
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE
A 526666

LETTRES, MEMOIRES
ET
NEGOCIATIONS
DE MONSIEUR LE
COMTE D'ESTRADES,
Tant en qualité d'Ambassadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre & en Hollande,
Que comme Ambassadeur Plénipotentiaire
À LA PAIX DE NIMEGUE,
Conjointement avec Messieurs
COLBERT & COMTE D'AVAUX;
Avec les
REPONSES DU ROI ET DU SECRETAIRE D'ETAT:
Ouvrage où sont compris
L'ACHAT DE DUNKERQUE,
Et plusieurs autres choses très-intéressantes.
NOUVELLE EDITION,
Dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été supprimé dans les précedentes.
TOME NEUVIEME.



A LONDRES,
Chez J. NOURSE, proche Temple-Bar.
MDCCXLIII.

LETTRES

De Messieurs le Maréchal

D'ESTRADES,

COLBERT ET D'AVAUX,

Ambassadeurs Plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrêtienne, à la Paix de Nimegue.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du premier Juillet 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. La dépêche que vous m'avez écrite le 28. du mois passé, a été accompagnée du Projet de Traité & du Mémoire qui vous ont été remis par les Ambassadeurs des Etats Généraux. Les témoignages qu'ils vous ont

ont donnez dans la Conférence que vous avez euë avec eux, de la joye avec laquelle leurs Maîtres avoient apris la disposition où j'étois de leur rendre ma premiére amitié, peuvent bien être une marque du désir qu'ils ont de la paix; mais l'attachement qu'ils vous ont fait paroître à ne la point traiter sans leurs Alliez, peut faire douter qu'ils la veulent faire séparée.

Comme il m'importe toutefois de leur en faire naître la pensée, ou de cultiver celle qu'ils en auroient déja, je juge que vous en devez prendre l'occasion du Mémoire & du Projet qu'ils vous ont remis, bien que vous leur ayez déja témoigné, qu'en finissant un Traité avec eux, j'aurois égard à la demande qu'ils me faisoient de rétablir le Traité de 1662. Je désire que vous les assûriez de nouveau, que ma disposition est entiére pour convenir des mêmes articles qui y réglent la Navigation & le Commerce entre mes Sujets & les leurs. Pour les deux articles qui sont contenus dans leur Mémoire; l'un touchant l'augmentation des impositions, l'autre touchant les 50. sols par tonneau, quoique vous leur ayez déja répondu sur ces points, je désire que vous le fassiez encore, & bien que sans prendre aucun engagement, d'une maniére toutefois qui puisse les satisfaire davantage & leur laisser plus d'espérance.

C'est pour ce sujet que je trouve bon que

que vous commenciez à leur donner satisfaction par une partie de ce qui regarde lesdits cinquante sols. Je vois par leur Mémoire qu'ils s'expliquent de deux choses; l'une, de l'imposition en soi, l'autre de l'abus que font les Commis qui sont préposez pour la recevoir. Sur ce dernier point, assûrez-les dès cette heure, que je donnerai ordre qu'il y soit remedié, & quà l'avenir il n'y aura plus de ces vexations dont ils se plaignent, de n'être pas taxez justement selon la capacité & la portée des Vaisseaux, mais suivant l'estimation arbitraire qui en est faite par les Commis. Pour ce qui regarde l'imposition, comme elle a été convenuë par le même Traité de 1662, suivant lequel ils veulent encore se régler, il paroît raisonnable qu'ils l'observent en cette partie, comme ils jugent à propos de le maintenir en tout le reste.

Le même Traité laisse la liberté de part & d'autre d'augmenter les droits d'entrée & de sortie dans les Etats, & c'est suivant cette liberté que l'on a agi dans les miens. Mais comme je suis bien aise que vous laissiez concevoir quelque espérance aux Etats sur un point qui les touche si fort, je trouve bon que vous témoigniez à leurs Ambassadeurs, que je ferai considération sur ce qu'ils m'ont représenté dans le Mémoire touchant cet article.

Vous voyez que je ne juge pas enco-

re à propos de m'expliquer précisément sur ce que je leur pourrois accorder; parce que, comme ils témoignent vouloir toûjours demeurer unis à l'Espagne, ils pourroient tirer avantage des choses que j'aurois accordées, sans que j'en tirasse aucun fruit: mais comme il importe toutefois que, pour augmenter le désir de la paix dans leurs peuples, ils soient instruits des avantages qu'ils trouveroient dans leur Commerce, je désire que vous accompagniez cette réponse de tant de marques de ma bonne volonté, qu'ils soient assûrez, non seulement qu'ils ne seront plus exposez à l'avenir à la vexation dont ils se plaignent, mais qu'ils conçoivent encore, sans aucun engagement de ma part, une modération des droits d'entrée dans mon Royaume. C'est dans cette même vûë d'accoûtumer la Hollande au bien de la paix, que j'ai approuvé la différence que vous avez établie, en cas qu'ils voulussent parler pour eux seuls, ou pour leurs Alliez, & qu'ils en fissent dépendre leur Négociation. Dans le premier, vous avez pû continuer à leur faire envisager la restitution de Mastricht, comme vous avez dû l'assujettir, dans le second, à l'équivalent qui en seroit donné par les Espagnols, auxquels ils se sont obligez de remettre cette Place.

Ainsi le fruit que je souhaite qui revienne de la Conférence que vous avez euë, & de la réponse que vous devez ren-

rendre, est que les Etats & leurs peuples connoissent qu'il est dans leurs mains de traiter avantageusement avec moi pour Mastricht, & pour leur Commerce, & que la connoissance qu'ils auront qu'ils ne peuvent plus trouver d'utilité dans la Guerre, & qu'ils peuvent tirer un grand avantage de la paix, les disposera à ne plus suivre la passion de l'Espagne & à s'accommoder séparément avec moi.

Je n'ai rien à ajoûter à ce que vous avez répondu touchant le Prince d'Orange, tant il est peu raisonnable de me demander un dédommagement des choses passées il y a longtems, lorsque j'offre de le remettre en possession de ses Terres.

Vôtre lettre particuliére du 28. de ce mois, est toute sur la maniére dont le Marquis de los Balbasez s'étoit disposé à vous rendre sa premiére visite, & la difficulté qui s'y étoit rencontrée, parce qu'il ne vouloit pas se séparer des Sieurs Ronquillo & Christin, qui n'ont pas encore la qualité d'Ambassadeurs. J'ai vû que cet incident s'étoit terminé par l'entremise du Nonce, & s'étoit terminé à vôtre satisfaction. L'expedient a été très-bien pensé, qu'ils vous ayent donné part de leur arrivée, & qu'ils ayent remis à recevoir vos visites, lorsqu'ils auroient reçû dans leurs pleinpouvoirs le Titre d'Ambassadeurs. Il paroît que le Marquis de los Balbasez

 en

en a le méme besoin que ses Collégues puisqu'il n'a que la qualité de Plénipotentiaire dans son Pleinpouvoir.

L'Evêque de Strasbourg m'a témoigné qu'il vouloit paroître seulement dans l'Assemblée de Nimegue sous le nom de mon Allié, & sous ma protection, & que le Sieur Ducker, qui est à Nimegue, aura soin de vous instruire de ses intérêts. Mon intention est que vous les portiez, avec toute l'affection que j'ai pour ce Prince, dans toutes les occasions qui s'en pourront présenter.

J'ai vû & approuvé l'acte que vous avez remis entre les mains des Médiateurs, touchant les qualitez que le Prince Charles a pris dans les pleinpouvoirs de ses Ministres, & la protestation que vous avez faite, que la qualité que je lui ai donnée dans mes passeports, conformément à ce qui a été arrêté entre les mains des Médiateurs, n'y pourra nuire ni préjudicier. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le premier Juillet 1677.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du premier Juillet 1677.

LA conférence, Messieurs, que vous avez euë avec Monsieur Beverning semble être quelque ouverture du Traité. Il importe que les Etats connoissent les dispositions favorables que le Roi aporte pour le conclure en leur faveur, & quoique Sa Majesté ne puisse s'engager présentement sur les deux points qu'ils désirent le plus, ils peuvent pourtant connoître les facilitez qu'elle veut bien aporter pour rétablir leur Navigation & leur Commerce.

La conduite de Monsieur de Bevilaqua, pour chercher des expediens qui puissent vous être agréables, continuë à marquer les sentimens d'affection qu'il a professez pour Sa Majesté. Celui qu'il a proposé de remettre les visites aux Ambassadeurs d'Espagne, jusqu'à ce qu'ils ayent reçû leurs pleinpouvoirs avec la qualité d'Ambassadeurs, ne peut être plus raisonnable; & Monsieur le Marquis de los Balbasez fait bien paroitre, en l'acceptant avec plaisir, que son intention est de vous rendre ce qui vous est dû.

Je n'ai rien, Messieurs, à ajoûter à ce que Sa Majesté vous écrit sur tous les points de vos dépêches, jusqu'au vingt-huitiéme du mois passé. Monsieur le Prince d'Orange n'étoit point sorti du Païs de Waes. Monsieur le Prince Charles avoit quitté son Camp le 26, & paroissoit marcher du côté de Trêves; Monsieur le Maréchal de Crequi le suivoit de près; mais c'est, dont vous avez des nouvelles plus fraîches que nous. Je suis, Messieurs, avec vérité, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 2. Juillet 1677.

SIRE,

Jusqu'à présent on ne nous a fait aucune nouvelle instance pour donner la main au second Ambassadeur de Brandebourg. Si on nous en presse (ce que nous ne croyons pas) nous nous en tiendrons à l'usage établi à Munster & à Francfort, suivant les ordres de Vôtre Majesté.

Messieurs les Médiateurs Anglois vinrent hier nous apporter des propositions

tions de la part de Monsieur le Prince Charles, & nous dirent en même tems, que ni les Ambassadeurs de l'Empereur, ni ceux d'Espagne, ne s'étoient pas engagez de ne pas demander un pouvoir séparé pour ce Prince. Nous soûtinmes au contraire, que Dom Ronquillo étoit ici lorsqu'on demeura d'accord qu'on ne demanderoit point à V. M. de donner plus de cinq Pleinpouvoirs, & enfin Messieurs les Médiateurs convinrent avec nous de cela: Que Monsieur de Beverning avoit bien dit à la vérité, que les Etats ne pourroient pas empêcher leurs Alliez de faire des instances pour avoir des pouvoirs séparez pour eux tous, & qu'eux Ambassadeurs ne pourroient non plus s'exempter de prier qu'on satisfît leurs Alliez; mais qu'ils donnoient leur parole, que telles demandes ne retarderoient point la Négociation, & que quand V. M. ne l'accorderoit pas, ils n'auroient nul sujet de s'en plaindre; qu'en conséquence de cette parole, & aussi, ajoûtent-ils, dans l'espérance que V. M. voudroit bien accorder un sixiéme Pouvoir, ils les avoient priez, eux Médiateurs, de nous donner les propositions de Monsieur de Lorraine. Nous avons jugé par ce discours, que les Alliez ne cherchoient qu'un prétexte honnête de sortir de cette affaire, & qu'ils ne s'arrêteroient point du tout à cette nouvelle deman-

de.. C'eſt pourquoi, Sire, nous avons répondu aux Médiateurs, qu'après la déclaration que nous leur faiſions, que nous n'aurions point de Pouvoir ſeparé pour traiter avec Monſieur le Prince Charles, ni avec pas un autre, nous étions prêts de recevoir ſes propoſitions comme d'un des Alliez, & que nous n'en écririons point à V. M., puiſqu'il étoit compris parmi les Princes pour qui nous avions des Pleinpouvoirs.

En conſéquence de cette Déclaration, Sire, nous avons reçû les propoſitions de Monſieur le Prince Charles, mais nous avons été fort ſurpris de voir, qu'au lieu de les faire par les Miniſtres qu'il a ici, il les faiſoit lui-même, & avoit ſigné l'écrit qu'on nous remettoit entre les mains, qui a été dreſſé il y a très long-tems, & qui eſt le même que nous avions refuſé tant de fois de recevoir de Monſieur Temple. Nous avions cru devoir rendre ce papier à Meſſieurs les Médiateurs, comme inutile, puiſqu'il eſt fait dans le tems que Monſieur le Prince Charles n'avoit perſonne ici de ſa part, & contre les formes, depuis qu'il peut parler par ſes Agens; mais nous avons jugé plus à propos, comme cette affaire ne preſſe pas beaucoup, d'attendre à y faire réponſe, lorſque nous aurons reçû les ordres de Vôtre Majeſté, auquel tems nous pourrons dire tout ce que nous aurions dit à cette heu-

heure. Nous sommes avec un très-profond respect.

SIRE, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 2. *Juillet* 1677.

LEs Médiateurs Anglois, Monsieur, ont traduit en Latin les réglemens qu'ils nous avoient présenté au commencement, par lesquels ils espérent établir ici une entiére sûreté, & maintenir l'intelligence si nécessaire entre tous les Ambassadeurs qui composent cette Assemblée. Ils en ont même ajoûté deux nouveaux : un, concernant les duels dans l'étenduë de la Neutralité, & l'autre, touchant la liberté que nous donnerons aux Bourguemaîtres, de se saisir de nos Domestiques qui auroient commis un assassinat, ou quelque autre action aussi punissable. Comme nous avons déja été informez des intentions du Roi, nous avons acquiescé à tous ces articles. Les autres Ambassadeurs, à ce que nous croyons, en auront fait de même. Ainsi, Monsieur, ces réglemens vont être observez d'un commun consentement. Monsieur le Nonce qui en

a eu avis, & qui est bien aise qu'il paroisse que de son côté il travaille à maintenir l'union de cette Assemblée, & à prévenir tout ce qui peut en causer la rupture, a mis en Italien à-peu-près les mêmes articles, & nous a demandé si nous ne voulions pas bien les recevoir, nous assûrant en même tems, que les Ambassadeurs de l'Empereur & de l'Espagne n'y feroient aucune difficulté. Sur quoi nous lui avons témoigné, que nous avions accepté ceux des Anglois, long-tems avant qu'il fût ici, mais que cela n'empêchoit pas que nous ne reçûssions tous les écrits qu'il nous voudroit donner. C'est tout ce qu'il souhaite, ce qu'il fait en cette occasion n'étant que pour la forme seulement, & pour pouvoir mander à Rome, le soin qu'il prend de la tranquillité de cette Assemblée.

Il nous assûre toûjours que Monsieur de los Balbasez nous rendra la premiére visite, après celle de lui, Nonce, des Médiateurs & des Ambassadeurs de l'Empereur; & si ces derniers insistent à être visitez avant les Ambassadeurs d'Angleterre, en ce cas il nous fait entendre, qu'on prendra l'expédient de les voir hors de rang, c'est à-dire avant lui, Nonce, auquel cas nous recevrons tout l'honneur qui nous est dû, & nous pourrons dire que nous aurons un rang plus honorable que celui des Ambassadeurs de l'Empereur, puisque nous ferons

vous visitez immédiatement après le Nonce & les Ambassadeurs d'Angleterre.

Monsieur le Nonce nous fait aussi espérer, que Monsieur l'Evêque de Gurk, dont l'équipage est arrivé à Cologne, en usera de même à nôtre égard, & prendra l'expédient de Munster, de voir les Ambassadeurs d'Espagne, comme les Ministres d'un Prince de la même famille, & avant lui, Nonce. Il nous fait même entendre, qu'il espére alors trouver quelque expédient pour nous faire entrevoir avec les deux autres Ambassadeurs de l'Empereur, comme s'il leur faisoit recommencer quelque visite en Cérémonie tous trois ensemble. Il ne s'explique pas néanmoins avec nous sur cet expédient, dont nous rendrons compte à Sa Majesté quand nous le sçaurons. Cependant nous avons témoigné, que nous n'en pouvions recevoir aucun à l'égard du Ministre qui avoit manqué à ce qu'il doit au Roi, comme a fait Monsieur de Stratman, quoique lui se croye plus blessé par le refus que nous avons fait de le voir.

Nous n'augmenterons pas nôtre équipage, Monsieur, puisque Sa Majesté ne l'a pas agréable. Elle aura vû au moins que nous étions disposez, quelque chose qu'il nous en coûtât, à soûtenir avec éclat le Caractére dont elle nous a revêtus. Il est vrai que la dépense que nous avons faite tous seuls depuis un an,

 nous

nous mettoit hors d'état de le faire, & de soûtenir cette augmentation de nos propres forces. Mais il est vrai aussi & nous sommes obligez de vous le dire afin que Sa Majesté ait une entiére connoissance de ce qui se passe dans une Assemblée aussi célébre que celle-ci qu'il y a six ou sept Ambassadeurs qui ont tous des livrées avec de l'or & de l'argent, & que, sans le rénouvellement que nous ferons à cette heure de nos livrées, un peu d'aide nous auroit mis en état d'en avoir de magnifiques, & si Sa Majesté eût voulu donner ce secours un peu plus fort, nous aurions eu un premier Carosse assez magnifique pour effacer tous ceux qui vont paroître ici. Nous sommes avec toute la vérité que l'on peut-être, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 6. Juillet 1677.

NOus n'avons eu, Monsieur, depuis vôtre derniére ni visite ni Conférence qui nous donne sujet d'écrire au Roi, & quoiqu'on nous assûre qu'on parle fort de paix à la Haye, depuis que Monsieur le Prince d'Orange & les

Etats

Etats Généraux sont entiérement désabusez, par le retour de Monsieur de Benthem, de toutes les espérances qu'ils avoient fondées sur la jonction de l'Angleterre à la Ligue contre la France; néanmoins nous ne pourrons rien écrire de certain de leurs intentions, jusqu'à ce qu'après la réponse du Roi sur la derniére Conférence que nous avons eu avec les Ambassadeurs des Provinces-Unies, on voye quel train prendra la Négociation. Il y a même beaucoup de Ministres parmi les Alliez, qui ne croyent pas la devoir fort avancer pendant cette Campagne, dans laquelle ils sont persuadez que le pis qui leur puisse arriver, est de ne nous causer aucune perte considérable. Si Dieu nous en préserve, comme nous le devons attendre de la continuation de sa protection, & de la bonne disposition des Armées de Sa Majesté, nous espérons, Monsieur, qu'elle finira la guerre cette année par une bonne & glorieuse paix. Monsieur de Beverning nous fait même connoître, qu'il n'en attendra pas la fin pour conclure ce qui regarde ses Maîtres, si nous lui pouvons donner satisfaction sur ses derniéres demandes.

Le Sieur Abbé Rossel vous a informé, Monsieur, des défenses que les Ambassadeurs des Etats Généraux ont faites aux Arbitres de cette Ville, de délivrer la sentence Arbitrale qu'ils ont rendu sur l'affaire que vous nous avez recommandé.

Nous

Nous n'avons pas crû, Monsieur, devoir solliciter ces Ministres de leurs défenses, avant que vous nous ayez fait sçavoir plus particuliérement vos intentions sur cet incident. Et peut-être trouverez vous plus à propos que nous différions nos instances jusqu'à la conclusion de la paix, qui rendroit la Justice à la cause des François plus favorable qu'elle n'est à présent. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

L E T T R E

Du Roi à Messieurs les Plenipotentiaires.

Du 8. Juillet 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert, & Comte d'Avaux. Vôtre lettre particuliére du vingt-neuviéme du mois passé, contient seulement le compte que vous me rendez des complimens que vous aviez reçûs, & que vous aviez fait rendre aux Ambassadeurs d'Espagne. Comme ils ont été une suite de l'expédient qui avoit été proposé par le Nonce de Sa Sainteté, j'ai vû avec satisfaction qu'ils ayent assûré la premiére visite qu'ils devront vous rendre dans vôtre rang, lorsqu'ils auront reçû la qualité d'Ambassadeurs dans leurs Pleinpouvoirs.

Vôtre Lettre du 29. m'a instruit de mê-

même des instances qui vous avoient été faites par le Nonce du Pape, pour obtenir un Pleinpouvoir séparé pour le Prince Charles. Vous vous étes renfermez en la maniére que vous le deviez, & que je pouvois désirer, à ne point admettre cette distinction pour ce Prince, aussi bien qu'à la parole si expresse qui a été donnée par les Ambassadeurs d'Angleterre, qu'il ne feroit demandé aucun Pleinpouvoir outre les cinq que j'ai accordez, mais que tous les Princes qui auroient à traiter, le feroient seulement comme Alliez d'un des principaux intéressez. Quelques instances qui vous soient renouvellées sur ce sujet, vous vous arrêterez à cette premiére réponce, & continuerez à faire regarder cette affaire entiérement terminée, par le consentement même des Ministres qui se sont trouvez à Nimegue.

Bien que j'aye donné les mains à l'Assemblée de Nimegue avant que le Prince Guillaume eût été remis en liberté, je l'ai fait à la seule priere du Roi d'Angleterre, & sur l'assûrance qu'il m'a donnée, de s'employer fortement pour l'obtenir de l'Empereur. J'aurois pû me promettre que le soin qu'il a pris de la faire solliciter à Vienne auroit eu son effet avant que l'on eût pû entrer en Conférence, & j'aurois été en droit de l'attendre comme un Préliminaire qui auroit été terminé avant que la Négociation fût commencée.

cée. Je n'ai point voulu le faire toute fois, pour ne pas donner un prétexte à mes Ennemis de faire naître de nouvelles difficultez sur l'ouverture des Conférences: mais aujourd'hui que l'Assemblée est formée, que presque tous les Ministres des Parties s'y sont rendus, & que, par les propositions qui ont été réciproquement communiquées, la Négociation y est tout-à-fait liée, mon intention est que vous fassiez connoître le juste sujet que j'ai d'attendre que cette affaire se termine présentement. Pour cela je désire que vous fassiez des instances auprès du Nonce & des Ambassadeurs d'Angleterre. Vous les pourrez faire souvenir, que je me suis désisté, pour le seul bien de la paix, de la déclaration si juste que j'avois faite de ne point en réprendre les Conférences, que toutes choses ne fussent remises par la liberté du Prince Guillaume en l'état qu'elles étoient lorsque l'Assemblée fut rompuë: que j'ai donné seulement aux offices du Roi d'Angleterre de lier celle de Nimegue, sous l'assûrance qu'il m'avoit donnée de s'employer fortement pour la liberté de ce Prince: que j'attens aujourd'hui que ses Ministres travaillent fortement auprès de l'Empereur pour l'y disposer. Vous parlerez dans le même sens au Nonce du Pape, & après lui avoir fait connoître combien je suis en droit de prétendre d'être satisfait sur ce point,
vous

vous lui demanderez les mêmes offices que Sa Sainteté a employez jusqu'à cette heure avec tant d'application à Vienne pour ce sujet. Agissez avec toute sorte de chaleur auprès des Médiateurs pour les porter à agir de même de leur côté; mais ne portez pas toutefois vos demandes au point d'en faire dépendre la Négociation des autres affaires, si vous n'en obtenez point l'effet. Je donne ordre au Sieur Courtin de parler en ce même sens au Roi de la Grande Bretagne, afin qu'il donne ordre à ses Ambassadeurs de presser une liberté qu'il s'est engagé de procurer. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles, le 8. Juillet 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 8. Juillet 1677.

LE seul point, Messieurs, sur lequel j'ai à répondre en particulier, dans les Lettres qu'il vous a plû de m'écrire; regarde la connoissance que vous désiriez avoir des intentions du Roi, touchant l'augmentation de vôtre équipage

&

& de vôtre livrée, lorsque les Ambassa-deurs d'Espagne iront étaler toutes leu pompes à Nimegue. Sa Majesté s'e confirmée dans ce que je vous avois dé marqué, que, comme vous avez dé parû avec une fort grande magnificen ce, elle ne juge pas que l'augmentatio de vôtre train doive se régler sur celu de ces nouveaux Ambassadeurs. Aus a-telle apris qu'il est tel, qu'il répon avec dignité à l'honneur du Caractér & de l'Emploi qu'elle vous a confié.

Les armées du Roi & celles de l'Em pereur sont toûjours en présence l'un de l'autre au dessous de Metz, & l Moselle entre deux. Il s'y passe toû jours quelques actions avec une supé riorité notable de la part des Troupe de Sa Majesté. Celles de l'Empereu se dissipent par le manque de vivres qui cause les maladies & la desertion au lieu que celles de Sa Majesté son dans l'abondance. Monsieur le Princ d'Orange étoit encore le quinziéme de ce mois dans le Païs de Waes, & le long-tems qu'il passe sans se mettre en Campagne, est une marque de l'embar-ras où il est du parti qu'il doit prendre, dans un tems que l'armée de Sa Majesté est assûrément plus forte que la sienne. Je suis &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 9. Juillet 1677.

LA dépêche dont il a plû à V. M. nous honorer du premier de ce mois, nous a donné occasion de conférer avec les Ambassadeurs des Etats Généraux. Mais bien loin de les trouver aussi empressez à terminer les différens qui peuvent retarder leur réconciliation particuliére avec elle, comme nous avions sujet de l'espérer, & de la derniére déclaration que le Roi d'Angleterre a faite aux Ministres de la Maison d'Autriche qui sont à Londres, & du bon état des affaires de V. M., ils nous ont assez témoigné, par la froideur avec laquelle ils ont reçû, non seulement nos réponses telles qu'elles devoient paroître dans les Médiateurs, mais aussi tous les adoucissemens que nous y avons ajoûté, suivant l'ordre de V. M., pour leur faire concevoir un remede aux abus dont il se plaignent, & une modération dans l'augmentation des droits d'entrée; qu'ils ne sont pas persuadez que leurs conditions puissent être plus mauvaises à la fin de la Campagne qu'à présent, & que jusqu'à ce que toutes leurs

leurs espérances soient évanouies, i
ne se détacheront point des intérêts c
leurs Alliez.

C'est aussi cè qui nous a fait parle
avec plus de retenuë sur la restitutio
de Mastricht, & nous nous somme
contentez de leur faire voir, que V
M. est très-bien fondée à la refuser, s'
ne lui est donné un équivalent par le
Espagnols, auxquels les Etats Générau
sont obligez de remettre cette Place
Mais sans leur témoigner aucun dés
de les détacher de leurs Alliez, nou
leur avons encore laissé entendre, que
l'opiniatreté de ceux-ci leur faisoit cher
cher les voyes de se soulager, dans u
accommodement particulier, des dé
penses de la guerre, nous ne desespé
rions pas qu'en rentrant de cette maniè
re dans les bonnes graces de V. M. ell
ne leur accordât de plus grandes mar
ques de son affection.

Il est vrai, Sire, qu'ils ne nous on
répondu que par un soûris sur le fait de
Mastricht, comme si c'étoit une affaire
qu'ils ne croyent pas devoir tomber en
contestation, & ils n'ont insisté que su
ce qui regarde le commerce, & la sa-
tisfaction de Monsieur le Prince d'O-
range. A l'égard du prémier ils nous
ont demandé, si V. M. consentoit qu'on
en fit un Traité séparé, qui seroit auto-
risé par un seul Article du Traité gé-
néral, & ils appuyent cette demande
sur la disposition que V. M. pourroit
avoir

avoir de leur accorder de plus grandes graces qu'à leurs Alliez.

En ſecond lieu, que comme ils ne ſe plaignent pas tant des abus que font les Commis prépoſez pour recevoir le droit de 50. ſols par Tonneau, que des Edits, Déclarations & Arrêts de V. M. qui les autoriſent dans les vexations que ſouffrent les Marchands Hollandois, il plaiſe à V. M. leur faire entendre, en quelle maniére elle veut bien remédier pour l'avenir à leurs plaintes, & ſi elle conſentira qu'il ſoit inſéré quelque article dans ce même Traité de Commerce qui pourvoye à la ſatisfaction des Marchands, & qui ſoit réciproquement exécuté, nous déclarant néanmoins, qu'ils ne ſe départoient point de l'inſtance qu'ils nous en ont faite pour la ſuppreſſion de ce droit.

En troiſiéme lieu, que puiſque Vôtre Majeſté veut bien rétablir le Traité de 1662. en ſon entier, elle veuille en conſéquence réduire au moins les droits impoſez ſur les cinq eſpèces de Marchandiſe énoncées dans le Mémoire que nous lui en avons envoyé, au même pied qu'ils étoient lors de la ſignature de ce Traité.

En quatriéme lieu, ſi Vôtre Majeſté conſent à tous les autres articles qu'ils nous ont ci-devant préſentez pour compoſer le Traité de Commerce, & ſur leſquels nous ne leur avons rien répondu juſqu'à préſent: mais comme elle pourra voir,

voir, si elle se les fait représenter, qu
sur les XXV., XXVI. & XXXVII. Art
cles, nous avons fait quelques observa
tions touchant le préjudice que son ser
vice en pourroit recevoir, nous nou
sommes seulement chargez de nous in
former plus précisément de ses intention
d'autant plus qu'il ne sera peut-être pa
inutile à l'avancement des affaires qu
Vôtre Majesté nous a commises, d'avoi
de tems à autre de nouvelles occasion
de conférer avec lesdits Ambassadeurs.

Pour ce qui régarde la satisfaction d
Prince d'Orange, nous nous sommes te
nus précisément aux termes dont Vôtr
Majesté se sert pour nous expliquer se
intentions. La derniére demande qu
ces Ambassadeurs nous ont faite, a été
si dans tous les articles qui doivent en
trer dans le Traité général en faveu
des Etats Généraux, & dont nous avon
envoyé depuis un mois à Vôtre Majest
la copie, il n'y en a point d'autres, qu
ceux dont nous leur avons parlé aux
quels elle fasse quelque difficulté d
consentir; & nous leur avons seulemen
répondu, que lorsque celles dont nou
nous étions entretenus seroient termi
nées, nous espérions qu'on surmonteroi
facilement toutes les autres.

Nous avons ensuite informé les Mé
diateurs Anglois, le Nonce & les Am
bassadeurs de Suéde, de la substance de
nos réponses, sans y rien ajoûter de ce
qui peut donner espérance aux Etats
Gé-

Généraux d'une plus grande satisfaction, en cas de détachement d'avec leurs Alliez. Nous sommes, avec un profond respect,

SIRE,

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 9. *Juillet* 1677.

VOus verrez, Monsieur, par la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi, que nôtre Négociation avec les Etats est bien éloignée d'être au point où nous la souhaitons. Dieu veuille que celle de Monsieur Courtin avance davantage, & que les Ministres de la Maison d'Autriche, qui sont désabusez par le Roi d'Angleterre même & par ses principaux Ministres, des vaines espérances qu'ils avoient fondées sur les mauvaises intentions du Parlement, se laissent enfin persuader par ce Prince, que le meilleur parti qu'ils puissent prendre dorénavant, est de souscrire aux conditions que Sa Majesté veut bien leur accorder. Il semble aussi que les démarches de leurs Armées ne les doivent pas confirmer dans leur opiniâtreté, & qu'ils doivent apprêhender que la Cam-

pagne se passant inutilement pour eux, il n'en sera peut-être pas de même pour nous de la fin de l'hyver.

Il y a long-tems, Monsieur, que Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre continuent leurs instances en faveur de la Ville de Hambourg, pour nous obliger à demander au Roi des passeports pour leurs Députez. Nous voudrions bien nous pouvoir dispenser de vous en importuner; mais ils nous disent, que comme le Roi leur a déclaré la Guerre, ils sont forcez, malgré eux, d'envoyer des Députez pour se justifier envers Sa Majesté, & faire tout ce qui dépend d'eux pour rentrer dans ses bonnes graces. Nous sommes, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 13. *Juillet* 1677.

NOus n'avons rien, Monsieur, à vous mander cet ordinaire, que le départ de Monsieur le Marquis de los Balbasez avec sa famille pour Amsterdam, où il fait état d'être dix ou douze jours. Nous sommes, Monsieur, très-véritablement à vous.

Ajoû-

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite nous avons apris, Monsieur, que le Roi d'Angleterre a dépêché un exprès à Monsieur Temple, pour lui donner ordre de partir aussi-tôt pour se rendre auprès de lui en Angleterre pour affaire importante, & qu'il en repartira peu de jours après pour revenir ici.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 15. Juillet 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert, & Comte d'Avaux. Vôtre dépêche du 10. de ce mois & vôtre Lettre particuliére du sixiéme, sont toutes seulement sur ce que les Médiateurs avoient négocié avec vous, pour obtenir un Pleinpouvoir pour traiter avec le Prince Charles, & sur la proposition de ce Prince qu'ils vous avoient remis entre les mains. Je vous ai fait connoître par le dernier ordinaire quelle étoit mon intention sur le premier de ces points, aussi vois-je que vous n'aurez pas beaucoup de peine à le combattre, puisque les Ambassadeurs d'Hollande

LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 15. Juillet 1677.

CE que je puis ajoûter, Messieurs, à la dépêche de Sa Majesté que je vous envoye, est d'accuser la reception de vôtre Lettre du 9. de ce mois, dont je vais lui rendre compte.

J'y puis joindre seulement la nouvelle d'un combat entre l'Armée du Roi & celle d'Espagne en Catalogne, dans lequel celle de Sa Majesté, sous Monsieur le Duc de Noailles, a remporté un fort grand avantage. Comme cet avis arriva seulement hier au soir fort tard, je ne vous en mande point encore toutes les particularitez.

Monsieur le Prince Charles étoit décampé & sembloit se raprocher de la Sare, Monsieur le Maréchal de Crequy le tenoit toûjours de près, & les deux Armées continuoient à être fort proches: mais celle de l'Empereur se ruine beaucoup par le manquement de vivres, & est déperie de cinq mille hommes dépuis cette Campagne.

Je vous rend graces, Messieurs, des soins que vous avez bien voulu prendre de l'affaire de Nortstrant.

L'in-

L'injustice des Ambassadeurs des Etats paroît grande, dans la défense qu'ils ont faite aux Arbitres de délivrer la Sentence qu'ils ont renduë. Peut-être seront-ils plus raisonnables après la protection que vous voulez bien donner à cette affaire, dont je vous suis très-obligé. Je suis, Messieurs, avec toute la vérité que l'on peut être, entiérement à vous.

Vous verrez, Messieurs, par le Mémoire que je joins à cette dépêche, quelles sont les prétensions de Monsieur le Prince de L'Islebonne, à cause de Madame sa Femme, contre le Roi d'Espagne, pour quelques jouïssances de ses biens. Il a supplié le Roi de vouloir bien lui accorder sa protection dans le Traité de Paix sur cette affaire. Sa Majesté a trouvé bon de la lui accorder, & m'a commandé de vous envoyer le Mémoire. Vous le mettrez, s'il vous plaît, au nombre de ceux qui viennent dans la suite & dans la conclusion des Traitez, mais qui n'en sont pas les conditions essentielles. Sa Majesté sera toutefois bien aise de procurer à Monsieur de L'Ilebonne, dont elle affectionne la personne & estime les services, une satisfaction qui lui est si justement dûë.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 16 Juillet 1677.

SIRE,

Nous avons exécuté l'ordre de Vôtre Majesté porté par sa dépêche du 8. de ce mois., touchant Monsieur le Prince Guillaume de Furstemberg, & fait les instances pour sa liberté, dans les termes qu'elle nous a préscrits, à Monsieur le Nonce & à Monsieur Jenkins, qui est resté seul ici des Ambassadeurs d'Angleterre. Nous avons représenté audit Sieur Nonce toutes les raisons qui avoient du raport à son ministére, pour les offices que nous avons à lui demander, & audit Sieur Jenkins toutes celles que Vôtre Majesté avoit d'attendre que cette affaire se terminât à présent; le faisant pour cela souvenir, qu'Elle n'avoit donné les mains à cette Assemblée de Nimegue, qu'à la priére du Roi d'Angleterre, & que sur l'assûrance qu'il lui donna de s'employer fortement pour la liberté de ce Prince, & que Vôtre Majesté ne s'étoit desistée, que pour le seul bien de la Paix, de la déclaration si juste

juste qu'elle avoit faite, de ne point reprendre les Conférences, que toutes choses ne fûssent remises, par la liberté du Prince, en l'état qu'elles étoient lorsque l'Assemblée fut rompuë à Cologne: que c'étoit seulement aux offices de Sa Majesté Britannique qu'elle avoit donné de lier celle de Nimegue, qui étant aujourd'hui formée, & les propositions reciproquement communiquées, Vôtre Majesté s'attendoit en cet état des choses, que les Ministres du Roi d'Angleterre travailleroient fortement auprès de l'Empereur, & le disposeroient à mettre ledit Prince Guillaume en liberté: & nous continuerons, Sire, les mêmes instances auprès d'eux & des autres Médiateurs, avec toute sorte de chaleur, hors d'en faire dépendre la Négociation des autres affaires, conformément aux ordres de Vôtre Majesté.

La réponse que Monsieur le Nonce nous a faite a été, qu'il en parleroit, & feroit des offices près des Ambassadeurs de l'Empereur, & qu'il l'écriroit au Nonce à Vienne, qui avoit été chargé de l'affaire pour en solliciter l'exécution, & dès aujourd'hui à Sa Sainteté, afin qu'elle en pût réïtérer ses ordres à l'un & à l'autre; qu'il nous prioit néanmoins de faire réflexion, que nous le priïons d'agir pour une liberté absoluë; qu'il étoit bien tout prêt d'en parler en mêmes termes aux Ambassadeurs de l'Empereur, mais que toutefois les ordres

qu'il avoit eus de Sa Sainteté étant à Vienne, & qui avoient été laissez à son départ au Nonce qui y réside, avoient été seulement de demander & faire instance à l'Empereur, que Monsieur le Prince Guillaume fût remis, comme Ecclésiastique, entre les mains de sa Sainteté comme en sequestre. A quoi nous lui avions repliqué, que nous satisfaisions à nos ordres, & que nous laissions l'exécution des siens à sa prudence. Quant à Monsieur Jenkins, sa réponse a été, qu'il alloit parler aux Ambassadeurs de l'Empereur, & rendroit compte au Roi son Maître des instances que nous lui faisions au nom de V. M.; de quoi nous avons donné part à l'Envoyé de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, afin qu'il en fût instruit, & connût les bontez de V. M. pour ses Maîtres, & les vives instances qu'elle faisoit pour la liberté de Monsieur le Prince Guillaume.

Nous espérons, Sire, qu'on ne nous fera plus d'instances pour d'autres pouvoirs que les cinq qu'il a plû à V. M. d'accorder, ni pour Monsieur le Prince Charles, ni pour d'autres Princes; & si on venoit à nous en faire, ses ordres pour un refus, dans lesquels V. M. nous confirme par sa même dépêche, seront exactement exécutez. Nous sommes avec un très-profond respect

SIRE, &c.

LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 16. *Juillet* 1677.

VOus verrez, Monsieur, par nôtre dépêche au Roi, que nous avons eu l'honneur d'exécuter ses ordres touchant Monsieur le Prince Guillaume. Nous n'avons qu'à vous dire, que nous nous conformerons entiérement pour nos livrées, à ce qu'il vous a plû nous mander être de l'intention du Roi.

Monsieur & Madame Voëller demandent un passeport du Roi suivant ce Mémoire. Nous vous pouvons assûrer Monsieur, que Monsieur Voëller s'employe à Bruxelles avec affection pour tous ceux que nous demandons pour nos Domestiques, & qu'il mérite qu'on lui fasse plaisir. Nous sommes, Monsieur, &c.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 20. *Juillet* 1677.

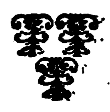
NOus n'avons, Monsieur, cet ordinaire à vous rendre compte que de la réponse que Monsieur Jenkins nous a faite de la part de Monsieur Kinsky sur l'affaire de Monsieur le Prince Guillaume; qu'il étoit envoyé ici seulement pour traiter la Paix, que cette affaire ne la regarde en aucune maniére, mais seulement un particulier qui est criminel envers l'Empereur & l'Empire, dont la discussion ne doit pas être traitée à Nimégue, mais *in foro competenti*. A quoi, Monsieur, nous avons repliqué, que l'affaire de Monsieur le Prince Guillaume n'est point particuliére, mais publique, puisqu'il s'agit du Droit des Gens violé dans une Assemblée de la Paix, en la personne d'un Ministre & d'un Prince Allié de Sa Majesté: que la liberté du Prince Guillaume regarde la Paix, puisque sa détention en a rompu les Conférences: que s'il eût été criminel, on ne l'auroit pas laissé si long-tems en l'état où il est, mais que, quand il le seroit, il faut auparavant le mettre en liberté, & réparer le tort fait à la foi

pu-

publique; après quoi on verra ce qu'on aura à faire. Nous avons ensuite redit à Monsieur Jenkins ce qui touche encore en ceci plus particuliérement le Roi d'Angleterre, qui n'est qu'une répétition de ce que nous avons eu l'honneur de vous écrire au dernier jour, & nous l'avons prié de continuer ses instances: surquoi il attend les ordres du Roi son Maître, à qui il en a écrit.

Monsieur le Nonce, qui a quelque légére atteinte de goute, nous a fait dire par son Auditeur, qu'il avoit eu la même réponse de Monsieur de Kinsky: Il ajoûte seulement, qu'en faisant ces instances, il a protesté que c'étoit sans se départir de celles que son Collégue à Vienne avoit ordre de faire de la part de Sa Sainteté.

Monsieur le Marquis de los Balbasez est revenu d'Amsterdam, très-mal-satisfait d'avoir reconnu dans le peuple & dans les Bourgeois des marques d'une grande aversion pour les Espagnols: En effet on nous dit de tous côtez, qu'on ne l'a vû en cette Ville qu'avec chagrin, & qu'il n'y a pas reçû la moindre honnêteté. Nous sommes &c.



LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 22. *Juillet* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. Vôtre dépêche du 9. de ce mois m'a fait voir la froideur avec laquelle les Ambassadeurs des Etats Généraux avoient reçû la réponse que vous aviez donnée à leurs propositions, & les adoucissemens que vous aviez aportez aux abus dont ils se plaignent, autant sur la perception des cinquante sols par tonneau, que sur l'augmentation des droits d'entrée dans mon Royaume: bien qu'ils vous ayent témoigné, qu'ils étoient persuadez que leur condition ne pouvoit être plus mauvaise à la fin de la Campagne, mon intention est toûjours que vous leur fassiez connoître les sentimens favorables que je conserve pour en traiter avec eux.

Ce n'est pas toutefois que, dans le même tems que je trouve bon que vous les assûriez que je ferai remédier aux abus qui se commettent par les Commis qui reçoivent ce droit dans mes Ports, je veuille que vous vous engagiez à faire révoquer les declarations & arrêts qui ont été donnez sur cette matiére:

com-

comme ils l'ont été avec justice, il suffira de les faire observer exactement; aussi, sans entrer dans cette discussion, vous pouvez les assûrer, que ne pouvant révoquer un droit qui est établi par le Traité de 1662, je ferai tenir la main sévérement qu'ils ni ait plus rien dans la levée dont ils ayent occasion de se plaindre.

Vous devez vous renfermer, sur la modération qu'ils demandent sur les droits d'entrée, à ce que je vous ai déja ordonné de leur dire, & leur faire connoître que je ne puis me priver d'une liberté qui est commune à tous les Souverains, mais que, lorsqu'ils rentreront en amitié avec moi, je ferai bien aise de prendre de tels tempéramens avec eux, qu'ils en ressentent un effet avantageux pour leur Commerce.

Comme je n'ai point encore pris une résolution précise sur le pied que je voudrois reduire les impositions, & si ce seroit sur celui qu'elles étoient en l'année 1662. ou sur quelque autre, vous n'entrerez point précisément avec eux dans la discussion de cet article, & ne déscendrez point aux cinq espéces de marchandises qu'ils transportent de leurs Provinces, & qui sont contenuës dans le Mémoire qu'ils vous en ont remis; vous nourrirez seulement l'espérance que vous leur avez déja donnée, des dispositions qu'ils trouveront en moi pour le rétablissement de la bonne correspondance & de leur Trafic.

Vous

Vous pourrez leur témoigner de même, que je veux bien, ainsi qu'ils vous l'ont proposé, qu'en cas que nous puissions convenir ensemble sur cet article, en faire un particulier, dont il sera fait mention par un seul Article dans le Traité Général, pour y avoir la même force & vigueur.

Quelque peu d'empressement que les Ambassadeurs d'Hollande vous ayent fait paroître pour suivre la Négociation qu'ils avoient commencée, je désire toutefois que vous continuiez à leur faire envisager, qu'il est entre leurs mains, & de se delivrer du poids d'une Guerre qui les accable, & de trouver des conditions avantageuses, telles que vous les leur avez offertes, toutes les fois qu'ils voudront profiter des voyes qui leur sont ouvertes pour rentrer dans l'amitié & les premiéres liaisons qu'ils ont euës de tout tems avec la France.

Mais parce que le bruit d'un Traité particulier qui se négocie entre moi & la Hollande est déja beaucoup répandu, soit par le désir qu'en auroient les Etats Généraux, soit par l'artifice de mes Ennemis, pour en faire naître quelque jalousie à l'Angleterre, je dois vous instruire des précautions que j'ai prises, & qu'il est nécessaire que vous preniez sur ce sujet.

Comme le Traité de 1662. contenoit les mesures que je prenois avec les Etats Généraux, non seulement pour la Marine,

le

le Commerce & la Navigation, mais encore pour une Alliance défensive, l'on n'a pas été sans quelque inquiétude en Angleterre, que si ce Traité se renouvelloit en tous ses points, il ne m'engageât un jour à une Guerre contre cette Couronne, ainsi qu'il m'y obligea en l'année 1665. Pour prévenir l'inconvenient que ce soupçon pourroit causer auprès du Roi d'Angleterre, j'ai fait déclarer à ce Prince par le Sieur Courtin mon Ambassadeur, & je l'ai fait communiquer de même à son Ambassadeur auprès de moi, que le Traité que vous négociez avec les Etats regarderoit uniquement la Navigation & le Commerce, & qu'il ne s'y passeroit chose quelconque, que du consentement & de la participation de ce Prince. Ainsi il importe que, lorsque vous agiterez cette affaire avec les Ambassadeurs des Etats, vous renfermiez le Traité de 1662. à ce qui regarde la Navigation & le Commerce; c'est-à-dire proprement aux articles qui commencent au 16., les quinze premiers étant tous détachez de ce qui touche la Marine, & regardant particuliérement les mesures pour l'Alliance défensive. Vous observerez de même dans le 4. que l'obligation de s'entr'aider s'étend à la Pêche, & il importe d'autant plus de ne point entrer sur ce sujet, qu'il a causé diverses fois une contestation entre le Roi d'Angleterre & moi.

Pour ce qui touche le Prince d'Orange,

ge, mon intention eſt que vous v
renfermiez dans les termes que je v
ai préſcrits, & que, ſans entrer dans
moindre diſcuſſion des dédommageme
qu'il prétend, vous vous contentiez
lui faire envisager, avec l'avantage
rentrer dans mes bonnes graces, la
ſtitution de ſes Terres en l'état qu'el
ſe trouvent à préſent. Sur ce je p
Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa sain
& digne garde, & vous, Meſſieurs Colb
& Comte d'Avaux, en ſa ſainte gar

LETTRE

De Monſieur de Pomponne, à Me ſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 22. Juillet 1677.

LA dépêche du Roi répond, Meſſieur à la vôtre du 9. de ce mois. Vôt billet du 13., que j'ai reçû depuis, a apr à Sa Majeſté le départ de Monſie Temple pour l'Angleterre, après qu'ell avoit déja ſçû par Monſieur Courtin l'o re que le Roi ſon Maître lui en avo envoyé. Ce Miniſtre a toûjours fa paroître des intentions ſi peu favorables que ſi le Roi étoit moins aſſûré du R d'Angleterre, on pourroit craindre qu le compte qu'il lui rendroit de l'éta des affaires de la Paix ne fît un mauvai effet.

L

Le Roi a trouvé bon, Messieurs, d'accorder des passeports aux Députez que la Ville de Hambourg fait état d'envoyer à Nimegue; mais si la proposition qui s'est faite à Ratisbonne, que l'Empire en corps députât à cette Assemblée, avoit lieu, il seroit peu nécessaire que les particuliers y envoyassent.

Les nouvelles que nous avons des Armées tant du côté de la Moselle que de celui de la Flandre, ne nous font encore voir quels peuvent être les desseins des Ennemis. Monsieur le Prince Charles s'est avancé sous Luxembourg, Monsieur le Prince d'Orange a passé la Dendre à Alost, & a joint les Troupes de ses Alliez. En l'état que sont les armes du Roi, l'un & l'autre doivent être fort embarassez sur l'entreprise qu'ils pourroient former.

Monsieur le Chevalier de Châteauregnault, Commandant cinq Vaisseaux du Roi, a attaqué dans la Manche une flote de quarante Vaisseaux Marchands, escortée de quatre Vaisseaux de Guerre. Après un long combat il en a coulé deux à fond & pris quatre autres. Il y a eu très-peu de perte, mais les Vaisseaux de Guerre ennemis en ont soufert une très-grande. Je n'ai pas besoin de dire, Messieurs, à quel point je suis, &c.

LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 23. Juillet 1677.

SIRE,

Nous exécuterons précisément les ordres que nous recevons par la Lettre de V. M. du quinziéme de ce mois, touchant l'Ecrit que Messieurs les Médiateurs nous ont donné de Monsieur le Prince Charles. Nous n'y avons fait nulle réponse jusqu'à cette heure. Nous avions même refusé de le recevoir, il y a environ six mois, que Monsieur Temple voulut nous le donner. Cette derniére fois ici qu'il l'a mis entre nos mains, il l'a fait comme s'il nous donnoit les propositions de Monsieur le Prince Charles faites dans la forme ordinaire, mais quand nous eûmes vû ce que c'étoit, nous lui dîmes que nous ne pouvions pas le recevoir ; & sur ce qu'il insista à ne vouloir point le reprendre, nous résolûmes d'attendre les ordres de V. M. Nous suivrons à cette heure nos premiers réglemens, & nous ferons connoître, qu'autant que nous sommes prêts de recevoir les propositions de Monsieur le

le Prince Charles quand elles feront faites en la même maniére que toutes les propofitions qui ont été données ici, autant pouvons-nous peu recevoir un écrit inutile, quant à préfent, puisqu'il a ici fes Envoyez, & qui porte en foi une efpéce de nullité, lorsqu'il fuppofe que, faute de Paffeports, il ne peut faire paffer ici fes Miniftres.

Monfieur l'Auditeur, Sire, nous a dit, que le Pleinpouvoir de Meffieurs les Ambaffadeurs d'Efpagne étoit arrivé; ainfi nous les verrons au premier jour. La difficulté qui étoit entre les Ambaffadeurs de l'Empereur & les Médiateurs d'Angleterre, a été terminée par l'expédient qui avoit été propofé. Meffieurs les Ambaffadeurs d'Efpagne donneront part de leur arrivée aux Ambaffadeurs de l'Empereur tous les premiers, & en recevront la vifite hors de rang, & un jour avant tous les autres. Le lendemain les Efpagnols donneront part de leur arrivée à Monfieur le Nonce, aux Médiateurs d'Angleterre, & puis à nous. Ainfi on peut dire, que nous aurons en cela un rang plus honorable que les Ambaffadeurs de l'Empereur. Les Ambaffadeurs d'Efpagne donneront auffi un écrit à Monfieur le Nonce figné d'eux, comme quoi ils ont reçû cette premiére vifite de ceux de l'Empereur avant la fienne, comme des Miniftres d'un Prince de même fang, & Monfieur le Nonce doit donner une copie de cet écrit figné

de

de sa main. Monsieur le Nonce veut se servir du même expédient à l'arrivée de Monsieur de Gurk, afin que cet Ambassadeur, visitant les Espagnols hors de rang, nous conserve le nôtre; & de la maniére que Monsieur le Nonce nous a parlé, il compte cela comme une affaire faite.

Messieurs les Ambassadeurs de Suéde, Sire, nous vinrent voir hier, & après nous avoir donné part de la méchante nouvelle de la perte considérable que leur flote a faite contre celle de Dannemarc, ils nous ont dit, qu'ils avoient une occasion d'informer très-sûrement le Roi leur Maître de l'état présent des affaires, & des intentions de Vôtre Majesté sur ce qui regarde la Suéde: que cette Couronne étoit engagée dans une Guerre fâcheuse & très-difficile, pour ne pas dire impossible à soûtenir, s'ils ne recevoient des secours considérables: Qu'ainsi ils nous prioient de nous éclaircir sur ces points. Nous leur avons répondu, que les intentions de V. M. étoient telles que le Roi de Suéde les pouvoit souhaiter, & que V. M. faisoit des efforts si prodigieux de tous les côtez, qu'il étoit impossible que la Suéde n'en reçût un soulagement considérable, si une fatalité, dont nous ne pouvions devenir la cause, ne rendoit inutiles pour eux tous ces grands efforts: que nonobstant leurs malheurs & leurs pertes nous les pouvions assûrer, que nos

uni-

uniques instructions jusqu'à présent avoient été, de nous tenir fermes au rétablissement des Traitez de Westphalie, sans en rien relâcher; qu'ils en devoient être plus persuadez que personne, puisqu'ils sçavoient bien que, dans la vûë que nous avions eu de détacher Monsieur le Duc de Zell de tous les Alliez, en lui cédant une place ou deux, & de conserver par-là à la Suéde le reste du Duché de Brême, & la partie de la Pomeranie qui leur appartient, nous n'avons cependant voulu rien faire sans le leur communiquer; & quoique nous vissions par-là le rétablissement assûré des affaires de Suéde en Allemagne, cependant nous n'avons fait nulle avance, depuis qu'ils nous ont témoigné que le Roi leur Maître ne vouloit se relâcher de rien de tout ce qui lui avoit été cédé par le Traité de Westphalie. Nous avons été bien aise de leur dire ceci en passant, pour les faire souvenir en tems & lieu qu'ils ont pû se retirer du miserable état où ils sont, en cédant quelque chose au malheur qui les accable à présent. Ensuite nous leur avons ajoûté, que cependant, comme nous avions ordre de les servir suivant leurs intérêts, & suivant les intentions du Roi leur Maître, que s'il s'expliquoit à eux sur l'état de ses affaires, & qu'ils voulussent nous le communiquer, nous ne manquerions pas d'en rendre compte à Vôtre Majesté. Nous avons cru devoir ajoûter ceci sur un bruit

bruit qui a couru, que nous croyons néanmoins entiérement faux, qu'après la perte de la bataille navale, le Roi de Suéde avoit demandé qu'on envoyât des Commissaires pour traiter la Paix avec le Roi de Dannemarc, auquel il consentiroit de céder la Scanie, afin de pouvoir tourner toutes les forces du côté d'Allemagne. Ce seroit tout ce que nous pourrions souhaiter de mieux dans l'état présent des affaires, & qui seroit même avantageux au Roi de Suéde: car s'il étoit une fois rentré dans ses Etats de l'Empire, il lui seroit aisé de reprendre la Scanie; & les Hollandois, qui lui sont à présent contraires, ne le feroient pas, lorsqu'il s'agiroit de diminuer la puissance du Roi de Dannemarc dans la Mer Baltique, qui s'en trouveroit le Maître lorsqu'il le seroit des deux côtez. Nous sommes avec un très-profond respect

SIRE, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 23. *Juillet* 1677.

NOus n'avons rien, Monsieur, à ajoûter à la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi, qu'à vous

vous assûrer que nous appuyerons, autant qu'il sera en nous, l'affaire de Nordstrant. Nous avons aussi le Mémoire que vous nous avez fait l'honneur de nous envoyer de Monsieur le Prince de l'Islebonne, avec vôtre Lettre du 15. de ce mois, sur lequel nous exécuterons ponctuellement les ordres de Sa Majesté. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 27. *Juillet* 1677.

NOus avons été, Monsieur, bien surpris de voir par la Lettre de Monsieur Courtin du 20. de ce mois, & la copie qu'il nous a envoyée de celle de Messieurs Temple & Jenkins, écrite le deux, qu'encore que toutes les propositions qui nous ont été faites par les Ambassadeurs d'Hollande pour le rétablissement du Commerce & de la Navigation entre la France & les Provinces-Unies, ne commencent que par le 13. Article du Traité de 1662, que la premiére de leurs demandes soit cotée XIII.; & qu'ainsi nôtre derniére réplique, qui est que Sa Majesté pourroit convenir des Articles du Traité de 1662. qui réglent le Commerce & la Navigation, ne peut jamais s'éten-

dre aux prémiers Articles de ce même Traité, qui peuvent préjudicier à l'Angleterre, mais seulement à ceux qui suivent le douziéme, puisqu'il n'a jamais été question des précédens. Néanmoins ces mêmes Médiateurs, ou plûtôt Monsieur Temple, suivant les mouvemens de sa passion contre la France, a donné par ces Lettres une explication toute contraire à nos intentions, & à ce qui se justifie par les demandes, réponses & répliques. Nous nous en éclaircimes hier avec Monsieur Jenkins, qui nous a promis de désabuser le Roi son Maître & ses Ministres; & vous verrez, Monsieur, ce que nous en écrivons à Monsieur Courtin par la copie de nôtre Lettre. Il est bien difficile de se parer des mauvais offices de Monsieur Temple, mais nous tâcherons de ne lui pas donner de justes sujets de nous en rendre.

Monsieur le Nonce d'une part,& Monsieur Jenkins de l'autre, nous demanderent hier nos réponses à l'écrit signé de Monsieur le Prince Charles, dont ce dernier & Monsieur Temple nous donnerent, il y a quelque tems, une copie. Et comme ils ont pris par écrit la substance de ce que nous leur avons dit, qui est tout conforme aux ordres du Roi, nous vous envoyons seulement, Monsieur, la copie de ce que lesdits Médiateurs en ont gardé.

Du reste, Monsieur, vous jugez bien, que

que tant que Monsieur Temple sera à Londres & Monsieur de Beverning à la Haye, la Négociation sera fort muëtte ici, & qu'il n'y a que l'espérance ou la crainte que donne le mouvement des Armées qui fasse la matiére présente de l'entretien des Ministres qui sont ici assemblez. Dieu veuille donner au Roi assez de prospéritez pour conclure une bonne Paix, & nous sommes, &c.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 29. Juillet 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. Vos Lettres du 16. & du 20. de ce mois me rendent compte principalement des offices que vous aviez fait auprès des Médiateurs pour la liberté du Prince Guillaume de Furstenberg. Il y a lieu de croire que le Comte de Kinsky, ainsi qu'il s'en est expliqué, n'a rien trouvé dans ses instructions touchant cette affaire, puisque assûrément il ne pourroit en être informé, & la regarder comme celle d'un particulier. Toute la Chrêtienté est assez instruite qu'elle n'est que trop publique, puisqu'elle a rompu une Assemblée où l'Europe entiére avoit intérêt,

& que celle de Nimégue ne feroit point formée, fans l'affûrance que le Roi d'Angleterre m'avoit donnée de s'y employer fortement. Ainfi vous devez continuer à faire agir les Médiateurs pour le fuccès de cette Négociation, qui a été commencée à Vienne par les foins du Miniftre d'Angleterre, & par ceux du Nonce de Sa Sainteté.

Je vous ai déja fait connoître l'inquiétude qu'avoit caufé à Londres l'avis qui étoit venu de Nimegue, que vous y traitiez le renouvellement entier du Traité de Commerce de 1662. avec les Etats Généraux. Je vous écrivis bien amplement l'ordinaire dernier fur ce fujet: auffi veux-je croire que, lorfqu'il a été parlé de ce Traité, vous vous étes renfermez feulement aux Articles qui regardent la Navigation & le Commerce. Comme le Roi d'Angleterre m'en a fait parler de nouveau par fon Ambaffadeur, & que, bien que mon intention foit de prendre des mefures avec les Etats Généraux touchant le Commerce, elle n'eft point d'en prendre aucunes pour un Traité défenfif ni aucune garantie, particuliérement pour la Pêche; j'ai jugé à propos de lever, par un écrit que j'ai fait remettre à fon Ambaffadeur, tous les fcrupules qu'il auroit pû en concevoir. Je vous en envoye une copie, afin que vous foyez inftruits, non feulement de mes fentimens fur ce point, mais encore de cet engagement nouveau

que

que j'ai pris avec le Roi d'Angleterre. Je n'ai point besoin d'ajoûter à ce que je vous écrivis il y a 8. jours, qu'en cas que vous retombiez sur cette affaire avec les Ambassadeurs des Etats Généraux, vous vous renfermiez aux Articles de la Navigation & du Commerce, & n'entriez en aucune sorte dans ceux qui regardent des garanties & des défenses réciproques. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le 29. Juillet 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 29. *Juillet* 1677.

JE reçois présentement, Messieurs, vôtre dépêche du 23. de ce mois, mais comme je n'ai point encore eu l'honneur d'en rendre compte au Roi, je remets au premier ordinaire à vous instruire des sentimens de Sa Majesté sur ce qu'elle contient.

Je vous envoye le Passeport que vous avez démandé en faveur du Sieur Voeller, & vous le trouverez conforme au

Mémoire qui étoit joint à vôtre dépêche.

L'Armée des Ennemis en Flandre s'est avancée entre Ninove & Grandmont. Quoiqu'elle s'approche en quelque sorte d'Oudenarde & d'Ath, la raison ne veut pas qu'ils puissent rien entreprendre sur l'une ou sur l'autre de ces Places, toutes deux extrémement fortes par elles-mêmes, & en état d'être aisément soûtenuës par Monsieur de Luxembourg, qui est campé proche de la derniére du côté d'Allemagne. L'Armée que commande Monsieur le Maréchal de Crequy, & celle de l'Empereur sous Monsieur le Prince Charles, sont toûjours fort proche l'une de l'autre dans le Luxembourg, & peu éloignées de Metz. Vous sçavez, Messieurs, avec quelle vérité je suis &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 30. *Juillet* 1677.

SIRE,

L'absence de Monsieur de Beverning nous oblige à surseoir l'exécution des ordres que Vôtre Majesté nous donne

par

par sa Lettre du 22. que nous reçûmes hier, touchant la maniére dont nous aurons à nous expliquer à l'avenir sur tous les points des demandes de Messieurs les Etats Généraux: mais par les éclaircissemens que nous avons eu le 25. de ce mois avec Monsieur Jenkins, dont nous avons rendu compte à Monsieur de Pomponne, Vôtre Majesté aura pû voir que nous avons prévenu ses intentions, & fait sur les avis de Monsieur Courtin tout ce qui pouvoit dépendre de nous, pour desabuser le Roi d'Angleterre & ses Ministres des mauvaises impressions qu'a fait en cette Cour l'extension que Monsieur Temple malicieusement, à ce que nous croyons, & Monsieur Jenkins par inadvertance, ont donnée à nos réponses, sur des choses qui n'ont point été demandées jusqu'à présent, ni mises en négociation. Il est vrai, Sire, que comme les propositions des Ambassadeurs des Etats Généraux commencent par le XIII. Article du Traité de 1662. & que Vôtre Majesté, par les instructions qu'elle nous a données, n'avoit pas trouvé de difficulté sur ce premier, qui est ordinaire dans tous les Traitez; que d'ailleurs Monsieur Courtin nous a fait connoître, que le Roi d'Angleterre ne se sentiroit blessé que de la stipulation d'une garantie de la Pêche, & d'une Ligue défensive avec quelque engagement d'offensive qui commencent au IV. Article du Trai-

té de 1662. & finiſſent au XII.; nous n'avous point exclus de nos réponſes, dans l'éclairciſſement que nous avons eu avec Monſieur Jenkins le XIII., qui fait le premier des demandes deſdits Etats Généraux, d'autant plus qu'ils paſſent du XIII au XVI, ſans inſérer les XIV. & XV. du Traité de 1662. qui font encore mention de cette Ligue *défenſive* & garantie: mais nous lui avons dit, que nous nous renfermoins aux termes dont nous nous étions ſervis, qui ſont que Vôtre Majeſté pourroit convenir de tous les Articles du Traité de 1662. qui réglent le Commerce & la Navigation entre vos Sujets & ceux des Provinces-Unies; & nous lui dirons encore, que ſi dans aucun de ceux qui nous ont été propoſez il y en a quelqu'un qu'il juge pouvoir porter quelque préjudice au Roi de la Grande Bretagne ou à ſes Sujets, nous ne doutons pas que, ſur ce qu'il lui plaira nous en dire, Vôtre Majeſté ne nous ordonne de le reformer par nos repliques, de maniére qu'il ne puiſſe reſter aucun ſujet de plainte à Sa Majeſté Britannique.

Cette même connoiſſance que Vôtre Majeſté nous donne des mauvais effets que produit en Angleterre le bruit qui s'y eſt répandu d'un Traité particulier entre elle & la Hollande, nous fait croire, qu'il n'eſt pas de ſon ſervice de témoigner aucun empreſſement, au retour de Monſieur de Beverning, de l'entre-

tretenir & son Collégue des sentimens de Vôtre Majesté sur leurs demandes, d'autant plus que nous ne ferions en cela que leur confirmer ce que nous leur avons déja dit plusieurs fois par ses ordres. Ainsi nous croyons qu'il vaut mieux attendre à nous servir des instructions que Vôtre Majesté nous donne sur les prétensions des Etats Généraux, jusqu'à ce que ces Ambassadeurs nous fassent de nouvelles instances de leur dire ce qu'ils en doivent espérer.

Celles que les Alliez nous font à présent, par l'entremise de Monsieur le Nonce, en faveur de Monsieur le Prince Charles, paroîtront bien déraisonnables à Vôtre Majesté, & nous pouvons même dire ridicules, en ce qu'on veut sçavoir nos réponses avant que de nous donner la demande de ce Prince, & Monsieur le Nonce, qui commence à faire paroître en cela son penchant pour l'Empereur, nous fait entendre, que si, après que nous avons gardé quelque tems l'écrit qui nous a été présenté de la part du Prince Charles, nous nous contentons de dire qu'il n'est pas dans la forme qu'il doit être, sans vouloir promettre, qu'aussi-tôt qu'il aura été reformé par le Ministre qu'il a ici, nous y donnerons nos réponses, & que nous n'attendrons point de nouveaux ordres de Vôtre Majesté, on aura sujet de dire que nous ne cherchons que des prétextes de retardement: mais nous lui avons fait connoître, que la seu-

lé lecture de l'écrit de Monsieur le Prince Charles, si contraire à l'état présent des affaires, justifie assez les raisons que nous avons de n'y pas répondre, & que lorsque son Envoyé aura fait sa demande dans la forme qui a toûjours été observée dans cette Assemblée & dans les précédentes, ce sera à nous pour lors de déclarer ce que nous aurons à faire en consequence. Si Vôtre Majesté jugeoit qu'il fût de son service, comme nous le croyons, de retarder cette Négociation particuliére, les Ambassadeurs de l'Empereur nous en donnent un prétexte bien plausible, par le refus qu'ils font de reconnoître l'Envoyé de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, disant que ce Prince n'étant pas Ennemi de l'Empereur ni de l'Empire, il ne doit s'adresser qu'à la Cour Impériale ou à la Diéte de Ratisbonne, s'il a quelque demande à faire. Mais comme tout Prince de l'Empire a droit de faire des Alliances avec les Princes voisins, que Vôtre Majesté leur a fait confirmer ce même droit par les Traitez de Westphalie, & qu'elle veut bien reconnoître Monsieur l'Evêque de Strasbourg pour son Allié, personne ne pourra trouver étrange, qu'elle nous ordonne de refuser toutes visites des Ministres du Prince Charles & toutes propositions de leur part, jusqu'à ce que les Ambassadeurs de l'Empereur ayent reconnu le Sieur Duker comme Envoyé d'un Prince qui

a

a l'honneur d'être dans l'Alliance & sous la protection de Vôtre Majesté. Nous ne nous servirons pas néanmoins de ce moyen, qu'elle ne nous ait fait sçavoir si elle l'agrée. Nous sommes avec un très-profond respect,

SIRE, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 30. *Juillet* 1677.

UNe aussi languissante Négociation qu'est à présent celle de Nimégue, ne nous fournit pas, Monsieur, de grands sujets d'écrire au Roi. Cependant nous sommes obligez d'ajoûter encore à la dépêche de Sa Majesté la très-humble suplication que nous vous faisons, de nous informer de ses intentions sur l'empressement que Monsieur le Nonce témoigne depuis quelque tems, de moyenner un Commerce de visites entre les Ambassadeurs de l'Empereur & nous. L'occasion qu'il nous a dit qu'il en vouloit prendre étoit l'arrivée de Monsieur de Gurk, qu'on attend ici dans quatre ou cinq jours, & il prétendoit le disposer à la faire notifier conjointement avec ses Collégues, dont

l'un n'ayant pas jusqu'à présent fait prendre de livrée à ses gens, peut, dit-il, être censé avoir demeuré *incognito*. Il y avoit plus de difficulté pour Monsieur Stratman, mais le Nonce croyoit que le Corps de l'Ambassade de l'Empereur, du moment qu'il est parfait par l'arrivée du Chef, nous envoyant faire un compliment, & s'assemblant chez ledit Sieur Evêque pour recevoir tous ensemble nôtre visite, qu'ils nous visiteroient aussi en corps chez le premier de nous, immédiatement après les Médiateurs, nous ne pouvions pas désirer une plus grande réparation des fautes que quelqu'un desdits Ambassadeurs pourroit avoir commises à son arrivée, & qu'ils auroient par-là pleinement satisfait à ce qui est dû à l'Ambassade de France. Il ne nous paroissoit pas aussi, Monsieur, que cet expédient pût porter aucun préjudice à nôtre Caractére: mais depuis deux jours l'Auditeur nous ayant fait connoître, que le Comte de Kinsky ne vouloit agréer aucune proposition s'il n'étoit visité en particulier avant l'arrivée de son premier Collégue, & nous ayant voulu persuader que certaines déclarations particuliéres, ou plûtôt complimens, qui nous seroient faits de sa part par les Médiateurs, pourroient détruire tout ce qu'il a fait de plus éclatant & de plus public, nous avons cru devoir rejetter entiérement cette Négociation: & il ne nous reste qu'à sçavoir, si le Nonce, laissant

fant aux Ambaſſadeurs de l'Empereur la liberté de voir ceux d'Eſpagne hors de rang, comme parens de leur Maître, & diſpoſant ces premiers à nous rendre en Corps d'Ambaſſade la viſite immédiatement après les Médiateurs, Sa Majeſté agrée que nous acceptions ce parti, qui nous ſemble être le ſeul admiſſible.

Nous joignons, Monſieur, à cette Lettre le raport que le ſieur Duker nous a donné par écrit, de la réponſe que les Médiateurs ont faite à ſes demandes de la part des Ambaſſadeurs de l'Empereur, & nous ne parlerons point de cette affaire que vous ne nous ayez fait ſçavoir, Monſieur, de quelle maniére le Roi veut que nous nous y conduiſions. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 3. *Août* 1677.

NOus ne ſçaurions, Monſieur, vous mieux informer des raiſons que nous donne Monſieur le Nonce, pour ne nous pas raporter reformez les deux Brefs de Sa Sainteté, qu'en vous envoyant le Mémoire qui les contient,

avec les copies de ceux qu'il dit avoir été expédiez par un ordre & ſtile de la Secrétairerie Apoſtolique, tant à Monſieur le Duc de Longueville & aux Chefs des Ambaſſades de l'Empire & d'Eſpagne à Munſter, qu'à l'Evêque de Gurk & au Marquis de los Balbaſez, qui rempliſſent ici les mêmes places, ſur la forme de l'uſage deſquels il prétend que celui qui a éte envoyé à moi Maréchal d'*Eſtrades* a été expedié, tant pour l'adreſſe que pour les titres de Meſſieurs mes Collégues.

Pour l'autre Bref facultatif, comme le plus conſidérable, où le Roi n'eſt pas ſpécialement nommé après l'Empereur, ni diſtingué des autres Rois, nous ne nous ſommes pas payez des raiſons de Monſieur le Nonce; parce qu'outre que nous ne les avons pas trouvées ſans replique, & particuliérement ne nous aportant pas le même Bref facultatif que Monſieur le Nonce Chigi a dû avoir à Munſter, comme il fait par copie ceux expédiez pour les Comtes de Trautmansdorf & de Pegneranda, & pour Monſieur le Duc de Longueville. Nous avons cherché de nôtre côté ce qui peut ſervir à appuyer ce Titre, qui ſert à la gloire de Sa Majeſté, & qui la diſtingue avantageuſement des autres Rois, en attendant que vous nous ayez du vôtre ſuggeré, ſi Sa Majeſté le déſire, ce que vous ſçavez mieux que nous, pour ſoûtenir cette prérogative. Nous avons déja trou-
vé

vé que Fra Paolo (*), Auteur qui ne sera pas jugé partial pour la France, raporte dans son Histoire du Concile de Trente, de même que Monsieur le Nonce en convient par son Mémoire, que Paul III. dans sa Bulle d'indiction du Concile à Mantoue de 1541. nomme spécialement le Roi Très-Chrêtien après l'Empereur; & si Jules III. ne le nomma pas formellement dans la sienne de continuation dudit Concile en 1550. il le fit implicitement par des termes qui équivaloient à une dénomination, sçavoir, en ordonnant, par sa Bulle que celle de Paul demeureroit dans toute sa force & vertu, avec toutes les clauses & décrets qu'elle contenoit, qu'il confirma & renouvella entant que de besoin (†); ensorte qu'on peut dire que Jules a également nommé le Roi après l'Empereur, comme Paul: ce qui est parfaitement contraire à ce que Monsieur le Nonce allégue dans son Mémoire, que Jules III. n'a point nommé Sa Majesté; & si Pie IV. n'a pas nommé François II. après l'Empereur, dans sa Bulle de nouvelle indiction de 1560, Charles IX. en a fait faire des plaintes par ses Ambassadeurs à ce Pape qui tiennent lieu de protestations, & sont raportées bien au long par ce (§) même Hif-

(*) Fra Paolo Liv. 1. impression de Geneve, pag. 104.

(†) Idem Liv. 3. impression de Geneve, pag. 316.

(§) Idem Liv. 5. pag. 445. pag. 951. 952. 953. & 954.

Hiſtorien du Concile de Trente, ſur leſquelles Pie IV. ne s'eſt défendu que par une excuſe de l'avoir oublié, & de s'être repoſé du ſoin de ſa Bulle ſur les Cardinaux par lui à ce députez; qu'on ne pouvoit pas prendre garde à tout, qu'il échapoit bien ſouvent des choſes, mais que pour l'avenir il aporteroit toute diligence à ce qu'il ne fût rien omis: enſorte qu'on peut encore dire que ce Titre de diſtinction du Roi a été reconnu & autoriſé de tous les Papes, & nous n'eſtimons pas que le Décret de confirmation du Concile par ce même Pie IV. en 1564. mérite aucun contredit, parce que c'eſt un acte particulier depuis le Concile fini, auquel perſonne ne pouvoit contredire de la part du Roi, & moins encore ce que Monſieur le Nonce a allégué dans ſon Mémoire ſur le mot de deux Couronnes, raporté par Victorio Siri, qui n'a aucun raport au fait. Et lors, Monſieur, que nous avons demandé à Monſieur le Nonce, d'où venoit qu'il nous faiſoit bien voir des copies des Brefs qu'il prétend avoir ſervi à Munſter, & qu'il ne nous communiquoit pas celui facultatif de Monſieur le Nonce Chigi, qui pourroit beaucoup ſervir à l'éclairciſſement des choſes, il ne nous a ſçû répondre autre choſe, ſi non qu'il eſt ſurpris lui-même qu'on ne lui l'eût pas envoyé avec les autres, & qu'il croyoit qu'il ſeroit demeuré ſur la Table du Secrétaire, qu'il l'envoyeroit par l'ordinaire ſuivant.

Nous

Nous attendons, Monsieur, d'aprendre vos intentions sur ce qu'il pourroit y avoir à faire, & les tempéramens qu'on pourroit y trouver., si Sa Sainteté ne jugeoit à propos d'entrer dans cette contestation, que nous devons dire être particuliére & secrete entre Monsieur le Nonce & nous; les Impériaux, Espagnols & autres n'en ayant aucune connoissance.

Vous serez, Monsieur, apparemment autant surpris que nous l'avons été, de ce que Monsieur le Nonce & Monsieur Jenkins nous vinrent hier dire séparément; sçavoir Monsieur le Nonce, que les Alliez feroient ensorte que l'Envoyé de Monsieur le Prince Charles nous donneroit sa proposition en la forme que nous la pourrions désirer, qui seroit en substance la même qui avoit été présentée & signée par Monsieur le Prince Charles, toutesfois & quantes que nous voudrions assûrer ce Ministre, dans quel tems nous y voudrions répondre catégoriquement & sans delai, nous priant ledit Nonce, de lui vouloir donner réponse sur cela, & nous assûrant que cette facilité serviroit autant à avancer le Traité de Paix, que le rétardement pourroit l'acculer; & Monsieur Jenkins nous a dit la même chose en substance, & y en a ajoûté d'autres fort crûës, & demandé dans quel tems nous y répondrions, & que l'avancement de la Paix dé-

dépendoit de nôtre réponſe, ſans laquelle les Alliez n'y travailleroient plus, & avoient dit de nous déclarer, que le retardement que nous aporterions à répondre aux propoſitions de Monſieur le Prince Charles, ſeroit un rétardement pour la Paix générale, puiſqu'ils ne feroient aucun pas qu'après que nous aurions rendu nôtre réponſe.

Nous avons, Monſieur, répondu à l'un & à l'autre de ces Médiateurs, qu'encore que cette demande fût extraordinaire, & contraire à tout ce qui s'eſt pratiqué juſqu'à préſent, nous recevrions les propoſitions que Monſieur le Prince Charles nous pourroit donner par eux, lorſqu'elles ſeroient conformes, les examinerions & répondrions dans le tems & en la maniére que nous le jugerions plus à propos; & avons ajoûté à Monſieur Jenkins, qu'il pouvoit dire aux Alliez, que puiſqu'ils nous déclaroient que le Traité de Paix ne ſe pouvoit avancer que conjointement avec les affaires de Lorraine, ils avoüoient donc qu'ils avoient retardé ce bien à toute l'Europe depuis plus d'un an, qu'ils ne nous ont fait aucune demande pour le Prince Charles.

Monſieur Jenkins nous a encore demandé de la part des Alliez, d'écrire au Roi pour obtenir un paſſeport pour deux Députez Adminiſtrateurs du bien du Diocéſe de Strasbourg, pour pouvoir ve-

venir repréſenter leurs droits dans l'Aſſemblée; & nous lui avons répondu, que Monſieur Duker étoit ici ſur leurs Paſſeports de la part de Monſieur l'Evêque & Prince de Strasbourg leur Souverain, qui avoit ſoin des intérêts de ſon Maître & de ſon Diocèſe; que nous ne connoiſſions, ni ne reconnoîtrions pas d'autres Députez, ni n'écririons pas à Sa Majeſté pour le Paſſeport qu'il nous démandoit.

Nous croyons que cette demande ne nous eſt faite que dans la penſée que nous la refuſerions, & que nos Ennemis y aporteront un prétexte de refuſer, comme ils ont déja fait, de reconnoître ici Monſieur Duker; mais ſi Sa Majeſté nous ordonne, ſur ce que nous avons pris la liberté de lui remontrer, d'arrêter les affaires de Lorraine juſqu'à ce que l'Envoyé de Monſieur de Strasbourg fût reconnu, ces Meſſieurs ſe trouveront bien courts dans leurs meſures. Nous ſommes, &c.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite, Monſieur le Nonce nous a aporté les propoſitions ci-jointes de l'Envoyé de Monſieur le Prince Charles, & nous a dit en même tems, par forme de diſcours ſeulement, qu'il eſpéroit dans peu nous aporter des propoſitions nouvelles de tous les Alliez; & que Monſieur Jenkins, nous parlant

du

du delai que nous aporterions à la Négociation générale lorsque nous ne répondions pas aux propositions de la Lorraine, ne nous avoit dit que des paroles en l'air, que les Alliez pouvoient avoir avancé, mais auxquelles ils ne s'arrêteroient pas.

Nous avons cru, Monsieur, pouvoir ajoûter ici une pensée qui nous est venuë, touchant le Bref qui est adressé ici à moi Maréchal d'Estrades. Comme la plus grande difficulté roule sur le seul mot de *præstantibus viris*, que le Roi n'a pas trouvé convenable à des personnes que Sa Majesté a honorées du Caractére de ses Ambassadeurs, & que nous avons peine à croire, que ceux qui étoient à Munster ayent reçû celui qu'on nous fait voir aujourd'hui, que peut-être on le voudroit bien reformer, si nous insistions à le demander, mais qu'en tout cas nous ne le devions point recevoir encore, jusqu'à ce que les Ambassadeurs de l'Empereur ayent accepté le leur: car il pourroit arriver que Monsieur le Comte de Kinsky le feroit reformer, & que le Roi y souffriroit du préjudice, dans la différence qui se trouveroit alors du traitement qu'on auroit fait à ses Ambassadeurs, à celui qu'on feroit à ceux de l'Empereur. Nous sommes, &c.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 5. *Août* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert, & Comte d'Avaux. Je répons à vos Lettres du 23. & 27. du mois passé. La premiére m'a fait voir, de quelle maniére la visite de l'Ambassadeur d'Espagne à ceux de l'Empereur avoit été réglée par l'entremise du Nonce de Sa Sainteté. Rien ne peut mieux faire connoître qu'elle est hors de rang, & renduë seulement aux Ministres d'une même Maison, que qu'ils n'ont pas commencé par le Nonce du Pape, dont la prééminence est établie sans contestation sur tous les autres. Ainsi je trouve bon que vous vous contentiez d'être visitez immédiatement après le Nonce & les Ambassadeurs d'Angleterre. Dans l'un la préséance naturelle & la qualité de Médiateur se trouvent jointes également, dans l'autre le rang qui a été donné à la Médiation ne tire à aucune conséquence. Mais bien que cette affaire ne puisse être plus clairement démêlée, & que j'y trouve en effet toute la précaution que j'y puis désirer, il est bon toutefois que vous retiriez une copie de l'écrit que les

ses Ambaſſadeurs d'Eſpagne doivent donner au Nonce du Pape, par lequel ils déclareroient qu'ils avoient viſité ceux de l'Empereur hors de rang, dans la viſite qu'ils leur devoient rendre. Celui que vous devez tenir demeure en cette ſorte dans l'état qu'il doit toûjours être, puiſque ces tempéramens & cet écrit en ſont une eſpéce de confeſſion, même par les Ambaſſadeurs d'Eſpagne.

Vous avez ſuivi pleinement mes intentions, lorſque, ſans entrer dans les remontrances des Ambaſſadeurs de Suéde ſur le mauvais état des affaires de leur Maître, vous leur avez renouvellé les aſſûrances de mon amitié, & confirmé les ordres que vous aviez de demander la leur, & l'entier rétabliſſement des Traitez de Weſtphalie: mais outre que les nouvelles de Dannemarc conviennent, que la perte de la flote de Suéde avoit été beaucoup moindre qu'elle ne s'étoit publiée d'abord; j'attens avec impatience la confirmation du premier avis qui s'étoit répandu d'une Bataille gagnée par les Suédois dans le Schonen: s'il ſe trouve véritable, j'eſpérerai que les affaires de cette Couronne pourront ſe rétablir dans cette Province, & dans celles de l'Empire.

J'ai vû avec autant de ſatisfaction que d'indignation, dans vôtre dépêche du 27., la ſuppoſition que le Sieur Temple vous avoit faite, & la maniére dont vous l'avez éclaircie. On ne peut trouver aſſez

aſſez étrange que ce Miniſtre ait oſé impoſer de cette ſorte au Roi ſon Maître, dans une matiére ſi importante, & qu'il ait pû vous attribuer une explication préciſe du renouvellement entier du Traité de 1662. dans tous ſes points. Autant que j'aurois trouvé à redire que vous vous en fûſſiez déclarez de cette ſorte, autant je vois avec plaiſir que vous vous ſoyez renfermez dans mes intentions ſi exactement, & que vous ayez démêlé ſi nettement les articles de Garantie & d'Alliance d'avec ceux de Marine & de Commerce, deſquels il s'agiſſoit ſeulement.

J'ai chargé le Sieur Courtin d'en porter ſes plaintes au Roi d'Angleterre; parce que, dans les ſentimens peu favorables que le Sieur Temple témoigne pour moi, il pourroit être dangereux de l'en éloigner davantage, par la connoiſſance du juſte mécontentement que j'aurois témoigné de ſa conduite. L'effet que j'attens des ordres que j'ai donnez au Sieur Courtin feroit, que le Roi d'Angleterre lui ôtât ſa confiance dans une Médiation qu'il paroît exercer avec partialité. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Verſailles, le 5. Août 1677.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 5. *Août* 1677.

VOus avez, Messieurs, démêlé bien nettement la supposition que Monsieur Temple vous avoit faite: je l'ai vû avec une fort grande joye, & je me sçai bon gré d'avoir toûjours soupçonné que cette affaire fut différente à Nimegue de ce qu'elle avoit été mandée à Londres. Il est trop fâcheux de voir la Médiation en de telles mains, mais il est de la prudence de n'en pas faire trop de bruit, tant que le Roi d'Angleterre voudra qu'elle y demeure.

Vôtre réponse aux Médiateurs sur l'écrit signé par Monsieur le Prince Charles ne pouvoit être mieux, aussi a-t-elle été fort approuvée de Sa Majesté.

L'Armée du Roi & celle de l'Empereur sont toûjours fort proches, & s'étoient même trouvées en présence le 20. du mois passé. Les Impériaux avoient témoigné peu de dessein de combattre, & ont marché depuis vers Marville. Monsieur le Maréchal de Crequi étoit toûjours fort incommodé de sa blessure, qui s'étoit ouverte; &, en cas qu'il fût hors d'état de servir, Sa Majesté s'étoit re-

remiſe à lui de faire paſſer l'Armée ſous le commandement de Monſieur le Maréchal de Schomberg.

Comme Monſieur le Prince d'Orange a paſſé la Dendre, on ne voit guéres quel deſſein il peut avoir que celui du Siége de Maſtricht ou de Charleroi. L'un & l'autre toutefois paroiſſent d'une étrange difficulté, non ſeulement par l'état des Places, mais par le peril d'agir à la vûë d'une Armée auſſi puiſſante que celle que commande Monſieur le Duc de Luxembourg. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 6. Août 1677.

SIRE,

Vôtre Majeſté aura vû par nos précédentes dépêches, que nous avons entiérement ſatisfait au point de la ſienne du 29. du mois paſſé, qui a regardé l'inquiétude qu'on avoit pris à la Cour d'Angleterre ſur le mauvais avis qui y avoit été donné, que nous euſſions voulu traiter avec les Ambaſſadeurs d'Hollande du renouvellement entiér du Trai-

té de 1662. & nous ne pouvons nous étonner assez de ce que Monsieur Temple l'a donné, vû qu'il n'est pas à croire qu'il n'eût pas lû les Mémoires qui lui avoient été donnez par lesdits Ambassadeurs d'Hollande pour nous les remettre, où il n'étoit parlé, non plus que dans les réponses que nous lui avons faites, que de la Navigation & du *Commerce*, & nullement des Articles de défensive ni de garantie, qui ont jetté cette allarme en Angleterre; &, Sire, nous ajoûterons encore aujourd'hui à Vôtre Majesté pour plus d'éclaircissement de cette vérité, qu'il est même impossible que nous ayons pû entrer en rien de semblable, par une raison de fait sans replique, que Monsieur *Temple* n'a pas ignorée, qui est que Monsieur de Beverning, lorsque nous lui parlames de ce que Vôtre Majesté seroit contente de renouveller ce Traité pour les choses qui regardoient la Navigation & le Commerce depuis le XIII. Article, s'expliqua & nous déclara nettement, qu'il sçavoit bien qu'il ne se pouvoit quant alors davantage, & qu'il faloit que ses Maîtres fûssent rentrez dans l'honneur de l'amitié de Vôtre Majesté par un Traité, auparavant que de parler de renouveller une Alliance, & que de lui faire aucune proposition de garantie ni d'Alliance, & qu'ainsi il ne faloit songer à présent qu'à régler les affaires du Commerce & de la Paix.

Vô-

Vôtre Majesté aura encore connu par nos précédentes, que nous avons satisfait à l'autre point de la même dépêche du 29. du passé, touchant Monsieur le Prince Guillaume, & fait faire par les Médiateurs les instances qu'elle nous a commandé pour sa liberté, qui ont produit des réponses des Impériaux, dont nous lui avons rendu compte. Nous continuerons Sire, les mêmes instances auprès desdits Médiateurs aux occasions, suivant que Vôtre Majesté nous l'ordonne.

Nous visitames avant-hier les Ambassadeurs Espagnols dans le rang, & suivant les projets qui en avoient été faits & concertez par Monsieur le Nonce, qui les a fait exécuter fort juste, suivant les engagemens & les paroles qu'il nous en avoit données, après avoir reçû & rendu entr'eux & les Impériaux leurs visites de famille le jour précédent, à l'exemple de Munster, duquel Monsieur le Nonce nous a donné son certificat, avec un écrit signé de lui pour plus grande sûreté, duquel nous envoyons Copie à Monsieur de Pomponne, que nous informons de tout ce qui s'y est passé, pour n'en pas importuner Vôtre Majesté. Nous sommes avec un très-profond respect,

SIRE, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 6. *Août* 1677.

NOus avons, Monsieur, reçû la Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire du 29. du mois passé, qui accompagnoit la Lettre du Roi de même date.

Vous verrez par la réponse que nous nous donnons l'honneur de faire au Roi, que nous remettons Sa Majesté au détail que nous vous devons faire de ce qui se passa à la visite que nous rendimes avant-hier aux Ambassadeurs d'Espagne, après que Monsieur le Nonce & Monsieur Jenkins nous eurent communiqué le matin un Pleinpouvoir en bonne forme pour tous, avec la qualité d'Ambassadeurs & Plénipotentiaires, & toutes clauses nécessaires. Nous espérons, Monsieur, que vous trouverez nôtre visite à la satisfaction de Sa Majesté, puisque nous avons suivi l'exemple de Munster, que nous en avons tiré un Certificat de Monsieur le Nonce, avec un écrit encore, pour plus grande sûreté, desquels nous vous envoyons des copies, & qu'au lieu qu'à Munster les Ambassadeurs du Roi n'avoient eu que le Nonce pour exem-

exemple, nous avons eu ici le Nonce & la Médiation d'Angleterre pour guides. Ce que nous vous devons dire ne s'être pas fait sans peine à l'égard de la Médiation d'Angleterre; car Monsieur le Nonce avoit bien pris ses mesures entre lés Espagnols & nous, mais non pas entre les Anglois, avec lesquels il n'a aucun Commerce: si bien qu'après la Déclaration des Ambassadeurs d'Espagne, il arriva deux grandes questions; la prémiére, de faire conformer à l'exemple de Munster Monsieur Jenkins, homme, comme vous sçavez, peu résolutif; & l'autre, présupposé qu'il s'y conformât, de le faire aller à l'audience après Monsieur le Nonce. L'un & l'autre ne fut pas un petit ouvrage.

Nous le vîmes d'abord aux champs, à dire qu'il ne vouloit entrer en aucun tempérament, qu'il vouloit rendre & recevoir la prémiére visite comme Médiateur avant les Impériaux & avant Monsieur le Nonce, & que cette visite lui étoit dûë; qu'il ne connoissoit point le Pape, & qu'il avoit des ordres du Roi son Maître de ne point ceder à son Nonce: & nous le vîmes avec déplaisir faire son parti pour cela, solliciter les Ambassadeurs & Ministres des Princes Protestans de se joindre à lui pour le soûtenir, & nous ne le vîmes quasi venir à nous que pour nous en déclarer sa résolution; mais, Monsieur, nous avons été assez heureux de le rendre capable de se

conformer à l'exemple de Munster pour la visite de famille des Impériaux & Espagnols, qui étoit la prémiére difficulté; & nous avons travaillé ensuite à le persuader par nos raisons, & d'ignorer la visite de Monsieur le Nonce, & de rendre la sienne, quoique postérieure, à l'heure qui lui seroit donnée, comme Médiateur, auparavant nous.

Nous lui représentames, qu'il ne s'agissoit pas de céder par lui à Monsieur le Nonce, mais qu'il devoit entrer dans le fait en véritable Médiateur. Qu'il sçavoit avec quelle joye nous nous servions de la Médiation d'Angleterre, & en quelle considération elle étoit au Roi; mais qu'il n'ignoroit pas aussi que le Pape ne fût pareillement admis Médiateur par les Princes Catholiques, qui tous le reconnoissant pour le Chef de l'Eglise, lui cédoient, Rois, Empereur, & autres; & que, comme il venoit déja de se conformer à l'exemple de Munster, & à ne se point arrêter à la visite de famille que les Impériaux & Espagnols s'étoient renduë le jour précédent, qui étoit une chose faite; moyennant un certificat qu'ils lui devoient donner de ce qui s'y étoit passé, nous le priions aussi de suivre le même exemple pour le reste; qu'il n'y alloit rien en cela du rang du Roi son Maître, puisque nous ne demanderions l'audience qu'après lui Médiateur. A quoi s'étant à la fin rendu, comme nous ne pensions plus qu'à exécuter & faire

faire les visites dans cet ordre aux heures qui nous avoient été données, nous prévinmes heureusement un incident qui apparemment auroit bien irrité davantage l'Angleterre que l'affaire du Traité de 1662, qui fut que Monsieur de los Balbasez, Chef de l'Ambassade d'Espagne, chez qui se rendoient les visites, nous avoit donné une heure entre Monsieur le Nonce & Monsieur Jenkins; ce qu'ayant découvert, nous en fimes des plaintes à Monsieur le Nonce, qui travailla par diverses allées & venuës à rectifier toutes les choses. Nous en avertimes Monsieur Jenkins, nous le substituames dans l'heure qui nous avoit été donnée, & primes la sienne: moyennant quoi le tout s'exécuta dans l'ordre projetté; mais ce ne fut pas sans beaucoup de soupçon de nôtre part, que ce ne fût un piége que les Espagnols nous avoient voulu dresser, sous une fausse apparence de nous faire plus d'honneur, pour mettre de la confusion dans les visites, & nous commettre avec l'Angleterre, en faisant dire que nous avions voulu couper ses Ambassadeurs: ce que Monsieur Jenkins a aussi bien reconnu que nous, lequel en est demeuré très-content, & nous est venu faire des remercîmens tout particuliers chez nous.

Nous sommes persuadez, Monsieur, que vous trouverez que nous n'avons pas le même sujet de l'être de la délicatesse de Monsieur d'Oxenstiern, qui,

pour ne pas faire sa visite après nous, a répondu aux Gentilshommes qui lui ont été déclarer l'arrivée de leur Maître, qu'il s'en alloit aux Champs pour quatre ou cinq jours. C'est déja la seconde fois qu'il en use de même quand il s'agit d'aller à l'audience après nous ; & ce qui nous paroît de plus surprenant, est qu'il n'en use pas de même pour les autres, & que nous avons remarqué, que pendant qu'il traite de la sorte avec nous, il ne fait pas de scrupule de suivre en pareil cas, selon les rencontres, l'Ambassadeur de Dannemarc. Ce sont de certaines observations que nous ne croyons pas devoir negliger de vous faire sçavoir.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite, Messieurs les Ambassadeurs d'Espagne nous ont rendu la visite immédiatement après celle des Médiateurs.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 10. *Août* 1677.

NOus nous sommes donné l'honneur, Monsieur, de vous mander par le dernier ordinaire, comment s'étoient passées nos visites avec Messieurs les Ambassadeurs d'Espagne. Nous avons maintenant à vous rendre compte des propositions que Monsieur le Nonce nous a fait, pour tâcher de nous faire voir les Ambassadeurs de l'Empereur. Vous sçavez, Monsieur, les sujets de plainte que nous avons contre l'un & contre l'autre des deux qui sont ici: qu'à l'égard de Monsieur de Kinsky, il ne nous a point fait donner part de son arrivée, sur la difficulté que nous eûmes au sujet d'un billet, par lequel il devoit assûrer Messieurs les Médiateurs, que les visites qui lui avoient été faites par Monsieur l'Ambassadeur de Dannemarc & autres, ne lui avoient été faites que comme visites d'amis, & sans aucune notification de sa part. Pour ce qui est de Monsieur Stratman, nous nous plaignons qu'il ne nous ait pas fait donner part assez à tems de son arrivée, qu'il nous ait caché les audiences qu'il avoit don-

nées aux autres Ambassadeurs avant nous, sous prétexte d'affaires de conséquence qu'il avoit à traiter, & qu'il ne nous ait voulu restituer que la derniére.

Monsieur le Nonce nous propose donc, Monsieur, que quand Monsieur de Gurk sera arrivé ici, il y remettra les choses dans l'ordre qu'elles doivent être, qu'il reçoive de nous la prémiére visite en Corps d'Ambassade, & qu'il nous la restituë de même. Monsieur le Nonce prétend par-là, que ce seroit réparer avantageusement la faute de ces deux Messieurs; puisque non seulement le Chef de l'Ambassade nous rendroit ce qui nous est dû, mais même que tout le Corps de l'Ambassade viendroit nous rendre la prémiére visite: en quoi la réparation seroit d'autant plus grande & plus publique, qu'il est constant que tout le monde verroit bien, que Messieurs de Kinsky & Stratman ne se seroient trouvez chez Monsieur de Gurk, eux qui avoient déja reçû leurs visites séparément & long-tems devant, si ce n'étoit en faveur de la France, & pour lui donner la préséance qui lui est dûë. Aussi avons nous appréhendé que les Ambassadeurs de Suéde & de Dannemarc, qui s'en apperçurent, ne refusent de rendre cette visite à tout le Corps de l'Ambassade de l'Empereur, disant qu'ils se sont déja acquitez de ce devoir envers Messieurs le Comte de Kinsky, & Stratman;

mais

mais l'Auditeur de Monsieur le Nonce nous assûre que Monsieur de Gurk déclarera, qu'il a ordre de l'Empereur de recevoir les visites en corps d'Ambassade avec ses Collégues; que Monsieur de los Balbasez, pour faciliter cet accommodement, promet de les aller voir tous trois en Corps, & de recevoir les visites de tous trois en Corps, quoiqu'il l'ait déja fait aux deux derniers; que Monsieur le Nonce offre d'en faire de même, & que les Ambassadeurs de Suéde & de Dannemarc n'oseront peut-être pas refuser ce parti, dans la crainte de se faire des affaires avec l'Empereur, & de s'exclure aussi de tout commerce avec Monsieur de Gurk, que Monsieur le Nonce espére porter à déclarer, que sans ses Collégues il ne veut point recevoir cette prémiére visite. Outre cette réparation publique, on nous en veut encore faire de particuliéres. Pour ce qui touche Monsieur de Kinsky, on nous propose de le faire trouver chez Monsieur le Marquis de los Balbasez, chez qui on va jouër une fois la semaine. Que là nous entrerions en quelque éclaircissement sur les incidens qui nous ont empêché de nous voir, & qu'il nous témoigneroit, comme quoi il n'avoit point fait aucune Notification devant celle qu'il nous avoit offerte; que ce n'a été qu'un mal-entendu, & que nous étions les premiers à qui il avoit voulu donner part de son arrivée. Comme ce dis-

 cours

cours feroit proprement des excuses qu'il nous feroit, nous y aurions plus volontiers donné les mains, si on ne prétendoit que ces complimens de part & d'autre aboutiroient à une visite que nous irions lui faire sans Cérémonie & en particulier, avant que de le voir en Cérémonie chez Monsieur de Gurk. C'est, Monsieur, ce que nous avons réjetté entiérement. Nous avons *témoigné*, que nous ne pouvions pas aller voir Monsieur de Kinsky, qui ne nous avoit pas notifié son arrivée, jusques à ce que nous l'eussions vû en Cérémonie chez Monsieur de Gurk; que ce feroit passer après ceux qui l'ont déja vû que d'y aller; ainsi qu'il faut que les prémiéres visites de Cérémonie se fassent dans les régles, après quoi nous ne ferons aucune difficulté de nous voir familiérement & sans façon. Ces Messieurs au contraire prétendent, que cette visite-là ne pourroit faire aucune conséquence, puisqu'elle feroit faite sans Cérémonie, comme entre personnes privées. Ils consentent même qu'il n'y en ait qu'un de nous qui y aille, comme pour le voir, sous prétexte de la conversation qu'on auroit eüë chez Monsieur de los Balbasez, & Monsieur de Kinsky prétend, qu'après avoir été ici six mois Ambassadeur de l'Empereur, il ne peut recevoir la prémiére visite chez Monsieur de Gurk, sans que personne de nous lui ait fait la moindre honnêteté & l'ait été voir chez lui,

lui, comme nous avons été chez tous les autres. Que si nous rejettons la faute sur ce qu'il ne nous a point fait donner part de son arrivée, il peut dire qu'il nous l'a offert, & qu'il n'a tenu qu'à nous de la recevoir, & qu'ainsi on pourroit présupposer, que cette prémiére visite auroit été renduë de part & d'autre.

Pour ce qui regarde Monsieur de Stratman, comme nous sommes un peu plus blessez de son procedé, non-seulement on ne nous demande, ni visite, ni entrevûë particuliére; mais de plus on consent qu'il témoigne à Monsieur le Nonce, qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour nous rendre ce qui nous étoit dû; que ses gens avoient ordre de nous avertir avant les autres, mais que les choses n'avoient pas été exécutées comme il les avoit projettées; que Monsieur le Nonce nous donneroit par écrit cette déclaration, parce que Monsieur de Stratman ne la veut point écrire de sa main; ou bien même que Monsieur le Nonce feroit encore une chose qui seroit meilleure que cette déclaration, qui seroit un procès verbal de tout ce qui s'est passé au sujet de cette prémiére visite avec les Ambassadeurs de l'Empereur, dans lequel il énonceroit tout ce que Monsieur de Stratman lui a dit, & il feroit connoître que cette visite en corps d'Ambassade n'a été faite que pour

nous rendre plus autentique le rang & la préséance qui nous est dûë.

Comme nous ne sommes convenus de rien de tout ceci, & que nous nous sommes contentez d'écouter Monsieur le Nonce, les choses en sont demeurées là, & nous attendons, Monsieur, que le Roi nous envoye ses ordres sur ce qu'il plaira à Sa Majesté que nous acceptions de ces propositions. Nous n'osons *même* vous prier, Monsieur, de nous faire l'honneur de nous rendre réponse sans attendre le jour ordinaire, parce que nous l'aurons quatre jours plûtôt ; & comme Monsieur de Gurk sera ici aujourd'hui, c'est peut-être tout ce que pourroit faire le Nonce de faire différer la Notification de son arrivée, jusqu'*à la* réponse du Roi, laquelle néanmoins nous n'avons point dit que nous attendions, n'ayant jusqu'à présent voulu faire de ceci une affaire qui fût remise en Négociation.

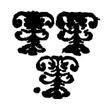
Nous ne pouvons pas vous dire, Monsieur, en cas que cette affaire ne *s'accommode* point, si nous verrons *Monsieur* de Gurk. Pour nous, nous sommes tous prêts de le faire, mais Monsieur de los Balbasez nous fait entendre qu'il a peine à croire que ce Ministre se résolve à *nous* voir quand ses deux Collégues seront exclus de tout commerce avec nous. Peut-être dit-il cela pour nous faire donner les mains plus facilement aux expé-

diens qu'il propose, peut-être auſſi eſt ce la vérité.

Nous avons déja remarqué, Monſieur, que Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suéde ſe trouvoient un peu trop fermes ſur le prémier rang, & principalement à nôtre égard, puiſqu'eux qui n'ont pas fait de difficulté dans deux rencontres d'aller voir les Ambaſſadeurs de l'Empereur après celui de Dannemarc, n'ont en aucune occaſion voulu paſſer après nous. Lors de l'arrivée de l'Ambaſſadeur de Dannemarc, Monſieur d'Oxenſtiern fit le malade, & ne l'alla voir que cinq jours après; il chercha des incidens à Mylord Berkley, & dans cette occaſion-ci des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, il eſt monté en caroſſe, dans le tems qu'on lui eſt venu donner part de ſon arrivée, & a dit, qu'il s'en alloit pour quatre jours aux champs; mais à ſon rétour il a fait une déclaration fort expreſſe, car il a fait faire des plaintes à Monſieur de los Balbaſez de ce qu'il nous avoit donné part de ſon arrivée avant eux: à quoi Monſieur de los Balbaſez a répondu, qu'il avoit fait ce qu'il avoit jugé à propos, qu'il n'avoit à rendre compte de ſes actions à perſonne, & qu'ils étoient maîtres de le venir voir quand ils voudroient, ou de n'y venir pas. Nous avons ſçû cette derniére particularité de l'Auditeur de Monſieur le Nonce. Nous nous donnons l'honneur, Monſieur, de vous envoyer la réponſe des Alliez que Monſieur Jenkins

a

a donnée à Monsieur Duker. Vous verrez des suppositions toutes visible: C'est ce que nous ferons entendre Monsieur Jenkins dans l'audience qu nous lui demanderons demain, où nou lui dirons une chose sans replique, qu est, que non seulement nous avons dé claré depuis peu que Monsieur l'Evêque de Strasbourg étoit Allié du Roi, mais que dès le tems qu'il étoit question de convenir de la forme des Pleinpouvoirs, lorsque les Ambassadeurs des Etats insistoient que dans les nôtres nous n'eûssions pouvoir de traiter que pour Sa Majesté & pour ses Alliez à présent en Guerre, nous réjettames cette derniére condition, *à présent en Guerre*; & Monsieur de Strasbourg fut le seul que nous *allé*guâmes pour un exemple d'Allié de Sa Majesté qui n'étoit pas en Guerre, de qui nous aurions ainsi abandonné les intérêts; de sorte que ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons fait une *déclara*tion formelle à Messieurs les Médiateurs, que Monsieur de Strasbourg est *Allié du* Roi, & que Messieurs les Alliez ne *peu*vent l'ignorer. Nous sommes, Monsieur, &c.



LET-

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 12. *Août* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. Je ne répondrai point par cette Lettre à ce que vous me mandez par la vôtre du 30. du mois passé, touchant la supposition que Monsieur Temple vous avoit faite, que vous vous fussiez engagez au rénouvellement du Traité de 1662. dans tous ses Articles. Cette affaire a été suffisamment éclaircie, & par vous à Nimegue, & par le Sieur Courtin en Angleterre. L'Ecrit même que j'en ai fait remettre au Mylord Montaigu a achevé de détruire les soupçons que le Roi de la Grande Bretagne auroit pû en concevoir. Aussi cet incident est entiérement fini, & je veux croire qu'il aura servi seulement à faire connoître au Roi de la Grande Bretagne, qu'il doit quelquefois douter de la bonne foi dudit Sieur Temple dans les choses qui me régardent. Il sera bon cependant que si le Sieur de Beverning reprend avec vous la Négociation qu'il a commencée, vous vous expliquiez si précisément des Articles du Traité de 1662. que vous voulez bien renouveller,

&

& de ceux que vous devez exclure qu'il n'en reste aucun ombrage en Angleterre.

Si par l'entremise du Nonce de S Sainteté, toute l'Ambassade de l'Empereur en Corps vous fait notifier son arrivée, après celle de l'Evêque de Gurk à Nimegue, qu'elle reçoive en Corps vôtre visite chez cet Evêque, & que les trois Ambassadeurs vous la restituent ensemble chez le Maréchal d'Estrades, je trouve bon que vous la receviez: l'Ambassade complete aura réparé la faute particuliére du Sieur de Stratman, & paroîtra même avoir condamné sa conduite; mais avant toutes choses prenez bien dans cette affaire les mêmes mesures dont vous m'avez déja rendu compte, c'est-à-dire que l'Ambassade de l'Empereur visite tellement les Ambassadeurs d'Espagne hors de rang, comme étant d'une même Maison, que non seulement elle leur rende cette visite avant le Nonce, mais encore qu'elle lui en remette un écrit, & qu'elle vous visite incontinent après lui & après les Ambassadeurs d'Angleterre: dont l'un, sans la qualité même de Médiateur, est toûjours le premier entre les Princes Catholiques, & l'autre tient sans conséquence le rang qu'il a été trouvé bon d'accorder à sa Médiation.

La difficulté qu'ont fait les Ministres de l'Empereur, de recevoir par le Sieur Duker les propositions de l'Evêque de Stras-

Strasbourg, doit paroître à toute l'Assemblée, au cas qu'ils s'y attachent, un dessein prémédité d'éloigner la Paix. Lorsque ce Prince est dépouillé de ses Etats par les ordres de l'Empereur, il est contre toute la raison de lui ouvrir pour toute défense la voye de la Diéte de Ratisbonne. Ce seroit faire un trop notable préjudice aux Princes de l'Empire, & les rendre sujets de l'Empereur, d'indépendans qu'ils se sont toûjours conservez.

L'Evêque de Strasbourg, par le droit naturel qui lui est acquis, même par le Traité de Westphalie, a pû entrer en alliance avec moi, & il est d'autant plus juste qu'il porte ses prétentions à l'Assemblée de Nimegue, que sans s'être jamais déclaré Ennemi de l'Empereur & de l'Empire, il se trouve persecuté par l'Empereur & dépouillé de ses Etats. Le refus même que l'on feroit aujourd'hui de l'admettre au nombre des Princes intéressez dans l'Assemblée ne pourroit être plus étrange, puisque par les Passeports qui sont donnez au Sieur Duker son Envoyé, l'on peut dire qu'il y a déja été admis, & qu'il y a été reconnu comme une des Parties qui ont droit d'y porter leurs plaintes & leurs demandes. C'est surquoi j'ai voulu connoître le plus particuliérement ses intentions: il m'a fait témoigner, que comme il ne vouloit point en effet passer pour Ennemi de sa Patrie, c'étoit principale-

ment

ment comme mon Allié qu'il prétendo paroître à Nimegue : que s'étant pe du, pour avoir porté, autant qu'il avo été en lui, mes intérêts dans l'Empi & dans la Guerre contre la Hollande il attendoit ma protection pour appuye les siens ; que c'étoit sous ce titre qu'i prétendoit agir, & qu'il me prioit qu je voulusse bien vous ordonner de pré senter en mon nom ses raisons & se prétentions : que le Sieur Duker vou en instruiroit, mais qu'il vous laisseroi le soin de les faire valoir, & de les sou-tenir, parce qu'il vouloit être conn comme mon Allié, & non comme Par-tie principale. Il prépare pour ce su-jet des Mémoires que j'aurai soin qui vous soient envoyez, & selon lesquels vous devrez agir. La maniére dont j'accorde ma protection à ce Prince ne sera pas nouvelle dans l'Empire, puis-qu'elle est la même qui a été tenuë à Munster en faveur de l'Electeur de Trè-ves, pour lequel j'agis dans tout *le cours* du Traité, & par laquelle je le fis *réta-*blir dans ses biens & ses Etats.

Vôtre Lettre du 3. de ce mois m'a fait voir, que bien que le Nonce de Sa Sainteté & l'Ambassadeur d'Angleterre vous eûssent demandé une parole posi-tive de répondre aux propositions *du* Prince Charles, & que sans cet engage-ment ils faisoient difficulté de vous les remettre, vôtre fermeté à refuser ce par-ti si insoûtenable les avoit enfin forcez à

l'a-

l'abandonner, & qu'ils vous avoient envoyé les propositions de ce Prince, dont vous m'avez envoyé la Copie. Elles sont si vagues, que je ne juge pas à propos de vous donner encore ordre d'y répondre. Comme je vous envoyerai bientôt les demandes de l'Evêque de Strasbourg, la difficulté que feront peut-être les Ambassadeurs de l'Empereur d'y donner leur réponse, vous ouvrira de même un moyen de n'en pas donner si-tôt aux demandes du Prince Charles. Aussi bien la Négociation de la Paix paroît si froide jusqu'à cette heure de la part de mes Ennemis, que rien ne me peut presser de m'expliquer sur le Prince de Lorraine, lorsqu'ils ne le feroient pas sur l'Evêque de Strasbourg. Vôtre même Lettre du 3. de ce mois m'a fait voir le Mémoire que le Nonce de sa Sainteté vous avoit remis, avec les Copies des Brefs qui avoient été écrits au Duc de Longueville, & aux Chefs des Ambassades de l'Empereur & d'Espagne à Munster, aussi bien que ceux qui sont adressez aujourd'hui aux Chefs des mêmes Ambassades à Nimegue. Cet usage pour vos Brefs particuliers ayant été établi dans une Assemblée si solemnelle, je ne vois pas qu'il y ait occasion de le disputer aujourd'hui. Ce que j'approuve seulement, ainsi que vous le proposez, est qu'avant que de vous relâcher tout-à-fait, vous observiez de quelle maniére les Ambassadeurs de l'Empereur

teur & d'Espagne recevront ceux qui leur ont été adressez.

Je fais plus de difficulté sur le Bref facultatif que le Nonce vous a dit avoir été envoyé à Munster, & dans lequel la distinction qui m'est dûë n'avoit pas été observée. Peut-être le recevrai-je avec vos prémiéres Lettres, si, comme il vous a témoigné, il ne doute point qu'il n'ait dû lui être envoyé de Rome. Mais quelques raisons qu'il vous ait allegué sur ce sujet, même des derniéres indictions du Concile de Trente, mon intention n'est pas que vous vous relâchiez encore de la juste prétension que vous lui avez témoigné. Ce que je désire seulement est, qu'en attendant les prémiers ordres & la derniére résolution que je prendrai sur cette affaire, vous la laissiez demeurer, ainsi que vous avez fait jusqu'à cette heure, entre vous & le Nonce seulement, sans que les Impériaux & Espagnols en ayent aucune connoissance. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte *& digne* garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le 12. Août 1677.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 13. *Août* 1677.

QUoique nous ayons été honorez cet ordinaire, Monsieur, d'une dépêche du Roi, nous avons cependant si peu de chose à dire à Sa Majesté, que nous n'osons nous donner l'honneur de lui écrire. Nous avons cru seulement que nous devions vous témoigner la joye que nous avons, que Sa Majesté soit pleinement satisfaite de l'éclaircissement que nous lui avons donné sur l'affaire qu'on nous avoit voulu faire touchant le renouvellement des Articles du Traité de 1662. qui regardent le fait du Commerce.

Le bruit de la victoire de l'Armée de Suéde sur celle de Dannemarc dans la Scanie s'est confirmé & trouvé entiérement véritable; on assûre même que depuis cette Bataille le Roi de Suéde les avoit battus une seconde fois. Ce qui nous fait ajoûter foi à cette derniére nouvelle est, que Monsieur l'Ambassadeur de Dannemarc convient qu'il y a eu un second combat, sans vouloir dire quel a été le succès, faisant seulement entendre, que quelques Lettres disent

ſent que ſon Maître a remporté tout l'avantage de cette ſeconde action ; mais il y a d'autres Lettres qui aſſûrent le contraire. Si le Roi de Suéde ſçait profiter de ſes avantages, comme nous n'en doutons point, il y a lieu d'eſpérer qu'il chaſſera les Danois de cette Province.

Monſieur le Marquis de la Fuente, qui va Ambaſſadeur en Angleterre, a paſſé ici. Comme il n'y a été que deux jours, il n'a voulu recevoir ni rendre viſite. Cependant nous l'avons vû aux promenades & dans les lieux d'Aſſemblée.

Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suéde ont été voir ceux d'Eſpagne, & comme ces derniers avoient prévû que les autres vouloient faire une viſite ſéparée, quelque tems après que les prémiéres ſeroient renduës, ils avoient prié les Ambaſſadeurs d'Hollande de ne les aller voir que le même jour que les Suédois iroient ; c'eſt ce qui a été exécuté: ainſi ces Meſſieurs ſe ſont trouvez, malgré qu'ils en ayent, enclavez avec tous les autres Miniſtres dans ces premiéres viſites. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.



LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 17. *Août* 1677.

JE répons, Messieurs, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 10. de ce mois. Aussi-tôt que j'ai eu le tems d'en rendre compte à Sa Majesté, elle y a vû les diverses propositions qui vous étoient faites par Monsieur le Nonce, pour ajuster les difficultez qui se rencontroient sur les premiéres visites entre vous & les Ambassadeurs de l'Empereur. Vous avez déja vû qu'elle approuvoit l'expédient qui avoit été proposé, que Monsieur l'Evêque de Gurk étant à Nimegue, vous notifiât son arrivée avec ses Collégues, qu'ils reçûssent tous trois ensemble vôtre visite, & qu'ils vous la rendîssent à tous trois ensemble. En cette maniére le Corps de l'Ambassade répareroit la faute des particuliers, & c'est aussi le seul tempérament que Sa Majesté juge que vous puissiez admettre.

Quelques excuses que Monsieur le Comte de Kinsky propose de vous faire par occasion, la visite qu'il prétend que vous lui rendiez auroit toûjours été précédée par celles qu'il a reçuës d'au-

tres Miniſtres, & c'eſt ce qui ne peu s'accorder avec le rang que vous deve tenir. A l'égard de Monſieur Stratman comme il ne demande rien, & par-là qu'il témoigne aſſez condamner la conduite qu'il a tenuë, il ne peut y avoir de difficulté lorſqu'il de recevra vôtre civilité qu'avec tout le Corps de l'Ambaſſade. Vous pourriez ſeulement y ajoûter la Déclaration qu'il veut bien vous faire par écrit par Monſieur le Nonce, que le manquement qu'il a eu à vôtre égard a plûtôt été la faute de ſes gens que la ſienne; qui ſeroit encore plus forte, ainſi que vous le marquez, par le Procès Verbal que Monſieur le Nonce s'offre de vous remettre. Mais de tous ces accommodemens vous voyez, Meſſieurs, que le principal eſt, & auquel Sa Majeſté déſire que vous vous attachiez, que tout le Corps de l'Ambaſſade reçoive vôtre viſite la premiére après Monſieur le Nonce & Monſieur l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & vous la notifie dans le même rang. Il y a en cela tant de raiſon & de juſtice, que les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Impériale feront tout-à-fait dans leur tort, s'ils refuſent ce parti.

On ne ſçait quel nom on pourroit donner à la délicateſſe qu'affectent les Ambaſſadeurs de Suéde ſur les viſites qui vous ſont renduës avant eux. Ce n'eſt pas que ce procédé, après ce que je connois de l'humeur de la Nation, me

ſur-

furprenne tout-à-fait, & moins encore en la perfonne de Monfieur d'Oxenftiern: mais affûrément ils font les feuls de leur avis, & je ne croi pas qu'il fe trouve beaucoup de gens en Europe qui croyent que la Suéde le puiffe difputer à la France. Je répondrai à cette heure, Meffieurs, à ce que vous avez écrit à Sa Majefté par vôtre Lettre du 6. de ce mois. Vous avez déja connu qu'elle avoit été pleinement éclaircie de la fuppofition qui vous avoit été faite touchant le renouvellement du Traité de 1662., & qu'elle avoit été fatisfaite des offices que vous aviez rendus à Monfieur le Prince Guillaume, ainfi je n'ai rien à ajoûter à ces deux points. Je vous dirai, qu'elle l'a été de même de la maniére dont vous avez reçû la vifite de Meffieurs les Ambaffadeurs d'Efpagne, & des précautions que vous avez aportées pour conferver la préféance & la dignité qui font dûës à vôtre Caractére.

Je ne prétens pas être le premier, Meffieurs, à vous apprendre la nouvelle de la levée du Siége de Charleroi. Elle vous aura fans doute été portée, & par les avis qui vous auront été donnez de l'Armée, & par la confufion qui aura parû à Nimegue dans l'efprit de nos Ennemis. Toutes leurs entreprifes fervent à augmenter la gloire du Roi: mais s'ils fçavent faire un bon ufage de ces mauvais fuccès, ils vous mettront bien-

 tôt

tôt en état de les en garantir à l'avenir par une Paix durable & assûrée.

Je suis, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 17. *Août* 1677.

NOus attendons Monsieur, les ordres du Roi sur ce que nous aurons à répondre aux pressantes instances qui nous sont faites de la part de tous les Alliez en faveur de Monsieur le Prince Charles; & soit que Sa Majesté juge à propos de faire voir dès à présent les raisons qu'elle a de retenir la Lorraine, soit qu'elle veuille différer jusqu'à la fin de la Campagne à entrer en matiére sur ce qui regarde ledit Prince, & se servir pour cet effet du refus que font les Confédérez de reconnoître Monsieur l'Evêque de Strasbourg comme un Prince allié de la France; soit enfin qu'elle trouve plus raisonnable de dire, que les propositions d'Espagne nous éloignant si fort de la Négociation de la Paix, on ne doit pas discuter les intérêts du Prince Charles, qui ne sont qu'un accessoire, avant que de traiter sérieusement ceux de Sa Majesté Catholique & des Etats Généraux, qui sont la prin-

principale cause de la Guerre ; nôtre résolution est de ne nous ouvrir de rien, jusqu'à ce que nous sçachions les sentimens de Sa Majesté, quelque bruit que les Alliez puissent faire contre nôtre retardement, auquel ils prétendent imputer celui qu'ils aportent à faire des propositions plus raisonnables que les premiéres. Mais vous jugez bien, Monsieur, que si Sa Majesté nous ordonne le second expédient, & que les Alliez cessent de refuser les visites & les propositions du Sieur Duker, ils nous reduiront, ou à répondre au fond, ou à avouër, comme ils publient, que nous n'avons aucun pouvoir ni instruction sur cette matiére. Nous avons fait quelques visites particuliéres, & aux Ambassadeurs d'Espagne, & à Monsieur de Beverning, plûtôt pour entretenir un Commerce de civilité, & accoûtumer les premiers à de plus fréquentes que nous pourrions faire aux autres dans la suite du tems pour le service du Roi, que pour trouver occasion, quant à présent, de parler d'affaire ni aux uns ni aux autres. Et en effet, Monsieur, tout ce que les premiers nous ont dit, pour nous prouver qu'ils sont en droit de prétendre de nous de grandes restitutions, & nous à eux pour justifier nos premiéres demandes, n'est qu'une répétition des mêmes raisons qui ont été déja dites & écrites plusieurs fois, auxquelles on a seulement ajoûté ce que l'honnêteté ou la vérité

fait dire de part & d'autre de plus obligeant, & pour le Maître, & pour les Ministres. Ainsi, Monsieur, il feroit superflu de vous rendre compte de tous ces entretiens. Il n'en est pas tout-à-fait de même de celui que nous avons eu avec Monsieur de Beverning, & quoique nous lui ayons protesté que la *visite* que nous lui rendions n'étoit qu'*un effet* de la civilité que nous lui devions sur son retour, & qu'à l'égard des affaires nous sçavions bien que, pour nous conformer à l'intention des Alliez, il les faloit surseoir jusqu'à la fin de la Campagne, il nous a assez fait connoître qu'il souhaite sincérement de les avancer, & qu'il n'y a point de retardement qu'il ne croye fort desavantageux à sa Patrie: mais que, jusqu'à ce qu'on puisse faire voir aux sujets de Messieurs les Etats Généraux qu'ils peuvent se promettre un véritable rétablissement du Commerce entre la France & eux, nous ne pouvons rien faire de bon. Il est entré ensuite dans la discussion des deux Articles qui nous arrêtent. A l'égard du premier, qui est l'imposition du droit de cinquante sols par tonneau, il n'a pas insisté à la suprimer, mais seulement à l'expliquer par des Articles qu'il prétend dresser en maniére, que le droit ayant été payé une fois tout entier par un Vaisseau chargé à demi, ne soit pas exigé une seconde fois dans un autre port du Royaume où il ira pour achever

ver sa charge : en second lieu, qu'il ne soit pas à l'arbitrage du Commis de faire payer pour une plus grande quantité de tonneaux que le Vaisseau ne porte effectivement ; auquel effet il prétend aussi proposer quelques précautions contre la fourbe des Marchands, & contre la véxation des Commis préposez à la levée du droit.

A l'égard des droits imposez sur les marchandises du crû des Provinces-Unies, il prétend toûjours, qu'au moins ils doivent être réduits sur le pied de mille six-cens soixante-deux, puisque Sa Majesté veut bien faire joüir les Etats Généraux des mêmes graces qui leur étoient accordées par le Traité de ladite année, & que sans cela il est inutile de parler de Traité de Commerce. Nous lui avons fait connoître, que celui que Sa Majesté veut bien accorder, est beaucoup plus avantageux aux Sujets des Etats Généraux qu'aux François, ceux-là trafiquant infiniment plus par Mer que les Sujets de Sa Majesté ; & que, quand elle auroit quelque disposition à donner encore de plus grandes satisfactions sur ce point aux Etats Généraux, nous ne croyïons pas l'en devoir solliciter à présent, puisque, quand même nous serions d'accord avec eux, la Paix n'en seroit pas plus avancée, vû qu'ils déclarent ne la pouvoir jamais faire sans leurs Alliez, qui font assez voir par leurs propositions qu'ils ne demandent qu'une

Guerre éternelle, & qui ne nous parlent même que de la puiſſance de la Maiſon d'Autriche jointe avec tous les Princes & Etats qui en ſoûtiennent aujourd'hui les intérêts. Il nous a ſeulement répliqué en ſoûriant, que ſi nous voulions bien contenter les Etats Généraux, ils obligeroient peut-être leurs Alliez à tenir un autre langage. Il nous a même fait entendre que les principales Villes ſont bien laſſes de la Guerre. Vous ſçavez, Monſieur, qu'Amſterdam veut être informée de l'état de la Négociation de la Paix, & qu'on dit aſſez hautement dans toutes les Provinces-Unies, qu'on ne prétend pas contribuer l'année prochaine aux dépens de la Guerre. Sa Majeſté fera, s'il lui plaît, ſes réfléxions-là deſſus, & jugera mieux que nous, s'il convient au bien de ſes affaires d'avancer la Négociation particuliére avec les Ambaſſadeurs d'Hollande, & ce qu'elle leur peut accorder pour la porter à une bonne concluſion.

Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suéde nous étant venus voir hier, nous dirent, qu'ils avoient reçû des Lettres du Sieur de Puffendorf, Envoyé de la Couronne de Suéde vers les Electeurs & Princes d'Allemagne, par leſquels il leur fait entendre, qu'on pourroit diſpoſer l'Electeur de Saxe à conclure le Traité qui lui a été ci-devant propoſé de concert avec Monſieur Verjus, pour lors Envoyé de France. Ils nous ont

ont même fait voir ce Projet de Traité, qui consiste en sept Articles, que nous ne vous envoyons pas, Monsieur, sçachant que vous en avez une parfaite connoissance; & ils ont ajoûté, que ce qui empêcha pour lors la conclusion, fut la condition que ce Prince y voulut insérer, qu'il ne prétendoit prendre aucun engagement qui fût contraire aux Conventions de l'Empire & des Cercles, ce qui rendoit ce Traité entiérement inutile à la France & à la Suéde; mais que présentement ledit Electeur veut bien se départir de cette clause, & à cet effet rapeller ses Troupes, & même le Député qu'il a à la Diéte de Ratisbonne, en laissant sa procuration ou son Pleinpouvoir à ceux de Monsieur l'Electeur de Baviére, avec lequel, disent-ils, il prétend entrer dans une plus étroite liaison, tant pour le rétablissement de la Paix dans l'Empire, que pour les intérêts de Sa Majesté & ceux de la Suéde. Ils ont fort appuyé, Monsieur, sur les avantages que la jonction de ce Prince pourroit aporter à la Cause commune, & ils nous ont prié de vous en écrire. Mais comme ils nous ont assûré que Monsieur l'Electeur de Baviére, qui souhaite passionnément le succès de cette affaire, en fait représenter l'importance à Sa Majesté par Monsieur de la Haye, nous croyons, Monsieur, qu'il suffit de vous avoir rendu compte de ce qui nous a été dit; & que si les con-

conditions qu'on propose à Sa Majesté sont raisonnables, & qu'elle trouve le bien de ses affaires & une sûreté toute entiére dans l'obligation de ce Prince, tout ce que nous pourrions représenter sur ce sujet n'ajoûteroit rien au mérite de la chose. Elle a encore donné lieu auxdits Ambassadeurs de nous dire, que l'Electeur de Baviére ayant nommé le Comte d'Ortenbourg & *Monsieur* Mayer pour venir ici en qualité de ses Ambassadeurs, ce Prince les faisoit pressentir par le Sieur de Puffendorf, *s'ils* feroient quelque difficulté de donner la main au second de ses Ambassadeurs; & que, comme ils avoient déja pouvoir du Roi leur Maître de l'accorder au second de Brandebourg, aussi bien que le titre d'Excellence, lorsqu'ils le jugeroient à propos, ils seroient bien aise de faire cet honneur aux Ambassadeurs de Baviére avant que d'en gratifier les autres. Nous leur avons fait nôtre réponse ordinaire, qui est que nous suivrons l'exemple que nous ont laissé ceux qui nous ont précédé dans de pareils *Emplois*, & dans des Assemblées aussi célébres. Cependant comme Sa Majesté ne voudra peut-être pas faire de différence entre les Electeurs ses amis & ses ennemis, en ce qui regarde ces sortes de graces qui tirent à conséquence, nous croyons qu'il feroit nécessaire que Monsieur de la Haye fit tous ses efforts pour empêcher Monsieur l'Electeur de Baviére

re de donner la qualité d'Ambassadeurs à ceux qu'il envoyera ici; sans quoi nous nous trouverions exclus de tout commerce avec eux.

L'Auditeur de Monsieur le Nonce est venu voir depuis trois jours chacun de nous en particulier, pour nous dire, que Sa Majesté Impériale avoit bien voulu honorer la Médiation de Sa Sainteté, en faisant expédier un nouveau Pleinpouvoir, dans lequel il en est fait une expresse mention, & que même il avoit déja été remis par Monsieur le Comte de Kinsky entre les mains dudit Sieur Nonce. Que les Ambassadeurs d'Espagne offrent aussi de rendre la même déférence à Sa Sainteté, & qu'il ne doute point qu'après tant de marques que Sa Majesté a données de son zèle envers le Saint Siége, elle ne veuille bien ajoûter cette nouvelle preuve. Nous nous sommes trouvez, Monsieur, tous trois de concert dans la réponse que nous avons faite, qui est, qu'il n'a pas tenu à Sa Majesté qu'on ne rendît à la Médiation du Pape tout l'honneur qui lui est dû; que le premier Pleinpouvoir que nous avions communiqué en fait une preuve très-authentique, & qu'il n'y a eu que l'opiniâtreté des Alliez de la Maison d'Autriche à rejetter tout ce qui faisoit mention de cette Médiation, & l'adhérance des Ambassadeurs Impériaux & Espagnols, qui ont enfin lassé nôtre constance à soûtenir une clause à la-

 quelle

quelle ils ont eux-mêmes imputé le retardement de la Négociation pendant plus de deux mois.

Que nous avons même offert de raporter deux Pleinpouvoirs. L'un pour traiter avec les Princes Catholiques, dans lequel nous voulions donner à la Médiation du Pape les éloges qui lui sont dûs, & l'autre pour traiter avec les Princes Protestans, où il ne seroit fait mention que de celle du Roi de la Grande Bretagne. Que cet expédient avoit encore été rejetté par tous les Alliez, Monsieur le Comte de Kinsky & Dom Pedro Ronquillo étant présens à leur déliberation; & qu'ainsi il y a lieu de s'étonner, qu'après ne nous être desisté qu'à la poursuite des Ambassadeurs de la Maison d'Autriche & de ses Alliez, & pour le seul bien de la Paix, des témoignages publics que Sa Majesté donnoit dans son Pleinpouvoir de son respect pour le Saint Siége, & n'avoir donné les mains à un formulaire de Pleinpouvoir en la maniére qu'ils l'ont désiré, que comme à une condition sans laquelle ils protestoient ne vouloir pas entrer en Négociation, ils disent à présent, que tous les Pleinpouvoirs ont été communiquez & agréez, en vouloir produire un nouveau dont personne n'est convenu, & prétendent par là s'attribuer un mérite envers Sa Sainteté qui ne leur apartient point, ou plûtôt trouver de nouvelles chicanes pour l'éloignement de la Paix.

Que

Que Sa Majesté veut bien donner l'exemple à tous les autres Princes de la Chrêtienté d'un zèle très-fincére pour Sa Sainteté, mais qu'elle ne prétend point fuivre celui de la Maifon d'Autriche, qui croit réparer l'injure qu'elle a fait à Sa Sainteté en rejettant nos premiers Pleinpouvoirs, par un qu'elle produit en cachette, & que lui-même Auditeur nous a dit ne devoir paroître que dans les Regîtres de la Cour de Rome.

Pour conclufion, nous lui avons laiffé entendre, que quand nous ferions d'accord les uns & les autres de ce qui doit faire la Paix, alors il nous feroit facile de trouver des expédiens de rendre avec éclat, foit dans le préambule du Traité, ou autrement, tout l'honneur dû à la Médiation du Pape, fans faire tort à celle du Roi de la Grande Bretagne, & que cette maniére feroit plus convenable à la dignité du Roi, qu'un Pleinpouvoir donné fubreptivement à Monfieur le Nonce, & contre la foi des premiéres conventions.

Depuis nôtre Lettre écrite ledit Sieur Auditeur a dit à deux de nous, que Monfieur le Nonce fe contenteroit de la Copie de nôtre premier Pleinpouvoir, & qu'il n'étoit pas néceffaire d'écrire à Sa Majefté fur ce qu'il nous a dit; mais nous avons crû, Monfieur, qu'il valoit encore mieux vous écrire des fuperfluitez, que de manquer à vous

 ren-

rendre un compte exact & fidéle d
tout ce qui se passe ici.

Nous joignons, Monsieur, à nôtre Lettre le présent Mémoire que Monsieur Christia nous a donné, pour lui faire obtenir un passeport du Roi, pour faire venir son fils de Bruxelles. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 20. *Août* 1677.

SIRE,

Nous avons reçû avec la dépêche de V. M. du 12. de ce mois la bonne nouvelle de la levée du Siége de Charleroi, & de la retraite de Mr. le Prince d'Orange, qui ne nous donne pas moins de joye, que de mortification aux Ministres des Alliez; entre lesquels l'Ambassadeur de Dannemarc avoit dit deux jours auparavant à l'un de nous, que ce qui lui faisoit bien espérer de cette entreprise, étoit que le Prince d'Orange sçavoit bien, que s'il n'y réüssissoit pas, il étoit perdu en Hollande, & qu'il n'y auroit plus d'autre parti pour lui qu'une Paix honteuse. Ainsi nous pouvons, sans nous flat-

flatter, nous promettre, qu'après tant de glorieux succès dont il a plû à Dieu bénir les armes de Vôtre Majesté, & sa prévoyance infinie, elle réduira enfin ses Ennemis à des conditions raisonnables. Ils n'ont pas laissé néanmoins de renouveller aujourd'hui leurs instances en faveur du Prince Charles, tant dans les visites particuliéres que l'Envoyé de ce Prince & les Ambassadeurs d'Espagne ont rendu à quelqu'un de nous, que par la voye de Messieurs les Médiateurs. Mais quoique le refus qu'ils ont fait jusqu'à présent de reconnoître le Sieur Duker comme Envoyé d'un Prince honoré de l'Alliance de V. M. nous donne un juste sujet de différer de répondre aux demandes dudit Prince Charles; néanmoins nous n'avons pas cru nous en devoir si-tôt servir, de crainte que, lorsqu'ils verroient que nous n'opposons aux prétensions de ce Prince que celles de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, ils n'eussent lieu de croire qu'en accordant à celui-ci ce qu'il désire, & dont ils ne peuvent longtems soûtenir le refus, nous serions obligez en conséquence d'accorder au Prince Charles ce qu'il demande, ou tout au moins à nous expliquer sur la différence qu'il y a de la juste prétension de l'un à celle de l'autre, ce qui seroit proprement s'engager à une réponse précise, que V. M. ne juge pas encore à propos de faire. Ainsi nous nous sommes contentez de dire, que lorsque les inté-

rêts

rêts que nous avons à démêler avec l'Empereur, l'Espagne & la Hollande, seront en état d'en pouvoir espérer un prompt accommodement, il sera tems de traiter de ceux du Prince Charles. On nous a répliqué, qu'on nous demandoit seulement de mettre ces derniers au même état que les premiers: mais nous nous en sommes tenus à nôtre réponse, & nous ne parlerons point autrement à Monsieur Jenkins, sur les mêmes instances que nous ne doutons pas qu'il ne nous fasse. Cependant, Sire, nous sommes tombez d'accord avec le Sieur Duker, qu'il continuera ses poursuites pour être reçû ici en qualité d'Envoyé de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, & si les Alliez veulent attendre sur cela la réponse de l'Empereur, nous aurons moyen d'étouffer, par les justes plaintes que nous ferons de leur procédé, celles qu'ils font de nôtre retardement à répondre à la demande dudit Prince Charles. Monsieur le Nonce nous a fait toûjours espérer, que le Pape donnera satisfaction à V. M. sur la difficulté que nous avons faite de recevoir son Bref facultatif. Il nous a même demandé, si V. M. s'accommoderoit du même expédient que le Roi d'Angleterre a pris dans le Pleinpouvoir qu'il a fait expédier à ses Ambassadeurs, dans lequel l'Empereur, le Roi d'Espagne, & tous vos Ennemis, sont nommez d'une part, & de l'autre V. M. avec ses Alliez. Nous lui avons seulement dit,

dit, que nous n'avions pas voulu voir ce Pleinpouvoir, à cause que la communication nous en avoit paru assez superflue, & que nous ne pouvions pas le prendre pour le modéle du Bref facultatif, avant que d'en avoir envoyé la copie à V. M. Que cependant nous ne voyïons pas d'autre expédient que de nommer V. M. immédiatement après l'Empereur, & qu'il ne nous paroissoit pas que vos Ambassadeurs à Munster eûssent consenti à aucun autre. En effet, Sire, jusqu'à présent Monsieur le Nonce, ni son Auditeur, ne nous ont pas seulement fait voir de copie du Bref facultatif du Nonce Chigi, qu'ils nous ont si souvent allégué. Mais comme ils tâchent de trouver quelque moyen de satisfaire V. M. & que cependant ils nous assûrent que les Impériaux & les Espagnols n'auront aucune connoissance de cette affaire, qui demeurera secrete, nous suivons seulement l'ordre qu'elle nous donne, de ne point relâcher de la juste prétension que nous avons témoigné audit Nonce, jusqu'à ce que V. M. nous ait fait sçavoir sa derniére résolution, tant sur l'expédient de nommer les principales Parties qui sont en guerre contre la France d'une part, & V. M. de l'autre, que sur tous ceux que le Nonce nous pourroit proposer. Nous nous conformerons aussi sur ce qui regarde deux de nous, à ce que feront les Impériaux, & tant que l'Ambassade de V. M. sera traitée com-

me celle de l'Empereur, nous ferons fo
contens.

Nous avions prévenu à la derniér
visite que nous avions faite à Monsieu
de Beverning, les ordres que V. M. nou
donne par sa derniére dépêche sur l
sujet des Articles du Traité de 1662. &
il nous a dit, que ses demandes & nos ré-
ponses se renferment si fort à *ce qui*
régle le Commerce & la Navigation,
qu'il ne comprenoit pas comment on y
pouvoit donner une plus grande éten-
duë; mais qu'il avoit assez éprouvé de
son côté, que le peu de chemin que
nous avions fait ensemble dans nôtre
Négociation particuliére avoit assez al-
larmé tous leurs Alliez, & entr'autres
l'Electeur de Brandebourg, qui *lui* en
avoit écrit assez rudement, & l'avoit
aussi obligé à une réponse peu avanta-
geuse à ses Ambassadeurs: ainsi nous
espérons qu'il ne restera en Angleterre
ni ici aucun ombrage de cette affaire.
Nous sommes avec un très-profond re-
spect.

SIRE, &c.



LET.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 20. *Août* 1677.

IL n'est pas concervable, Monsieur, dans quelle consternation la levée du siége de Charleroi met ici la plûpart des Ministres des Alliez. Les Espagnols disent hautement, qu'il ne faut jamais rien espérer de bon du Prince d'Orange, & que c'est lui seul qui a changé la résolution qui avoit été prise de donner Bataille. Les Hollandois rejettent tout le blâme, tant sur les Espagnols, que sur les Lunebourgeois; & Madame Temple, qui est fort moderée, témoigne à ceux-ci sa mauvaise humeur, & dit hier hautement chez elle, que le Prince d'Orange manqueroit à lui-même & à ce qu'il doit à la Patrie, s'il ne les abandonnoit, plûtôt que de ne pas faire la Paix. On s'étonne cependant de nous voir donner si peu de marques extérieures de nôtre joye, & un Gentilhomme de Monsieur le Marquis de losBalbasez ayant demandé à Monsieur Tambonneau, pourquoi il ne lui parloit pas de cette affaire, il lui répondit seulement, que le Roi nous avoit si fort accoûtumez aux heureux succès de ses armes, qu'ils ne nous surprenoient plus,

plus, & que nous prenions plus de plaisir d'entendre les Eloges de Sa Majesté de la bouche de ses Ennemis, que de les publier nous-mêmes. Il faut espérer, Monsieur, que cette mesintelligence entre les Alliez fera bientôt finir cette Campagne, & nous conduira à une heureuse conclusion de nôtre Négociation.

Comme Monsieur le Nonce *pourroit* bien nous promettre, pour remédier au défaut que nous avons trouvé dans le Bref facultatif de Sa Sainteté, de n'y nommer ni le Roi ni l'Empereur, que sous le nom collectif de Princes Orthodoxes, nous vous prions, Monsieur, de nous faire sçavoir, si Sa Majesté se contenteroit de cet expédient. Nous sommes, Monsieur, &c.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite, Monsieur de Beverning nous est venu trouver, & a eu une longue Conférence avec nous, qui a commencé par des assûrances du déplaisir qu'ont eu les Etats Généraux de perdre les bonnes graces de Sa Majesté, & du désir extrême qu'ils ont d'y rentrer par une bonne Paix. Que pour y parvenir plus facilement, il nous prioit de vouloir l'aider à faire envisager aux peuples l'utilité d'un bon Commerce; qu'il avoit dressé pour cet effet de nouveaux Articles, dont nous sommes obligez de vous envoyer la Copie, avant

même

même que d'en pouvoir examiner la teneur. Il nous a seulement dit, qu'à l'égard du droit de 50. sols par tonneau, il consentoit qu'il subsistât, puisque Sa Majesté en croit la suppression si préjudiciable à son Etat; qu'il demandoit seulement, que conformément à l'Article qu'il en a dressé, les abus en fussent retranchez, ensorte que les Sujets de Messieurs les Etats ne fussent obligez de le payer qu'une seule fois. Mais quant au droit imposé sur les draps & autres Marchandises du crû des Provinces-Unies, il nous a dit, que si on les vouloit laisser sur le pied où ils sont à présent, il ne faloit point parler de Commerce. Ainsi il nous a dit ne se pouvoir départir de l'instance qu'il nous a faite, de les réduire au même pied qu'ils étoient en l'année 1662; que s'il plaisoit à Sa Majesté faire cette grace aux Etats Généraux, nous tomberions aisément d'accord d'un Traité de Commerce provisionnel, pour être, dit-il, exécuté dès à présent, & en attendant que l'on puisse convenir de la Paix générale. Cela donneroit à tous leurs Marchands le moyen d'aller au plûtôt charger des vins en France, & y porter des sommes d'argent considérables; & qu'il ne doutoit pas aussi qu'un si bon commencement ne confirmât les Etats d'Hollande, qui se vont bientôt assembler, dans la résolution que la plupart des Villes témoignent avoir déja prise, de ne plus recommencer la Guerre. Nous n'a-

n'avons pas le tems, Monsieur, de vous informer exactement de tout ce que nous lui avons répondu. Nous lui avons fait connoître, qu'on ne peut réduire les droits sur le pied de 1662. sans suprimer le Tarif des années 1664. & 1667. & faire une confusion dans les principales fermes de Sa Majesté, que nous ne pouvons pas proposer; mais qu'en lui laissant *par le* Traité la faculté qui lui apartient d'augmenter ou diminuer ses droits, elle en useroit après la Paix faite avec Messieurs les Etats Généraux avec toute l'équité & la modération qu'ils pouvoient raisonnablement désirer. Nous lui avons dit aussi, que nous ne croyons pas que Sa Majesté voulût admettre la proposition d'un Traité provisionnel pour *être* exécuté pendant la Guerre, & que le Commerce devoit, selon nôtre sens, suivre la Paix, & non pas la précéder. Nous y trouvons aussi d'autres inconvéniens, tant parce que ce seroit donner plus de moyen aux Etats Généraux de nous faire la Guerre, qu'à cause que l'Angleterre, & même Sa Majesté Britannique, qui profitent de nôtre rupture de Commerce avec la Hollande, n'en verroient pas sans jalousie un si promt rétablissement: mais, peut-être, Monsieur, seroit-ce un grand achéminement au détachement des Etats Généraux du parti de leurs Alliez. Vous examinerez, s'il vous plaît, Monsieur, les raisons pour & contre, & vous nous ferez sçavoir *les* inten-

Intentions de Sa Majesté, auxquelles nous nous conformerons toûjours.

Monsieur Jenkins est aussi venu nous voir, & nous a fait encore de plus pressantes instances que Monsieur le Nonce, de répondre à la demande de Monsieur le Prince Charles, nous faisant entendre, qu'aussi-tôt que nous aurions donné cette satisfaction aux Alliez, ils nous donneroient des propositions qui avanceroient fort la Négociation de la Paix, & qu'il demandoit seulement que les intérêts de ce Prince pûssent marcher de même pas que les leurs. Quoique nous nous soyons un peu plus étendus dans la réponse que nous lui avons faite, que dans ce que nous avons dit à Monsieur le Nonce, c'est néanmoins en substance la même chose, & le peu de tems qui nous reste ne nous permet pas, Monsieur, de vous rendre compte de toutes les contestations que nous avons eu avec ledit Sieur Jenkins sur ce sujet.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 24. *Août* 1677.

NOus avons reçû, Monsieur, la Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 17. de ce mois, qui

qui nous fait connoître les intentions du Roi sur le fait des visites des Ambassadeurs de l'Empereur, & les expédiens proposez à l'occasion de l'arrivée de Monsieur l'Evêque de Gurk, auquel Monsieur le Nonce a fait différer jusqu'à présent sa notification, dans la vûë de faire exécuter les choses selon les projets qu'il en avoit faits, que nous voyons par vôtre dépêche que le Roi ne désaprouvoit pas, & ainsi nous exécuterons les intentions de Sa Majesté. Nous estimons même que nous pourrions dès aujourd'hui vous rendre compte de cet article comme de chose arrêtée; mais comme nous avons voulu voir avant toutes choses ce Procès Verbal de Monsieur le Nonce, qui doit contenir nos sûretez, afin de ne pas tomber dans quelque contretems quand il sera question de l'exécution, comme il pensa arriver dans la visite qu'on nous vouloit faire rendre aux Espagnols avant Monsieur Jenkins, & qu'il faut quelque têms à Monsieur le Nonce pour dresser ce Procès Verbal, ce ne pourra être que par nos premiéres que nous vous en rendrons compte: pendant lequel tems Monsieur le Nonce continuë à voir ces Messieurs, & à les disposer à la fin qu'il s'est proposée.

Depuis nôtre derniére dépêche, Monsieur le Nonce & Monsieur Jenkins nous ont fait, l'un après l'autre, de vives instances de la part des Alliez, pour une réponse à la proposition de Monsieur le

Prin-

Prince Charles; mais comme la derniére dépêche de Sa Majesté nous avoit instruits de ses intentions sur cette affaire, nous avons tâché de les suivre le plus exactement qu'il nous a été possible. Nous leur avons répondu véritablement à nôtre ordinaire, que nous ne pouvions assez nous étonner de voir les Ministres des Alliez solliciter avec tant d'empressement une réponse sur les affaires de Lorraine, au lieu de promouvoir la Paix par quelques nouvelles propositions; que nous avions reconnu le Ministre de Monsieur le Prince Charles, & reçû ses propositions; qu'on pouvoit dire que ses affaires étoient aussi avancées que celles de tous les autres Alliez & que les nôtres même, vû que personne ne s'étoit départi jusqu'à présent de ses premiéres propositions; que quand les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi Catholique, & de tous les autres Alliez voudroient faire d'autres propositions plus convenables, tant à l'égard de la France que de ses Alliez, nous ferions connoître par nos réponses, comme nous avions toûjours fait jusqu'à présent par toutes nos démarches, que Sa Majesté n'a rien plus à cœur que de concourir au repos de la Chrêtienté. Nous leur avons dit de plus, que nous ne pouvions pas comprendre comment, après avoir par l'Empereur, le Roi d'Espagne, & leurs Alliez, donné leurs Passeports au Ministre de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, on pouvoit à

présent réfuser de le reconnoître pou
tel; vû que l'état de ce Prince dan
l'Empire, & sa qualité d'Allié du Ro
lui donnoit droit d'agir dans l'Assemblé
avec toute sorte de liberté, & d'y fair
telles propositions que bon lui semble
roit.

Monsieur le Nonce nous a *demandé* un Passeport, non pas pour les Administrateurs de l'Evêché de Strasbourg, comme avoit fait Monsieur Jenkins, mai pour deux Députez de ce Chapitre pour ses affaires particuliéres. Nous lui avons dit, que nous avons ci-devant répondu à Monsieur Jenkins, que nous ne pouvions pas nous employer pour cela, parce que Monsieur l'Evêque, de Strasbourg avoit un Ministre à Nimegue; mais que si Monsieur le Nonce ne demandoit pas des Passeports pour des Administrateurs, mais simplement pour des Députez du Chapitre de Strasbourg, ledit Chapitre se pouvoit adresser à son Evêque, qui étoit en Cour, qui sçauroit si *cela* lui seroit préjudiciable ou indifférent, & feroit pour le Passeport des offices ou oppositions auprès de Sa Majesté.

L'Envoyé de Monsieur le Duc de Holstein-Gottorp nous demanda hier la protection du Roi, & nous donna un Mémoire signé de lui, dont nous vous envoyons copie, & sur lequel nous attendrons, s'il vous plaît, les ordres de Sa Majesté; car nous lui avons répondu, que nous aurions l'honneur de lui rendre

dre

lre compte de l'instance qu'il nous fai-
soit de la part de son Maître. En ache-
vant nôtre lettre Monsieur de Bever-
ning nous est encore venu trouver,
& après nous avoir témoigné combien
les intérêts de Monsieur le Prince d'O-
range sont à cœur à Messieurs les Etats
Généraux, il nous a remis entre les
mains le Mémoire ci-joint, contenant
les droits qu'il prétend lui apartenir à la
Principauté d'Orange, & dans la jouïs-
sance desquels il demande d'être rétabli
par le Traité qui interviendra, auquel il
dit que la satisfaction dudit Prince sera
d'un grand acheminement. Il y a beau-
coup de ces droits desquels on ne peut
être éclairci que sur les lieux mêmes.
Nous vous prions, Monsieur, de donner
ordre que nous soyons instruits des ré-
ponses que nous avons à y faire, & de
nous vouloir bien faire sçavoir aussi ce
que Sa Majesté voudra bien accorder
audit Prince.

L'Auditeur de Monsieur le Nonce est
venu ensuite, qui nous a dit, qu'ayant
proposé à Monsieur l'Evêque de Gurk
les expédiens dont nous vous avons ci-
devant informé, touchant les visites que
nous pourrions rendre & recevoir, cet
Ambassadeur lui avoit répondu, que ses
Collégues ne s'en pouvoient point ac-
commoder, & que lui en son particu-
lier ne pouvoit pas se séparer des au-
tres. Ainsi, Monsieur, voilà le commerce
des visites entiérement interdit entre les

Impériaux & nous, & il faudra se co tenter de traiter avec eux par la vo des Médiateurs.

Monsieur l'Evêque de Marseille arri en cette Ville hier au soir, & en pa après-demain pour se rendre auprès d Roi. Nous sommes très-véritablement, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 26. *Août* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert, & Comte d'Avaux. J'ai vû par la Lettre que vous avez écrite au Sieur de Pomponne, que dans les entretiens que vous aviez eu avec le Sieur de Beverning, il vous avoit fait envisager le Traité de Commerce comme le premier pas qui pouvoit porter ses Maîtres à la Paix, & qu'il vous avoit aussi fait connoître, que lorsqu'ils seroient satisfaits, ils pourroient bien obliger leurs Alliez à tenir un autre langage que celui dans lequel il se sont expliquez jusqu'à cette heure; qu'il vous avoit aussi témoigné la lassitude des principales villes d'Hollande pour soûtenir plus long-tems la Guerre; & que vous aviez sujet de juger par tous les avis que vous en aviez d'ailleurs,

leurs, que la Paix étoit ardemment désirée dans toutes les Provinces-Unies.

Je n'aurai rien à ajoûter aux instructions que je vous ai déja données, touchant mes dispositions pour le renouvellement d'un Traité de Commerce avec les Etats Généraux, après même que je vous ai si particuliérement démêlé ce qui touche purement la Navigation & le Commerce dans le Traité de 1662, d'avec les garanties & Alliance défensive. Mon intention est toûjours la même. Je veux que les Etats se flattent avec raison de cet avantage lorsqu'ils feront la Paix avec moi. Je trouve bon même que vous en confirmiez les espérances que le Sieur de Beverning en a conçûës, & que vous lui témoigniez, que vous recevrez volontiers de ses mains les expédiens qu'il vous veut proposer pour empêcher les vexations des Commis sur le droit de 50. sols par tonneau. Pour ce qui touche sa prétension de convenir des droits d'entrée sur les Marchandises qui viennent des Provinces-Unies dans mon Royaume sur le pied qu'ils étoient en 1662, bien que mon intention ne soit pas que vous entriez avec lui dans rien qui paroisse un engagement sur ce sujet, elle n'est pas aussi que vous en excluïez de telle sorte la proposition, que vous lui en fassiez perdre toute l'espérance. Je veux bien qu'il se flatte de la faire entrer dans une Négociation capable de réussir ou de manquer, selon qu'ils se

duiront bien ou mal avec moi. Vou
étes même d'autant moins pressez d
lui répondre sur cet article, que vous de
vez attendre les expédiens qu'il deve
vous communiquer, pour arrêter les
abus dont ils se plaignent de la percep
tion des 50. sols par Tonneau. Du
reste, je veux bien que les Etats conçoi-
vent l'espérance d'un Traité *qui est* si
désirable à tous les peuples, & que l'in-
térêt de le voir exécuter aussi-tôt après
la conclusion de la Paix, serve encore à
augmenter le désir qu'ils témoignent de
la faire. Vous aurez soin seulement de
donner part aux Ambassadeurs d'Angle-
terre de tout ce qui se passera en cette
affaire. Je vous ai déja fait connoître,
qu'avant que de vous mettre en *état de ré*-
pondre aux demandes du Prince Char-
les, je désirois que les propositions de
l'Evêque de Strasbourg passassent par vos
mains dans celles des Médiateurs. Si les
Ministres de l'Empereur faisoient diffi-
culté de les recevoir & d'y répondre,
j'aurois même raison de ne pas *répon*-
dre à celles de ce Prince. Je veux croi-
re que l'Evêque de Strasbourg aura
chargé le Sieur Duker, de vous remet-
tre le Mémoire qu'il doit faire présen-
ter à l'Assemblée, parce que je lui ai
fait connoître, ainsi que je vous l'ai déja
mandé, la protection que je veux bien
lui donner en cette rencontre.

Le compte que le Sieur de Puffendorf
m'avoit fait rendre par l'Envoyé de
Sué

Suéde qui est auprès de moi, de ce qu'il avoit négocié avec l'Electeur de Saxe, est assez différent de ce qui vous en a été dit par les Ambassadeurs de cette Couronne. Il n'a point marqué que ce Prince voulût s'obliger à rapeller les Troupes qu'il a dans l'Armée de l'Empereur, & n'ayant jamais voulu s'engager à répondre de la conduite du Prince son Fils, j'ai toûjours vû peu d'aparence de prendre une confiance entiére sur la sienne. C'est ce qui fait que je n'ai point voulu hazarder une dépense considérable pour quelques foibles obligations qu'il s'offroit de prendre dans la Diéte de Ratisbonne. Vous pouvez vous en expliquer en cette sorte aux Ambassadeurs de Suéde, & leur faire connoître, qu'il est difficile que, ni moi, ni le Roi leur Maître, puissions compter avec sûreté sur ce Prince, tant qu'ils verront le Prince Electoral son Fils dans l'Armée de nos Ennemis.

La conduite que je vous ai préscrite, & qui est autorisée par l'usage, à l'égard des Ambassadeurs des Electeurs, n'admet point de différence selon que ces Princes sont mes amis ou ne le sont pas. Ainsi vous ne pourrez vous dispenser d'en user avec ceux de Baviere, en la même maniére que vous avez fait avec ceux de Brandebourg. Cette difficulté étoit déja connuë a Munich, & c'est ce qui me fait croire que l'Electeur de Baviere voudra bien ne donner que le ti-

tre d'Envoyez aux Ministres qu'il enverra à l'Assemblée.

J'approuve que, pour terminer les prétensions que le Nonce du Pape vous avoit témoignées d'un nouveau Pleinpouvoir, où sa Médiation fût particuliérement exprimée, vous lui ayez donné la Copie du premier que vous aviez communiqué à Nimegue. Il servira d'un moyen assûré, pour lui faire connoître le soin que j'avois eu, de marquer publiquement ma considération, & la déférence que j'avois pour la Médiation de Sa Sainteté. Aussi-est-il vrai que je l'eusse maintenuë, si la Maison d'Autriche eût aporté les mêmes intentions que moi pour la soûtenir contre l'opposition de ses Alliez. Peut-être connoîtra-t-on à Rome combien foible est aujourd'hui cette maniére de reparer, par un acte qui demeurera caché à toute l'Assemblée, l'abandonnement public que l'on a fait de la Médiation du Pape dans les Pleinpouvoirs qui y doivent être communiquez par tous les Princes Catholiques. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le 26. Août 1677.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 26. Août 1677.

VOus voyez, Messieurs, que la Lettre du Roi répond amplement à vôtre dépêche du 17. de ce mois. Celle qu'il vous avoit plû de m'écrire le 13. ne demandoit aucune réponse particuliére; ainsi j'y ajoûterai seulement, que Sa Majesté part aujourd'hui pour Fontainebleau, où elle fait état de demeurer trois semaines, & y jouïr des divertissemens que lui offre la beauté de la Saison où nous sommes. Comme je parts en même tems, je n'aurai pas celui de vous entretenir davantage, & je vous assûrerai seulement, Messieurs, de la vérité avec laquelle je suis à vous plus que personne.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 27. *Août* 1677.

NOus n'avons rien à ajoûter, Monsieur, à nôtre derniére dépèche, ne s'étant rien passé depuis qui mérite de vous être mandé.

Monsieur le Marquis de los Balbasez nous a prié de demander un Passeport du Roi pour Monsieur le Duc de Saint Pierre, son gendre, qui s'en va en Angleterre. Nous vous en envoyons le Mémoire.

Monsieur l'Evêque de Marseille est parti ce matin pour aller à Amsterdam. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 31. *Août* 1677.

LEs Ambassadeurs de Suéde, Monsieur, nous ont donné le Mémoire ci-joint, par lequel ils se plaignent, qu'après

près toutes les instances qu'on a faites pour obtenir du Roi de Dannemarc un passage libre pour leurs Lettres, après toutes les facilitez que le Roi avoit aportées à l'égard de l'Espagne pour faire jouïr la Suéde de la même liberté de Commerce, il leur a cependant toûjours été dénié formellement : que toutefois dans la nécessité où ils se sont trouvez, eux Ambassadeurs, d'avoir de nouveaux Pouvoirs & de nouvelles Instructions du Roi leur Maître, ils avoient obtenu une Galiote de Messieurs les Etats Généraux pour mener le Sieur Lilienroth en Suéde, & leur raporter ensuite lesdits Pouvoirs, & quelques provisions pour leurs maisons. Et bien que cette Galiote apartienne aux Etats, qu'elle en eût la Banniere, que le Capitaine outre cela eût un Passeport particulier pour ce qu'il avoit dans son bâtiment apartenant aux Ambassadeurs de Suéde; que cependant les Danois l'ont arrêtée, & ont enlevé les Pleinpouvoirs & Instructions, & les provisions qu'ils avoient fait venir. Ils ont présenté ce Mémoire aux Médiateurs d'Angleterre, & nous avons été ce matin joindre nos offices & nos instances aux leurs. Nous ne doutons pas même que Messieurs les Etats Généraux, qui en ceci sont les plus offensez, ne se plaignent assez vivement de cette action, qui est également contre la foi publique, & contre la fidélité que les Danois doivent à leurs Alliez.

C'eſt, Monſieur, la ſeule choſe dont nous ayons à vous rendre compte cet ordinaire. Les Alliez ſont ſouvent en Conférence, mais nous n'entendons point pour cela plus parler d'eux, quoiqu'à ce que l'on nous dit, Monſieur de Beverning leur témoigne aſſez ſouvent & aſſez hautement, que les Etats Généraux veulent abſolument faire la Paix *cet* hyver. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 3. *Septembre* 1677.

SIRE,

Comme nous attendons par le premier ordinaire les ordres de V. *M.* ſur les points du Traité de Commerce que nous nous ſommes donné l'honneur de lui envoyer, nous aurons peu de choſe à lui dire aujourd'hui ſur cette matiére, puiſque nous avons différé juſque-là de voir Monſieur de Beverning. Nous devons cependant dire à V. M. que le Sieur de Hulſt étant venu voir un de nous, lui a témoigné grand empreſſement pour cette affaire, & l'a aſ-

ſûré

fûré que c'étoit le feul moyen d'engager la Province d'Hollande à forcer le Prince d'Orange à la Paix; que lui Hulft avoit été à Amfterdam depuis peu de jours : que ce qu'il y avoit dit des bonnes intentions de V. M. pour le rétabliffement du Traité de Commerce, avoit déja porté la Ville d'Amfterdam à demander communication de ce qui fe traitoit à Nimegue : que lui, fes parens, & fes amis, qui font les premiers d'Amfterdam, feroient diftribuer ce Traité dans les autres Villes, & qu'il ne doute pas qu'elles n'obligent en ce cas le Prince d'Orange à faire la Paix. Il a même ajoûté, qu'il pourroit dire beaucoup de chofes qui n'étoient pas bienféantes en la bouche de Monfieur de Beverning; mais qu'il pouvoit bien affûrer qu'il ne diroit & ne feroit rien dont il ne fût bien avoüé. En effet, Sire, c'eft un garçon fort fage, Secretaire de l'Ambaffade de Hollande, & parent de Monfieur de Beverning : auffi on peut préfumer que ce qu'il dit eft du confentement de cet Ambaffadeur.

Le Sieur Hulft, Sire, eft venu auffi pour apprendre s'il y avoit quelque réponfe fur l'affaire du Commerce; & il lui a été répondu, qu'on n'en pouvoit attendre que l'ordinaire qui vient, enfuite du Mémoire de Monfieur de Beverning, que nous avions envoyé; mais que fur la connoiffance générale que nous avions donné à V. M. de cet Ambaffa-

baſſadeur, & du déſir des Etats Généraux de rentrer dans l'honneur de ſes bonnes graces, nous en avions reçû une réponſe telle qu'on pouvoit l'aſſûrer, que, lorſque les Etats Généraux feront en effet dans le deſſein de finir la Guerre, ils trouveront en V. M. l'entiére diſpoſition qu'elle a toûjours euë de les honorer de ſes bonnes graces.

Auſſitôt, Sire, que nous aurons *les* Propoſitions de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, nous ne manquerons pas de les porter aux Médiateurs en la maniére que V. M. nous le préſcrit.

Nous avons fait connoître aux Ambaſſadeurs de Suéde, que le compte que l'Envoyé de Suéde avoit rendu à V. M. de ce que Monſieur de Puffendorf avoit négocié avec Monſieur l'Electeur de *Saxe*, étoit bien différent de ce qu'ils nous en avoient dit; & ils nous ont donné lieu par leur réponſe de croire, que ce qu'ils avoient avancé étoit plûtôt des eſpérances qu'ils concevoient de ce qu'on pourroit faire auprès de l'Electeur de Saxe, qu'aucune parole poſitive *qu'ils* en euſſent. Ainſi ils ſont demeurez très ſatisfaits de la bonne volonté de V. M. en cas que l'on pût prendre quelque aſſûrance poſitive ſur ce Prince, ce qu'ils croyent aſſez dificile. Nous ſommes avec toute ſorte de ſoûmiſſion & de reſpect,

SIRE, &c.

LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 3. Septembre 1677.

NOus n'avons rien à ajoûter, Monsieur, à la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi. Celui de nous à qui le Sieur Hulst a fait confidence de ses desseins, en a rendu compte aux deux autres, aussi-bien que des deux Nouvelles suivantes: l'une, que les Etats Généraux avoient apris, qu'il va des Couriers, deux ou trois fois la semaine, de Madrid à Fontarabie, qui passent apparemment jusqu'à Bayonne, où est Monsieur de Grammont, qui pourroit négocier quelque chose; parce qu'aussitôt que ces Couriers sont de retour à Madrid, le Conseil d'Espagne, qui est ordinairement si long, s'assemble aussi-tôt. L'autre particularité bien plus considérable, qu'il a dit de la part de Monsieur de Beverning, est que ce Ministre sçavoit positivement, que les Espagnols avoient les mêmes vûës & les mêmes espérances de se rendre maîtres des Provinces-Unies, qu'ils avoient il y a soixante ans. Il a demandé un très-grand secret là dessus, qui ne doit pas être pour nous trois.

Le Sieur Duker nous a dit, qu'il avoit apris par Monsieur l'Evêque de Paderborn, lorsqu'il passa par cette Ville il y a environ quinze jours, qu'il y avoit un Traité entre l'Empereur, l'Electeur de Cologne, le Duc de Neubourg, l'Evêque de Munster & autres, pour composer tous ensemble une Armée sur le Bas Rhin. Le tems qu'il y a qu'*on a* connoissance ici de ce Traité nous fait croire, Monsieur, que vous en étes déja informé. Cependant aussi-tôt que le Sieur Duker nous en aura donné la Copie qu'il nous promet, nous l'envoyerons, & nous la donnerons aussi à Monsieur de Beverning, qui nous l'a fait demander ce matin par le Sieur Hulst. Ce Ministre considére l'Alliance faite *par* ce Traité, comme une espéce de Ligue contre les Etats; & paroît jusqu'à cette heure vouloir se servir de tous les moyens qu'il pourra trouver, pour faire connoître à ses Maîtres la nécessité où ils sont de faire une prompte Paix. En effet, Monsieur, ces deux visites du Sieur Hulst coup sur coup, cet empressement pour la réponse du Traité de Commerce, le désir d'avoir le Traité de Cologne, & l'ombrage qu'en prend Monsieur de Beverning, nous font croire que les Alliez commencent à se défier les uns des autres, & que les Etats Généraux pourront bien prendre enfin une sérieuse résolution de finir la Guerre.

Nous

Nous nous donnons l'honneur, Monſieur, de vous envoyer la Copie du Mémoire préſenté par le Miniſtre de Monſieur l'Electeur Palatin à l'Aſſemblée des Ambaſſadeurs des Alliez. De trois Articles que contient ce Mémoire, les deux premiers lui ont été accordez; mais on n'a pas voulu lui rien promettre ſur le dernier. Nous ſommes, &c.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 6. Septembre 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux. Vôtre Lettre du 24. du mois paſſé m'a fait voir, que lorſque le Nonce de Sa Sainteté avoit avancé davantage les meſures qui avoient été priſes entre vous & les Ambaſſadeurs de l'Empereur, pour concerter les Viſites que vous pourriez vous rendre les uns aux autres, l'Evêque de Gurk en avoit rompu toute la Négociation, en témoignant qu'il ne pouvoit point ſe ſéparer de ſes Collégues, & qu'ils ne pouvoient s'accommoder des expédiens qui leur avoient été propoſez. Je n'ai point beſoin de vous dire, que vous n'avez aucun autre tempérament à prendre, & que le Comte de Kins-

Kinsky & le Sieur de Stratman ne vous ayant point rendu ce qu'ils vous devoient, vous ne devez point les voir qu'ils ne l'ayent réparé.

Je fais joindre à cette Dépêche le Mémoire des demandes de l'Evêque de Strasbourg, que je ne veux pas douter que vous n'ayez déja reçû par le Sieur Duker. Mon intention eſt que vous le remettiez aux Médiateurs, pour le communiquer aux Miniſtres de l'Empereur, & que vous l'appuyiez de toute la recommandation qui peut marquer davantage la conſidération que j'ai pour ce Prince. Il doit paroître particuliérement dans le Traité ſous le nom de mon Allié, ſans que cette qualité, & les offices que vous lui rendrez, empêchent que *ſon* Député ſoit reconnu dans l'Aſſemblée, ainſi qu'il l'a déja été dans les Paſſeports qui lui ont été accordez. En cas que l'on vous fît quelque difficulté ſur ce ſujet, ce vous feroit une grande raiſon pour ne vous pas preſſer ſur les réponſes qu'on vous demande avec tant d'inſtance ſur les intérêts du *Prince* Charles.

Quant à ce qui regarde les Paſſeports pour des Députez du Chapitre de Strasbourg, je n'ai rien à vous ordonner de plus que la réponſe que vous avez faite, & je ne puis les admettre en aucune maniére, lorſque je les vois ſéparez de leur Evêque.

Vous pouvez témoigner au Miniſtre

du

du Duc de Gottorp, que par la Garantie que j'ai donnée au Traité de Coppenhague, & par l'affection que j'ai pour son Maître, je lui accorderai volontiers mon assistance & ma protection dans tout ce Traité, & vous pouvez en cette sorte le faire joüir de vos offices dans les occasions qui s'en présenteront.

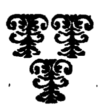
J'ai vû le Mémoire qui vous a été remis par le Sieur de Beverning sur les interêts du Prince d'Orange. Il descend à un détail si inutile, que vous ne devez point y répondre en particulier. Ce que vous devez seulement, est de témoigner, ainsi que vous avez déja fait, que je ferai rétablir ce Prince, par le Traité de Paix, dans toute sa Principauté, dans l'état qu'elle est à présent, & dans tous les Droits dont il joüissoit avant la Guerre.

Plûs vous témoignez, que le Sieur de Beverning vous fait paroître le désir de ses Maîtres pour la Paix, & la lassitude qu'ils ont de soûtenir, avec tant d'effort & de dépense, l'inapplication & la foiblesse de l'Espagne: je désire que vous lui fassiez connoître combien favorables sont mes intentions pour les Etats, pour finir la Guerre soit par un Traité général ou particulier, avec eux. Dans l'état de prosperité & de puissance où je me trouve aujourd'hui, je fais même quelques avances qui ne peuvent être attribuées qu'au désir sincére que j'ai de

la

la Tranquillité publique , & à l'intention que j'aurois de rendre ma premiére Amitié aux Provinces-Unies. Ainsi je désire que vous témoigniez au Sieur de Beverning, que plus mes Armes sont heureuses, plus je suis disposé à prendre les voyes de l'accommodement, & à travailler à la sûreté de ses Maîtres: que j'ai les mêmes sentimens que vous leur avez déja fait connoître pour leur faire trouver des conditions avantageuses à leur Etat, & pour favoriser leur Commerce; que je me porterai avec même raison & même justice dans tout ce qui regardera leurs Alliez; mais que si les intérêts de la Maison d'Autriche les portoient à vouloir perpetuer une Guerre dans laquelle elle les a engagez, je serois toûjours prêt à favoriser le parti qu'ils embrasseroient de traiter pour eux avec moi. Le Maréchal d'Estrades aura soin de faire passer les mêmes sentimens à son Ami d'Amsterdam. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon *Cousin* , en sa sainte & digne garde , & *vous*, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux , en sa sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau, le 6. Septembre 1677.



LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 6. Septembre 1677.

CE que j'ai, Messieurs, à ajoûter à la dépêche de Sa Majesté, est la reception de la Lettre du 27. du mois passé. Comme elle ne contient rien de particulier, j'y satisfais en vous envoyant le Passeport que Monsieur le Marquis de los Balbasez vous a demandé pour Monsieur le Duc de Saint Pierre. Ce matin même j'ai reçû celle qu'il vous a plû de m'écrire le 31. du mois passé, & j'y répons, Messieurs, après en avoir rendu compte à Sa Majesté. Elle y a vû les plaintes très-justes que Messieurs les Ambassadeurs de Suéde ont faites aux Médiateurs, du peu de sûreté qu'avoit trouvé la Galiote que les Etats Généraux leur avoient accordée, & qui leur raportoit les intentions du Roi leur Maître. Tant que l'on interrompra en Dannemarc un Commerce si nécessaire pour la Paix, ce sera donner de grandes marques du dessein que l'on a à Coppenhague de l'éloigner, & toute l'Europe se peut dire intéressée contre un semblable procédé. Une double raison devroit porter les Etats Généraux à s'en ressentir;

tir; & s'ils le faisoient fortement, le Dannemarc a trop besoin d'eux pour douter qu'il ne prît une autre conduite. Sa Majesté a approuvé que vous ayez joint fortement vos offices à leurs plaintes, & l'on devroit croire que toute l'Assemblée prendroit en ce point le parti des Ambassadeurs de Suéde.

Nous n'avons point ici, Messieurs, de nouvelles qui méritent de vous être mandées. Les Armées en Flandre s'observent l'une l'autre sans agir. Celle de l'Empereur a repassé la Moselle & la Sàre, & semble reprendre le chemin d'Alsace. Monsieur le Maréchal de Crequy a le devant, & pourra y être le premier, & il sera difficile que Monsieur le Prince Charles ne soit bientôt obligé de repasser le Rhin. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 7. *Septembre* 1677.

SIRE,

Nous avons reçû la dépêche dont il a plû à V. M. nous honorer du 31. Août, & nous nous serions déja servi des

des propositions de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, pour opposer aux pressantes instances que les Alliez continuënt de nous faire en faveur du Prince Charles, si le Sieur Duker nous les eût remis entre les mains, suivant l'ordre que V. M. nous mande lui en avoir été envoyé. Il est vrai qu'en ayant été requis une seconde fois par nous, incontinent après la reception de la dépêche de Vôtre Majesté, il nous a fait voir un petit Mémoire, contenant la substance des demandes de Monsieur de Strasbourg, & nous a dit, qu'il alloit travailler incessamment à les mettre dans la forme en laquelle elles doivent être présentées, c'est-à-dire en y ajoûtant une exposition des motifs & raisons qui ont obligé ledit Sieur Evêque d'avoir recours à l'Alliance & à la protection de Vôtre Majesté. Nous lui avons dit nos sentimens sur la maniére dont ce Mémoire devoit être dressé, & aussi-tôt qu'il nous l'aura remis, nous ne manquerons pas de suivre ponctuellement l'ordre que Vôtre Majesté nous donne. Cependant, pour gagner tems, nous nous sommes contentez de dire aux Médiateurs, qui nous ont encore pressé depuis deux jours, & de bouche, & par écrit, dont nous vous envoyons la copie, de répondre aux demandes dudit Prince Charles, que nous délibererions sur le contenu de leur écrit, & que nous irions chez eux dire ce que nous en pensions. Nous avons seu-

feulement ajoûté que pour mieux juger s'il y avoit quelque chose à changer à nôtre premiére Réponse, nous les prîons de nous faire sçavoir celle des Alliez sur la demande que nous avons faite, que le Sieur Duker soit reconnu en qualité d'Envoyé d'un Prince qui est dans l'Alliance & sous la protection de Vôtre Majesté: & comme les *Médiateurs* nous ont déclaré, que les Alliez n'avoient encore pris aucune resolution sur cette affaire, nous leur avons fait remarquer, que si ces accessoires pouvoient apporter quelque retardement à la Négociation, il devoit être imputé auxdits Alliez, & non pas à nous; & lorsque nous leur porterons les propositions de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, nous *leur* ferons valoir les facilitez que Vôtre Majesté aporte à l'avancement de la Paix, puisque, sans attendre qu'ils ayent reçû les visites dudit Envoyé, qu'ils n'ont pas droit de refuser, elle veut bien leur faire donner par nous les propositions dudit Prince de Strasbourg.

Nous attendons la réponse que Monsieur le Nonce aura de Sa Sainteté, sur la réponse de son Bref facultatif, avant que de nous expliquer des expédiens qui pourroient être agréables à Vôtre Majesté.

Nous attendrons aussi de nouveaux ordres de Vôtre Majesté sur les Articles proposez par Monsieur de Beverning, quoique nous n'ayons pas sujet de croi-

re

re qu'ils puissent rien ajoûter aux éclaircissemens qu'elle nous donne de ses intentions par sa derniére dépêche, sur les principales difficultez qui peuvent arrêter le Traité de Commerce, & qu'il ne nous reste qu'à sçavoir ses volontez sur le détail des demandes de Monsieur le Prince d'Orange.

Monsieur de Beverning temoigne toûjours une grande impatience de sçavoir de nous ce qu'il plaira à Vôtre Majesté de faire en faveur de ses Maîtres: & comme elle est bien mieux informée que nous de l'appréhension que Monsieur le Nonce nous a dit qu'on a à la Cour de Vienne, que les Hollandois, & même les Espagnols, ne fassent leur accommodement particulier avec V. M., & de la défiance réciproque qui est entre ceux-ci; Elle jugera beaucoup mieux que nous ne pouvons lui représenter, quelles espérances il est à propos de donner aux uns & aux autres, sur-tout dans la conjonćture présente de l'Assemblée de la Province d'Hollande, pour empêcher qu'un intérêt commun ne réunisse leurs esprits par un renouvellement de Traité, & ne leur fasse prendre la résolution de faire encore, s'il leur est possible, de plus grands efforts la Campagne prochaine qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Une heureuse expérience nous fait assez connoître, qu'on peut s'assûrer de l'avenir sur la prévoyance de V. M.; aussi après lui avoir seulement exposé ce qui vient

à nôtre connoissance, nous attendrons toûjours l'évenement de ses résolutions avec une entiére confiance, & l'honneur de ses ordres avec tout le zèle & le respect que doivent,

SIRE, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 7. *Septembre* 1677.

IL y a quelque tems, Monsieur, que nous nous sommes donnez l'honneur de vous écrire, que Monsieur le Comte de Kinsky n'ayant pas voulu admettre le tempérament que Monsieur le Nonce avoit proposé des visites réciproques en Corps d'Ambassade, Monsieur l'Evêque de Gurk avoit aussi déclaré, qu'il ne pouvoit pas avoir plus de commerce avec nous que ses Collégues. Il a depuis peu changé d'avis, & dit à Mr. le Nonce, qu'il seroit bien-aise en son particulier de nous témoigner le zèle & la vénération qu'il a pour Sa Majesté, & de nous rendre pour cet effet les premiers honneurs après les Médiateurs. Cet avis nous ayant été donné par l'Auditeur du Nonce, avec assûrance que nous aurions les mêmes déclarations, tou-

touchant la visite que ledit Sieur Evêque prétendoit rendre aux Espagnols hors de rang, que nous avons eu sur celles que ceux-ci ont ci-devant rendu aux Impériaux aussi avant les Médiateurs, nous n'avons pas cru devoir refuser cette offre, puisqu'outre que ce premier n'a aucune part au manquement de ses Collégues, avec lesquels nous n'avons aucune communication, il semble au contraire qu'il le répare suffisamment par la conduite qu'il tient envers nous. Ainsi, après avoir retiré un certificat autentique de Mr. le Nonce, & l'Ecrit que ledit Sieur Evêque lui a donné, desquels nous vous envoyons copie, nous avons fait la prémiére visite immédiatement après les Médiateurs, & elle nous sera restituée de même. Nous avons véritablement fait connoître à Monsieur Jenkins, que l'Ecrit qu'il a retiré en son particulier de Monsieur l'Evêque de Gurk n'étoit pas suffisant pour la satisfaction du Roi son Maître, & nous lui avions même fait entendre, que si on ne le contentoit pas, & qu'il ne voulût point admettre la visite dudit Evêque, nous la refuserions aussi, & qu'apparemment nôtre exemple seroit suivi des autres Ambassadeurs des Rois: mais la crainte qu'il a eu d'être exclus de la Médiation par les Impériaux, lui a fait rejetter nos avis, & accepter ce foible écrit. C'est à lui à justifier sa conduite au Roi son Maître; mais il nous semble

que le rang qu'on nous donne dans reception & restitution de la visite après les Médiateurs immédiatement, l'Ecrit de Monsieur le Nonce, sont suffisans pour nous garantir de tout préjudice, d'autant plus que la visite ayant été restituée aux Espagnols par Monsieur l'Evêque de Gurk, avant même que celui-ci ait seulement fait notifier son arrivée aux Médiateurs, elle est de connoissance publique tellement hors de rang, qu'elle marque assez que les Ambassadeurs de Sa Majesté Catholique ne prétendent aucune compétance avec nous. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 7. Septembre 1677.

VOtre dépêche, Messieurs, a fait voir au Roi la consternation que causoit dans l'esprit de nos Ennemis à *Nimegue* la levée du Siége de Charleroi. Ils ne peuvent gueres en avoir un plus juste sujet: mais s'ils sont sages, ils sçauront en profiter. Ces mauvais succès dans la Guerre doivent les faire recourir aux moyens de la finir, & ils devroient se prévaloir des dispositions fa-

vo-

rables qu'ils trouvent dans l'esprit de Sa Majesté. C'est ce qui me fait espérer qu'ils vous donneront bientôt plus d'occupation qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, & je me promets beaucoup de cet hyver pour l'heureux succès de vôtre Négociation,

Je suis, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 10. *Septembre* 1677.

NOus n'avons rien, Monsieur, pour cet ordinaire, à ajoûter à nos derniéres dépêches, si-non que les visites de Monsieur l'Evêque de Gurk se sont faites en la maniére que nous nous sommes donnez l'honneur de vous écrire. Il les a renduës prémiérement à Monsieur le Nonce, puis à Monsieur Jenkins, & immédiatement après à nous; Monsieur le Comte d'Oxenstiern s'étant excusé de le voir jusqu'à ce que Monsieur Olivenkrans son Collégue, qui est depuis 15. jours caché chez lui, soit de retour d'un voyage imaginaire. Monsieur l'Ambassadeur de Dannemarc a été visité en quatriéme lieu, & après celui-ci ceux de Brandebourg: Monsieur de Beverning ayant différé la visite, apparemment pour fai-

faire plaisir aux Electoraux, que vous sçavez disputer le rang aux Ambassadeurs des Etats. Monsieur le Comte Anthoine est ici depuis trois jours, & nous croyons que les visites qu'il aura à recevoir & à rendre feront encore naître de plus grandes difficultez que celle de Monsieur de Gurk, car il n'y a pas d'apparence que Monsieur Jenkins souffre qu'il visite les Impériaux, encore moins les Espagnols, avant lui, sous quelque prétexte que ce puisse être: & peut-être aussi que quelque engagement que le Roi de Dannemarc ait avec la Maison d'Autriche, l'extréme désir que Monsieur Hœugh, son Ambassadeur, nous témoigne de la part de son Maître, d'être quelque jour dans une étroite Alliance avec Sa Majesté, empêchera le Comte Anthoine de nous faire une injustice si offensante, d'autant plus, qu'outre la déclaration du feu Roi d'Espagne, il a l'exemple même des Ambassadeurs de cette Couronne, qui n'ont fait aucune difficulté de nous visiter avant les Suédois & les Danois. C'est ce que nous ferons aujourd'hui entendre à Monsieur Hœugh, & en tout cas, si ledit Comte Anthoine ne veut se rendre à la raison, nôtre parti sera de ne le point voir.

Monsieur Duker nous a remis entre les mains un Mémoire des prétentions de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, ou plûtôt un Manifeste, pour justifier sa conduite envers tous les Princes de l'Empire.

pire. Nous en avons ôté les termes les plus offensans contre les Etats Généraux, comme ceux, *variorum Imperii locorum usurpatores, & iniquos detentores.* Nous en avons encore retranché plusieurs autres expressions que nous avons jugé plus nuisibles qu'avantageuses, & à la France, & à Monsieur l'Evêque de Strasbourg; & quoiqu'il y ait beaucoup de fautes contre la pureté de la Langue Latine, qui demanderoient l'entiére reforme que nous avions trouvée à propos d'en faire; néanmoins, puisque c'est un Mémoire qui doit être présenté par nous, comme venant de la part dudit Sieur Evêque, & que cette Latinité, quoique fort Allemande, ne laisse pas d'être entenduë, nous l'aurions remis, tel que nous vous l'envoyons, entre les mains des Médiateurs, n'étoit qu'il y a beaucoup de choses, & sur l'enlevement du Prince Guillaume, & sur les menaces de l'Isola, que ledit Sieur Duker dit avoir ordre de son Maître d'exposer, lesquelles pouvant attirer des réponses assez aigres, nous avons cru devoir attendre qu'elles ayent eu l'approbation du Roi; & cependant nous tâcherons de gagner tems, par l'instance que nous continuerons de faire, à ce que ledit Sieur Duker soit ici reconnu en qualité d'Envoyé d'un Prince Allié du Roi. Si à l'avenir Monsieur de Strasbourg avoit quelque autre Mémoire à présenter, il seroit bon qu'il vous le fît voir avant

que de l'envoyer au Sieur Duker, o
qu'il lui ordonnât de le reformer en l
maniére que nous le jugerions à pro
pos.

Nous vous envoyons, Monsieur, un
Mémoire que le Sieur Duker nous a re-
mis entre les mains, qui contient les
conditions sous lesquelles l'Electeur de
Cologne est entré au mois d'Août der-
nier dans la Ligue de l'Empereur, des
Ducs de Neubourg, de l'Evêque de
Munster, & autres Princes de l'Empire.
Vous l'aurez peut-être reçû par d'au-
tres voyes, mais nous avons crû être
de nôtre devoir de le joindre à nô-
tre Lettre, aussi-tôt qu'il nous a été
donné.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 13. *Septembre* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert, &
Comte d'Avaux. Vôtre lettre du
troisiéme de ce mois m'a fait voir l'im-
patience que le Sieur de Beverning vous
avoit fait témoigner par le Sieur Hulst,
son Secrétaire, de sçavoir par vous la
résolution que j'aurois prise sur le Trai-
té de Commerce. Vous avez déja vû
que j'avois exclus la proposition de le

tire provisionel, pour ne pas faire jouïr les Etats des avantages qu'ils en tireoient pour soûtenir les dépenses de la Guerre: ce que je pourrai faire seulement, sera d'en convenir dès à cette heure, à condition qu'il n'aura d'effet qu'après la conclusion de la Paix, soit générale, soit particuliére avec les Etats. Je vous ferai bientôt connoître mes intentions sur le Mémoire touchant les 50. sols par Tonneau, qui s'accordera avec ce que lesdits Etats demandent, d'empêcher les abus qui se pourroient faire par les Commis, & de régler la maniére dans laquelle ce droit doit être reçû. Touchant la diminution du droit d'entrée, c'est un point qui ne peut entrer dans un Traité, puisque ce seroit se lier sur un droit qui est proprement de la Souveraineté, qui augmente ou baisse les impositions selon que l'on le juge raisonnable: ainsi vous vous tiendrez à ce que je vous ai mandé ci-dessus sur ce sujet. Ce que je souhaite est que vous fassiez connoître au Sieur de Beverning, que mes intentions sont toûjours favorables pour ses Maîtres; & que lorsqu'ils prendront les véritables moyens de rentrer par la Paix dans mon Alliance, ils me trouveront très-disposé à leur faire trouver, dans ma prémiére affection pour eux, l'ancienne utilité qu'ils en ont retirée, & pour la sûreté de leur Etat, & pour l'avantage de leur Commerce. Bien qu'il n'y ait fondement quelconque aux

foupçons que l'on conçoit en Hollande des fréquens Couriers qui font dépêchez de Madrid à Fontainebleau, & qu'aucun d'eux n'ait paffé jufqu'à Bayonne, n'apportez point toutefois trop de foin à les détruire, affectez plûtôt de les nourrir fous main; & en vous laiffant entendre que vous n'en étes pas informez, laiffez au Sieur de Beverning l'inquiétude où il paroit être, que lorfque fes Maîtres s'attachent trop fcrupuleufement à ne point traiter fans l'Efpagne, l'Efpagne ne feroit point fi religieufe à leur égard, & fongeroit peut-être à convenir féparément des Païs-Bas avec moi. Qu'aucune de vos paroles ne contribue à faire naitre cette penfée au Sieur de Beverning, mais ne travaillez point auffi à détruire celle qu'il en auroit conçûë.

Confirmez par vôtre adreffe, autant qu'il fera en vous, la jaloufie qui eft déja née dans l'efprit de ces Ambaffadeurs, que les liaifons des Evêques de Paderborn & de Munfter, & du Prince de Neubourg, auxquels l'Electeur de Cologne vient de fe joindre, ne foient une véritable Ligue qui fe forme dans la Baffe-Allemagne, & qui fe pourroit aifément tourner un jour contre eux. Ils l'auroient autrefois regardé en cette forte, même lorfque l'Evêque de Munfter déclara la Guerre en 1665; les mêmes occafions peuvent encore renaître, & ils pourroient fe trouver dans la crainte du rallie-
ment

ment de leurs Voisins du côté de l'Allemagne, sur-tout lorsque l'Empereur a la principale part dans toutes ces Ligues, & que la persuasion dans laquelle est le Sieur de Beverning, que l'Espagne ne perd point la pensée qu'elle a, de faire rentrer les dix-sept Provinces sous son obéissance, leur doit tout faire appréhender de la Maison d'Autriche. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne Garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte Garde.

Ecrit à Fontainebleau, le 13. Septembre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 13. *Septembre* 1677.

LE Roi sera bien aise, Messieurs, que vous lui envoyiez la Copie du Traité de l'Electeur de Cologne, lorsqu'elle vous aura été communiquée. Sa Majesté a vû le Mémoire que le Ministre de Monsieur l'Electeur Palatin a présenté à l'Assemblée des Ambassadeurs Alliez, & le refus qu'on lui a fait de lui rien promettre sur le dernier des trois Articles sur lesquels il demandoit réponse, pour faire connoître à ce Prince

qu'il ne doit pas ſe promettre tout ce qu'il avoit eſpéré dans le parti de nos Ennemis.

Nous avons eu Nouvelle, que le Duc de Saxe-Eyſenach a été obligé de repaſſer le Rhin avec beaucoup de précipatation, & qu'il a été même obligé d'abandonner plus de la moitié des Bateaux qui compoſoient ſon Pont. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 14. *Septembre* 1677.

SIRE,

Nous avons reçû la Dépêche de Vôtre Majeſté du 6. de ce mois. Elle eſt préſentement informée par la réponſe que nous avons eu l'honneur de *lui* faire, que nous avons rendu & reçû la Viſite de Monſieur l'Evêque de Gurk dans le rang qui eſt dû à V. M., & que nous ne ſommes convenus d'aucun tempérament pour ce qui touche Meſſieurs de Kinsky & Stratman, que nous ne verrons point, ſuivant les ordres de V. M.

Nous avons déja envoyé à Monſieur de

de Pomponne, par nôtre derniére Dépêche, le Mémoire que l'Envoyé de Monsieur l'Evêque de Strasbourg nous avoit mis entre les mains, pour sçavoir s'il seroit aprouvé en cette forme, & nous l'avons fait, parce que nous n'étions pas pressez, & que nous avons mis les choses en état, par raport de son Affaire à celle du Prince Charles, que rien ne nous obligeoit de répondre aux instances des Alliez touchant ledit Prince Charles, ainsi que V. M. aura vû par le compte que nous en avons rendu à Monsieur de Pomponne. Nous satisferons aux ordres qu'elle nous donne, & communiquerons le Mémoire des demandes de Monsieur de Strasbourg, duquel V. M. a joint le double à sa Dépêche, lorsque les Médiateurs nous auront rendu la réponse que nous attendons d'eux, pour sçavoir si les Ministres de l'Empereur reconnoîtront ou non celui de Mr. de Strasbourg; & que cette réponse, sur laquelle Messieurs les Médiateurs nous ont déja dit qu'ils prenoient du tems pour consulter, nous obligera à le faire.

Nous nous conformerons, Sire, à ce que nous avons appris être des intentions de V. M. touchant les Passeports des Députez du Chapitre de Strasbourg. Nous avons témoigné au Ministre de Monsieur le Duc de Gottorp, que par la Garantie que V. Majesté avoit accordé à son Maître, en vertu du Traité de

Coppenhague, & par l'affection qu'ell a pour lui, sa protection dans tout le Traité, & nous l'avons assûré, que desormais nous appuyerions ses intérêts de nos offices en toute occasion, & il en a parû très-satisfait. Il nous reste, Sire, de rendre compte à V. M. de ce que nous avons fait, après avoir vû ses intentions sur le Mémoire des *Prétensions* de Monsieur le Prince d'Orange, que Monsieur de Beverning nous avoit donné: lequel attendoit une réponse de nous, tant sur ledit Mémoire, que sur les Propositions qu'il nous avoit faites, que nous avons jugé lui devoir être renduë par moi d'Avaux, qui étoit celui de nous auquel il s'étoit adressé pour les faire. Ainsi je lui ai parlé conformement aux ordres & aux instructions de V. M., & lui ai dit les sentimens favorables où Elle est pour les Etats Généraux, lorsqu'ils voudront rentrer tout de bon dans l'honneur de ses bonnes graces par un Traité particulier; & qu'elle seroit même prête de favoriser le parti qu'ils embrasseroient de traiter avec Elle pour la Maison d'Autriche, quand ils voudront ne la pas assister dans le dessein qu'elle a de perpetuer la guerre dans laquelle elle les a engagez pour ses intérêts. Surquoi, moi d'Avaux, m'étant étendu à lui faire connoître, dans les termes que V. M. l'a commandé, la sincerité de ses intentions pour le repos de la Chrêtienté &

pour

pour l'avantage des Etats Généraux en particulier, je lui témoignai à l'égard du Prince d'Orange, que V. M. le feroit rétablir par le Traité de Paix dans toute sa Principauté, en l'état qu'elle est à présent, & dans tous les droits dont il jouissoit avant la Guerre. Monsieur de Beverning répondit à cela par des assûrances en termes généraux, que ses Maîtres & Monsieur le Prince d'Orange souhaitoient effectivement la Paix; & puis entrant en quelque détail, il dit, qu'il faloit absolument que les Etats la fissent; qu'il voyoit mille choses qui lui déplaisoient, & qui les y devoient obliger; que d'un côté l'Empereur se fortifioit par des Ligues (voulant parler du Traité de Cologne) que les Espagnols faisoient de leur côté des menées secretes, & que ses Maîtres pourroient à la fin se trouver abandonnez; que cependant il étoit bien embarassé de n'avoir rien à leur mander, ni à la Province de Hollande, à qui il avoit fait espérer quelque réponse sur le Commerce. A quoi je répondis par forme de Discours, que les demandes qu'il faisoit étoient trop éloignées pour pouvoir faire croire à V. M. que ses Maîtres vouloient tout de bon la Paix, & que les démarches de Monsieur le Prince d'Orange paroissoient trop manifestement tendre à la continuation de la guerre, & à une plus étroite union que jamais avec l'Espagne. Là dessus il dit, qu'il pou-

pouvoit assûrer, que non seulement ses Maîtres vouloient la Paix, mais aussi le Prince d'Orange, & qu'il le pouvoit jurer sur sa damnation; ce qu'il répéta plusieurs fois. Je continuai toûjours à lui dire par forme d'entretien, que ce Prince faisoit peut-être paroître ces sortes de sentimens pour nous amuser cet hyver, comme l'on fit l'autre, & faire écouler le tems de traiter la Paix. Surquoi il me dit, qu'il n'en étoit pas de même que dans ce tems-là, & ajoûta, qu'il sçavoit ce qui s'y étoit passé; qu'on lui avoit voulu alors tout mettre sur le dos, & le charger de la Négociation, mais qu'ayant vû que l'intention n'étoit pas de rien conclure, il ne s'en étoit pas voulu mêler; parce qu'il n'étoit pas un trompeur, & que le Prince d'Orange, s'étant engagé dans un mauvais pas, lui Beverning ne voulut pas qu'on crût qu'il y eût trempé: mais que cette fois ce n'étoit pas de même, que ce Prince lui avoit écrit une Lettre de quatre pages de sa propre main lors de la levée du Siége de Charleroi, qui étoit un véritable Manifeste contre les Espagnols, & qu'il feroit imprimer, s'ils continuoient à débiter, comme ils font depuis ce tems là, des invectives contre l'honneur de ses Maîtres & celui du Prince d'Orange: de laquelle Lettre il passa à une autre, qu'il dit avoir reçû encore de lui depuis huit jours, qui étoit essentielle, par laquelle il dit que ce Prin-

Prince lui mandoit, que le plus grand service qu'il lui pût jamais rendre, étoit de faire la Paix, & qu'il étoit enragé contre les Espagnols (ce sont les termes dont il se servit) & que s'il n'avoit pas les intérêts des Etats en vûë, il souhaiteroit qu'ils eûssent perdu tous les Païs-Bas.

Après s'être expliqué si ouvertement sur les intentions des Etats & du Prince d'Orange pour faire la Paix, il voulut entrer dans le détail des Traitez; & comme la réponse que nous avions donnée sur le Mémoire de ce Prince n'admettoit plus de replique, il passa au Traité de Commerce: mais, suivant les ordres de V. M., j'évitai d'entrer dans la discussion d'aucun Article, & me contentai seulement de dire en général, que de demander un Traité provisionel, c'étoit demander un moyen de continuer la Guerre. Là-dessus il dit, que puisqu'un Traité provisionel ne plaisoit pas, il faloit le laisser-là, & qu'il s'en désistoit, mais qu'il faloit au moins convenir de tous les Articles du Traité de Commerce sans le signer, & qu'on pourroit pendant deux mois en différer l'exécution, durant lesquels on travailleroit aux affaires des Espagnols. Surquoi je pris occasion de lui dire, que c'étoit précisément ce qui pouvoit empêcher V. M. de s'expliquer avec les Etats sur le Traité de Commerce, & sur tout ce qui les regardoit, que de vouloir faire

des

des Traitez séparez pour eux, & en même tems d'autres pour l'Espagne; & je lui demandai, s'il croyoit qu'il fût de la grandeur de V. M., au milieu de toutes ses prospéritez, de convenir avec les Etats Généraux d'un Traité, que ce Traité demeureroit sans exécution pendant six semaines, & au hazard que, si au bout des six semaines les Espagnols ne veulent point de Paix, ledit Traité que V. M. aura fait demeure nul, & que les Etats Généraux déclarent qu'ils ne veulent plus le tenir. Il ajoûta à cela, qu'il leur faloit sortir honorablement de l'engagement où ils étoient avec les Espagnols; & me demanda, si nous avions pouvoir de convenir d'une Barriére avec eux, & qu'ils en conviendroient *dès aujourd'hui*, si nous voulions; qu'il ne nous diroit pas les sentimens des Espagnols, parce qu'il ne les sçavoit pas; mais que nous lui dissions les sentimens de V. M., & qu'il nous diroit ceux des Etats Généraux; & que, quand une fois on en seroit convenu, il faudroit bien que les Espagnols en passassent par-là, ou qu'ils les abandonneroient. Mais comme nous n'avons nul ordre là-dessus, & que nous ne faisons qu'écouter, je n'eus garde de m'avancer en rien, ayant seulement cru que V. M. ne trouveroit pas mauvais, si, sans prendre d'engagement, je pouvois en cette conversation profiter de quelque chose, & aprendre les sentimens des Etats, comme elle nous

nous a toûjours temoigné de les désirer sçavoir, lui ayant seulement dit dans cette vûë, qu'on nous avoit souvent tenu de pareils discours sans s'expliquer davantage: ce qui l'obligea de me demander, ce que nous prétendions faire, & de me dire, que pour l'Artois, il nous le faloit laisser tout entier avec Cambrai & le Cambresis; que pour Bouchain, on le pourroit raser; que nous rendrions Valenciennes, Condé, Tournai, Ath, Oudenarde, & Courtrai, & qu'on nous laisseroit la Franche Comté, en rendant à Monsieur le Prince d'Orange les biens qu'il y a; que la Sicile seroit restituée, & que pour Mastricht & Limbourg, il ne voyoit pas qu'il y eût de difficulté sur cet Article.

Nous sçavons bien, Sire, que dans l'état où sont les affaires de V. M. Elle est fort éloignée de faire une Paix à de pareilles conditions: mais comme nous ignorons ses intentions sur les Places qu'Elle veut retenir & sur celles dont elle veut bien faire un échange, je n'ai fait qu'écouter, sans entrer en aucun détail, non pas même par forme de discours. C'est pourquoi je me suis contenté de lui dire, que des Places qu'il nommoit dans les Païs-Bas, il y en avoit beaucoup que V. M. vouloit absolument retenir, & que, supposé qu'elle voulût se défaire de quelques-unes, il lui en faloit donner d'autres en échange, & que d'ailleurs il en demandoit tant, que

V.

V. M. se trouveroit avoir perdu dans une Guerre où elle a été attaquée injustement, & dans laquelle Elle a fait beaucoup de conquêtes, qui lui ont coûté tant de millions & le sang de tant de Sujets. Monsieur de Beverning, sans répondre à cela, dit qu'il avoit parlé nettement des Païs-Bas, & qu'on lui parlât de même sur la Lorraine: qu'il voyoit bien que V. M. la vouloit rendre, après avoir un peu châtié Monsieur le Prince Charles; & comme il insistoit toûjours pour tirer quelque réponse, je lui dis, pour éviter de lui en faire, que Monsieur le Prince Charles s'y prenoit si mal, & tenoit une conduite si opposée à celle qu'il devoit tenir, qu'il ne nous mettoit pas même en état de faire aucune réponse à ses demandes.

Monsieur de Beverning suivant sa pensée, & croyant répondre à la mienne, qui étoit générale, & qui ne signifioit rien, dit qu'il étoit là dessus de mon sentiment; qu'il disoit tous les jours au Président Canon qu'il s'y prenoit très mal, quand il croyoit nous obliger à lui donner une réponse, en nous faisant donner sa proposition par l'Ambassadeur de l'Empereur; qu'il lui faisoit entendre, que nous n'y répondrions jamais, & que si V. M. vouloit faire quelque bien à Monsieur le Prince Charles, il faloit que ce fût lui-même qui le lui demandât, & qu'il s'en remît à la seule volonté de V. M., & qu'il ne devoit pas croire qu'elle

fît

fît quelque chose de plus pour les instances de l'Empereur, ni qu'elle souffrît que le Prince Charles pût croire, que ce fût la Maison d'Autriche qui l'auroit rétabli, & à qui il en auroit l'obligation. Cette affaire coula ainsi doucement sans autre replique. Ensuite de quoi il me dit, Prince que ce & les Espagnols étoient les deux seuls Alliez qu'ils avoient à ménager, que l'Empereur n'avoit rien perdu, que ses Maîtres n'étoient entrez en aucune obligation avec lui, ni avec les Princes de l'Empire, de les maintenir dans leurs Conquêtes; & il ajoûta même, comme une chose fort secréte, que les Espagnols ne se mettent pas fort en peine de la Franche Comté, & qu'il n'y a que l'Empereur seul qui insiste à la leur faire garder, parce que V. M. ayant ce Païs avec Brisac & l'Alsace, Elle peut aller tout droit dans ses Païs héréditaires. Il dit encore que V. M. auroit de la difficulté du côté de l'Empire à cause que les Suédois ont beaucoup perdu; mais que si une fois les Etats étoient convenus de leurs affaires avec l'Espagne & nous, ils n'auroient qu'à ne plus donner de subsides & de vaisseaux, & que V. M. faisant paroître une Armée, on verroit bien-tôt les Suédois rétablis.

Nous avons cru, Sire, cette déclaration de conséquence, en ce que tous les Ambassadeurs, & l'Auditeur du Nonce aussi, lorsqu'ils nous parlent de l'échan-

change des places de Flandre, nous disent en même tems, qu'il les faudra donner pour le rétablissement des Suédois, au lieu que Monsieur de Beverning ne nous en dit pas un mot, & qu'il assûre que les Etats ne sont point obligez envers ces Princes.

La conclusion de la conversation fut, que Monsieur de Beverning offrit de nous faire voir les Lettres du Prince d'Orange, par lesquelles nous verrions que personne ne souhaitoit la Paix plus ardemment que lui, qu'il nous prioit d'en bien informer V. M. & que si nous pouvions avoir une bonne réponse, & bien prompte, il auroit bien-tôt terminé toutes les affaires avec nous; qu'il étoit bien fâché même de n'avoir rien à dire de positif sur le Commerce aux Etats de la Province d'Hollande, & qu'il eût été bien aise de profiter de cette conjoncture; & avant que de me quiter il me demanda, si la nouvelle qui se débitoit étoit vraye, qu'on proposât à la Cour d'Angleterre de faire un Armistice. A quoi je répondis, qu'on en nous en avoit rien mandé, mais que la Paix seroit aussi-tôt concluë qu'un Armistice, qui seroit même inutile, à moins qu'on n'en fit un bien long; & il répliqua, que ce n'étoit point leur intérêt, parce que pendant une longue Trêve il faudroit qu'ils demeurassent attachez à l'Espagne, & que c'étoit ce qu'ils ne vouloient pas; qu'ils désiroient une fois de sortir d'af-
fai-

faires avec honneur, & qu'ils ne retourneroient plus à s'engager avec les Espagnols.

Voilà, Sire, un très long discours, mais nous avons cru ne devoir rien rétrancher du compte que nous en rendons à V. M., afin qu'elle puisse nous donner ses ordres sur cela, selon qu'elle jugera être de son service.

Ce qui est contenu ci-dessus, & qui regarde Monsieur de Beverning, est, Sire, le recit d'une conversation que moi d'Avaux eûs avant-hier avec lui, en lui portant la réponse sur le Mémoire du Prince d'Orange, & les propositions qu'il nous avoit faites. Et ce qui suit, dont nous rendons pareillement compte à V. M., est le fruit d'une autre conversation que ledit Sieur de Beverning eut encore hier avec moi d'Avaux, dans une audience qu'il me demanda en forme, & dans laquelle il me dit, qu'il lui étoit échapé le jour précédent quelque chose de la mémoire, dont il étoit bien aise de me parler, qui étoit, que pour marquer les bonnes intentions de ses Maîtres pour la Paix, & la sincérité avec laquelle il parloit, il vouloit bien nous avertir, que les Impériaux & les Espagnols l'avoient fort pressé, pour obtenir des Etats qu'ils voulussent encore s'engager pour la Campagne prochaine, mais qu'il les avoit refusez positivement: que depuis les Espagnols lui ont fait une autre demande, de vouloir encore diffé-

différer quelque tems d'entrer en Négociation; mais qu'il leur avoit fait entendre qu'ils ne devoient pas s'en flatter, & que ses Maîtres traiteroient dès que nous le voudrions; disant qu'il ne sçavoit pas ce que prétendoient faire les Espagnols avec ce délai, qu'ils s'y tromperoient eux-mêmes, & que leurs affaires ne sont pas en état de devoir perdre les occasions qui se présenteront; qu'il sçavoit pourtant qu'ils se flattent d'une pensée dont il vouloit nous informer si nous ne la sçavions pas, qui est qu'ils espérent faire révolter les peuples d'Angleterre contre leur Roi, & que pour cela ils ont résolu de commencer eux-mêmes une espéce de rupture avec l'Angleterre, en faisant saisir tous les effets des Anglois; ce qu'ils s'attendent y devoir produire du desordre, & porter le Roi d'Angleterre à se déclarer contre nous: mais que les Etats Généraux, & lui en son particulier, qui connoissent les intentions du Roi d'Angleterre, étoient persuadez que cela ne réussiroit pas, & que tout ce qui en pourroit arriver, ne seroit qu'une Guerre intestine, qu'ils ne souhaitoient pas, & encore moins Monsieur le Prince d'Orange: que c'étoit de Monsieur van Beuningen qu'ils avoient tous ces avis, auquel ses Maîtres avoient absolument défendu, par la Lettre qu'ils lui avoient écrite du 10. de ce mois, de se mêler en rien de cette affaire, qu'il dit être

suf-

fuscitée par quelques Espagnols qui sont en Angleterre.

Je remerciai extrémement Monsieur de Beverning de cette confidence qu'il nous faisoit, lequel ajoûta ensuite, que si le Roi d'Angleterre étoit sans argent, nous pourrions craindre quelque chose, mais que le Parlement lui en ayant accordé pour trois ans, il se moquera des Espagnols, s'ils lui veulent faire quelque incident, étant en état de pouvoir armer contre eux, & qu'avec ce que la France lui pourroit donner de secours, il en viendroit aisément à bout, puisque les Etats ne prendroient point leur parti, & ne voudroient jamais entrer en cette affaire. De-là passant à d'autres choses il me dit, que faisant réflexion sur la conversation qu'il avoit euë hier avec moi, il avoit songé, que puisque nous ne voulions point de Traité provisionel, & que peut-être il y auroit bien des difficultez pour régler les Tarifs, il lui étoit venu une pensée qu'il nous vouloit communiquer; que ses Maîtres ne lui en avoient pas donné ordre, mais qu'il sçavoit qu'ils y consentiroient dans le désir qu'ils ont de faire la Paix: cette pensée est, que comme V. M. a permis la pêche par une Déclaration sans Convention, elle voulût de même permettre le Commerce dans son Royaume par une Déclaration sans faire aucun Traité avec les Etats, qui en feroient de même; & qu'ainsi tout le monde y trouve-

roit ſon compte, parce que d'un côté les Hollandois trafiqueroient, & les Sujets de V. M. vendroient leurs vins & leurs Marchandiſes dans cette ſaiſon de recolte; & que les droits demeurant par-là en leur entier, V. M. auroit ce qu'elle ſouhaite: à quoi il ajoûta, que ſes Maîtres ne romproient pas, quand même V. M. n'agréeroit pas cet expédient.

Je répondis à cela, que ce ſeroit toûjours revenir à donner de l'argent aux peuples d'Hollande, & que l'avantage ne ſeroit pas réciproque, en ce que les Etats n'ayant point d'Ennemis ſur Mer, ils feroient leur Commerce librement, au lieu que les Eſpagnols incommoderoient nos Marchands. Là-deſſus il répéta encore, que ſi V. M. n'acceptoit pas cette propoſition, ſes Maîtres ne romproient pas pour cela; mais qu'il la faiſoit à bonne intention, & dans le deſſein de commencer à faire goûter à leurs Peuples la douceur du Commerce, afin de leur faire ſouhaiter plus ardemment la Paix, par la peur qu'on ne les en privât.

Il ajoûta enſuite, qu'il devoit nous déclarer une choſe, afin que nous n'euſſions point ſujet de nous plaindre de lui, & de lui objecter qu'il nous l'eût cachée, qui étoit, qu'il ne pouvoit jamais faire un Traité de Commerce ſur le pied des Tarifs de 1664. & 1667. parce que les Droits y étoient mis à un ſi haut point,

que

ne leurs Marchands lui avoient fait voir ans le calcul qu'il leur en avoit fait aire, qu'ils y perdroient un tiers; diant, que lorsqu'on fit cette derniére mposition, on avoit dessein de rompre avec les Etats; mais qu'à présent que V. M. vouloit bien les recevoir dans l'honneur de ses bonnes graces, ils espéroient qu'on leur ôteroit l'un & l'autre.

Je lui repartis, que je le pouvois assûrer, que V. M. ne consentiroit jamais à mettre les choses sur le pied de 1662: ce qui l'obligea de me dire, qu'il ne faloit donc plus songer à un Traité de Commerce, & que les Etats avoient en vûë de prendre de certains expédiens qui seroient aussi avantageux à leurs Peuples qu'un Traité de cette maniére; sçavoir, qu'ils feroient leur Traité de Paix indépendamment, & qu'ils verroient après quelles mesures ils auroient à prendre; revenant toûjours à dire, qu'il croyoit qu'il accommoderoit toutes choses, si à l'heure qu'il est ils avoient quelque liberté par une Déclaration ou autrement.

Il dit ensuite, qu'il avoit aussi pensé à ce qu'il m'avoit dit avant-hier touchant les affaires d'Espagne, qu'il trouvoit toûjours que nous nous devions contenter de la Franche-Comté, & me redit toutes les mêmes choses, hors qu'il me nomma Charleroi dans le nombre des Places qu'il redemande, & qu'il me dit, que les Espagnols auroient résolu d'insister pour le Quesnoi, mais que pour

cette Place il ne la demandoit pas. Je jugeai bien qu'il ne reparloit des affaires d'Espagne, que pour nommer Charleroi, qu'il avoit apparemment oublié; ainsi lui dis-je, que s'il avoit fait avant-hier des Propositions extraordinaires, V. M. seroit bien plus surprise quand Elle verroit, qu'au lieu de diminuer, il les auroit augmentées. Je lui dis même, que Charleroi étoit de ces Places qu'on ne pouvoit pas raisonnablement demander, parce qu'il n'étoit pas tant pour la sûreté des Païs-Bas Espagnols, que pour leur donner moyen d'entrer en France, & lui fis entendre en général sur les autres, tout ce que je lui avois déja dit dans la prémiére conversation. Sur quoi il me répliqua, qu'on nous laissoit des choses très-considérables en nous laissant tout l'Artois, qui nous acheve une Province; tout le Cambresis, qui nous en faisoit une autre; & la Franche Comté, que les Impériaux veulent absolument qu'on redemande: qu'ils parlent pour l'Espagne & pour Monsieur le Prince Charles; & que quand V. M. aura bien voulu accorder à l'un & à l'autre ce qu'ils auroient jugé raisonnable, les Etats leur parleroient de maniére à leur bien faire faire la Paix. On lui a dit, que ce n'étoit pas une assûrance positive de faire la leur séparée, & qu'il ne disoit rien sur la trop grande quantité de Places: à quoi il dit, que c'étoit assez dire, & peut-être trop à un homme de qui il

n'a-

n'avoit pû tirer la moindre parole fur aucun Article; mais qu'il efpéroit que quand nous aurions écrit à la Cour, nous aurions telle réponfe, que fi Vôtre Majefté vouloit bien faire l'honneur aux Etats, & à lui en particulier, de nous laiffer entrer en Conférences fur les Places de Flandre, il en conviendroit avec nous en deux Conférences. Et fur ce qu'on lui témoigna, qu'il y avoit du hazard à fe communiquer de cette forte dans une affaire qui peut-être n'auroit nulle fuite, il me dit, qu'il pouvoit arriver des incidens en cela, comme en toute autre chofe, qui rendroient tous leurs Projets inutiles; mais qu'il nous prioit d'écrire à V. M., qu'il vouloit perdre l'honneur de fon eftime, qui eft la chofe du monde qu'il tenoit la plus chere, s'il la trompoit, & fi les Etats avoient deffein de tromper; qu'il nous en difoit de même du Prince d'Orange, duquel il avoit reçû une Lettre depuis huit jours, comme il nous l'avoit déja dit, & que depuis quatre jours il en avoit encore reçû une autre du Penfionnaire Fagel: que ceux qui difoient que ce Prince s'engageroit encore pour un an, étoient ou des Efpagnols qui le vouloient rendre fufpect, ou des Gens mal informez, & qu'il fçavoit bien qu'on ne fçauroit nous tromper, ni lui auffi, qu'il ne s'en apperçût bien-tôt; & que dès qu'il le verroit, il nous donneroit fa parole d'homme d'honneur, que comme il n'a

nulle Charge dans l'Etat, & qu'il ne deme[ure]
re ici que pour obliger Monsieur le Pri[n]
ce d'Orange qui l'en a prié, il se retir[e]
roit un quart d'heure après dans sa Ma[i]
son de Campagne, & ne mettroit jama[is]
le pied dans Nimegue; mais que c'étoi[t]
ce que nous ne devions pas appréhender,
& qu'il nous parloit trop franchement
pour ne nous pas faire connoître, que
quand nous aurions les ordres de V. M.
nous pourrions aisément traiter la Paix
& la conclure. Nous sommes avec un
très-profond respect,

SIRE, &c.

L E T T R E

Du Roi à Messieurs les Ambassa-deurs.

Du 20. *Septembre* 1677.

MOn Cousin, Messieurs *Colbert* & Comte d'Avaux. Vos Lettres du 7. & 10. de ce mois contiennent seulement deux points sur lesquels j'ai à *vous* répondre. L'un, qui régarde la visite que vous aviez renduë à l'Evêque de Gurk, prémier Ambassadeur de l'Empereur: l'autre, le Mémoire qui vous avoit été rémis par le Sieur Duker, touchant les intérêts de l'Evêque de Strasbourg. Pour répondre sur le prémier,
jo

Je vous dirai, que de même que j'avois approuvé que les visites que l'Ambassadeur d'Espagne avoit renduës à celui de l'Empereur, eûssent été regardées comme d'une même Maison, & sans conséquence, non seulement par l'exemple du Pape, mais encore par la déclaration qu'ils en avoient faite entre ses mains, j'ai trouvé bon que vous ayez traité de même, & avec de semblables précautions, avec le prémier Ambassadeur de l'Empereur. Je trouve même quelque avantage qu'il se veuille en cette sorte séparer de ses deux Collégues; puisqu'en vous visitant dans le rang qui vous est dû, il témoigne approuver que vous ayez réfusé leurs visites, lorsqu'ils ne vous ont pas rendu ce qu'ils vous devoient.

Quant à ce qui regarde le Mémoire que le Sieur Duker vous a rémis, vous aurez vû que le fond de ses demandes est tout à fait semblable à l'Ecrit qu'en avoit dressé ici l'Evêque de Strasbourg, & que je vous ai envoyé. Tout le reste du préambule qu'il y a ajoûté peut être assez indifférent: il eût été mieux toutefois qu'il vous l'eût communiqué auparavant, & l'Evêque de Strasbourg se rémet à vous d'en ôter ou d'y ajoûter ce que vous jugerez à propos. Comme l'essentiel en est bien, & que cet écrit n'est point vôtre Ouvrage, les fautes de Latinité, ou quelques expressions un peu fortes rétomberont seulement sur celui

qui en eſt reconnu l'Auteur. Vous retirerez cependant cet avantage de ces propoſitions, qu'elles vous donneront lieu d'y démander une réponſe, en même tems que l'on nous preſſe ſi fort d'en rendre ſur le Mémoire du Prince Charles.

Je n'ajoûte rien à ce que je vous ai déja mandé pour faire connoître au Sieur de Beverning, combien favorables ſont mes intentions pour ſes Maitres, ſoit en leur rendant ma prémiére amitié par la Paix, ſoit en convenant dès à cette heure de favoriſer leur Comerce lorſqu'elle ſera concluë. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte *garde*.

Ecrit à Fontainebleau, le 20 Septembre 1677.

LETTRE

De Monſieur de Pomponne à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 20. Septembre 1677.

LE Roi a été pleinement ſatisfait, Meſſieurs, ainſi que vous le voyez par ſa dépêche, de la conduite que vous avez tenuë dans la viſite que vous avez renduë à Monſieur l'Evêque de Gurk. Il me paroît même très-avantageux que, lorſ-

lorsque vous refusez hautement de voir les autres Ambassadeurs de l'Empereur, parce qu'ils en ont vû d'autres avant vous, le Chef de l'Ambassade semble condamner leur conduite, en en prenant une différente.

L'Evêque de Strasbourg écrit sans doute au Sieur Duker, ainsi qu'il me l'a témoigné, de se régler, touchant son Mémoire, sur ce que vous en jugerez le plus à propos; le tout est, que les demandes soient. . . Ce qui vous a été communiqué du Traité de Monsieur l'Electeur de Cologne avec l'Empereur est conforme aux avis que le Roi en avoit eus. Cet accessoire sera peu considérable dans le parti de nos Ennemis, & un tel appui n'est gueres capable de le rélever. Vous sçavez, Messieurs, en quel mauvais état il se trouve sur le Rhin. Monsieur le Prince Charles a suivi la destinée du Prince d'Eysenach, & il doit passer à Spire avec les restes de son Armée, à qui il coûte cher de s'être avancée jusques sur les frontiéres de Champagne.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 21. *Septembre* 1677.

SIRE,

Nous avons reçû la dépêche dont V. M. nous a honorez du 13. de ce mois; mais comme nous nous sommes donnez l'honneur de lui mander, par nôtre derniére Lettre, quelque chose de positif des sentimens de Monsieur le Prince *d'Orange* pour la Paix, & du *désir qui* nous paroît en Monsieur de Beverning d'en conclure le Traité, nous avons crû devoir attendre les ordres que V. M. nous donnera sur cette dépêche, pour agir ensuite avec Monsieur de Beverning en conformité de ce qu'elle nous aura ordonné.

Vôtre Majesté aura vû aussi par cétte même Lettre, que Monsieur de Beverning étoit assez allarmé des liaisons de Monsieur de Munster avec Messieurs l'Electeur de Cologne & le Duc de Neubourg, lorsque ce Ministre a avoué, qu'il voyoit bien que c'étoit une Ligue que l'Empereur vouloit faire, pour se mettre en état de soûtenir la Guerre indé-

dépendamment des Etats Généraux, & sans avoir besoin de leur secours. Comme nous lui avons communiqué ce que nous avons pû avoir des Articles de ce Traité, nous continuerons dans la suite de l'en informer, s'il en vient quelque chose de plus particulier à nôtre connoissance, & nous n'oublierons rien pour profiter de tout ce que nous croirons pouvoir être avantageux au service de Vôtre Majesté. Nous sommes avec toute sorte de soûmission & de respect,

SIRE, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 21. *Septembre* 1677.

NOus nous sommes donnez l'honneur, Monsieur, de vous envoyer ce que nous avons pû avoir du Traité de Monsieur l'Evêque de Munster, avec Messieurs le Duc de Neubourg & l'Electeur de Cologne; si nous pouvons en avoir une Copie entiére, nous ne manquerons pas de vous la faire tenir.

Sur ce que nous avons témoigné à Messieurs les Ambassadeurs de Suéde, que les avantages qu'on avoit fait espérer au Roi de l'engagement de Monsieur l'Electeur de Saxe, n'étoient pas si considérables que ce qu'ils nous en avoient dit, sur les in-

informations que le Sieur de Puffendo leur en avoit données, Monsieur d'O xenstiern nous est venu ce matin apor ter cette Lettre; & quoiqu'elle ne dit rien de positif, ainsi que nous lui avon fait connoître, & qu'au contraire ell confirme plûtôt ce que nous avons dé ja dit, il nous a cependant prié de vous l'envoyer. C'est, Monsieur, ce que nous avons cru devoir faire, quoique nous soyons persuadez que vous étes parfaitement instruit de cette affaire. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 24. Septembre 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. La dépêche que vous m'avez écrite le 14. de ce mois m'a rendu un compte fidéle de deux entretiens que l'un de vous avoit eu avec le Sieur de Beverning. J'ai vû avec plaisir les bonnes intentions que ce Ministre continuë de témoigner pour la Paix, & les mécontentemens du Prince d'Orange contre les Espagnols, qui a paru dans tous ses discours; mais comme il y a plus approfondi qu'il n'avoit fait jusqu'à présent, les conditions sous les-

lesquelles il croit que je pourrois faire la Paix avec l'Espagne, ou mettre les Etats en état de traiter séparément si l'Espagne étoit peu raisonnable, j'ai jugé à propos de vous mettre en état de répondre sur les ouvertures qu'il vous a faites.

Pour cela, je veux que vous lui témoigniez, que souhaitant avec autant de vérité que je fais, de pouvoir rendre ma prémiére amitié aux Etats Généraux, j'ai vû avec satisfaction les assûrances qu'il vous a données du désir sincére qu'ils avoient de faire les pas nécessaires pour y arriver: qu'il avoit déja appris que je ne m'éloignois pas du Traité de Commerce, qu'il croyoit être d'une si grande utilité à leur Etat, & qu'il avoit connu par vos réponses, que je voudrois bien convenir des Articles du Traité de 1662. sur ce sujet: que pour ce qui touche le point auquel il s'attache avec tant d'instance, que je voulusse fixer les impositions qui se levoient sur les Marchandises d'Hollande sur le même pied qu'elles étoient en cette année, il devoit comprendre aisément qu'une telle stipulation ne pouvoit entrer dans un Traité; que le droit d'imposer selon la volonté du Prince sur les Marchandises qui entrent ou sortent d'un Etat, est tellement domanial, & marque de telle sorte la Souveraineté, que ce seroit y faire quelque préjudice que de se donner des liens par un Traité sur

 cette

cette matiére : qu'ainsi je ne pouvois m'engager à ces Articles ; mais qu'en cas que les Etats reprissent avec moi les mêmes liaisons qu'ils ont eues durant un si longtems, ils pourroient se promettre toutes sortes de marques de mon amitié, & que je serois même bien-aise de leur en donner, dans un point qu'ils jugent si important au service de leur Etat. Vous voyez que mon intention est, que sans que vous preniez aucun engagement sur ce sujet, vous laissiez envisager au Sieur de Beverning tous les avantages qui pourroient revenir à ses Maîtres, lorsqu'ils finiroient une guerre qui les accable, & qu'ils prendroient une confiance entiére en ma protection. Après lui avoir parlé en cette sorte sur leurs intérêts particuliers, je trouve bon que vous entriez avec lui sur ceux de l'Espagne, & que vous examiniez même les conditions qu'il vous a proposées, pour former cette barriére qu'ils croyent si nécessaire aux Païs-Bas, non moins pour la sûreté de l'Espagne, que pour celle de la Hollande. Il vous sera aisé de lui faire connoître, que j'ai mis au nombre de ces prémiéres propositions vagues, & qui se font d'ordinaire, sans dessein de les obtenir, dans les prémiéres ouvertures de Traitez, de tant & de si importantes Places qu'il a demandé que je remisse aux Espagnols ; mais que pour les réduire dans une plus juste discussion, je veux bien entrer dans chacune d'el-

les en particulier; que comme il cherche à assûrer le païs qui resteroit à l'Espagne, & le voisinage de la Hollande, je dois de même pourvoir à la sûreté de mes frontiéres.

Je ne parle point de Cambrai, d'Aire & Saint Omer, parce qu'il a témoigné lui-même qu'elles me devoient demeurer; mais je veux bien que vous lui fassiez connoître, que les Places de Bouchain, Condé, Valenciennes, Tournay & Courtrai ne me sont pas moins nécessaires. Je ne pourrois me défaire de pas une de ces quatre qui sont situées sur l'Escaut, sons ouvrir à mes Ennemis l'Artois, & mes conquêtes en Flandre au deçà de cette Riviére, qui m'ont été cedées par des Traitez de Paix, & je laisserois mes propres Etats exposez, lorsque j'assûrerois ceux de mes Ennemis. Il en est de même de Coutrai à l'égard de Lille, & je ne pourrois remettre cette Place à l'Espagne sa... découvrir entiérement Lille, qui par sa puissance & par ses richesses se peut dire la Ville capitale de ce que je possede aux Païs-Bas. Si le Sieur de Beverning veut bien faire ces réfléxions, il trouvera sans doute que je ne puis songer à abandonner aucune des Places dont une partie m'a été cedée par le Traité d'Aix la Chapelle, & l'autre m'a été acquise par le droit des armes dans une Guerre que l'Espagne m'a déclarée.

Mais

Mais pour lui faire connoître, que lors que je suis obligé de pourvoir en cette sorte à la sûreté de mes frontiéres, mon intention n'est pas de ne pas favoriser, par un Traité de Paix, celles qui restent à l'Espagne, & de ne pas contribuer au désir que témoignent les Etats, qu'il reste quelque barriére qui les sépare de la France; je veux bien que vous lui témoigniez, que je ne m'éloigne point de quelque échange. Que de quelque extrême considération que me soient les Places de Charleroi, Ath, & Oudenarde, je voudrois bien qu'elles passassent entre les mains des Espagnols, & qu'en me privant de l'avantage qu'elles me donnent d'être toûjours par elles aux portes de Bruxelles, je consentirai qu'elles assûrent les Espagnols contre l'inquiétude qu'elles leur donnent pour la Capitale de leur Etat.

Mais en même tems que je contribuë en cette sorte à leur commodité, j'attens qu'ils me donnent ailleurs pour ces Places un équivalent qui me soit également commode, tel que je le pourrai demander, & qui couvre de même les frontiéres de mon Royaume.

Vous n'aurez pas de peine à faire valoir au Sieur de Beverning, combien par cette ouverture je donne au bien de la Paix, puisque je ne puis gueres me priver de trois places d'une plus grande considération qui m'ont été cedées par un Traité solemnel, & que j'ai forti-

fiées

ées avec tant de dépense. Je ne vous pécifie point en particulier, quel sera 'équivalent que j'aurai à demander. Il uffira que vous témoigniez au Sieur de Beverning, que je le prétens proportionné à ce que je quite, & qu'il soit également commode pour ma frontiére & pour mes Etats. Vous entrerez d'autant moins avec lui sur le chapitre de la Lorraine, qu'il vous a témoigné lui-même, que son avis étoit, que le Prince Charles s'adressât directement à moi, & qu'il se mît en état de tenir de mes mains ce qu'il peut difficilement recouvrer par toute autre voye.

Du reste vous ne pouviez trop entrer avec le Sieur de Beverning dans le juste mécontentement que le Prince d'Orange témoigne des Espagnols, & comme il est fort attaché à ce Prince, vous devez prendre soin de lui faire connoître, que le rétablissement dans ses Terres & dans son Etat ne seroit pas le plus grand avantage qu'il trouveroit dans la Paix, puisqu'elle lui rendroit en même tems l'amitié que j'ai euë ci-devant pour lui, comme je l'ai toûjours euë pour toute sa Maison. Enfin faites servir les ordres que je vous donne, pour faire connoître au Sieur de Beverning la confiance que je prens en lui, en lui ouvrant mes sentimens sur toutes les propositions qu'il vous a faites.

Comme le Sieur de Beverning ne vous a point touché les affaires d'Allema-

sans faire présenter son Mémoire par les Ambassadeurs de l'Empereur, comme il avoit fait jusqu'à cette heure. Nous avons tenu de nôtre côté la même conduite que nous avons toûjours euë dans cette affaire, & nous avons insisté à ce que les Ambassadeurs de l'Empereur & autres eûssent à reconnoître l'Envoyé de Monsieur de Strasbourg, dont jusqu'à présent on n'a point voulu recevoir le Pleinpouvoir, ni admettre la visite. *C'est* sur quoi nous nous renfermerons, jusqu'à ce que nous ayons réponse sur la Copie du Mémoire de Mr. de Strasbourg que nous vous avons envoyé. Nous sommes, Monsieur, entiérement à *vous.*

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 28. *Septembre* 1677.

COmme il ne s'est rien passé, Monsieur, dans nôtre Négociation depuis les derniéres Lettres que nous *nous* sommes donné l'honneur d'écrire au Roi & à vous, celle-ci ne sera que pour vous informer des difficultez qui naissent sur le sujet des Cérémonies, & qui ont empêché jusqu'à présent que Monsieur le Comte Anthoine, premier Ambassadeur de Dannemarc, n'ait fait notifier

ser son arrivée. Il nous paroît, par plusieurs discours que Monsieur Hœugh, son Collégue, & Madame Hœugh ont tenus, qu'il a dessein de se prévaloir du peu de distance qu'il y a de sa Maison à celle du premier de nous, pour nous faire avertir les premiers, recevoir nôtre visite avant celle des Ambassadeurs d'Espagne, & nous la rendre de même. Nous tâcherons d'en tirer des assûrances plus positives, avant que de prendre nos résolutions sur ce qui regarde la Médiation, dont nous croyons qu'il est d'autant plus de l'intérêt de Sa Majesté de maintenir le privilége, que si Monsieur Jenkins y laissoit donner atteinte, en admettant quelque expédient pour laisser passer les Impériaux devant lui, comme sa foiblesse nous le fait apréhender, nous nous trouverions réduits, ou à souffrir une distinction des Impériaux à nous, trop préjudiciable à la dignité de Sa Majesté, ou à refuser à l'avenir aux Ambassadeurs d'Angleterre les honneurs que nous avons consenti jusqu'à présent de rendre à la Médiation, & ne nous défendre de voir ledit Comte Anthoine, que sur ce qu'il auroit vû le Sieur Jenkins avant nous. Ainsi, Monsieur, pour éviter l'un & l'autre de ces inconvéniens, nous avons cru devoir fortifier Monsieur Jenkins, en lui faisant espérer, que, quelque satisfaction que Monsieur le Comte Anthoine nous pût donner, nous ne le verrions point, que lui Monsieur Jenkins n'eût

n'eût assûrance d'être visité devant les Impériaux. Cela a produit jusques ici une partie de l'effet que nous nous en promettions, en ce que ledit Sieur Jenkins n'a admis aucun tempérament pour laisser passer les Impériaux devant lui; mais comme il n'a pas osé donner une négative absoluë, & qu'apparemment il aura laissé entendre, qu'il en écriroit au Roi son Maître, toutes choses demeureront encore en suspens, & nous donneront peut-être le tems d'apprendre les intentions du Roi sur les cas qui pourront arriver. Le premier, qui ne recevroit pas de difficulté, seroit que Monsieur le Comte Anthoine, au lieu d'attendre la visite de Monsieur Jenkins, l'allât visiter le premier en Cérémonie, comme les Anglois en userent à Cologne envers les Suédois Médiateurs, & qu'ensuite il reçût la visite des Impériaux & la nôtre, puis celle d'Espagne & des autres Ambassadeurs. L'autre, que ne voulant pas donner satisfaction à Monsieur Jenkins malgré les Impériaux, il offrît de nous voir immédiatement après ceux-ci. Sur quoi nous venons de vous dire, Monsieur, les inconvéniens, & l'engagement dans lequel nous nous sommes mis envers ledit Sieur Jenkins pour les éviter. Le troisiéme & le plus embarassant pour nous seroit, que ledit Sieur Jenkins eût ordre de se contenter d'être visité immédiatement après les Impériaux, & que du reste on offrît de nous voir avant

avant les Espagnols, & tous autres Ambassadeurs des Rois. Le dernier seroit, que ledit Comte Anthoine se contentât des visites qu'il a faites *incognitò* à ses Alliez, & qu'il a reçûes de même, & ne voulût avoir d'autre Commerce avec nous, que celui de nous voir dans les Assemblées publiques qui se font chez les Dames; auquel cas il vous plaira nous faire sçavoir, si Sa Majesté désire que nous lui fassions entendre, que nous ne pourrions souffrir qu'il s'y trouvât, lorsqu'elle se tient chez l'un de nous.

Monsieur Hyde arriva hier au soir, mais comme il y a lieu de croire qu'il prétendra, & avec raison, que ce retour n'est qu'une continuation d'Ambassade qu'il a déja commencé, il ne donnera lieu à aucun embarras.

Monsieur de Barillon nous ayant informé du peu de succès qu'a eu l'artifice dont les Espagnols se sont servis, pour faire croire au Roi de la Grande Bretagne que la France vouloit éluder sa Médiation, par une Négociation à Rome entre le Duc d'Estrées & Monsieur le Marquis Del-Carpio; & que Monsieur Jenkins, sans nous en rien dire, avoit écrit, que Messieurs le Marquis de los Balbasez & Dom Pedro Ronquillo lui avoient donné le même avis: nous avons cru, que comme il nous importe beaucoup que ce Ministre & ses Collégues n'envoyent pas si cruëment

à

à l'avenir au Roi leur Maître les avis que leur donnent nos Ennemis, ou plûtôt les finesses dont ils se servent pour donner à Sa Majesté Britannique quelque soupçon du procédé de la France, il étoit à propos de lui dire, comme nous fîmes hier, après lui avoir répété toutes les raisons que nous avons de préférer la Médiation du Roi son *Maître* à toute autre, que nous espérions de son équité, qu'il voudroit bien s'éclaircir avec nous de ce qui leur pourroit être dit à l'avenir par nos Ennemis, au préjudice de la sincérité des intentions de Sa Majesté, comme nous consentions aussi qu'il en usât avec les Ministres des Alliez sur les faits que nous avancerions qui les pourroient regarder; lui *faisant* entendre, que par ce moyen il pourroit ajoûter aux avis qu'il donneroit au Roi son Maître, l'aveu ou la contradiction des Parties, & les raisons que les uns & les autres pourroient alleguer pour faire voir ou la probabilité ou l'impossibilité du fait. Quoiqu'il nous ait répondu fort honnêtement, néanmoins, si Sa Majesté Britannique ne lui témoigne, qu'elle trouve raisonnable la conduite que nous lui demandons, il pourroit bien continuer d'agir comme il a fait. C'est pourquoi nous en écrivons à Monsieur de Barillon, afin qu'il fasse aprouver nos raisons où il est. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 1. *Octobre* 1677.

SIRE,

La dépêche dont il a plû à Vôtre Majesté de nous honorer du 24. du mois passé, nous ayant donné moyen de répondre précisément aux principales propositions qui nous avoient été faites par Mr. de Beverning, nous lui avons prémiérement fait connoître, que Vôtre Majesté voulant bien convenir des Articles du Traité de 1662. qui ont réglé la Navigation & le Commerce entre vos Sujets & ceux des Etats Généraux; il suffisoit de les renouveller dans celui de Paix que nous ferons, sans y rien ajoûter: & nous nous sommes servis de toutes les raisons que Vôtre Majesté nous réitere par cette même dépêche, pour lui persuader que la fixation qu'il demande des droits imposez sur les marchandises de Hollande, ne peut être en quelque maniére que ce soit stipulée dans un Traité. Nous lui avons aussi fait valoir, autant que nous le devons, les bons effets que Messieurs les

Etats Généraux peuvent attendre de l'amitié de V. M., & tous les avantages qui leur reviendroient & pour leur Commerce, & pour tout ce qui regarde le bien du Gouvernement, lorsqu'ils finiroient une Guerre qui les accable, & qu'ils prendroient une confiance entiére en vôtre protection. Il nous a avoüé, *que* rien ne pouvoit être plus utile à ses Maîtres & à Monsieur le Prince d'Orange, que de rentrer dans les bonnes graces de V. M., & que s'ils avoient repris une fois les mêmes liaisons qu'*ils ont* eu autrefois, il ne faloit pas craindre qu'ils s'en départissent jamais *de* leur propre mouvement; mais que ce ne seroit pas regagner l'honneur *de* vôtre amitié, si V. M. ne leur en vouloit faire ressentir les mêmes effets dont ils ont joüi ci-devant : que leurs Marchandises qui ne payoient avant 1662. que trois livres de droits, en payent à présent jusqu'à huit livres; que ces impositions ne se peuvent maintenir sans une interdiction totale de leur Commerce, sur lequel il est impossible d'établir une bonne correspondance : *que ses* Maîtres ne prétendoient pas ôter à V. M. la liberté d'augmenter les impositions lorsquelle le jugeroit à propos, mais que si elle vouloit bien s'expliquer seulement sur la grace qu'elle avoit dessein de leur faire, il trouveroit bien les expédiens de l'assûrer, sans rien *stipuler* dans le Traité qui pût donner la moindre

dre atteinte aux droits des Souverains: qu'enfin un Traité de Commerce étoit entiérement inutile, si V. M. n'avoit la bonté d'aporter quelque modération à l'excès des droits qui sont imposez sur les Marchandises de Hollande, ensorte que l'on puisse faire voir dès à présent aux Marchands, qu'en les portant en France ils y pourront trouver quelque profit: qu'il nous prioit encore d'en écrire à V. M., & de sçavoir ce qu'on pourroit promettre de positif aux Etats Généraux, & quelle diminution elle voudroit bien accorder d'elle même & sans stipulation dans un Traité.

Qu'à l'égard de l'Imposition des 50. sols par Tonneau, quoique Vôtre M. n'en veuille point accorder la suppression, au moins nous ne lui avons pas ôté toute espérance qu'elle ne voulût bien remédier, par quelque bon réglement, aux abus dont ils nous ont déja fait plainte, & qui n'aporteroient gueres moins de dommage à leur Commerce que l'augmentation des impositions. Nous n'avons répondu à ces pressantes instances qu'en termes généraux, suivant les ordres de V. M., lui remontrant seulement, qu'il n'y a aucun Traité que la France ait fait avec les Etats Généraux, dans lequel on ait fixé les droits qui sont imposez sur les Marchandises étrangeres; qu'ainsi la demande qu'il nous faisoit étoit toute nouvelle, & auroit des conséquences trop préjudiciables à V.

M. pour pouvoir être accordée, mais que les Etats Généraux devoient prendre confiance en l'honneur de vôtre Amitié, & que dans la suite du tems ils s'en trouveroient bien.

Nous lui avons même promis d'écrire encore à V. M. pour un nouveau réglement sur la levée du droit de 50. *sols* par Tonneau, afin d'adoucir par cette espérance le chagrin qu'il nous a témoigné de ne pouvoir rien obtenir de la diminution qu'il demande des *impositions*.

Nous sommes passez ensuite à l'examen des conditions qu'il nous a *proposées* pour former la Barriére, qu'il soûtient toûjours être autant *nécessaire* à la sûreté de la Hollande, qu'à *la conservation* de ce que l'Espagne posséde encore aux Païs-Bas. Nous lui avons insinué sur tout cela les sentimens de V. M., en la même maniére qu'elle nous a préscrit, & nous lui avons *fait* valoir, autant que nous devions, l'*importance* des Places qu'elle veut bien *échanger* pour la facilité de la Paix, & dans un tems que l'heureux succès de ses Ar*mes*, la retraite de ses Ennemis, & les *espérances* presque certaines de plus grands avantages dans la continuation de la Guerre, la devoient obliger à regarder ce qui peut le plus incommoder ses Ennemis, si elle ne préféroit le bonheur de la Chrêtienté aux propres intérêts de sa Couronne. Nous l'avons informé aussi

auſſi de tous les bons ſentimens qu'elle témoigné avoir pour Monſieur le Prince d'Orange, & combien il ſe devoit promettre de l'affection de V. M. lorſqu'il ſe mettraen état de l'acquerir. Nous avons ajoûté, que comme il ſçait mieux que perſonne tous les mécontentemens que les Eſpagnols donnent à ce Prince, nous ne lui diſions point tout ce qui en étoit venu à nôtre connoiſſance; qu'auſſi bien ce que l'on nous raportoit de leur ingratitude & calomnies contre ce Prince, eſt ſi extraordinaire, que quelque adouciſſement que nous pourrions y donner, il paſſeroit pour exageration; mais que nous pouvions l'aſſûrer que cela n'avoit en rien diminué de l'eſtime que V. M. a pour Monſieur le Prince d'Orange, & qu'elle eſt aſſez perſuadée qu'il a tout le mérite néceſſaire pour acquerir une haute réputation, s'il étoit dans le même parti que ſes Prédéceſſeurs ont toûjours ſuivi.

Monſieur de Beverning nous a témoigné, qu'avant que d'entrer ſérieuſement dans la diſcuſſion des conditions qui peuvent faire la Paix entre la France & l'Eſpagne, il ſeroit bien aiſe de ſçavoir prémiérement ce que V. M. veut faire en faveur des Etats Généraux; que cependant il ne pouvoit s'empêcher de nous dire, que ſi V. M. ne remettoit que les places de Charleroi, Ath, Oudenarde, entre les mains de Eſpagnols, on pouvoit bien compter ces Places-là &

tout ce qui reste au Païs Bas entre les mains des Espagnols pour perdues dès la prémiére Guerre que V. M. recommenceroit contre cette Couronne: qu'on auroit bien de la peine à obtenir de la Maison d'Autriche la cession de la Franche Comté; que les Espagnols y pourroient bien consentir, mais que *l'Empereur* s'y opposeroit fortement, & qu'il étoit même sur le point de faire un Traité avec les autres, pour les empêcher de céder cette Province. Il nous a demandé aussi, ce que V. Majesté vouloit faire pour le rétablissement des Suédois, & quelle satisfaction elle *vouloit* bien donner au Prince Charles. Nous lui avons répondu sur l'un & *sur l'autre* point, suivant les derniéres *instructions* de V. M., & nous ne l'importunerons point de toutes les contestations que nous avons eu, touchant les réponses que les Ministres de ce Prince nous demandent, & les instances que nous faisons en faveur de Monsieur de Strasbourg, parce que ce ne seroit qu'une répétition de ce que nous avons ci-devant écrit à V. M. & à Monsieur *de* Pomponne: mais à l'égard de la *Franche*-Comté, nous avons fait connoître à Monsieur de Beverning, qu'il n'y avoit point de Traité qui pût ôter à V. M. cette Province, qui lui est si légitimement acquise par le droit des Armes, & pour ainsi dire adjugée par un commun *consentement* des Princes de l'Europe, qui

en conviennent la plûpart, & fur-tout Meffieurs les Etats Généraux, ainfi qu'il nous l'avoit lui-même témoigné; il en eft auffi demeuré d'accord, & nous lui avons fait connoître enfuite, que nous n'aurions jamais cru (comme il eft vrai) que V. M. eût bien voulu confentir à l'échange d'une place auffi confiderable qu'eft Charleroi, non feulement pour incommoder, mais auffi pour défendre & maintenir tout ce qu'elle poffede au delà de la Sambre vers la France. Nous lui avons fait auffi confiderer Ath, comme la plus fortifiée de l'Europe, & en général toutes ces trois places, jointes avec Mons & Namur & toutes les autres qui reftent aux Efpagnols, comme la plus forte & la plus fûre Barriére qu'ils peuvent défirer, quand ils voudront demeurer fur la défenfive & ne point attaquer, comme ils ont fait contre la foi des Traitez, les Etats qui apartiennent à V. M.

Voilà, Sire, en fubftance quelle a été nôtre Conférence avec ce Miniftre, & nous fommes convenus enfemble de ne parler aux Médiateurs que de ce qui regarde le Commerce, & de tenir le furplus fecret. Cependant, Sire, il nous a paru par tous les difcours de ce Miniftre, qu'il n'a pas deffein d'avancer fort la Négociation avec l'Efpagne, qu'il ne foit affûré de ce qui regarde la fatisfaction de fes Maîtres au fujet du Commerce, & nous croyons même que l'in-

quiétude qu'a Monsieur le Comte d'Oxenstiern de ce qui se passe entre nous & ledit Sieur de Beverning, pourra bien nous faire quelque obstacle: car ce prémier est venu trouver l'un de nous ce matin, & lui a dit par une espéce de confidence, que ledit Sieur de Beverning lui avoit fait entendre, que ses Maîtres avoient dessein de traiter séparément avec la France & la Suéde; mais qu'ils voudroient sçavoir auparavant quels avantages ils pouvoient espérer de V. M. dans ce détachement des intérêts de leurs Alliez; si Elle voudroit bien leur accorder la Barriére qu'ils demandent, & même confier à leur garde les Places qui leur donnent le plus *de jalousie*, jusqu'à ce que les Espagn*ols soient* convenus des conditions dont V. M. se pourroit satisfaire. Comme cette proposition est fort déraisonnable, on n'y a aussi répondu que par des discours généraux, tant sur la fermeté avec laquelle V. M. veut insister au rétablissement des Traitez de Westphalie, que *sur les intérêts* que nous avons les uns & les autres de rejetter toutes ces propositions sous main, que nos Ennemis ne *font* que pour donner jalousie aux Médiateurs, ainsi que nous l'avons reconnu depuis peu, au sujet des propositions faites par Monsieur le Marquis Del-Carpio à Monsieur le Duc d'Estrées; & enfin on a fini cet entretien par des raisonnemens fort vagues, dont il est inu-
tile

tile de fatiguer Vôtre Majesté, & par des remercîmens de cette prétenduë confidence. Mais il y a lieu de craindre, que les espérances que le Comte d'Oxenstiern donne à nos Ennemis, que Vôtre Majesté se relâchera en faveur de la Suéde d'une partie de ses prétensions, nous fera trouver beaucoup de difficultez dans nôtre Négociation.

Monsieur Duker ne nous a pas encore mis en main sa proposition, & nous ne l'en pressons point aussi, parce que nous sçavons par Monsieur de Beverning, que lorsque nous la voudrons bien présenter nous mêmes, si tous les Alliez sont de son avis, ils ne feront aucune difficulté de la recevoir & d'y répondre, ce qui nous ôteroit tout sujet de différer plus long-tems à donner quelque réponse à la demande du Prince Charles. Mais, comme Vôtre Majesté nous ordonne de présenter nous-mêmes cette proposition de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, & qu'elle en sçait mieux que nous, & les conséquences, & ce qu'elle a résolu de faire sur ce sujet, c'est à nous à exécuter sans delai les ordres qu'elle nous donne. Nous sommes, &c.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 1. *Octobre* 1677.

NOus répondons, Monsieur, par nôtre dépêche au Roi, à celles que nous reçûmes hier de Sa Majesté & de vous, en date du 20. & 24. Septembre. *Vous* jugerez bien par le compte que nous vous rendons de nôtre entretien avec Monsieur de Beverning, qu'il *lui* faut laisser un peu de tems pour digérer nos propositions ou réponses, & sçavoir les sentimens de Monsieur Fagel & même de Monsieur le Prince d'Orange, qui doit arriver au prémier jour à la Haye, s'il n'y est déja. Il nous a parû dans cette visite, que la disposition qu'il témoigna dans la derniére qu'*il* rendit il y a quelque tems à l'un de *nous*, à se désister, en cas de nécessité, d'un Traité de Commerce, étoit apparemment pour obliger par-là S. M. d'accorder quelque diminution des droits d'Entrée; car on ne peut pas appuyer une demande avec plus de chaleur qu'il soûtint hier celle-ci, qu'il nous a fait voir comme une condition sans laquelle il n'y avoit pas lieu d'espérer un bon accommodement entre nous. Nous ne lui avons pas cepen-

pen-

pendant laiffé la moindre efpérance de rien obtenir de plus fur cette matiére, que les affûrances pour fes Maîtres, de recevoir à l'avenir toutes fortes de marques de l'amitié de V. M. lorfqu'ils feroient reconciliez avec Elle.

Monfieur Hœugh dit hier à l'ùn de nous, que Monfieur le Comte Anthoine eft toûjours dans le même embarras fur la maniére de commencer fes vifites; que les Impériaux ne peuvent feulement fouffrir la propofition de la rendre avant eux aux Médiateurs Anglois; que ceux-ci ne fe veulent pas auffi départir de l'honneur que l'ufage & le commun confentement des Ambaffadeurs des Rois leur ont déferé, à caufe de la Médiation, & qu'ainfi ledit Comte Antoine feroit réduit à attendre les ordres du Roi fon Maître. Il a propofé pour expédient une feinte abfence des Impériaux & Anglois, qui n'eft agréée ni des uns ni des autres, puis une vifite *Incognito* à ceux-ci, qui ne les accommode non plus que nous. Il nous a dit auffi, qu'on prétendoit bien nous fatisfaire en ce qui nous regarde, & fur cette affûrance nous avons propofé l'expédient de voir les Ambaffadeurs d'Angleterre avant que d'en être vifité, puis recevoir les vifites des Impériaux, de nous & enfuite des autres, ce qui paroît agréer aux Ambaffadeurs de Dannemarc, & apparemment fatisferoit le Roi d'Angleterre, quoique fes Ambaffadeurs ne fçachent pas encore fes fenti-

 mens.

mens ſur cette ouverture, mais les Impériaux ſont ſi difficultueux, qu'ils réjettent toute ſorte d'expédiens. Les intérêts de Sa Majeſté, qui n'admet point de diſtinction entre ſes Ambaſſadeurs & ceux de l'Empereur, touchent auſſi tous les autres Ambaſſadeurs des Rois; mais les Danois craignent de choquer l'Empereur, à qui ils réconnoiſſent devoir beaucoup. Ainſi cette difficulté durera aſſez de tems pour recevoir vos avis, ſur ce que nous nous ſommes donnez l'honneur de vous écrire l'ordinaire dernier. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite, *Monſieur* Hulſt, Secrétaire de l'Ambaſſade d'Hollande, eſt venu dire à l'un de nous, que la réponſe que nous fimes hier à Monſieur de Beverning ne lui laiſſoit pas grande eſpérance d'accommodement, puiſque ſur ce qui régarde la diminution des droits impoſez ſur les marchandiſes d'Hollande, nous ne lui donnons aucune ſatisfaction; & qu'à l'égard des abus qui ſe commettent dans la levée des droits de 50. *ſols* par Tonneau, nous n'avons point encore reçû le réglement qu'il demande depuis ſi long-tems; & qu'à moins d'être aſſûrez d'une diminution effective deſdites impoſitions ſur leurs Marchandiſes, ils ne peuvent entrer dans aucun Traité de Com-

Commerce avec nous : qu'il nous laisse à juger le mauvais effet que cela pourra produire parmi les Etats Généraux, lorsqu'ils s'assembleront pour convenir du fonds pour la Campagne prochaine, & que quelque bien intentionné que soit pour la Paix Monsieur le Prince d'Orange, il pourroit changer de sentiment lorsque ce fonds seroit fait, & les Etats n'étant plus maîtres de l'argent, n'auroient plus les moyens de l'obliger à faire la Paix. Nous avons cru, Monsieur, qu'il étoit de nôtre devoir de vous rendre compte de ces particularitez, sur lesquelles ledit Secretaire nous fait entendre que Monsieur de Beverning attendra réponse auparavant que d'aller à la Haye, quoiqu'il eût fait dessein de partir cette semaine, s'il eût eu quelque chose de plus positif à dire aux Etats sur le Commerce.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 5. *Octobre* 1677.

NOus avons, Monsieur, peu de choses à vous mander pour cet ordinaire; quoique nous ayons écrit par le dernier, que nous rémettrions sans delai entre les mains de Messieurs les Médiateurs les propositions du Sieur Duker,

Envoyé de Monsieur de Strasbourg, nous avons néanmoins jugé à propos, à son instance même, de retarder jusqu'à ce qu'on ait agréé son Pouvoir, d'autant plus que cela nous donne un tems plus long pour répondre aux propositions de Monsieur le Prince Charles. Le Sieur Duker nous a donné le présent Mémoire de Monsieur l'Evêque de Paderborn, dont nous vous envoyons la Copie.

Monsieur le Prince d'Orange est arrivé le 29. du passé à Honslaerdyk, & se prépare à partir dans quatre ou cinq jours pour l'Angleterre. Nous sommes, *Monsieur*, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 7. Octobre 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. La seule réponse que j'ai à rendre à ce que vous m'avez fait sçavoir par vôtre Lettre du 28. *du* mois passé, regarde la conduite que *vous* avez à tenir dans les visites que le Comte Anthoine, prémier Ambassadeur de Dannemarc, aura à rendre à son arrivée à Nimegue. Je dois croire que le Sieur Jenkins ne sera pas assez foible, de se priver d'un rang qui lui a été déféré, com-

comme Médiateur, par un consentement unanime, & qui lui attribuë sans conséquence d'être visité avant tous les Ambassadeurs des Parties intéressées. Ainsi j'ai fort approuvé, que pour le fortifier dans ce qu'il se doit à lui-même, vous vous soyez offerts de ne point visiter le Comte Anthoine, s'il visitoit les Impériaux avant lui. Il importe à l'Angleterre, autant qu'au repos de l'Assemblée, que ce qui a été observé jusqu'à cette heure, touchant les Cérémonies, ne soit point troublé. Les Ambassadeurs de l'Empereur ne peuvent être distinguez des autres, sans renverser un ordre qui a paru si nécessaire, & ils ne pourroient établir cette prétension sans marquer un dessein trop manifeste de brouiller. Vous ne pouvez avec trop de soin soûtenir le Sieur Jenkins sur ce qu'il se doit à lui-même; mais comme il ne prendra pas sans doute, de lui seul, un parti contraire à ce qui s'est pratiqué jusqu'à cette heure, il est comme impossible que les ordres qu'il recevra du Roi son Maître ne l'obligent à demander d'être visité devant les Impériaux. Je charge le Sieur Barillon de parler de cette affaire au Roi d'Angleterre, afin qu'il ordonne à ses Ministres de maintenir sa Médiation dans tout le rang qui lui a été déféré.

C'est ce qui me fait croire, que vous ne serez pas réduits à la nécessité de refuser la visite du Comte Anthoine, si, lorsque Monsieur Jenkins auroit souffert

qu'il

qu'il vît les Ambassadeurs de l'Empereur devant lui, il le visitoit devant vous. C'est toutefois ce dont vous ne pourriez vous dispenser, puisque si l'ordre qui a été admis pour la Médiation étoit une fois rompu, il faudroit vous remettre dans celui qui est naturel, & qui n'admet rien entre vous & les Impériaux.

Pour les expédiens que vous proposez, il n'y auroit pas sans doute de difficulté, que si le Comte Anthoine, à l'exemple de ce qui s'étoit pratiqué à Cologne par les Anglois, visitoit d'abord le Sieur Jenkins, il reçût ensuite *la* visite des Impériaux, la vôtre & celle des autres Ambassadeurs.

Il n'en est pas de même du *second* que vous marquez, qu'en cas que *l'Ambassadeur* de Dannemarc ne voulût pas voir le prémier celui d'Angleterre, il reçût, sans l'avoir vû, la visite des Impériaux, & la vôtre ensuite: mon intention seroit en ce cas, qu'en refusant sa visite, vous vous déclarassiez non-seulement en faveur de l'Ambassadeur d'Angleterre, mais en faveur même des régles de l'Assemblée, qui seroient violées si les prémiéres visites n'étoient pas renduës aux Médiateurs.

Pour ce qui est du dernier tempérament que vous proposez, que le Comte Anthoine, se contentant des visites qu'il a faites incognito à ses Alliez, & qu'il en a reçû de même, se trouvât dans les Assemblées publiques qui se font chez

les

es Dames, & qui reviennent tour à our chez l'un de vous; il y paroît peu l'inconvénient, pourvû qu'il n'eût notifié son arrivée à personne, pas même aux Médiateurs, que ceux-ci n'en fissent point paroître de mécontentement, & qu'ainsi il agit purement comme un particulier. Mais c'est un parti qu'il y a peu d'apparence qu'il prenne, & le Roi son Maître ne permettra pas que le Chef de son Ambassade ne paroisse dans une Assemblée si célébre avec toutes les formes & dans toutes les Cérémonies qui ont été observées à l'égard des autres Ambassadeurs. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le 7. Octobre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 7. Octobre 1677.

LA dépêche du Roi, que je vous envoye, répond si amplement, Messieurs, à celle du 28. du mois passé qu'il vous a plû de m'écrire, que vous jugez assez que je n'ai rien à y ajoûter. Vous aurez à cette heure Monsieur Hyde à Ni-

Nimegue. Tout le monde regarde le retour de Monsieur Temple comme capable de vous donner plus d'affaires, mais la principale attention est sur le voyage de Monsieur le Prince d'Orange en Angleterre. Il y est attendu vers le 15. de ce mois. On ne voit pas bien quel peut être le sujet qui l'y méne; mais il ne paroît pas jusqu'à cette heure qu'il ait entrepris cette Cour de concert avec les Ambassadeurs d'Espagne.

La Campagne finit de toutes parts à la gloire de Sa Majesté, & Monsieur le Maréchal de Crequi met les Impériaux en état de perdre la pensée qu'ils avoient euë d'établir des quartiers au deçà du Rhin. Il est à souhaiter que la cessation d'armes, que la saison va faire presque naturellement, soit portée bien loin par vos soins, & que la Paix soit vôtre ouvrage durant cet hyver. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 8. *Octobre* 1677.

LA visite que Monsieur le Nonce vient de nous rendre, fera, Monsieur, tout le sujet de nôtre Lettre pour cet ordinai-

naire, ou plûtôt nous ne nous donnons l'honneur de vous écrire, que pour accompagner le Mémoire qu'il nous a mis entre les mains, qui contient prémiérement un renouvellement d'instances en faveur de Monsieur le Prince Charles, & finit par une offre d'entrer dans la discussion des voyes que nous jugerons les plus propres pour parvenir promptement à la Paix, qui est proprement réduire en peu de mots toutes les tentatives qu'ils nous ont déja faites, pour nous obliger à parler les premiers & à proposer.

Messieurs les Médiateurs viennent aussi nous rendre visite, mais nous n'aurons le tems de vous en rendre compte que par le premier ordinaire. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 9. *Octobre* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. Comme vôtre dépêche du premier de mois, qui me rend compte de l'entretien que vous avez eu avec le Sieur de Beverning, me fait voir que ce Ministre s'est attaché principalement aux conditions qui regardent les

les Etats Généraux; & qu'il avoit témoigné peu d'empressement de traiter sur celles d'Espagne, lorsqu'il ne seroit pas satisfait sur cet Article, j'ai cru vous devoir mettre en état de lui répondre plus particuliérement sur le point de la diminution des droits d'Entrée dans mon Royaume.

C'est pour ce sujet, que, comme *il a*voit témoigné attendre la réponse que je vous pourrois faire, avant que de se rendre à l'Assemblée des Etats d'Hollande, je trouve bon que vous lui témoigniez, que j'ai vû avec satisfaction le désir qu'il vous avoit fait paroître que ses Maîtres rentrassent dans leur *prémiére* amitié avec moi; que *j'ai été* touché des assûrances qu'il vous *a données*, qu'ils étoient dans le dessein de reprendre les liaisons anciennes qui ont été si utiles à leur République; que pour leur donner des marques de mon affection dans ce qui peut concerner le bien de leur Etat, & même dans ce qui regarde le Commerce, qu'ils en considerent comme le prémier fondement, je veux bien avoir égard au besoin extrême qu'ils m'ont fait paroître, que je *voulusse*, pour le maintenir, diminuer les droits d'entrée dans mon Royaume.

C'est pour ce sujet que je trouve bon que vous assûriez le Sieur de Beverning, que je voudrai bien, après la Paix, remettre aux sujets des Etats Généraux le tiers desdits droits portez par le Tarif de

1667.

1667. qui contient les marchandises qui sont manufacturées en Hollande, & qui sont ordinairement aportées dans mon Royaume par les Hollandois. C'est ce que vous devez lui dire précisément en ces termes, mais de bouche seulement, & en lui faisant voir, que rien de ce que je veux faire en ce point pour favoriser les Etats Généraux ne peut être mis par écrit, ni entrer dans un Traité, par les raisons que vous lui avez ci-devant aportées. Vous n'oublierez rien aussi pour lui faire bien connoître, combien est considerable cette preuve que je veux bien leur donner de mon affection, & vous continuerez à lui faire envisager, qu'ils en peuvent espérer dans toutes les autres choses de nouveaux témoignages, lorsque par la Paix ils auront pleinement rétabli l'alliance sincére qu'ils ont toûjours euë avec moi.

Comme le Sieur de Beverning a touché particuliérement cet Article avec vous, & qu'il le regarde comme un préalable à discuter les conditions qui touchent l'Espagne, vous n'ajoûterez rien aux ouvertures que vous lui avez déja faites touchant cette Barriére sur laquelle les Etats insistent si fort, & attendrez que de lui-même, comme il y de l'apparence, il reprenne cette matiére.

Ce que je regarde en ceci principalement, est de flatter les Etats par leur propre avantage, & de les arracher en quel-

quelque sorte par-là de l'attachement où ils sont avec l'Espagne.

Pour ce qui touche le moyen de remédier aux abus dont ils se plaignent pour l'exaction des 50. sols par Tonneau, bien que je ne vous en envoye pas un Mémoire précis, qui n'a pû encore être prêt, vous pouvez assûrer le Sieur de Beverning, que mon intention est telle qu'il la peut désirer sur ce sujet, & que voulant seulement la continuation d'un droit qui est établi par le Traité de 1662. je donnerois des ordres sévéres, pour empêcher les exactions qui pourroient se glisser par les Commis dans la perception qu'ils en font. Si, lorsque vous recevrez cette *dépêche*, vous n'avez point encore remis aux Médiateurs le Mémoire de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, mon intention est que vous laissiez ce soin au Sieur Duker. Peut-être que les Ministres de l'Empereur feront difficulté de reconnoître son Ministre, mais c'est par-*là* même que j'ai changé ma prémiére *résolution*, parce que ce me sera une occasion de porter plus loin les réponses qu'ils *pressent* pour le Prince Charles. Sur *ce je* prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le 9. Octobre 1677.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 9. *Octobre* 1677.

LA derniére dépêche, Messieurs, que le Roi vous a écrite, vous aura fait voir amplement ses intentions sur ce qui regarde la visite de l'Ambassadeur de Dannemarc. Ainsi je n'ai rien présentement à y ajoûter.

Sa Majesté a bien voulu accorder la continuation du Passeport qui vous a été demandé pour le Gentilhomme de Monsieur de Ronquillo, & je le joins à cette Lettre. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 12. *Octobre* 1677.

SIRE,

Dans la même audience dans laquelle Monsieur le Nonce nous donna le Mé-

Mémoire des Alliez que nous avons envoyé par le dernier ordinaire, il nous remit entre les mains un écrit qui regardoit les intérêts de Monsieur l'Evêque de Strasbourg. Nous fûmes fort surpris d'y voir, qu'on nous imputoit d'avoir déclaré à Messieurs Berkley & Jenkins, que Monsieur de Strasbourg n'étoit point Allié de Vôtre Majesté; mais comme Monsieur le Nonce étoit déja parti lorsque nous lûmes ce Mémoire, & que les Ambassadeurs d'Angleterre alloient entrer, nous voulûmes *attendre* ce qu'ils nous diroient avant de rien déterminer. Ils étoient chargez, *Sire*, des mêmes écrits, ce qui les mettoit dans un fort grand embarras, *dans lequel*, si nous l'osons dire, la *timidité de* Monsieur Jenkins les a jettez; car les Alliez lui ayant déja dit, il y a environ deux mois, qu'il leur avoit témoigné le 20. Janvier, que nous lui avions déclaré que Monsieur de Strasbourg n'étoit point vôtre Allié, & ce Ministre ayant trouvé dans son protocole tout le contraire, & qu'une des principales raisons qui nous avoit fait insister ce jour-*là* à ne vouloir point qu'on mît dans les *Pouvoirs* la faculté de traiter seulement pour les Alliez à présent en guerre, étoit à cause que cette clause nous excluëroit de traiter pour Monsieur l'Evêque de Strasbourg, qui étoit allié de Vôtre Majesté, & qui n'étoit pas en guerre; il rendit bien le témoignage qu'il

qu'il devoit à la vérité de ce que nous avions dit; mais il ne le fit pas avec assez de force pour empêcher les Alliez de reprendre aujourd'hui les mêmes raisons, & de le charger lui-même de nous les dire. Il est vrai, Sire, qu'ils lui avoient donné le papier tout écrit, & qu'il l'avoit reçû de leurs mains sans le lire. Il nous témoigna donc, qu'il ne sçavoit quel parti prendre, parce qu'il ne vouloit pas nous donner un Ecrit dans lequel il sçavoit être une supposition si éloignée de la vérité, & dont il ne pouvoit même s'empêcher, en cas que nous le souhaitassions, de donner une Attestation contraire, & de le déclarer aux Ambassadeurs de l'Empereur, comme il avoit déja fait; mais aussi il avoit peur qu'il ne blessât en quelque façon la Médiation du Roi son Maître, s'il en venoit aux extrêmitez où il voyoit bien qu'on vouloit l'engager. Nous avions déja jugé, Sire, par l'écrit que Monsieur le Nonce nous avoit donné, & nous le connûmes encore mieux par les discours de Monsieur Jenkins, que le but des Alliez n'étoit autre que de mettre les Ambassadeurs d'Angleterre dans la nécessité de faire des déclarations, qui, quoique conformes à la verité, ne laisseroient pas de leur donner un léger prétexte d'accuser la Médiation d'Angleterre de quelque partialité; nous crumes donc faire un chose agréable à Vôtre Majesté, de tirer d'intrigue Messieurs

les Ambassadeurs d'Angleterre, & à leur faire éviter ce piége qu'on leur avoit tendu, & à nous aussi. C'est dans cette vûë, Sire, que nous convinmes avec eux, que nous irions le lendemain raporter à Monsieur le Nonce l'écrit qu'il nous avoit donné, en lui témoignant, que nous n'avions rien à recevoir touchant les intérêts de Monsieur de Strasbourg, jusqu'à ce qu'on eût reconnu son Ministre & agréé ses pouvoirs; & afin qu'on ne vint plus à rebattre cette circonstance qui regarde Monsieur Jenkins, nous avons dit, qu'en réïterant nos prémiéres déclarations, que Monsieur de Strasbourg étoit Allié *de V. M.*, nous faisions tout de *nouveau instance* à ce que son Ministre *fût reconnu*, comme le devoit être celui d'un Prince Allié de V. M.; & que, comme nous étions persuadez que les Impériaux donneroient les mains à cette instance, pour montrer cependant la sincére intention de V. M. pour l'avancement de la Paix, nous remettions dès ce moment entre les mains de Messieurs les Médiateurs les propositions de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, pour *être délivrées* aux Ambassadeurs Impériaux aussi-tôt qu'ils auront agréé le pouvoir de son Ministre, & non autrement: déclarant cependant, que jusqu'à ce que ce Ministre soit reconnu, nous ne répondrions point aux propositions du Prince Charles.

Voi-

Voilà, Sire, en substance ce que nous avons dit à Monsieur le Nonce & à Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre, à qui nous avons pareillement donné le Mémoire de Monsieur l'Evêque de Strasbourg: ce que nous avons cru devoir faire, afin que les Ambassadeurs des Alliez n'eussent pas un prétexte apparent de rejetter sur nous le retardement de la Paix, & de dire que nous refusions même de recevoir des Mémoires de la main des Médiateurs. Ainsi nous paroissons avancer la Négociation en donnant les propositions de Monsieur de Strasbourg. Cependant nous ne précipitons rien, puisque nous les donnons seulement en dépôt, & qu'elles ne peuvent être délivrées que lorsqu'on aura agréé les pouvoirs de Monsieur Duker, auquel tems il faloit nécessairement les donner: joint à cela que ce Mémoire instruit amplement les Médiateurs des raisons que peut avoir Monsieur l'Evêque de Strasbourg, de paroître en cette Assemblée en qualité d'Allié de Vôtre Majesté. Nous sommes avec un profond respect.

SIRE, &c.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur de Pomponne.

Du 12. *Octobre* 1677.

NOus nous donnons l'honneur, Monsieur, de vous envoyer le Mémoire que les Ambassadeurs d'Angleterre nous ont donné de la part des Alliez. *Vous* y reconnoîtrez par des expressions un peu fortes, que ces Médiateurs n'ont pas eu la liberté de retrancher ce que Monsieur le Nonce a eu le *pouvoir de* retrancher dans le sien; & *de-là, Monsieur*, vous jugerez de la différence avec laquelle ces Messieurs regardent ces deux Médiateurs. Les Anglois s'en apperçoivent assez, & en sont scandalisez; ils sont au contraire très-satisfaits de nous, & de ce que nous les avons tirez d'embarras en *passant par dessus* des choses, qui à la vérité ne sont pas de grand poids pour nous, & peuvent être de conséquence pour eux. *Nous* avons aussi eu des Médiateurs d'Angleterre, en confidence, le Mémoire que les Alliez leur avoient donné touchant l'affaire de Monsieur de Strasbourg. Vous verrez, Monsieur, que Monsieur l'Evêque de Strasbourg, & en sa personne tous les Princes Souverains de

l'Em-

l'Empire, sont traitez de sujets de l'Empereur. Comme ce Mémoire ne nous a pas été donné publiquement, Monsieur l'Evêque de Strasbourg ne s'en peut servir si ouvertement que de celui que Monsieur le Nonce nous a délivré; car quoïque nous le lui ayons rendu, cependant comme l'Envoyé de Monsieur l'Evêque de Strasbourg l'a eu pendant un demi jour des mains de Monsieur le Nonce même, on s'en peut prévaloir, pour faire connoître dans quelle dépendance l'Empereur prétend de tenir tous les Princes de l'Empire. C'est surquoi l'Envoyé de Monsieur de Strasbourg veut dresser un Mémoire, dont il vous envoyera Copie. Il y doit insérer une pensée qui nous étoit venuë, qui étoit de faire connoître, que le Roi ayant toûjours appuyé les droits de Souveraineté des Princes de l'Empire, il seroit à craindre, si l'Empereur vouloit les détruire, & que les Princes ne s'y opposassent pas avec plus de vigueur qu'ils ne font, ils ne se missent hors d'état de pouvoir faire à l'avenir des Alliances avec un Prince, & que dès à cette heure on ne fit difficulté de recevoir leurs Ministres comme ceux des Princes Souverains.

Pour ce qui est, Monsieur, du Mémoire des Alliez, il est tout aussi aisé d'y répondre qu'aux précédens qu'ils ont donné; mais comme il ne tend pas plus que les autres à la Paix, de l'aveu non seule-

ment des Anglois, mais même de Monsieur le Nonce, peut-être Sa Majesté trouvera-t-elle à propos que nous le négligions de même, & que nous attendions que ces Messieurs nous fassent des propositions sérieuses, & sur lesquelles on puisse faire un fondement solide pour une bonne Négociation.

L'honnêteté, Monsieur, que nous avons euë pour Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre nous attire leur confiance, & lie une espéce d'intelligence secrete entre eux & nous.

Depuis nôtre Lettre écrite ils nous sont venus trouver l'un & l'autre séparément, pour ne pas donner *tant d'ombrage*, & nous ont dit, qu'*ils avoient* hier rendu nôtre réponse aux Impériaux, qui avoient paru fort mécontens de ce que nous n'avions pas voulu recevoir le Mémoire touchant Monsieur de Strasbourg, & qu'ils les avoient priez de nous le vouloir raporter; qu'ils s'en étoient long-tems défendus par deux raisons; la prémiére, qu'il y avoit un terme, en parlant de Monsieur de Strasbourg, *qui turpitudinem suam allegat*, qu'ils ne pouvoient laisser dans un Mémoire qu'ils présenteroient; qu'on leur avoit répondu que c'étoient des termes usitez d'un Seigneur à son Vassal, qu'on s'en servoit dans les Lettres Avocatoires dans l'Empire en pareille occasion, & qu'ils ne pouvoient pas changer ce mot. La seconde raison qu'ils avoient al-

allegué, est ce qu'on leur imputoit dans ce Mémoire avoir dit ce dont ils n'avoient aucun souvenir, & dont leur protocole portoit le contraire; qu'ils ne sçavoient pas ce que Messieurs les Alliez pourroient dire, lorsqu'eux Médiateurs seroient obligez de mettre à la marge de cet Article, que leurs Registres vérifioient le contraire. Sur quoi Monsieur de Gurk leur avoit répondu, qu'ils pouvoient mettre ce qu'ils jugeroient à propos. C'est, Monsieur, ce qui nous confirme de plus en plus, & eux aussi, dans la pensée, qu'on veut les engager à faire ce pas sur une affaire qui d'ailleurs n'est pas de conséqnence, & c'est aussi ce qui nous le fera éviter avec plus de soin. Ces Messieurs nous ont averti, qu'ils voyent bien que les Ambassadeurs de l'Empereur veulent prétendre dans la suite, qu'on ne peut traiter ici que pour les Alliez qui étoient connus lors de la date des pouvoirs, & qu'ils étoient secondez dans cette prétention par les Ambassadeurs de Dannemarc & par ceux des Etats Généraux, dont les prémiers veulent exclure par ce moyen le Duc de Holstein de la Négociation, & les seconds le Duc de Courlande; mais c'est une proposition qui ne se peut soûtenir. Lors du Traité de Munster on mit dans les pouvoirs *Alliez & Adhérans*; & non seulement ceux qui survinrent pendant que ce Traité dura, mais ceux qui changerent de parti, ne laisserent pas d'ê-

d'être compris sous cette clause; & à cette heure même, si cette raison étoit valable, Monsieur l'Electeur de Cologne & le Duc de Neubourg ne pourroient être admis dans le Traité, n'étant pas lors de la date des pouvoirs, Alliez de l'Empereur, & ce ne fut que pour éviter toutes ces chicanes que nous insistames à faire mettre *Alliez*, sans mettre *Alliez à present en guerre*, pour pouvoir comprendre dans ce Traité tous les Princes qui se trouveroient lors de la signature dans l'un des deux Partis. Voilà, Monsieur, à peu près les raisons que nous alléguerons lorsqu'il en sera question. Cependant nous attendrons Monsieur *le* Nonce & Messieurs les *Ambassadeurs* d'Angleterre, qui viendront en Cérémonie dans deux ou trois jours nous apporter cette réponse, & nous avons déja à peu près résolu ensemble, de nous en tenir à ce que nous avons déja fait, d'insister à faire reconnoître les Pouvoirs de l'Envoyé de Monsieur de Strasbourg, sans entrer en rien de ce qui regarde Monsieur Jenkins, pour ne pas compromettre la Médiation d'Angleterre. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.



LET-

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 14. Octobre 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. Comme la Letre particuliére, que vous avez écrite le . de ce mois, ne contient rien de consi-erable, je vous confierai seulement les ·ensées que m'a fait naître le Mémoire ui y étoit joint touchant l'Evêque de 'aderborn, & que le Sieur Duker vous ,voit remis. Il y paroît toûjours quel-que bonne disposition de ce Prince en na faveur, & je veux bien en regarder comme une marque, l'avis qu'il me donne des mesures que l'Empereur tâche de bonne heure de prendre avec lui, pour assûrer par sa jonction, lorsqu'il seroit Evêque de Munster, la Ligue qu'il médite sur le Rhin; mais plus il seroit vrai qu'elle seroit forte ou affoiblie, selon qu'un Evêque de Munster y entreroit ou n'y entreroit pas, plus je dois croire de mon service de ne pas négliger les ouvertures que fait l'Evêque de Paderborn, & de l'engager, s'il est possible, dès cette heure dans mes intérêts, par l'utilité ou le préjudice dont il me pourroit être, lorsqu'après la mort de

l'Evêque de Munster il seroit en possession de deux Evêchez si considérables en Westphalie.

C'est pour ce sujet que je désire, que vous lui fassiez pénétrer par le Sieur Duker, puisque c'est à lui qu'il s'est confié de ses pensées, que les Troubles qui ont commis depuis quelques années l'Empire avec la France, n'ont point éteint en moi l'estime & l'affection que j'ai toûjours euë pour lui, & que je serois disposé à lui en donner des marques ou secrétes ou publiques, selon qu'il le jugeroit plus convenable à ses intérêts, & de faire dès à présent comme un Traité éventuel avec moi, pour le tems qu'il viendroit à l'Evêché de Munster.

Mon intention n'est pas que vous vous expliquiez plus clairement de ce que je voudrois faire pour lui, ni si je lui demanderois qu'il se déclarât ouvertement pour moi, ce qu'il y a peu d'apparence qu'il pût faire, ou demeurer neutre, à quoi il se porteroit plus vraisemblablement; ni de quel avantage je voudrois accompagner les engagemens. Il suffira qu'il connoisse que je suis dans la disposition de lui rendre ma prémiére amitié, & qu'il peut prendre des mésures, ou présentement, ou pour un tems qui n'est pas encore arrivé. A en juger par son inclination, qui a toûjours paru fort éloignée de la guerre, il y a lieu de croire qu'il préféreroit le repos & la tran-

ranquillité aux armes & à l'action qui ont été la principale occupation de son Prédécesseur; & qu'ainsi il entreroit assez dans le sentiment de demeurer neutre, & que peut-être, pour être en état de s'y maintenir, il me demanderoit quelques subsides: mais c'est, ainsi que je vous l'ai déja fait remarquer, dont vous ne lui devez faire faire aucune insinuation par le Sieur Duker; il suffira que vous fassiez connoître à celui-ci la pensée que j'aurois de faire un Traité éventuel avec l'Evêque de Paderborn, afin qu'il pénétre ses pensées, qu'il vous en rende compte, & que je puisse prendre mes mesures ensuite sur les liaisons que je pourrois prendre avec lui.

Vous avez vû, par ma derniére dépêche, que pour flatter les Etats Généraux dans l'intérêt dont ils sont plus touchez, je trouvois bon que vous témoignassiez, de bouche seulement, au Sieur de Beverning, que je voudrois bien remettre aux Hollandois, après la Paix faite, le tiers des droits d'entrée qui sont portez par le Tarif de 1667. & qui contient les Marchandises qui sont manufacturées en Hollande, & qui sont ordinairement aportées dans mon Royaume par les Hollandois: aujourd'hui que je fais encore plus de réfléxion sur l'avantage que je puis tirer, pour détacher les Etats Généraux du parti de mes Ennemis, de la diminution de ce droit, je vous permets de faire connoître au Sieur de Beverning,

que je veux bien la porter jusqu'à la moitié de ceux qui sont contenus dans le Tarif de l'année 1667. Je désire qu'en lui donnant cette nouvelle, qui lui sera sans doute très-agréable, vous lui laissiez encore envisager, que je pourrois, selon la conduite que ses Maîtres garderont avec moi après la Paix, leur donner encore de plus grandes marques de mon affection pour eux. Enfin, en renfermant ce que je veux faire pour eux à une charge si considérable, vous ne bornerez pas leurs espérances sur ce qu'ils pourroient attendre de plus de mon amitié, lorsqu'après la Paix faite, ils se mettroient en état d'en mériter les témoignages. Sur ce je prie *Dieu qu'il* vous ait, mon Cousin, en sa *sainte &* digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le 14. Octobre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 14. Octobre 1677.

J'Ajoûte seulement, Messieurs, à la Lettre que le Roi vous écrit, la nouvelle si considérable de la gloire que les Armes de Sa Majesté viennent encore de remporter dans un Combat de Cavale-

rie

le, non loin de Strasbourg. Il a été long & opiniâtre de part & d'autre, mais enfin tout l'avantage est demeuré aux Troupes du Roi, & vingt-cinq Escadrons, dont à la vérité la Maison du Roi faisoit partie, ont battu trente des meilleurs de l'Armée de l'Empereur. Le Général Major Haren, le Comte de Nassau-Sarbruk, & divers autres Officiers y sont demeurez Prisonniers. Selon les apparences Monsieur le Prince Charles ne trouvera bien-tôt d'autre parti que celui de répasser le Rhin, & d'aller chercher ses anciens quartiers dans l'Empire. Je suis très-véritablement, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 15. Octobre 1677.

SIRE,

Le bruit du voyage de Monsieur le Prince d'Orange en Angleterre avoit fort allarmé les Ministres des Alliez: ils en ont parlé dans leurs Conférences avec assez de chaleur à Monsieur de Beverning, & ce Ministre les ayant assûré, que ce Prince ne feroit jamais rien que pour

le bien de la Cause commune, il lui fut répondu par Dom Pedro Ronquillo, que s'il le croyoit de même qu'il le disoit, il feroit la dupe de Monsieur le Prince d'Orange. Ces particularitez, *Sire*, & beaucoup d'autres qu'il feroit ennuyeux de rapporter à Vôtre Majesté, nous font assez connoître que ce voyage n'a point été entrepris de concert avec *les* Ministres d'Espagne. Aussi Monsieur de Beverning, qui étoit sensiblement touché de tous les réproches qu'on lui en a fait, alla trouver il y a 8. jours Monsieur le Prince d'Orange à Soesdyk. Nous ne sçavons point quel éclaircissement il peut avoir eu en ce voyage, mais on nous a dit, qu'il en est revenu assez *satisfait*. *Les* Ambassadeurs mêmes des Alliez *ne nous* paroissent plus si effrayez, & quoiqu'ils ne soient pas encore sans inquiétude, nous y remarquons un peu plus de tranquillité d'esprit qu'ils n'avoient auparavant. Toutes ces réfléxions, Sire, que nous avons faites sur les différens sentimens des Ministres qui sont ici, nous ont fait observer Monsieur de Beverning plus exactement dans la conférence que nous eûmes hier avec lui, pour *tâcher* de découvrir quelque chose de ses *senti*mens. Nous allâmes hier lui faire sçavoir, ce que Vôtre Majesté nous avoit ordonné par sa dépêche du 9. de ce mois, & nous ne manquâmes pas de raisons pour lui faire valoir ce que Vôtre Majesté vouloit bien faire pour les Etats Généraux,

raux, en voulant après la Paix remettre à leurs Sujets le tiers des droits portez par le Tarif de 1667, qui contient les Marchandises qui sont manufacturées en Hollande. Nous lui fimes aussi envisager, autant qu'il nous fut possible, tout ce que les Etats peuvent attendre de l'affection de Vôtre Majesté, lorsque par la Paix ils auront établi une sincére Alliance avec elle, puisqu'elle veut bien à cette heure en donner une preuve si considérable. Nous l'avons pareillement assûré, Sire, que l'intention de Vôtre Majesté est telle qu'il la peut désirer, pour rémédier aux abus qui auroient pû se glisser dans la perception des cinquante sols par Tonneau. Mais, Sire, nonobstant tout ce que nous lui avons pû dire, nous n'avons pas trouvé à ce Ministre toutes les facilitez que nous y avons rencontré les autres fois; il nous a fait beaucoup de difficultez que nous ne disons point à Vôtre Majesté, parce qu'elles ne sont point essentielles, & que nous les avons levées sur le champ, mais des deux principales sur lesquelles il a le plus insisté. La prémiére regarde la sûreté que peuvent avoir Messieurs les Etats Généraux, que Vôtre Majesté, après la Paix faite, diminuë quelque chose des droits imposez sur leurs Marchandises. Nous l'avons là-dessus fait souvenir, que lui-même, il y a quinze jours, nous dit, que si une fois ses Maîtres sçavoient ce à quoi Vôtre Majesté vouloit réduire ses

Im-

Impositions, il trouveroit bien moyen de l'établir par une voye sûre, sans le mettre dans un Traité, & nous lui avons dit, que quand ils auroient accepté, comme nous ne doutons pas qu'ils ne doivent faire, l'offre que Vôtre Majesté leur faisoit, nous chercherions chacun de nôtre côté des expédiens pour donner à Messieurs les Etats Généraux toute sûreté là-dessus. Monsieur de Beverning a fort insisté qu'on mît cela par un Article secret. Il a aussi proposé qu'on pourroit avoir une Déclaration de Vôtre Majesté, mais il l'a proposé comme un homme qui auroit quasi peur d'être pris au mot, & sans rien conclure sur ce chapitre. Il a passé à l'autre difficulté, qui regarde la levée des 50. sols par Tonneau. Il demande sur cet Article quelque chose de positif & par écrit, & nous a dit, qu'il n'a point voulu rendre compte à Messieurs les Etats Généraux depuis très long-tems, parce qu'il attendoit toûjours là-dessus un Mémoire de V. M. sur lequel on pût prendre un pied certain.

Voilà, Sire, à quoi se réduit la conversation que nous avons eûë avec Monsieur de Beverning. Il n'est point entré avec nous sur les affaires d'Espagne, comme il avoit accoûtumé de faire, & bien loin de s'ouvrir à son ordinaire sur aucune chose, il s'est tenu reserré, pour ne faire que répondre précisément à ce que nous lui disions. Il ne nous a pas nommé même Monsieur le Prince d'O-

ran-

range, ni parlé de ses intérêts, ni de son voyage: nous n'avons pas cru non plus lui en devoir parler; nous n'en aurions tiré aucun fruit, & il auroit pû croire que nous en aurions eu de l'inquiétude.

Enfin, Sire, par les incertitudes de Monsieur de Beverning, & par l'embarras dans lequel nous l'avons vû, nous avons sujet de croire qu'il a les mains liées jusqu'au retour de Monsieur le Prince d'Orange, & qu'il n'ose s'engager à rien, jusqu'à ce qu'on ait vû l'effet de ce voyage.

Nous ne manquerons pas, Sire, d'exécuter exactement les ordres dont V. M. nous a honorez par sa Lettre du 7. de ce mois, touchant la visite du Comte Anthoine. Tous les cas qui peuvent arriver y sont si bien prévûs, que, quoi qu'il fasse, nous agirons sûrement & suivant les intentions de V. M.

V. M. aura apris par nôtre derniére dépêche, qu'après avoir sursis jusqu'au onziéme de ce mois l'exécution de ses ordres, pour donner les propositions de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, nous avons cru enfin le devoir faire ce jour-là, pour le bien de son service; mais la précaution que nous prîmes en même tems, de les confier entre les mains de Messieurs les Médiateurs, à la charge de ne les remettre aux Ambassadeurs de l'Empereur, que lorsqu'ils auront reconnu les pouvoirs du Ministre de Monsieur de Strasbourg, nous met en état de faire

ce

ce qui nous est ordonné aujourd'hui. Les Ambassadeurs de l'Empereur, par tout ce que nous en avons pû juger, ne veulent point reconnoître ce Ministre, & comme la délivrance des propositions de Monsieur de Strasbourg dépend de cette reconnoissance, aussi-bien que les réponses qu'on nous demande sur l'affaire de Lorraine, nous pouvons assûrer V. M., que c'est une affaire qui n'est pas prête d'être terminée. Nous sommes avec un très-profond respect,

SIRE, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 15. Octobre 1677.

LA proposition, Monsieur, que nous allâmes faire hier à Monsieur de Beverning par ordre du Roi, est si avantageuse pour le Commerce de Messieurs les Etats Généraux, que nous ne pouvons attribuer la froideur que nous avons trouvée en ce Ministre, qu'à l'incertitude où il peut être à présent de l'événement du voyage de Monsieur le Prince d'Orange, jusqu'à la fin duquel il n'a pas apparemment pouvoir de rien résoudre. Il nous a pourtant dit, qu'il nous donneroit

roit un Mémoire sur une explication plus précise de la volonté du Roi, touchant les rabais des impositions de 1667, parce qu'il voudroit bien sçavoir, si cette expédition regarde les cinq sortes de Marchandises qu'il a mis dans son Mémoire, ou si elle peut s'étendre plus loin. Nous lui avons fait connoître, que la réponse du Roi étoit rélative à la demande de Messieurs les Etats, & qu'il ne pouvoit y avoir aucune équivoque. Cependant il n'a pas laissé de chercher des difficultez, & nous croyons que ce seroit plûtôt pour en faire naître, que pour en aplanir, qu'il nous donneroit à présent des Mémoires.

Nous avons heureusement prévenu les intentions du Roi, en suivant néanmoins ses prémiers ordres, puisque les propositions de Monsieur de Strasbourg ne seront données aux Ambassadeurs de l'Empereur, qu'après qu'ils auront reconnu le Sieur Duker, ce qu'ils ne sont pas prêts de faire, & que Monsieur le Nonce, après avoir reçû des propositions ouvertes, comme nous avons accoûtumé de les donner, a souhaité qu'elles fussent cachetées. Nous sommes entiérement à vous.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite le Sieur Hulst nous est venu trouver de la part de Monsieur de Beverning, pour nous

dire, que ce Ministre, après avoir considéré la diminution que le Roi vouloit bien accorder aux sujets de Messieurs les Etats, avoit trouvé qu'elle ne les mettoit pas en état de remettre leur Commerce. Il nous en a même donné un Mémoire, que nous mettrons au bas de cette Lettre, & qu'ainsi il ne jugeoit pas devoir rendre réponse à ses Maîtres, de peur qu'ils ne prissent leurs résolutions là-dessus, & qu'il aimoit mieux attendre un plus grand effort de la bonté du Roi, sans quoi il apréhendoit que ses Maîtres, qui n'auroient plus d'espérance de rétablir le Commerce, pourroient perdre les bons sentimens où ils sont pour la Paix, & par la défense des manufactures de France éloigner les affaires, & les rendre plus difficiles. Il s'est donc renfermé à nous prier de lui dire, si le Roi ne vouloit rien diminuer de plus en faveur de ses Maîtres. Nous ne vous dirons point, Monsieur, qu'on lui a fait connoître combien étoit considerable la remise à laquelle Sa Majesté avoit consenti, & qu'on lui a répété les mêmes choses qu'on avoit dit à Monsieur de Beverning. Ce que nous pouvons juger seulement de cette derniére Conférence, est que ce Ministre ne veut pas rompre cette Négociation; mais que, sans trop l'avancer, il la veut entretenir, & la mettre au point qu'on puisse conclure quelque Traité au retour du Prince d'Orange, si les choses y

sont

nt diſpoſées, & cependant ne ſe point
ngager, pour être maître de faire ce
u'il voudra, en cas que par le voyage
e ce Prince les affaires priſſent un che-
nin contraire.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs à Monſieur de Pomponne.

Du 19. *Octobre* 1677.

NOs derniéres Lettres, Monſieur, vous auront fait juger, qu'il ne faut rien attendre de nos Négociations avec Monſieur de Beverning, avant que Monſieur le Prince d'Orange, qui doit partir aujourd'hui pour ſe rendre auprès du Roi de la Grande Bretagne, ſoit de retour. Il nous paroît en effet, que le pouvoir de ce Miniſtre eſt réduit à traiter en l'abſence de ce Prince du ſeul Commerce. Il nous fait même aſſez voir, qu'il craint qu'on lui donne ſatisfaction là-deſſus, & nous ſçavons, Monſieur, qu'il n'eſt pas de l'intérêt du Roi de le faire, à moins que ſes Maîtres ne la veuillent mériter par de plus grands avantages pour Sa Majeſté. Ainſi nous laiſſerons travailler ledit Sieur de Beverning à raſſurer, comme il tâche de le faire, les eſprits de ſes Alliez, & leur faire entendre que ce voyage produira

ou une rupture de l'Angleterre avec la France, à quoi Dieu merci nous ne voyons aucune apparence, ou des conditions de Paix plus satisfaisantes pour eux, que celles qu'ils pourroient obtenir dans cette Assemblée : mais nous espérons qu'ils se tromperont aussi *bien* dans le second point que dans le premier. Cependant, comme ils pourroient tirer quelque avantage des derniers Ecrits qu'ils nous ont présentez, par lesquels ils imputent le retardement de la Paix à celui que nous aportons aux demandes du Prince Charles, nous estimons, *Monsieur*, qu'il seroit à propos de répondre à ces Ecrits pour desabuser le *public*. En voici un petit Projet que *nous venons* de faire ; & comme ce ne seroit que pour être dicté aux Médiateurs, nous l'avons rendu le plus succinct qu'il nous a été possible. Si vous jugez qu'on y doive ajouter quelque chose, nous nous conformerons aux ordres que vous nous donnerez. Nous sommes encore obligez de vous dire, Monsieur, que Monsieur Hyde s'est plaint à l'un de nous, que, quoique lui & son Collégue se soient fidélement acquitez de la Commission dont ils se sont chargez envers nous, de dire aux Alliez, que jusqu'à ce que le Ministre de Monsieur de Strasbourg soit reconnu & son Pleinpouvoir reçû, nous ne répondrions point aux demandes de Monsieur le Prince Charles, néanmoins leurs Alliez avoient mis sur leurs proto-

co-

coles, que nous avions déclaré auxdits Médiateurs, que le refus d'admettre l'Envoyé de Strasbourg causeroit la rupture de cette Assemblée; qu'eux Médiateurs étoient retournez dans l'Assemblée desdits Alliez, pour leur protester, que ni nous, ni eux par conséquent, n'avoient parlé en cette maniére.

Les Alliez marquent, par un procedé de si mauvaise foi, une grande défiance de l'Angleterre, & un dessein formé de donner quelque atteinte à la Médiation, d'autant plus que dans le même tems ils nous font dire par l'Auditeur du Nonce, que si nous voulions écouter favorablement de nouvelles propositions de Paix de la part des Espagnols, Monsieur le Nonce se chargeroit de les faire comme de lui-même, afin d'exclure la Médiation d'Angleterre de cette Négociation, & pouvoir s'en servir comme de celle qu'on a tentée à Rome avec Monsieur le Duc d'Estrées, pour faire voir au Roi d'Angleterre, que nous voulons éluder les offices de ses Ambassadeurs. Mais comme nous voyons où tendent toutes ces finesses, vous pouvez croire, Monsieur, que nous ne tomberons pas dans les piéges qu'on nous tend, & que nous continuerons à donner aux Ambassadeurs d'Angleterre tout sujet de se louer de nôtre bonne foi, dont nous ne doutons pas qu'ils n'ayent déja rendu témoignagne au Roi leur Maître.

Nous

Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 21. Octobre 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. J'ai reçû vôtre dépêche du 12. de ce mois & le *Mémoire* des Ambassadeurs de l'Empereur, qui vous avoit été remis par les *Médiateurs*, touchant l'Evêque de Strasbourg, & ceux qu'ils vous avoient donnez de la part de tous les Confédérez sur les conditions de la Paix. Il est fort étrange que l'Empereur veuille dans le premier exclure l'Evêque de Strasbourg du Traité, & remettre la discussion de ses Intérêts au jugement de la Diéte de l'Empire, lorsqu'il est déposé violemment de ses Etats. Plus il est vrai qu'il n'a jamais déclaré la guerre à l'Empereur ni à l'Empire, & qu'il est seulement entré en liaison avec moi, lorsqu'il s'agissoit de retirer des mains des Hollandois les Places qu'ils usurpoient sur l'Electeur de Cologne; plus il est juste que lorsqu'il souffre une persécution si injuste dans sa Patrie, il trouve sa protec-

tection dans mon Alliance. Je l'ai mis depuis le commencement de cette guerre dans le nombre de mes Alliez; & sans entrer dans l'oubli qu'avoit fait le Sieur Jenkins de ce que vous lui en avez dit, toute l'Assemblée connoît que vous vous étes déclarez de ce titre en sa faveur dès vôtre arrivée à Nimegue. Si les Princes de l'Empire ne s'aveuglent point sur le principal de leurs intérêts, ils soûtiendront leur propre cause dans celle de cet Evêque. Ils défendront la liberté qu'ils ont affermie avec tant de soin dans les Traitez de Westphalie, de contracter des Alliances, & ne verront pas sans quelque peine que l'Empereur commence à les traiter de Sujets en la personne de ce Prince. Le tems même dans lequel l'Evêque de Strasbourg s'est lié avec moi, ôte tout prétexte de l'accuser d'avoir pris des mesures contre l'Empire. Il ne s'agissoit point alors de la guerre dans laquelle la passion de la Maison d'Autriche a jetté l'Allemagne pour des intérêts étrangers. Ainsi vous devez tenir ferme, en la maniére que vous avez fait jusqu'à cette heure, & pour faire reconnoître le Ministre de l'Evêque de Strasbourg, & pour le faire comprendre au nombre de mes Alliez. Il doit, & par lui-même, & par la protection que je lui donne, agir en son nom en cette Assemblée, de même qu'y agissent les Alliez de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Jusques là expliquez-

vous, que vous ne pouvez répondre
propositions du Prince Charles: fa
que celles de l'Evêque de Strasbou
que vous avez mises en dépôt entre
mains des Médiateurs, servent sen
ment à faire connoître, que ni de
part, ni de celle de mes Alliez, il n'y
aucun retardement au Traité, & qu'el
les n'en sortent point que *vous n'ayez*
obtenu la juste satisfaction que vous de-
mandez.

Pour ce qui touche les Mémoires des
Confédérez qui vous ont été remis par
le Nonce de S. S. & par les *Ambassa*-
deurs d'Angleterre, comme ils ne con-
tiennent que les prémiéres *demandes*
vagues qu'ils ont déja faites, *ils semble*-
roient ne mériter que les *même répon*-
ses que vous y avez ci-devant renduës:
Aussi n'aurez-vous rien de nouveau à
ajoûter. Je trouve bon seulement, que
lorsque ces Mémoires vous auront été
communiquez par ces Ministres, vous
puissiez y répondre en *termes* géné-
raux.

Que comme vous connoissez combien
mon intention est sincére pour la *tran*-
quillité publique, vous *auriez vû*
avec plaisir le désir que les Ambassa-
deurs des Alliez font paroître de l'a-
vancer, si vous aviez vû dans leurs Mé-
moires de nouvelles ouvertures pour e
faciliter les moyens; mais que n'y
ayant trouvé que les mêmes prétensions
de restitution, de dédommagement & de
sûre-

fûreté pour l'avenir de la part de l'Empereur, de l'Empire, & du Roi d'Espagne même, fur le prétexte que cette guerre leur a été faite par la France, vous jugez qu'ils ont oublié que cette même guerre dont ils fe plaignent m'a été déclarée par l'Empereur & le Roi d'Efpagne; que c'eft affez pour faire connoître avec combien de juftice vous avez propofé, que toutes chofes demeuraffent dans l'état où le fort des armes les a mifes, puifque j'aurois été en droit de prétendre la fatisfaction des dommages & des dépenfes que cette guerre m'a caufée : qu'auffi vous voulez attendre que les Miniftres des Alliez fe portent à des propofitions plus équitables que celles qu'ils ont faites jufqu'à préfent.

Vous pourriez auffi marquer, que vous ne pouvez répondre à ce qui regarde le Duc de Lorraine, que l'on n'ait admis le Miniftre & les demandes de l'Evêque de Strasbourg, & laiffé aux Ambaffadeurs de Suéde à s'expliquer fur les Articles qui regardent le Roi de Dannemarc & l'Electeur de Brandebourg. Vous continuerez feulement à faire regarder le rétabliffement entier des Traitez de Weftphalie en tous leurs points, comme la régle fur laquelle la Paix doit être rétablie dans l'Empire.

C'eft la fubftance de ce que je juge à propos que vous répondiez à ces Mémoires. Les Médiateurs n'auront pas fans doute de peine à comprendre, que tant que

L 2 les

les Confédérez le renfermeront dans des bornes aussi vagues, ils ne peuvent attendre de moi que des réponses semblables à celles que vous leur avez données. Sur ce je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau le 21. Octobre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 21. *Octobre* 1677.

LA Lettre de Sa Majesté répond amplement, Messieurs, à vos derniéres dépêches du 8. & 12. de ce mois ; ainsi je n'ai rien à ajoûter. Je vous dirai seulement, que Sa Majesté a aprouvé que vous ayez débarassé le Sieur Jenkins du mauvais pas où son manque de mémoire l'avoit jetté. Le parti que vous avez pris sur les propositions de Monsieur l'Evêque de Strasbourg réduit les Ennemis, ou à reconnoître son Ministre, ou à ne pouvoir se plaindre s'ils ne reçoivent pas la réponse aux prétensions de Monsieur le Prince Charles.

La Campagne qui se termine de toutes parts ne nous fournit plus de nouvelles.

velles. Selon les apparences Monſieur le Prince Charles ſera bientôt obligé de repaſſer le Rhin, & l'Empire ſe verra chargé des quartiers d'hyver, que l'Armée de l'Empereur avoit publié avec tant d'affectation qu'elle devoit prendre au deçà de cette Riviére. La grande attention eſt à cette heure ſur le voyage de Monſieur le Prince d'Orange en Angleterre. Nous n'avons pas encore nouvelle qu'il y ſoit arrivé. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 21. *Octobre* 1677.

SIRE,

Quoique les viſites que Monſieur de Beverning a rendues depuis deux jours à chacun de nous en particulier, nous ayent laiſſé dans le même ſentiment où nous avons témoigné être par nos derniéres, que tout le pouvoir de ce Miniſtre, en l'abſence de Monſieur le Prince d'Orange, ſe réduiſoit à avancer le Traité de Commerce; néanmoins nous ſommes d'autant plus obligez à rendre compte à V. M. de ce qui l'a porté à nous

nous voir, & de ce qu'il nous a dit, que nous y trouvons beaucoup de circonstances sur lesquelles nous avons besoin d'être plus amplement éclaircis des intentions de V. M. pour nous y conformer dans la suite de nôtre Négociation.

Trois jours après la derniére Conférence que nous eûmes avec ce *Ministre*, dont nous avons rendu compte à V. M. il envoya son Secretaire vers l'un de nous, auquel, après avoir excusé son Maître, de ce que, lorsque nous l'avions informé de la grace que V. M. vouloit bien faire à Messieurs les Etats Généraux, de diminuer incontinent après la Paix faite, un tiers des Droits *imposez* par le Tarif de 1667., il n'avoit pas pû s'en éclaircir assez à fonds avec nous, pour ne s'être pas ressouvenu du détail de ses prémiéres demandes & de nos réponses touchant le Commerce. Il lui a dit ensuite de la part de ce Ministre, qu'après avoir revû tous ses papiers, il avoit fait un petit Mémoire qui nous feroit ressouvenir, qu'il ne s'étoit pas réduit à demander la diminution des droits imposez sur quelques espéces *du crû* du Païs, comme Draps, Toiles, Sucre rafiné, Tabac filé, ou fabriqué, & tout ce qui est dépendant de leurs Pêches, comme les Savons, & Huiles de Baleines, Harang & Saumon-salé &c. Mais il avoit aussi toûjours prétendu étendre cette diminution à toutes for-

tes de Marchandises dont les Sujets des Etats Généraux trafiquent en France.

Quoique cette prétension soit assez conforme au Mémoire que le Sieur de Beverning nous a présenté le 20. Août dernier, dont nous avons envoyé la copie à V. M., par lequel dans l'Article 20. il demandoit que les droits de toutes Marchandises indistinctement, dont les sujets des Etats Généraux trafiquent en France, fûssent fixez sur le pied qu'elles étoient en l'année 1662., néanmoins comme le précédent Mémoire qui fût mis entre nos mains le 18. Juin, & dont nous avons pareillement envoyé la copie à V. M., fait pareillement une distinction particuliére des cinq sortes de Marchandises du crû des Provinces-Unies, à l'égard desquelles on demandoit la réduction des droits sur le pied de 1663., & pour les autres il se contentoit du Tarif de 1662., nous avons jugé à propos de rendre au Secretaire dudit Sieur de Beverning ce dernier Mémoire qu'il avoit donné à l'un de nous, & de lui dire, comme nous avions fait auparavant à son Maître, que la diminution que V. M. vouloit bien accorder, ne devoit pas s'appliquer à d'autres Marchandises qu'aux cinq sortes qu'il s'est plaint être trop surchargées; & même, comme nous n'avions pas sujet d'être satisfaits du silence que ledit Sieur de Beverning avoit gardé sur toutes les autres conditions de Paix générale ou particuliére, & enco-

re moins du procédé de tous les Alliés envers nous & les Médiateurs d'Angleterre, nous avons cru qu'il étoit du service de Vôtre Majesté de dire à ce Secretaire, que si son Maître avoit quelques Mémoires à nous donner, dorénavant, touchant le Commerce ou la Paix, il devoit se servir de la voye de Messieurs les Médiateurs d'Angleterre, *par l'entremise* desquels nous lui ferions aussi sçavoir les intentions de V. M. *Cette Déclaration* a fort allarmé ledit Sieur de Beverning, autant que nous en pouvons juger par les longues justifications qu'il nous a faites, de la conduite qu'il a tenuë envers nous, & qu'il *prétendoit* tenir jusqu'à la conclusion *de la Paix;* dont la substance est, qu'il a toûjours le même pouvoir & la même intention d'en avancer par toutes sortes de moyens la Négociation: que le voyage de Monsieur le Prince d'Orange en Angleterre n'y apporteroit aucun rétardement; que ce Prince même n'y étoit *allé* qu'à la priére du Roi d'Angleterre, & sans sçavoir ce qu'il y feroit: que quoiqu'il n'ait aucun empressement à se marier, néanmoins la crainte qu'il a, qu'on n'accorde la Princesse qui lui est destinée aux pressantes poursuites du Roi de Suéde, pouvoit bien être la cause de son voyage, plûtôt que les affaires générales: que même pour nous parler sans réserve, les Etats Généraux étant fort mal satisfaits du succès de cette Campagne, ce Prin-

Prince seroit très-aise de se rétablir auprès d'eux par une bonne Paix, & que si lui, Beverning, la pouvoit faire en son absence, il étoit assûré d'en avoir bien des remercimens à son retour: qu'aussi est-il tout prêt de traiter & conclure en tout ce qui regarde l'intérêt de ses Maîtres: & comme le Commerce en fait la principale partie, il faloit terminer prémiérement les difficultez qui nous restent, & qui ne lui paroissent pas être d'assez grande conséquence pour nous devoir arrêter, puisque si nous voulions seulement examiner le Tarif de 1667. nous trouverions que V. M. voulant bien accorder la diminution d'un tiers sur les droits imposez par ce même Tarif, la plûpart des Marchandises qu'ils se plaignent être trop surchargées, ne payeroient gueres plus, en conséquence de cette diminution, qu'elles ont été taxées en 1662. & même quelques-unes moins.

Nous lui avons dit, que nous n'avons jamais considéré le Traité de Commerce que comme une suite du Traité de Paix, ou générale avec tous ceux qui sont à présent en guerre, ou particuliére avec Messieurs les Etats Généraux, au cas que leurs Alliez ne voulussent pas concourir avec eux à faire cesser une guerre qui leur réussit si mal: que néanmoins V. M. voulant leur témoigner sa bonne disposition à leur rendre son amitié, nous avoit donné les moyens d'a-

vancer l'affaire du Commerce, & avoi accordé en leur faveur au delà de tou ce que nous pouvions espérer, en nou permettant de l'assûrer, qu'elle voudr bien, après la Paix, remettre aux sujet des Etats Généraux le tiers des droit portez par le Tarif de 1667. qui contien les Marchandises qui sont manufacturées en Hollande, & qui sont ordinairement portées en France par les Hollandois: que c'étoient les mêmes termes dont nous nous étions servis pour *lui faire* connoître les intentions de V. M.; qu'ainsi cette diminution ne se pouvoit *étendre* à d'autres Marchandises qu'à celles qui étoient manufacturées en Hollande, & qu'il a lui-même spécifiées dans *son Mémoire* du 18. Juin; qu'une *diminution* sur toutes sortes de Marchandises indéfiniment, ruineroit toutes les fermes de V. M. & donneroit autant d'avantage à toutes les autres Nations qu'aux Etats Généraux; que même la grace que V. M. vouloit bien leur faire, ne pouvant être stipulée par aucun Traité, *mais* seulement par un nouveau Tarif qui seroit fait après la Paix, on ne pouvoit pas y insérer une distinction favorable aux *Etats* Généraux, si-non pour la *diminution* des Droits imposez sur les Marchandises du crû de leur Païs.

Que d'ailleurs il se trompoit dans le calcul qu'il faisoit, que cette diminution du tiers dût être déduit sur le total des droits imposez par le Tarif de 1667. par

par exemple que la piéce de drap d'Hollande, qui étoit taxée à 80. fût déduite à 53. ou environ, qui feroit une diminution de 27.; mais que fuivant ce qui nous paroiffoit des intentions de V. M., cette diminution ne devoit s'entendre que de l'augmentation qu'il y avoit par le Tarif de 1667. fur les droits impofez en 1664. qui ne pouvant monter fur la piéce de Drap qu'à 40. ou environ, ne pouvoit être par conféquent diminué que d'environ 17., & ainfi des autres. Que préfentement nous ne fçavions pas fi V. M., qui avoit témoigné fa bonne volonté envers les Etats Généraux fur le fait de leur Commerce, dans la croyance qu'elle avoit, qu'ils ne défiroient pas avec moins d'ardeur de rentrer par une bonne Paix dans fes bonnes graces, ne changeroit pas de fentiment quand elle verroit par nos derniéres dépêches, que lui Monfieur de Beverning ne nous auroit témoigné aucun empreffement de convenir des conditions qui nous y pouvoient conduire. Nôtre converfation a fini par beaucoup de proteftations qu'il nous a faites, du preffant défir de fes Maîtres de rentrer au plûtôt dans les bonnes graces de Sa Majefté, mais fans parler, ni de la Barriére qu'ils prétendent, ni d'aucune autre condition de Paix, que de ce qui regarde le Commerce. Il a fort foûtenu la prétenfion qu'il a, que la grace qu'elle veut bien accorder d'un tiers de dimunution des

droits imposez par le Tarif de 1667. & qu'il espére, dit-il, qu'elle rendra encore plus considérable dans la conclusion du Traité, doit s'entendre du Total des droits & sur toutes sortes de Marchandises dont les sujets des Etats Généraux trafiquent; & nous au contraire, que nous ne lui avions parlé que d'une diminution de la nouvelle & derniére réaprécia*tion* par ledit Tarif de 1667. & non pas des droits imposez auparavant, ni pour aucunes autres Marchandises que les *cinq* sortes dont nous nous étions expliquez. Si nous nous sommes trompez sur l'un ou l'autre de ces points, nous aurons d'autant plus de moyen de lui *faire* valoir la grace que V. M. veut *bien leur* faire, & ce qui lui plaira *nous faire* sçavoir de ses intentions, nous servira d'instruction dans la suite de la Négociation, qui apparemment languira ici jusqu'au retour de Monsieur le Prince, auquel on nous assûre que les Etats Généraux n'ont donné pouvoir que d'écouter les propositions qui leur seront faites, pour leur être rapportées. Nous sommes, &c.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 22. Octobre 1677.

SIRE,

Après avoir rendu compte à V. M. de l'entretien que nous avons eu avec Monsieur de Beverning dans les visites qu'il nous a rendu, nous avons reçû la dépêche dont elle nous a honoré du 14. de ce mois, qui nous permet de faire connoître à ce Ministre, qu'elle veut bien porter la diminution des droits sur les cinq sortes de Marchandises d'Hollande, jusqu'à la moitié de ce à quoi elles sont taxées par le Tarif de 1667. & cette bonne nouvelle l'auroit fait partir dès demain, à ce qu'il a dit, pour en aller lui-même faire part à Monsieur Fagel, & obtenir la permission & le consentement de Messieurs les Etats Généraux pour la conclusion d'un Traité de Commerce, si le sens dans lequel il reçoit cette grace n'étoit, comme nous l'avons écrit, fort différent du nôtre, en ce qu'il prétend toûjours que cette diminution ne peut s'expliquer que du total des droits, & nous au contraire, qu'el-

qu'elle ne peut s'entendre que de la nouvelle augmentation, ou derniére réapréciation faite en ladite année 1667. & non pas des anciens droits contenus dans les Tarifs précédens. Nous lui avons même dit, qu'il ne pouvoit pas raisonnablement demander une si *grande* diminution, puisqu'elle réduiroit les droits imposez sur les Harangs, & *quelques* autres sortes de Pêches, à moins qu'elles n'étoient, non pas seulement en 1664. que les Etats Généraux *n'avoient* pas encore donné de sujets de mécontentement, mais en l'année 1662., *sur le* pied de laquelle s'étoient bornées ses prémiéres demandes; que ses *Maîtres* se doivent contenter de faire *ressentir* à leurs sujets, incontinent après *la Paix* faite, de si avantageux effets de l'affection de V. M. & qu'ils en pouvoient encore espérer de plus grandes dans la suite du tems, lorsque la confiance seroit parfaitement établie, & qu'elle auroit autant de sujet de se louër de leur conduite qu'elle en a eu dans le commencement de son régne. Il nous a répondu, qu'il espéroit que V. M. expliqueroit plus favorablement que nous la *grace* qu'elle veut bien leur accorder, qui ne pouvoit pas contenter ses Maîtres & encore moins les Marchands, si elle se réduisoit à la moitié de ce qui a été augmenté par le Tarif de 1667. sur les Taxes précédentes: qu'il se promettoit aussi qu'elle la voudroit bien étendre à quelques

ques autres Marchandises, dont les sujets des Etats Généraux trafiquent ordinairement en France, & qui ne sont point comprises dans les cinq sortes spécifiées dans son Mémoire du prémier Juillet, comme Beure salé, Fromage, & quelques autres semblables denrées, dont il se feroit donner un Mémoire.

Il nous a pressé aussi de lui faire sçavoir au plûtôt, quel ordre il plaira à V. M. d'aporter à la levée des 50. sols par tonneau, ensorte que les sujets des Etats Généraux ne soient obligez de le payer qu'à proportion de ce qui sera chargé dans le vaisseau, & qu'il n'y puisse avoir de vexation de la part des Commis proposez à la levée de ce droit. Il nous a encore demandé, quelle assûrance il pourroit donner à ses Maitres, de la diminution des droits que V. M. accorde; & pour conclusion il nous a dit, que lorsqu'ils auroient obtenu de V. M. la satisfaction qu'ils en espérent, nous verrions avec quelle chaleur il presseroit leurs Alliez de consentir à la Paix, & qu'il voyoit bien que si elle n'étoit faite avant la fin de l'année, il faudroit encore essuyer une rude Campagne, & peut-être plusieurs autres. Nous n'importunerons point V. M. de toutes nos repliques, qui ont toûjours été, en ce qui regarde les droits imposez en l'année 1667., dans le même sens dont nous venons de nous expliquer, & à l'égard de la sûreté de la diminution, nous lui

avons

avons dit, que la plus grande que l'on pourroit prendre seroit, de faire après la Paix un nouveau Tarif, dans lequel les droits seroient réduits en la manière que nous lui avons declaré, & *que cependant* il pouvoit prendre plus de confiance en la parole que nous lui *donnions* de la part de V. M. qu'en tous les écrits qu'il pourroit demander. *A* quoi il a témoigné acquiescer, ensorte qu'il semble que si nous nous sommes trompez dans l'explication que *nous lui* avons faite de la diminution que V. M. veut bien accorder, & qu'elle se *donne* à entendre selon le sens que lui donne ledit Sieur de Beverning, & que d'ailleurs V. M. veuille bien *étendre* cette diminution à quelques *denrées*, comme Fromage, Beure salé, & autres dont les Hollandois trafiquent ordinairement, comme aussi leur accorder quelque petite satisfaction sur ce qui regarde la levée des 50. sols par tonneau, nous pourrions finir promptement avec lui l'affaire du Commerce, & peut-être faire prendre la résolution aux Etats Généraux, d'obliger leurs Alliez à consentir à une Paix générale, ou *de* faire leur accommodement *particulier*: & comme l'Assemblée des Etats d'Hollande se doit tenir dans le 10. du mois prochain, avant laquelle il est du service de V. M. que nous puissions *faire* connoître audit Sieur de Beverning tout ce que ses Maîtres peuvent attendre d'el-

l'elle sur le sujet du Commerce, nous esperons qu'elle voudra bien éclaircir au plûtôt nos doutes, & nous faire sçavoir précisément jusqu'où nous devons étendre la diminution qu'elle accorde, & sur quelles sortes de Marchandises. La crainte que nous aurons toûjours d'outrepasser ses ordres, lorsque nous ne serons pas assez instruits, nous peuvent faire perdre des momens si importans au service de V. M., qu'il seroit difficile de les réparer, même par des offres trop tardives de conditions plus avantageuses à ses Ennemis, mais comme V. M. sçait prévoir, infiniment mieux que nous, ce qui peut avancer ou retarder les affaires qu'elle veut bien nous confier, nous devons seulement attendre avec soûmission les ordres qu'elle jugera à propos de nous donner, étant avec un profond respect,

SIRE, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 22. *Octobre* 1677.

LEs deux Lettres que nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi vous feront voir, Monsieur, quelle est l'expli-

plication que nous donnons à ses derniers ordres, & vous jugerez facilement de quelle importance il est de nous éclaircir au plûtôt. Pour cela il seroit bien nécessaire de nous envoyer un état de toutes les Marchandises & Denrées, dont S. M. veut bien diminuer les droits en faveur de Messieurs les Etats Généraux, & de faire mettre dans une colomne ce qu'elles doivent payer par le Tarif de 1667. & dans une autre, *à combien* monte la diminution que le Roi veut accorder. Nous serions par-là pleinement instruits des intentions de Sa Majesté, & sans nous *départir* de l'ordre qu'elle nous donne de *n'en rien* laisser par écrit, nous par*lerions avec* plus de certitude à Monsieur de Beverning, & nous ne serions plus dans la crainte de faire plus ou moins que ce que Sa Majesté désire.

Si elle veut bien aussi donner quelque satisfaction touchant la levée *du* droit de 50. sols par Tonneau, *il seroit* bien à propos d'en faire un Projet de réglement, soit par forme de Déclaration ou d'Arrêt du Conseil d'enhaut, *qu'on* pût montrer au Sieur de Beverning, *ou* lui en dire de bouche la substance, en l'assûrant qu'après la Paix l'exécution en sera infaillible. Nous vous prions encore, Monsieur, de nous faire sçavoir, si nous pouvons lui promettre positivement, qu'on fera jouïr les sujets des Etats Généraux de la diminution que le Roi

accorde fur les droits d'Entrée, foit par le moyen d'un nouveau Tarif qui en fera fait après la Paix, foit par une Déclaration de Sa Majefté en faveur des feuls fujets desdits Etats, ou par un Arrêt, afin que fi le Roi veut que nous terminions promptement tout ce qui regarde le Commerce, il n'y ait plus rien qui puiffe nous arrêter.

Le Sieur Duker s'eft chargé de faire fçavoir à Monfieur l'Evêque de Paderborn les bonnes intentions de Sa Majefté, fuivant le Mémoire que nous lui avons donné, ou plûtôt l'extrait de ce qu'elle nous ordonne de faire entendre à ce Prince, avec lequel ledit Sieur Duker a un Chifre: auffi-tôt qu'il en aura réponfe nous ne manquerons pas d'en rendre compte à Sa Majefté. Nous fommes, Monfieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Meffieurs les Ambaffadeurs, à Monfieur de Pomponne.

Du 26. Octobre 1677.

NOus n'avons rien, Monfieur, à ajoûter à ce que nous nous fommes donné l'honneur de vous écrire par le dernier ordinaire, toutes chofes étant ici au même état. Nous vous dirons feulement par celui-ci, que Monfieur de

de Beverning partit hier pour aller à une maison qu'il a proche de la Haye, d'où apparemment il ne reviendra pas qu'il n'ait reçû des nouvelles de Monsieur le Prince d'Orange. Le Passeport que vous avez eu la bonté, Monsieur, d'envoyer, il y a quelque tems, pour Monsieur Voeller, étant expiré, nous vous supplions très-humblement de vouloir le renouveller pour trois mois, & d'être bien persuadé de la vérité avec laquelle nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 28. *Octobre* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert, & Comte d'Avaux. Vos Lettres du 14. & 15. de ce mois m'ont fait voir, que vous croyez avoir trouvé plus de froideur dans l'esprit du Sieur de Beverning, lors de la derniére conversation que vous avez eue avec lui, & que vous lui avez fait connoître la diminution que je voulois bien faire des droits d'entrée que payent les marchandises d'Hollande, qui entrent dans mon Royaume. Soit que ce refroidissement, ainsi que vous le soupçonnez, soit un effet de quel-

quelque espérance que les Etats ont du voyage du Prince d'Orange en Angleterre, soit qu'il fût causé par le peu d'avantage que le Sieur de Beverning croyoit trouver dans le Commerce, je juge important de vous mettre en état de poursuivre cette affaire, comme une de celles qui touchent davantage les Etats, & qui est plus capable de les porter à un Traité séparé, lorsqu'ils verront leurs Alliez peu raisonnables sur une Paix générale.

Ne vous ayant permis d'abord que d'offrir de remettre le tiers des droits imposez par le Tarif de 1667. sur les Marchandises manufacturées en Hollande, & sur celles qui sont apportées ordinairement par les Hollandois en mon Royaume, je vous ai déja donné pouvoir de porter cette remise jusqu'à la moitié de ces mêmes droits. Peut-être vous en serez vous déja expliquez au Sieur de Beverning, lorsque vous recevrez cette Lettre. Je veux croire qu'il aura été touché par un avantage si grand que je voudrois faire à ses Maîtres, en même tems que je leur rendrois ma premiére amitié; mais afin d'augmenter encore ce que je veux bien faire en leur faveur, & reporter jusqu'à un tems qui a été favorable à leur Commerce, les impositions qu'ils payoient autrefois, je trouve bon que, sans entrer dans la discussion & la reduction du Tarif de 1667. vous témoigniez au Sieur de Bever-

verning, que je prendrai pour régle de ces droits le Tarif qui a été fait par mes ordres en l'année 1664. Il est tel que, bien loin que les sujets des Etats eussent lieu de s'en plaindre, ils en auroient un extrême de s'en loüer, & que jamais le Commerce qu'ils ont fait dans mon Royaume ne leur a été plus avantageux que dans ce tems. Aussi devez-vous lui faire connoître également l'utilité qui leur en reviendroit, & combien est grande cette marque de mon amitié. Il est tellement instruit des intérêts de son Païs, que vous n'aurez pas besoin d'exagerer celui que ses Maîtres trouveroient à rentrer avec ces avantages dans leurs anciennes liaisons; & par-là, vous pourrez de plus en plus lui inspirer le désir de finir la guerre, soit par une Paix générale, soit par une particuliére.

Mais parce que je ne puis m'engager par écrit à renfermer dans de certaines bornes la liberté d'augmenter les droits d'entrée dans mon Royaume, c'est de bouche seulement que je vous ai permis d'accorder au Sieur de Beverning des diminutions que je ne puis faire entrer dans un Traité. J'ai vû qu'il vous a demandé, quelle sûreté ses Maîtres pourroient avoir d'en jouïr après la Paix faite; mais sur cela il suffit que vous lui témoigniez, qu'ils en peuvent prendre une entiére en ma parole, & qu'ils doivent s'assûrer que la leur donnant

tant positivement par vous, je la ferai exécuter ponctuellement dans le tems & aux conditions que vous la leur aurez donnée. C'est sur quoi je ne puis prendre d'autre engagement, & ils doivent y prendre une confiance entiére. Tout expédient blesseroit, ainsi que je vous l'ai déja dit, un des droits les plus jaloux de la Souveraineté. C'est sur quoi je n'ai pas aprouvé que vous ayez témoigné au Sieur de Beverning, que quand les Etats Généraux auroient accepté l'offre que je leur faisois, vous tâcheriez, chacun de vôtre côté, de trouver des expédiens pour leur donner toute sûreté là-dessus: il suffiroit que vous l'eussiez fait souvenir, qu'il vous avoit dit lui-même, que si une fois ses Maîtres sçavoient à quoi je voudrois bien réduire les impositions, ils trouveroient bien moyen de l'établir par une voye sûre, sans le mettre dans le Traité. Ainsi ne passez point au de-là de la parole que vous lui donnerez en mon nom, assûrez-le seulement qu'elle sera exactement observée.

Il n'en est pas de même de la réponse que vous ferez au Mémoire qu'il vous a donné, touchant l'imposition de cinquante sols par Tonneau. Je trouve bon que vous la donniez par écrit, lorsque vous le jugerez nécessaire pour le bien de vôtre Négociation, conformément au Mémoire que je vous envoye.

Comme la principale plainte du Sieur

de Beverning regarde la perception, &
non l'établissement d'un droit conven
par le Traité de 1662. il verra que mon
intention est, qu'il soit remedié aux abus
qu'il suppose qui s'y commettent. Les
Arrêts & Réglemens de mon Conseil a-
voient déja suffisamment pourvû, que
le payement du droit se fit une fois seu-
lement, & que le jaugeage des Vaisseaux
se fit en présence des Juges des lieux, &
des Maîtres des bâtimens, avec tant d'é-
quité & de précaution, qu'il ne s'y pût
commettre aucun abus. Je donnerai de
nouveaux ordres pour les faire observer
ponctuellement, & en donnerai de mê-
me pour faire punir sévérement les
Commis, en cas qu'il se glisse quelque
malversation dans la fonction dont ils
sont chargez.

Ce que je veux bien faire en faveur
du Commerce des Hollandois, est d'une
telle considération, qu'il doit passer en
quelque sorte l'espérance que le Sieur
de Beverning en avoit conçûë, & lui
faire connoître que, lorsque je veux bien
rendre ma prémiére affection aux Etats
Généraux, je prens plaisir à la leur ren-
dre accompagnée des mêmes avantages
qu'ils en ont tiré autrefois. Par-là il
y auroit sujet de croire, qu'ils préfére-
roient l'utilité de mon Alliance à la rui-
ne qui est attachée à celle qu'ils ont
contractée avec les Espagnols.

J'ai vû le Projet que vous avez dres-
sé d'une réponse au Mémoire des Alliez,
qui

qui vous avoit été remis par les Médiateurs. Ma derniére dépêche vous a fait connoître quelle étoit celle que je jugeois à propos que vous y fissiez. Ainsi vous pourrez vous servir de ce que je vous avois mandé, & de vôtre Projet que j'ai aprouvé, pour faire connoître à l'Assemblée, combien peu raisonnables sont les intentions de mes Ennemis, & combien vagues & peu justes sont leurs propositions pour arriver à la Paix. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le 28. Octobre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 28. Octobre 1677.

CE que je puis, Messieurs, ajoûter à la Lettre du Roi, est de vous dire pour vôtre instruction particuliére, que Sa Majesté ne veut en aucune maniére prendre d'autre engagement avec les Etats, touchant la diminution des impositions, que la parole que vous leur donnerez. Ils peuvent y prendre une entiére confiance, & Sa Majesté se reserveroit de les faire executer ensuite

par l'autorité de ses Arrêts. Vous jugerez même qu'il lui est important d'en user de cette sorte, pour se mettre en état, que les graces qu'elle voudra faire dépendent des seules voyes qu'elle jugera à propos de prendre pour les faire exécuter, sans qu'elle soit assujettie à des conditions écrites dans un Traité.

La seule nouvelle que je puis vous mander, est que Monsieur le Chancelier d'Alégre mourut Lundi dernier subitement. Le Roi remplit hier sa place de Monsieur de Tellier. Vous jugez assez que ce choix a été suivi d'une approbation générale. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 29. Octobre 1677.

SIRE,

Nous avons été voir Monsieur le Nonce & les Médiateurs d'Angleterre, suivant les ordres que nous en avons reçû de Vôtre Majesté, & leur avons dit que comme nous connoissons combien l'intention de Vôtre Majesté est sincére pour la tranquillité publique, nous au-

rion

rions vû avec plaisir le désir que les Ambassadeurs des Alliez font paroître de l'avancer, si nous avions trouvé dans leurs Mémoires de nouvelles ouvertures pour en faciliter les moyens; mais que n'y ayant trouvé que les mêmes prétentions de restitution, de dédommagement, & de sûreté pour l'avenir de la part de l'Empereur & du Roi Catholique même, sur le prétexte que cette Guerre leur a été faite par la France, nous jugions qu'ils avoient oublié, que cette même Guerre dont ils se plaignoient avoit été déclarée à V. M. par l'Empereur & le Roi Catholique: que c'étoit assez pour faire connoître avec combien de justice nous avions proposé que toutes choses demeurassent dans l'état où le sort des armes les a mis, puisque V. M. avoit été en droit de prétendre la satisfaction des dommages & des dépenses que cette guerre lui a causé: qu'ainsi nous attendons que les Ministres des Alliez se portent à des propositions plus équitables que celles qu'ils ont faites jusqu'à présent.

Pour ce qui regarde Monsieur le Prince Charles de Lorraine, nous leur avons dit, qu'après avoir admis son Ministre, reçû son Pleinpouvoir & ses propositions, il est étrange que Messieurs les Alliez fassent difficulté d'admettre aussi le Ministre & les demandes de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, & qu'on veüille remettre la discussion de ses intérêts

au jugement de la Diéte de l'Empire lorsqu'il est dépossedé de ses Etats, & qu'il doit, & par lui-même, & comme Allié de V. M, agir en son nom en cette Assemblée, de même qu'agissent les Alliez de l'Empereur & du Roi d'Espagne : ainsi que, jusqu'à-ce que ses Ministres & ses propositions soient reçûes, nous ne pourrons répondre aux propositions dudit Prince Charles de Lorraine.

Lesdits Médiateurs nous ont promis de faire un raport exact aux Alliez de tout ce que nous leur avons dit, & afin qu'il n'en échapât rien à leur mémoire, ils nous ont prié d'agréer qu'ils le missent par écrit ; ce qu'ils ont fait.

Monsieur le Comte d'Oxenstiern nous est venu prier, de renouveller nos instances près des Médiateurs, pour obtenir du Roi de Dannemarc un passage libre des Lettres, étant impossible qu'il puisse agir dans les affaires de la Paix, pendant qu'il ne reçoit aucun ordre du Roi son Maître. Nous leur avons parlé fortement là-dessus, & ils nous ont promis de porter l'affaire avec chaleur auprès de l'Ambassadeur de Dannemarc. Nous sommes avec un profond respect,

SIRE, &c.

LET

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne,

Du 29. Octobre 1677.

VOus verrez, Monsieur, par la Lettre du Roi, que nous avons satisfait à ce que Sa Majesté nous a ordonné par la dépêche qu'elle nous a fait l'honneur de nous écrire le 12. de ce mois.

Nous espérons recevoir bientôt quelque nouvelle de ce que Monsieur le Prince d'Orange aura négocié en Angleterre : il est arrivé à Londres le 23. de ce mois. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 30. Octobre 1677.

LA dépêche du Roi que je vous envoyai, Messieurs, par le dernier ordinaire, vous a tellement instruits des sentimens de Sa Majesté, sur ce qui regarde la faveur qu'elle veut faire aux Etats

Généraux touchant le Commerce, que je n'aurois rien à y ajoûter, si Sa Majesté ne m'ordonnoit de répondre aux éclaircissemens que vous demandez par vos dépêches du vingt-un, & vingt-deux de ce mois. Comme vous doutiez si la réduction des impositions qui se levent sur les Marchandises se devoit entendre de la nouvelle augmentation *qui a* été faite par le Tarif de l'année 1667. ou de tout ce que payent lesdites Marchandises, & que vous doutiez encore si cette diminution devoit s'étendre à toutes les Marchandises que les Hollandois apportent en France ou à quelques espéces seulement, la permission que Sa Majesté vous a accordée de *convenir du* Tarif de l'an 1664. leve toute cette difficulté. Toutes Marchandises y sont généralement comprises, & comme les droits qui se payoient en cette année avoient été augmentez de la moitié par le Tarif de l'année 1667. vous voyez, Messieurs, que c'est propement la même diminution de la moitié que Sa Majesté vous avoit donné pouvoir de promettre, mais qui est plus nette, & sujette à moins d'explications, en pr*enant le* pied certain du Tarif de 1664. déja connu, & accoûtumé par les Hollandois. Ainsi, comme Monsieur de Beverning avoit paru fort satisfait de la réduction à la moitié, pourvû qu'elle s'entendît de toutes les sommes que payent leurs Marchandises, & qu'elle s'étendît
à

à toutes sortes d'espéces, il y a sujet d'espérer qu'il en fera un usage avantageux en Hollande, & que la vûë d'un si grand avantage y augmentera le désir qui y est déja si grand de la Paix.

Pour ce qui regarde les 50. sols par tonneau, je n'ai rien, Messieurs, à ajoûter, à ce que le Roi vous écrit par sa dépêche du 28., & il ne me reste qu'à vous assûrer de la vérité avec laquelle je suis, Messieurs; entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 2. Novembre 1677.

LE voyage, Monsieur, de Monsieur le Prince d'Orange tient ici toutes choses en suspens. Monsieur de Beverning est allé à la Haye, & n'en reviendra que lorsque ce Prince sera de retour d'Angleterre. Monsieur le Marquis de los Balbasez partit aussi hier pour Anvers, où il doit s'aboucher avec Monsieur le Duc de Villa-Hermosa; de là il reviendra à la Haye, & apparemment il a pris ses mesures pour y être dans le tems du retour de Monsieur le Prince d'Orange, pour aprendre, & plûtôt, & plus certainement, ce qui se sera fait en Angleterre, & profiter de tout ce qu'il

qu'il pourra dans une conjoncture si décisive pour la Paix ou pour la guerre. Nous sommes, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 5. Novembre 1677.

SIRE,

Ce que Vôtre Majesté veut bien faire en faveur du Commerce de Messieurs les Etats Généraux est d'une telle considération, que nous ne doutons pas qu'ils n'en soient puissamment sollicitez à faire la Paix, ou générale, ou particuliére, & nous sommes bien fâchez de ne pouvoir pas dès aujourd'hui rendre compte à V. M. du prémier effet que cela aura produit dans l'esprit de Monsieur de Beverning. Ce Ministre est à la Haye, comme nous avons eu l'honneur de le mander, & on dit qu'il doit n'en revenir que dans 15 jours. On attend ici depuis peu de tems le Sieur Hulst, son Secretaire; mais dans l'incertitude de son retour, nous avons jugé à propos de lui faire dire, de nous venir trouver ici. Nous avons cru, Sire, nous devoir servir de cette voye pour faire

faire sçavoir à Monsieur de Beverning les intentions de V. M., parce que c'est le seul homme en qui ce Ministre a pris confiance pour cette affaire, & que le Sieur Hulst en son particulier est fort disposé à faire valoir tout ce que V. M. veut faire d'avantageux pour le Commerce des Hollandois. Nous n'avons pas cru en devoir parler à Monsieur de Haren, quoiqu'il soit ici, non seulement parce que Monsieur de Beverning voulant se faire valoir par ce rétablissement de Commerce dans la Province de Hollande, laquelle y est la plus intéressée, nous en ôterions tout le mérite, si nous faisions passer la Négociacion par un autre, & nous courrions risque de perdre tout le fruit qu'il en peut tirer.

Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre, Sire, nous sont venus dire aujourd'hui, que le Roi leur Maître n'avoit point approuvé l'expédient qu'on avoit proposé, que Monsieur l'Ambassadeur de Dannemarc allât les visiter les prémiers en Cérémonie, & qu'après avoir reçû leur contre-visite, il fit signifier son arrivée à tous le Ambassadeurs qui sont ici: ces Messieurs disent, que quoiqu'ils en eûssent usé à Cologne de cette maniére, cependant que l'usage ayant été établi tout différemment à Nimegue par tous les Ambassadeurs qui y sont, le Roi leur Maître croyoit, que si on venoit à changer ce nouvel usage à l'occasion du différend que les Ambassadeurs de l'Empe-

reur ont fait naître, ce seroit se désister en quelque chose du droit acquis à la Médiation, & donner une espéce de superiorité à l'Empereur sur les Têtes Couronnées qu'il ne doit pas prétendre. Si cette fermeté des Ambassadeurs d'Angleterre fait naître quelques incidens, par l'opiniâtreté dans laquelle sont les Ambassadeurs de l'Empereur à vouloir avoir la prémiére notification, nous réglerons nôtre conduite suivant les ordres de V. M. Nous sommes avec un profond respect,

SIRE, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 5. Novembre 1677.

NOus recevons, Monsieur, par la dépêche du Roi du 28. du mois passé, & par les vôtres du même jour, & autre du 30. du même mois, des ordres si précis & si nets sur la diminution que le Roi veut bien accorder à Messieurs les Etats Généraux, que nous espérons parlà, prévenir toutes les difficultez que Monsieur de Beverning pourroit nous faire, & cette diminution à laquelle Sa Majesté consent, est si avantageuse pour

le

le Commerce des Hollandois, que nous ne doutons pas qu'ils n'apprennent avec une très-grande joye, que le Roi veut bien leur accorder ces nouvelles marques de l'honneur de son amitié. Nous ne passerons pas nos ordres sur tout ce que Sa Majesté nous préscrit, & vous aurez vû, Monsieur, par nos derniéres Lettres, que nous n'avons point fait espérer d'autre sûreté pour cette diminution que la parole du Roi, engagée par nôtre entremise; & l'offre que Sa Majesté nous permet de lui faire à présent de rétablir le Tarif de 1664. le contentera apparemment, & le doit obliger à ne stipuler autre sûreté, que celle de cette même parole de Sa Majesté. C'est ce que la conduite qu'il a eu jusqu'à cette heure avec nous nous donne lieu de croire, si le voyage de Monsieur le Prince d'Orange ne lui lie les mains, & ne le met hors d'état d'exécuter les bonnes dispositions qu'ils nous ont fait paroître. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.



LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 6. Novembre 1677.

COmme la Lettre particuliére qu'il vous a plû, Messieurs, de m'écrire du 20. du mois passé, ne demande aucune réponse, si-non touchant le Passeport de Monsieur Voeller que je vous envoye, & que vôtre dépêche au Roi du 29. contient seulement la réponse que vous avez mise entre les mains des Médiateurs, sur les derniéres propositions des Confédérez, je n'ai presque aucune matiére de vous entretenir aujourd'hui. Il paroît que nos Ennemis n'ont point encore pris leur résolution pour entrer à fond dans la Négociation de la Paix, & peut-être attendent-ils ce que pourra produire ce voyage de Monsieur le Marquis de los Balbasez à Bruxelles, dans lequel les Ministres d'Espagne doivent, à ce que l'on écrit, faire un *Projet* sur ce qui regarde les intérêts du Roi leur Maître. Cependant l'on est d'une part attentif à ce que produira le sejour de Monsieur le Prince d'Orange à Londres, où jusqu'à cette heure nous ne voyons pas qu'il soit entré bien avant sur ces matiéres, bien qu'il témoigné au Roi

Roi son Oncle le désir qu'il a de la Paix: peut-être s'ouvrira-t-il davantage des conditions sous lesquelles il la croiroit convenable aux Etats & à leurs Alliez.

Les derniers avantages que le Roi vous a permis, Messieurs, d'offrir à Monsieur de Beverning, sont d'une telle utilité pour ses Maîtres, que lorsqu'il aura eu le tems de les leur faire connoître, & de vous en rendre réponse, il y a lieu de croire qu'ils ne désireront rien davantage sur un Article qui sera toûjours leur prémier intérêt.

La Flandre, où les Armées sont séparées, ne nous fournit plus de nouvelles. La Campagne dure encore en Allemagne, mais avec tant d'incommodité pour l'Armée de l'Empereur, & avec si peu d'espérance d'obliger Monsieur le Maréchal de Crequy à se retirer le prémier, qu'il y a apparence de croire que les restes de cette Armée repasseront bientôt le Rhin, pour aller charger l'Empire de nouveaux quartiers. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 9. *Novembre* 1677.

DAns le tems, Monsieur, que nous étions sur le point d'écrire à Amsterdam, au Sieur Hulst, Sécretaire de l'Ambassade d'Hollande, pour l'avertir que nous avions quelque chose à communiquer à Monsieur de Beverning, il nous est venu trouver de la part de ce Ministre, pour sçavoir de nous, quelle étenduë il plairoit à Sa Majesté donner à la diminution de la moitié des Droits de Douane, que nous avions déclaré qu'elle vouloit bien accorder en faveur du Commerce des Provinces-Unies; & il ne nous a pas été difficile de lui faire voir, par les moyens qu'elle nous a donné, qu'elle satisfait pleinement aux désirs dudit Sieur de Beverning, & par conséquent à ceux de Messieurs les Etats Généraux, en voulant bien prendre, pour régle de tous ces Droits, le Tarif qui a été fait par ses ordres en l'année 1664. lorsque les Marchands Hollandois, qui se plaignent d'être vexez, étoient contens du traitement qu'ils recevoient en France. Ce Secretaire nous a parû l'être fort aussi d'être porteur d'une si favora-

vorable réponse, pour l'exécution de laquelle nous lui avons encore répété, qu'on ne pouvoit rien stipuler dans un Traité, à cause du préjudice qu'en recevroit un des principaux Droits de la Souveraineté ; mais que les Etats-Généraux pourront prendre une entiére confiance en la parole que nous en donnerons de la part de Sa Majesté, & qu'elle sera exécutée ponctuellement. Il nous a dit sur cela, qu'il laissoit à Monsieur de Beverning de convenir avec nous de ce qui seroit juste ; mais que cependant il nous pouvoit assûrer, que Messieurs les Etats Généraux vouloient agir honnêtement avec le Roi, pour mériter d'autant mieux ses bonnes graces.

Pour ce qui regarde le Droit de 50 sols par Tonneau, après lui avoir fait valoir autant qu'il nous a été possible les soins que Sa Majesté veut prendre d'en rétrancher les abus par la sévérité de ses ordres, nous avons jugé à propos de lui donner par écrit la réponse qu'elle y a bien voulu faire, & nous aprenons que ce Secretaire est reparti d'ici le lendemain : ainsi nous ne doutons pas que Monsieur de Beverning ne soit à présent instruit & fort content de ce que le Roi veut bien accorder à Messieurs les Etats Généraux, aussi-tôt qu'ils l'auront obligé par une bonne Paix à leur rendre sa premiére amitié ; & nous espérons que ce Ministre, qui paroît bien-intentionné, sçaura faire un bon usage des pren-

preuves effectives que nous lui donnons de la bonne volonté de Sa Majesté pour les Provinces-Unies; mais nous ne croyons pas en pouvoir apprendre le succès avant la tenuë des Etats d'Hollande. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 12. *Novembre* 1677.

NOus avons reçû, Monsieur, *la Lettre* que vous nous avez *fait l'honneur* de nous écrire du *sixiéme de ce* mois, & comme elle ne nous ordonne rien de nouveau, nous n'avons aussi aucune matiére qui mérite la connoissance de Sa Majesté ni la vôtre; & apparemment tant que Monsieur de Beverning sera à sa Maison de Campagne ou à la Haye, & Monsieur le Marquis de los Balbasez à Anvers, nous n'aurons rien d'important à négocier ni à écrire.

Il y a même lieu de croire, que *cette* surséance d'affaires pourra bien *durer* jusqu'au retour de Monsieur le Prince d'Orange, & la plûpart des Ambassadeurs & Ministres que nous voyons le plus souvent, sont persuadez que le Mariage de ce Prince sera suivi de quelque projet de Paix.

Les

Les Ambassadeurs d'Angleterre ne paroissent pas fort informez de ce qui se passe chez eux, & même Monsieur Hyde, qui a négocié auprès dudit Prince son passage en Angleterre, nous assûra hier, qu'il n'avoit pas cru que son Mariage se fît avant la conclusion de la Paix, & il n'attribuë la résolution que le Roi son Maître, & Monsieur le Duc d'York ont pris de l'avancer, qu'au désir qu'ils ont de contenter par-là les peuples trop défians & jaloux de l'adhérence du Gouvernement aux intérêts de la France. Enfin l'un & l'autre de ces Ministres sont fort retenus sur ce Mariage, mais Madame Temple en témoigne une joye extraordinaire, & fait croire que son Mari y a beaucoup contribué. Pour nous, Monsieur, sans vous importuner de nos raisonnemens, sur l'avantage ou préjudice qu'il peut apporter aux affaires du Roi, nous attendrons avec impatience le retour de Monsieur de Beverning, dans l'espérance que nous avons, que ce Ministre étant bien informé des bonnes intentions du Roi pour les Etats Généraux, il nous donnera à son retour les moyens de conclure avec eux une bonne Paix. C'est, Monsieur, tout ce que nous en pouvons dire quant à présent.

Monsieur le Nonce nous fit part hier tant de la surséanee que le Roi a bien voulu accorder, à ses priéres, de toutes les procédures commencées par Monsieur l'Intendant de Lille contre ceux

qui

qui possédent des terres dans les dépendances de Sa Majesté, & qui sont engagez dans le service d'Espagne, que des offres qu'elle fait de casser & annuller toutes ces procédures, pourvû que le Roi Catholique en use de même de toutes celles qui ont été faites contre Monsieur de Quincy, & contre tous les autres qui ont pris parti dans le service de France.

Quoique Monsieur de Ronquillo ne nous ait point parlé à fond de cette affaire, il nous a assez fait entendre, que son sentiment n'est pas d'accepter ces offres, & qu'elles pourroient bien faire perdre au Roi son Maître beaucoup d'autres Gentilshommes, & bons Officiers & Soldats, qui ne sont retenus que par la crainte du Procès fait audit Baron de Quincy. Les diligences que fera Monsieur le Nonce pour l'ajustement de cette affaire, nous donneront bientôt lieu de vous mieux informer de ce qu'on en peut attendre. Il nous a fait dire aussi, que Sa Majesté avoit bien voulu donner à ses priéres les Passeports pour les Députez du Chapitre de Strasbourg, sans néanmoins les traiter autrement que comme particuliers venans à cette Assemblée; & il se louë fort en ces deux points de la considération que Sa Majesté a euë pour lui. Nous sommes, Monsieur, &c.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 3. *Novembre* 1677.

COmme l'absence de Monsieur de Beverning, & le peu d'action des Confédérez à Nimegue, vous avoit donné, Messieurs, peu de matiére d'écrire par les ordinaires du 2 & 5. de ce mois, j'aurai de même peu de chose à répondre à vos Lettres. Le Roi a vû l'usage que vous aviez fait du tempérament si avantageux pour le Commerce, que Sa Majesté avoit bien voulu aporter à la perception des droits d'entrée dans son Royaume: elle a approuvé qu'en attendant le retour de Monsieur de Beverning, vous lui ayez fait communiquer cette affaire par le Sieur Hulst. & que sans vous en ouvrir à Monsieur de Haren, vous lui ayez conservé tout le mérite auprès de ses Maîtres, d'avoir avancé si fort un point qui leur est si important.

Il y a cependant beaucoup d'apparence, que le long séjour de ce Ministre à la Haye est pour y attendre le retour de Monsieur le Prince d'Orange. L'on s'y flate sans doute que le Mariage de ce Prince apportera un nouvelle face

aux

aux affaires, particuliérement à celles de la Paix: mais je dois vous dire, Messieurs, que le Roi d'Angleterre a fait donner de nouvelles assûrances à Sa Majesté, que ses dispositions & son affection pour ses intérêts seroient toûjours les mêmes: qu'il s'étoit cru obligé de guérir par cette Alliance les inquiétudes que son étroite Alliance avec *la* France, & la Religion de Monsieur le Duc d'York, avoient excité dans ses sujets; mais que, comme elle lui acquerroit plus de créance & d'autorité sur l'esprit de ce Prince, il faisoit état de s'en servir, pour le porter plus aisément à une Paix raisonnable, & dont *Sa Majesté* eût sujet d'être contente. *La suite* fera voir, si Monsieur le Prince d'Orange aura plus de déférence pour ses conseils; mais Sa Majesté a plus de sujet que jamais d'être persuadée, que les sentimens de ce Prince ne changent point pour elle. Cependant il semble que ce Mariage soit regardé avec peine de nos Ennemis, & les Espagnols, qui connoissent à quel point Monsieur le Prince d'Orange doit être offensé des discours injurieux qu'ils ont répandu contre *lui* depuis la levée du Siége de Charleroi, semblent craindre tout au moins qu'il n'épouse pas toutes leurs passions, lorsqu'il s'agira des conditions de la Paix.

La maniére dont Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre à Nimegue ont re-

refusé de voir les Ambassadeurs de l'Empereur hors de rang, marque qu'ils ont dessein de soûtenir tout celui qui a été accordé à leur Médiation. Après s'en être déclarez par ordre du Roi leur Maître, il y a lieu d'espérer qu'ils y demeureront fermes, & c'est tout ce que vous pouvez désirer. Il est bon que l'Empereur ne se distingue pas en cette sorte de la conduite que le Roi & les autres Princes ont bien voulu prendre, que ses Ministres visitent les Médiateurs les prémiers, & qu'ils vous voyent ensuite.

La saison où nous sommes ne paroît guerre propre, Messieurs, à vous donner la nouvelle de quelque entreprise des armes de Sa Majesté. Cependant, lorsque du côté d'Allemagne on n'étoit plus occupé qu'à des quartiers que les armées devoient prendre, Monsieur le Maréchal de Crequy, après avoir paru marcher vers Sainte-Marie aux mines, a passé le Rhin tout d'un coup, & a formé le Siége de Fribourg. Comme cette place est mauvaise, & que Monsieur le Prince Charles, qui étoit vers Landau, lui laisse beaucoup de jour devant lui, il y a sujet de s'en promettre un prompt & heureux succès. En ce cas la campagne ne pourroit finir plus glorieusement ; & cette Place, qui rendroit le Roi Maître du Brisgau, changeroit fort les dispositions que l'Armée de l'Empereur avoit faites de prendre ses quartiers au-

goureuse résistance qu'elles ont faite jusqu'à présent.

Le Sieur Hulst, Secretaire de l'Ambassade d'Hollande, nous est venu trouver aujourd'hui, pour nous dire, que Monsieur de Beverning a reçû avec grande joye la nouvelle de la réduction que Sa Majesté vouloit bien faire des Droits d'entrée dans son Royaume, sur le pied du Tarif de 1664., & que, pour répondre de son côté à la bonne volonté que Sa Majesté témoignoit pour Messieurs les Etats Généraux, il étoit allé dans les principales Villes d'*Hollande*, pour mettre cette affaire en *état* d'être terminée à son retour; qu'il *auroit bien* voulu leur donner plus *de satisfaction* sur les vexations que les Marchands souffrent dans le jaugeage, qu'ils prétendent ne se faire pas toûjours fidélement en France; & que pour ce sujet il *nous* prioit d'écrire à Sa Majesté, à ce qu'il lui plût agréer l'expédient qu'il a proposé, que tous les vaisseaux Hollandois fussent marquez lors de leur construction, en présence du Consul François, d'une marque qui feroit connoître le port de leur bâtiment, ainsi que *les Etats* l'ont arrêté avec la Suéde & le Dannemarc par leur dernier Traité de Commerce. Il nous a aussi priez, Monsieur, de ne point prendre en mauvaise part le retardement de Monsieur de Beverning, qui n'est causé que par la lenteur de leurs déliberations, & le

tems

tems qui a été néceſſaire pour communiquer cette affaire à quelques Deputez des Villes, auxquels il a jugé à propos d'en faire part, nous aſſûrant que Monſieur de Beverning reviendroit dans deux jours, & qu'il nous donneroit une pleine ſatisfaction ſur le Commerce, & même qu'il auroit un pouvoir pour régler leurs autres intérêts.

Nous eſpérons, Monſieur, terminer dans une Conférence avec Monſieur de Beverning, tout ce qui regarde le Commerce; & nous croyons devoir vous dire, que nous concerterons auſſi avec lui la conduite que nous aurons à tenir avec ſes Collégues & Meſſieurs le Médiateurs, qui juſqu'à préſent n'ont aucune connoiſſance de cette affaire.

Nous ſommes encore obligez de vous dire, Monſieur, que ſelon que nous pouvons juger, ledit Sieur de Beverning ne ſera pas ſi-tôt convenu avec nous de ce qui regarde le Commerce, qu'il nous preſſera ſur les intérêts de Monſieur le Prince d'Orange, ſur la Barriére qu'il prétend être abſolument néceſſaire pour la ſûreté des Etats Généraux, même ſur toutes les autres conditions de Paix avec l'Eſpagne; & s'il ne nous parle point de celles qui la peuvent faire avec l'Empereur, & entre les Rois & Princes du Nord, dans les intérêts deſquels les Etats Généraux ne prennent autant de part que les Traitez qu'ils ont avec eux les y obligent, au

moins appuyera-t-il fort sur ceux de Monsieur le Prince Charles. A l'égard de ce dernier, les demandes de Monsieur de Strasbourg sont pour nous de bonnes armes défensives contre les instances publiques que tous les Alliez nous font; mais comme dans la Négociation particuliére que nous aurons avec Monsieur de Beverning, il ne manqueroit pas de nous accorder tout ce que nous souhaiterions pour ledit Prince de Strasbourg, afin d'obtenir quelque chose en faveur dudit Prince Charles, nous pourrons lui dire, que comme nous ne traitons pas avec lui de ce qui regarde l'Empereur, dont l'opiniâtreté à continuer la guerre ne nous doit pas faire espérer de la voir finir si-tôt en Allemagne; & que ledit Prince est trop engagé dans les intérêts de Sa Majesté Impériale pour s'en pouvoir si-tôt départir, on ne peut discuter ses intérêts, que lorsqu'on sera prêt de conclure une bonne paix avec tout l'Empire. Mais à l'égard des autres points, vous pouvez bien juger, Monsieur, que nous serons pressez bien plus vivement. Nous avons pour nous défendre nos derniéres instructions; mais comme nous les avons entiérement épuisées dans les derniéres Conférences avec ledit Sieur de Beverning, ce sera à Sa Majesté à juger, s'il-y a quelque chose à y ajoûter pour gagner tems, ou si, en les rebattant encore dans les prémiers entretiens que nous au-

aurons avec ce Ministre, elle attendra les ouvertures qu'il nous pourra faire, pour nous honorer de ses ordres.

Nous avons jugé à propos, Monsieur, de faire un compliment à Messieurs les Médiateurs, sur les nouvelles assûrances que le Roi d'Angleterre a donné à Sa Majesté, que ses dispositions & son affection pour ses intérêts étoient toûjours les mêmes, & que le Mariage de Monsieur le Prince d'Orange les augmenteroit, plûtôt que de les diminuer. Nous leur avons aussi témoigné, que le Roi nous commandoit d'appuyer leurs sentimens, sur la fermeté que le Roi leur Maître témoignoit de ne vouloir rien relâcher sur la prétension nouvelle des Impériaux touchant les prémiéres visites. Messieurs les Médiateurs nous ont paru fort satisfaits de la déclaration que nous leurs faisions, qui ne peut être que fort agréable au Roi leur Maître, à qui ils doivent rendre compte par le prémier ordinaire.

Nous vous envoyons, Monsieur, la réponse de Monsieur l'Evêque dePaderborn à ce que nous lui avons fait écrire par le Sieur Duker: mais comme elle ne contient rien de positif, & ne donne aucune ouverture à un Traité avec ce Prince, nous avons dit audit Sieur Duker, que nous ne pouvions nous charger d'en rendre compte à Sa Majesté, ni à vous, & qu'il faloit que ce Prince s'expliquât plus clairement sur ce qu'il

prétend faire, & sur ce qu'il désire. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 20. *Novembre* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. J'ai été instruit par vos dépêches des 4. & douziéme de ce mois, de la maniére *dont* vous vous étes expliqué au Sieur *Hulst*, de ce que je veux bien faire en faveur du Commerce des Provinces-Unies; & j'ai été bien-aise de voir, qu'il vous ait témoigné la joye que lui donnoit en son particulier une nouvelle si agréable, & celle même que les Etats Généraux en ressentiroient. Elle leur sera présentement connuë, puisque ce Secretaire étoit parti dès le lendemain pour en aller donner part au Sieur de Bever*ning*; mais je doute que ce Ministre vous fasse connoître la résolution de ses Maîtres, avant qu'ils ayent apris l'intention du Prince d'Orange.

Quoique l'on ne puisse pas douter que ce Prince n'employe ses soins en Angleterre pour quelque Négociation pour la Paix, je ne vois pas jusqu'à cette

heure

heure qu'il ait rien avancé sur ce sujet, & je puis être assez satisfait des nouvelles assûrances de l'affection du Roi d'Angleterre pour ce qui est de mes intérêts. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Saint Germain en Laye le 20. jour de Novembre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 20. *Novembre* 1677.

QUelque grande que puisse être, Messieurs, la satisfaction qu'auront eu les Etats Généraux de la nouvelle qui leur a été donnée, de ce que le Roi veut bien faire pour leur Commerce ; vous ne devez pas espérer, ce me semble, que Monsieur de Beverning vous fasse connoître la résolution qu'ils auront prise sur cette affaire, avant qu'ils en donnent part à Monsieur le Prince d'Orange.

Il y a assez d'apparence que la joye que Madame Temple a temoigné du Mariage de ce Prince, est une marque de la part que son Mari a eu à le faire; mais ce qui est très-assûré est, que le

Roi n'a pas lieu, en façon du monde de regarder cette affaire comme pouvant aporter quelque préjudice à ses intérêts.

Ce que Monsieur de Ronquillo vous a fait paroître sur les offres qui *ont été* faites par Monsieur le Nonce, pour la surséance des procédures commencées à Lille, contre ceux qui possédent des terres dans les dépendances de Sa Majesté, pourvû qu'à Bruxelles *on en use* de la même maniére à l'égard de Monsieur de Quincy & autres, n'est *pas* une marque que les Espagnols veu*illent* apporter beaucoup de facilité *de leur* côté pour le succès de cette *affaire.*

Je vous mandai, il y a *huit jours, que* Monsieur le Maréchal de Crequy avoit investi Fribourg, & présentement, Messieurs, je puis vous donner part de la nouvelle que Sa Majesté vient de recevoir de la prise de cette Ville. Les Ennemis se sont retirez dans le Château, où l'on se prépare à les attaquer avec la même vigueur, & selon toutes les apparences avec le même succès. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 23. *Novembre* 1677.

NOus avons, Monsieur, peu de chose à vous mander par cet ordinaire, mais nous espérons en recompense avoir beaucoup plus de matiére par le prochain. Monsieur de Beverning arriva ici avant-hier au soir. Il nous envoya hier le Sieur Hulst, nous dire que s'il n'étoit pas venu nous voir, il avoit cru devoir donner ce jour-là aux Alliez, d'autant plus que c'étoit un jour de Conférence, à laquelle il se vouloit trouver, & que s'il étoit venu d'abord chez nous, ils en auroient pris de l'ombrage; mais qu'il y viendroit sans faute aujourd'hui ou demain. Nous ne pouvons juger par le discours de Monsieur Hulst, si Monsieur de Beverning se renfermera dans l'affaire du Commerce, ou bien si, dans cette prémiére Conférence, il entrera avec nous sur le point de la Barriére dans les Païs-Bas.

Nous nous donnons l'honneur, Monsieur, de vous envoyer l'écrit que Monsieur le Nonce & Messieurs les Médiateurs Anglois nous ont donné de la part des Alliez. Ces Messieurs qui nous

l'ont aporté, jugent, comme vous le ferez sans doute en le lisant, de l'inutilité de ce Mémoire. Aussi nous ne croyons pas y devoir répondre, ou au moins ne le pas faire si tôt. Nous verrons par les Conférences que nous aurons avec Monsieur de Beverning, quel train prendront les affaires, & nous sommes persuadez, que quand les Impériaux auront des intentions sincéres pour l'avancement de la Paix, ils admettront sans peine l'Envoyé de Monsieur de Strasbourg. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 25. *Novembre* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. Ce que j'ai bien voulu faire en faveur du Commerce des Etats Généraux, lorsque je vous ai donné pouvoir de consentir, *que les* droits d'entrée qui se levent sur leurs Marchandises fussent réglez sur le Tarif de 1664., leur est si avantageux, que je ne doute pas que le Sieur de Beverning n'en ait été pleinement satisfait; ainsi je me promets, conformément à ce que le Sieur Hulst en a écrit, *qu'il* en

en fera un bon usage pour disposer ses Maîtres à la Paix. Ce n'est pas qu'il n'y ait assez d'apparence qu'ils ne prendront aucune résolution précise jusqu'au retour du Prince d'Orange; mais ce sera toûjours beaucoup, que la conclusion d'un point si important fasse naître dans leurs esprits des dispositions très-favorables à la Paix.

Ils m'ont écrit depuis peu touchant quelques bâtimens qui leur ont été pris à la pêche, pour me demander d'en faire ordonner la restitution, sur ce qu'ils prétendent que ces prises ont été faites au préjudice de l'Ordonnance que j'avois fait publier. Je n'ai point jugé à propos de leur répondre moi-même, & j'ai cru qu'il seroit mieux que je vous chargeasse de le faire. Pour cela mon intention est, que vous témoigniez au Sieur de Beverning, que j'ai reçû la Lettre que ses Maîtres m'ont écrite, que j'avois déja ordonné que cette affaire fût discutée & éclaircie dans mon Conseil, que quelques uns de ces Vaisseaux y avoient été déclarez de bonne prise, parce qu'ils s'étoient défendus, & qu'ils avoient agi hostilement contre mes sujets: que pour ceux qui restoient encore, & dont le jugement étoit indécis, bien que les Armateurs fissent voir qu'ils étoient sortis de mes Ports avant que mon ordre y eût été publié, & que le Placard des Etats Généraux y eût pû être connu, je voudrois bien les faire relâcher

& dédommager les bâtimens François que leurs Armateurs ont pris à la pêche, qu'ils retiennent encore dans leurs Ports, ou auxquels ils ont fait payer rançon. Du reste, le peu d'utilité que j'ai éprouvé que mes sujets reçoivent de cette Ordonnance, lorsque tout l'avantage en demeuroit aux Etats Généraux, m'a fait prendre la résolution de la révoquer; & c'est en partie ce qui me porte à ne point répondre à la Lettre qu'ils m'ont écrite, parce que souhaitant sans doute, au point qu'ils font, la continuation de cette Ordonnance, ils ne pourront rien trouver dans ma Lettre qui satisfasse leur désir & leur *espérance*. Sur ce je prie Dieu *qu'il vous ait*, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Saint Germain en Laye le 25. Novembre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 25. Novembre 1677.

VOus aurez apris, Messieurs, que Monsieur le Maréchal de Crequy s'est rendu maître non seulement de la Ville de Fribourg, mais même du Château

teau. Cette conquête, si glorieuse pour les Armes du Roi, finit avantageusement la Campagne, & changera sans doute les mesures que les Impériaux avoient prises pour l'établissement de leurs quartiers. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 26. Novembre 1677.

SIRE,

Monsieur de Beverning nous vint voir Mecredi au soir. Il nous témoigna la joye qu'il avoit des nouvelles marques que V. Majesté donnoit à ses Maîtres de l'honneur de son affection, en voulant bien remettre le Tarif de 1664.; que dès qu'il avoit apris cette Nouvelle, il s'étoit glissé sans bruit de Ville en Ville, pour parler à ceux de qui dépend la direction de ces affaires, pour examiner celle-ci, & prendre avec eux une derniére résolution; que c'étoit la seule voye dont il avoit pû se servir pour tenir cette Négociation secrete, & ne pas faire assembler les Etats en forme: qu'il restoit encore quelques difficultez,

mais avant de nous les expliquer, qu'i étoit bien-aise de nous dire, que ces difficultez n'arrêteroient pas la signature du Traité, puisqu'en un mot ses Maîtres étoient contens de la diminution que V. M. avoit bien voulu leur accorder; qu'ils l'acceptoient & l'en remercioient très-humblement, mais qu'ils la supplioient en même tems, de considerer que dans le Tarif de 1664. on paye des droits excessifs pour le rafinage du sucre, qui est imposé à 15. le quintal, que l'on vend en France 30. ou environ, & qu'il est impossible que les rafineurs du sucre y trouvent leur compte; cependant que c'étoit une des principales choses dont la Ville d'Amsterdam trafiquoit.

Après avoir témoigné à Monsieur de Beverning la joye que nous avions que ses Maîtres eussent reçû comme ils devoient ces marques de l'amitié de Vôtre Majesté, & lui avoir fait nos complimens sur la diligence & l'habileté avec lesquelles il avoit ménagé cette affaire, nous lui avons fait connoître, que V. M. prenant un Tarif général pour régle des impositions à l'avenir, on ne pouvoit y rien changer sans de grands inconvéniens, & que nous ne croyions pas qu'il pût à présent même proposer cette affaire avec bienséance. Il en est en quelque façon convenu avec nous, & nous a dit, qu'il espéroit que V. M. y feroit réfléxion lorsque ses Maîtres seroient rentrez dans l'hon-

l'honneur de ses bonnes graces; qu'il nous prioit seulement que nous l'en informassions, afin que, lorsque ses Maîtres en feroient un jour parler à V. M. par leurs Ambassadeurs, il ne lui parût pas que ce fût une nouvelle demande, & qu'elle sçût que dès cette heure ils nous avoient témoigné qu'ils en étoient gravez.

Monsieur de Beverning insista un peu davantage sur ce qui regarde la levée de l'imposition des 50. sols par Tonneau. Il nous a demandé prémiérement, si, lorsque V. M. s'explique, que ce droit ne sera levé qu'une seule fois sur chaque Vaisseau, elle vouloit bien le marquer nettement & décisivement; ensorte qu'il fût dit, que l'acquit qui seroit donné à un Vaisseau en sortant d'un Port, lui serviroit de décharge, lorsqu'il iroit dans un autre prendre le reste de son chargement.

En second lieu il nous a dit, que lorsqu'un Vaisseau est chargé de Sel, par le Traité de 1662. il n'est obligé de payer que la moitié du droit : cependant un Vaisseau qui prendra la moitié de son chargement de vin, & qui pour son entiére cargeaison ira prendre du Sel en un autre endroit, il ne sera pas juste qu'on lui fasse payer la capacité entiére de son bâtiment sur le pied de 50. sols par Tonneau, mais qu'il n'en devra, par exemple, que la moitié sur ce pied

là, & la motié de l'autre moitié, dont il sera chargé de Sel.

Nous lui avons témoigné, que toutes ces choses se régleroient aisément, lorsque dans la suite ils feroient connoître à V. M. qu'on y commettoit des abus; mais qu'*il* n'étoit question à *cette* heure que de régler le gros de l'affaire: sur quoi il nous a demandé, si, pour *le troisiéme* chef de plainte, on ne pourroit pas y aporter dès à présent un réglement. C'est pour le Jaugeage. Il ne demande pas, comme son Secretaire s'étoit fait entendre, qu'on le fasse chez *eux* lors de la construction des Bâtimens; mais il demande que lorsque, leurs *Vaisseaux* entreront pour la prémiére *fois dans un* Port de France, on y fasse le Jaugeage avec toutes les formalitez qu'il plaira à V. Majesté d'y préscrire; que le Consul qu'ils auront dans cette Ville y soit *appellé*, & qu'ensuite on fasse une, deux, ou tant de marques qu'on voudra au Vaisseau de sa capacité, après quoi ce Vaisseau ne sera plus jaugé. Il prétend qu'il n'y peut avoir d'abus, en ce qu'on peut mettre ces marques en des endroits d'où il ne soit pas possible de les *ôter*; & d'ailleurs, que les Marchands s'adonnent chacun à une certaine sorte de Trafic, de sorte que c'ėst quasi toûjours les mêmes Vaisseaux qui vont dans les mêmes Ports. Il nous a encore ajoûté, que si on vouloit faire de nouveaux Jau-

gea-

geages toutes les fois que ces bâtimens arriveroient, il ne s'y opposoit pas, pourvû que ce fût sans fraix; mais qu'il n'étoit pas juste de les faire aux dépens des Trafiquans, & de leur faire inutilement tant de dépenses. Après avoir un peu discuté cette matiére avec Monsieur de Beverning, & l'avoir assûré que nous en rendrions compte à Vôtre Majesté, il nous a témoigné, qu'il étoit bien aise d'avancer tellement cette affaire, que lorsque l'on sera convenu de l'autre Traité, il n'y ait plus qu'à signer celui-ci: de sorte qu'il s'est chargé de nous envoyer ce matin, comme il a fait, un Projet de Traité, tel que ses Maîtres le souhaitent, & afin que nous ayons l'honneur de l'envoyer à Vôtre Majesté; & que si elle consent d'accorder tous les Articles qu'il dressera, suivant les demandes de Messieurs les Etats, ce que nous lui avons marqué être les intentions de V. M., nous gardions de part & d'autre une copie de ce Traité, pour le signer quand nous serons convenus du reste. Nous sommes tombez d'accord avec lui sur ce point, & d'un autre sous vôtre bon plaisir, qui regarde la maniére dont il faudra nous comporter, dès que nous aurons reçû réponse de V. M. C'est à sçavoir que lui Monsieur de Beverning & Monsieur de Haren iront trouver Messieurs les Médiateurs, & leur donneront un Mémoire sur leurs prétensions touchant le Commerce, que nous y répondrons

drons par un autre Mémoire, & qu'ensuite étant convenus ensemble, nous dresserons avec les Médiateurs un Projet, pareil à celui que V. M. aura approuvé.

Il restoit à nous parler de la sûreté qu'il demande pour ses Maîtres de l'exécution de ce que V. M. leur fait espérer touchant la diminution des droits sur le Tarif de 1664. Il nous a dit, qu'il lui étoit venu une pensée, qui étoit, que nous donnassions nôtre parole à Messieurs les Médiateurs; mais en même tems il nous a dit, qu'il ne les croyoit pas trop favorables pour ce qui regarde, le Commerce. Il nous a donc demandé si nous ne pourrions lui donner un Ecrit, par lequel nous promettrions *que V. M.* réduiroit les choses sur le *pied de 1664.* Car, Sire, nous ne vous disons point, que nous avons entiérement réjetté la proposition d'en rien mettre dans le Traité; & pour ce qui est de cet Ecrit, nous lui avons dit, que nôtre parole valoit un Ecrit; & que s'il pouvoit croire qu'on y dût manquer, il s'imagineroit de même, qu'on pourroit manquer à un Ecrit; qu'en un mot nous n'en pouvions point donner, puisqu'il seroit d'une même conséquence à V. M., que si nous en mettions quelque chose dans le Traité. Il s'est donc restraint à nous demander, que nous lui promissions, que lorsque V. M. nous envoyeroit sa ratification, elle nous envoyeroit en même tems un Arrêt de son Conseil, ou une Déclaration en

sa

la maniére qu'il lui plairoit, pour le rétablissement du Tarif de 1664. Nous lui avons fait quelque difficulté de faire paroître aucun Acte de V. M. de même date que la ratification, & nous nous sommes simplement chargez de lui en rendre compte. Monsieur de Beverning nous a témoigné ensuite, qu'il ne croyoit pas que nous eussions ensemble beaucoup de difficulté sur ce qui nous restoit à l'égard de Messieurs les Etats Généraux, qu'il avoit écrit à Monsieur le Prince d'Orange pour ses intérêts, & qu'il en attendoit au prémier jour un entier éclaircissement. Il nous a seulement dit en passant, qu'il espéroit qu'en cas que V. M. retînt la Franche Comté, elle rendroit à Monsieur le Prince d'Orange tous les biens dont il étoit en jouïssance lorsque V. M. conquit cette Province, qui sont ceux dans lesquels les Princes d'Orange ont été rétablis par le Traité fait à Munster entre l'Espagne & les Etats Généraux. Comme nous n'avons nuls ordres précis sur ce qui regarde Monsieur le Prince d'Orange, nous nous sommes contentez de dire à Monsieur de Beverning, que quand il auroit reçû ses instructions sur ce qui regarde les intérêts de ce Prince, nous les discuterions ensemble, & qu'il pouvoit bien croire que V. M. lui donneroit toûjours des marques de son amitié, lorsque ce Prince prendroit les sentimens qu'il devoit avoir pour elle. De-là Mon-

Monsieur de Beverning est tombé sur la réstitution de Mastricht : nous lui avons assez fait comprendre, qu'avant de parler de cet Article, il falloit sçavoir à quoi s'en tenir avec l'Espagne & avec les Etats. Il entrevoit même assez, quelle peut être là-dessus l'intention de V. M., de sorte que cela lui a donné lieu de nous faire connoître, qu'il n'est pas à présent en état de parler de l'affaire des Païs-Bas. Il nous a dit, qu'il en avoit écrit à Monsieur le Prince d'Orange, mais qu'il n'en avoit pas reçû de réponse bien positive; qu'il ne sçavoit si on ne feroit point quelque Projet en *Angleterre* dont Monsieur Temple seroit *chargé*, & qu'on n'auroit plus qu'à *y changer ici* peu de chose, pour quelques Places plus ou moins ; que peut-être aussi seroit-il obligé, lui Beverning, d'aller à la Haye au retour de Monsieur le Prince d'Orange, pour sçavoir plus précisément les intentions de ce Prince, qui ne lui en avoit écrit que fort confusément, & qu'en un mot, jusques-là il ne pouvoit entrer en matiére avec nous sur cette affaire. Voilà, Sire, en quels termes nous en sommes demeurez avez Monsieur de Beverning, qui nous paroît agir avec grande sincérité, & avoir un très-grand désir de conclure un bon Traité de Paix.

Monsieur le Comte d'Oxenstiern nous vint voir, Sire, hier matin, & nous dit, que Monsieur le Comte de Horn l'avoit prié de

de nous faire ſçavoir, que l'Armée des Suédois en Livonie étoit prête à marcher, mais qu'il n'oſoit le faire, ſur ce que Monſieur Paats lui avoit fait ſçavoir qu'il s'oppoſeroit à ſon paſſage. Il nous a fort exageré cette affaire, ſur laquelle nous lui avons répondu, que Monſieur le Marquis de Bethune, qui étoit ſur les lieux, étoit celui qui y pouvoit donner ordre plus favorablement: qu'avant que les réponſes de V. M. fûſſent arrivées, le tems de pouvoir agir avec ſes Troupes ſeroit écoulé. Nous lui avons promis toutefois d'en écrire à V. M., quoique nous ayons quelque ſoupçon que ces plaintes de Monſieur d'Oxenſtiern ſont peut-être affectées, & que les Suédois ne ſont peut-être, ni en déſir, ni en état de faire ſortir leurs Troupes de Livonie: c'eſt dont Monſieur le Marquis de Bethune peut informer V. M. plus précisément que nous, qui n'en parlons que par conjecture.

En même tems que nous apprenons, par la Lettre de Monſieur de Pomponne, la réduction de Fribourg à l'obeïſſance de V. M. nous apprenons par les Lettres d'Allemagne la priſe du Château de cette Ville. Une ſi grande conquête, qui termine ſi glorieuſement une ſi belle Campagne, doit faire voir aux Ennemis de V. M., que plus ils éloigneront la Paix, plus ils travailleront à ſa gloire. Nous ſommes avec un profond reſpect,

SIRE, &c.

LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 26. Novembre 1677.

VOus verrez, Monsieur, par la lettre que nous nous donnons *l'honneur* d'écrire au Roi, que Monsieur de Beverning n'a pas attendu le retour de Monsieur le Prince d'Orange, pour terminer entiérement avec nous l'*affaire* du Commerce. Un procedé *si sincere* de sa part fait bien espérer de *la suite*, & nous devons croire, qu'aussi-tôt que ce Ministre sera maître de travailler aux autres affaires, il le fera avec la même diligence & le même secret.

Nous attendons, Monsieur, les ordres du Roi sur la maniére dont nous en userons avec Messieurs les Médiateurs. Si Sa Majesté approuve l'expédient que nous avons pris, & si elle juge être de son intérêt de faire au plûtôt connoître aux peuples d'Hollande, l'avantage *qu'ils* ont trouvé pour le Commerce aussitôt qu'on aura signé le Traité de Paix.

Nous avons apris, Monsieur, que les Impériaux ont quelque apréhension que les Etats Généraux ne s'accommodent avec nous, & ne traitent en même tems pour les Espagnols, de sorte que l'Empereur

pereur se trouveroit abandonné de deux Alliez si considérables. Ils ont dépêché lundi dernier à la Cour de Vienne, pour sçavoir ce qu'ils doivent faire dans cette conjoncture.

Comme nous ne faisons que de recevoir ce Projet, & que nous n'avons eu, ni le tems de l'examiner, ni de le faire chifrer, nous avons cru, Monsieur, y devoir mettre le titre que vous y trouverez, qui n'est que pour tromper ceux entre les mains de qui il pourroit tomber, qui ne doivent pas faire grande réfléxion sur un Projet que nous aurions formé de nôtre tête, & qui n'auroit encore été présenté à personne. Vous verrez, Monsieur, dans l'article que Monsieur de Beverning a mis, les clauses qu'il demande, comme si elles étoient accordées, quoiqu'elles ne le soient pas: Ainsi on en retranchera ce qui plaira au Roi. Pour ce qui regarde aussi le préambule & quelques autres énonciations de ce Traité, vous nous ferez l'honneur, s'il vous plaît, Monsieur, de nous mander, si Sa Majesté veut que nous y changions quelque chose, ou si elle veut nous préscrire elle-même la maniére dont elle veut que ce Traité soit conçû. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.



LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 30. *Novembre* 1677.

LA Lettre, Messieurs, qu'il vous a plû m'écrire le 19. de ce mois, a voit fait connoître au Roi ce que vous aviez apris par le Sieur Halft, des sentimens de Monsieur de Beverning, touchant la réduction que Sa Majesté veut bien accorder des Droits d'entrée sur le pied du Tarif de 1664. lorsque vôtre derniére Lettre du 25. a apris à Sa Majesté le retour de ce Ministre à Nimegue. Comme il devoit vous voir le lendemain, Sa Majesté attend avec quelque curiosité, de sçavoir ce qui se sera passé entre vous. Elle ne peut douter que la Hollande n'ait été touchée de l'ouverture si favorable que vous avez faite, & que l'avantage qui lui en doit revenir pour son Commerce ne la rende plus disposée à la Paix. Peut-être ne s'arrêtera-t-il pas tellement à ce point, qu'il ne passe aux autres qui peuvent conduire à la Paix, particuliérement à celui de la Barriére en Flandre, à laquelle les Etats paroissent si fort attachez, si ce n'est qu'avant que d'entrer plus avant en matiére, ils ayent voulu atten-

attendre le retour de Monsieur le Prince d'Orange en Hollande. Par toutes les assûrances que le Roi d'Angleterre a pris soin d'en faire donner au Roi, les intentions de ce Prince sont bonnes pour la Paix, & auront encore été augmentées par le Roi son Oncle. C'est toutefois ce dont il faut remettre à juger par les effets, & par la maniére dont les Ambassadeurs d'Hollande agiront à Nimegue. Il n'y a gueres, Messieurs, de réponse plus aisée à faire, que celle que demande le Mémoire qui vient de vous être remis par les Médiateurs. On ne voit pas pourquoi les Alliez prétendent que vous répondiez à leurs propositions, lorsqu'ils ne répondent pas aux vôtres, & quel droit ils ont de vous demander une explication, lorsqu'ils ne vous en donnent pas sur les demandes que vous avez faites. Il y a encore plus de justice d'insister que les choses demeurent en l'état où le sort des armes les a mises, que de prétendre des restitutions & des dédommagemens dans une Guerre qui a été déclarée à la France. Il n'y a pas moins d'injustice à ne pas reconnoître le Ministre de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, de traiter ce Prince de sujet de l'Empereur, & de réfuser de le comprendre au nombre des Alliez de Sa Majesté. Ainsi, tant que les Confédérez se tiendront dans ces termes généraux, vous pouvez encore, Messieurs, avec plus de raison, vous renfermer dans les

les prémiéres propositions que vous avez faites, & attendre des offres plus proportionées au mauvais état de leurs affaires.

Le Roi a vû la copie de l'écrit que Monsieur l'Evêque de Paderborn a envoyé au Sieur Duker. Sa Majesté a été bien aise d'y apprendre, que ce Prince est libre de tout engagement jusqu'à cette heure, & qu'il est en état d'écouter les propositions qui pourroient lui être faites. Il voit ce que Sa Majesté peut désirer de lui, qui seroit d'entrer dès à cette heure dans un Traité de Neutralité, de rappeller les troupes qu'il a dans le parti des Ennemis du Roi, & de s'obliger de même à demeurer *neutre*, lorsqu'il seroit Evêque de Munster. Il semble qu'il suffise qu'il connoisse ce que Sa Majesté désire de lui; ce seroit à lui à déclarer à quelles conditions il voudroit s'y engager, & c'est ce que le Sieur Duker pourroit sçavoir de lui. L'on ne doute pas qu'il ne demande des subsides, & l'on suppose qu'il les demandera différens, les uns proportionnez à ce qu'il est présentement, les autres à la considération plus grande où il peut arriver par l'Evêché de Munster. Le tout est qu'il s'explique sur l'un & sur l'autre, afin que sur ses demandes Sa Majesté puisse régler ce qu'elle juge à propos de faire: au lieu qu'il semble attendre les offres qui lui seront faites, il importeroit de le faire ouvrir de ses pré-

prêtensions. C'est ce qui peut être ménagé par le Sieur Duker, & il est bien juste que, comme il est déja instruit de ce que Sa Majesté désire de lui, Sa Majesté soit informée des conditions qu'il voudroit attacher aux engagemens qu'il voudroit prendre avec elle. C'est Messieurs, ce qu'elle remet à vos soins, & vous jugerez assez sans doute, qu'il est important de faire parler ce Prince le prémier sur les conditions qu'il attendroit de Sa Majesté lorsqu'il s'engageroit avec elle. Je suis très-véritablement, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 30. *Novembre* 1677.

S'Il est vrai, Monsieur, que les Alliez n'attendent que le retour de Monsieur le Prince d'Orange pour parler de Paix, comme ils nous l'ont fait entendre, la prise de Fribourg & toutes les fâcheuses suites pour eux, que cette conquête, & celle de Walkerk & Hochberg leur donnent sujet d'appréhender, leur doivent faire souhaiter avec une extrême impatience de voir bientôt ce Prince, pour sçavoir de lui de quel-

le maniére ils pourront terminer une guerre, que le Roi trouve moyen de faire douze mois de l'année, sans aucune interruption d'une Campagne à l'autre.

On ne peut pas vous exprimer, *Monsieur*, dans quelle consternation ces derniéres conquêtes ont mis les Ambassadeurs de l'Empereur, & avec quel étonnement & quelle admiration tous les autres Ministres qui sont ici parlent *de la* puissance & de la conduite de *Sa Majesté*, pendant qu'ils font leurs réflexions sur le malheur qu'il y a d'être *ses* Ennemis, & la pressante nécessité d'une prompte réconciliation avec la *France*. Nous avons fait les nôtres sur *le Projet* de Traité, que Monsieur de Beverning *nous* a remis entre les mains, & que nous envoyâmes l'ordinaire dernier. Vous verrez, Monsieur, par le Mémoire ci-*joint* toutes nos observations, dont les principales sont prémiérement en l'Article VII. de l'omission de l'exception faite par le XX. de 1662., à cause du privilége accordé à la Compagnie qui a entrepris la pêche des baleines, ensorte que si ce privilége subsiste encore, ce que *nous* ne sçavons pas, nous ne doutons point que Sa Majesté ne nous ordonne de faire remettre la clause qui le maintient.

L'autre remarque de quelque considération est sur l'Article XII., qui ôte aux Officiers de l'Amirauté le pouvoir de retirer des vaisseaux Hollandois les Ma-

telots François, & autres sujets de Sa Majesté; & quoique le reciproque soit stipulé en faveur des Navires François, peut-être que Sa Majesté n'y trouvera pas un avantage égal, non plus que sur l'Article XIII. qui confondant les XXVI. & XXXVI. du Traité de 1662. étend la faculté du Commerce de l'un avec les Ennemis de l'autre, jusqu'à ôter la liberté d'examiner, à qui la proprieté du Navire & des Marchandises apartient; ensorte qu'un Maître avec l'équipage Hollandois, dans un Navire dont toute la proprieté & tout le chargement apartiendront aux Ennemis de la France, les mettra à couvert de toute confiscation par ces mots (sans distinction de qui en sont les propriétaires) ce qui est directement contraire à toutes les Ordonnances de Marine. Vous verrez, Monsieur, que véritablement les Articles XXVI. & XXXVI. de 1662. ont quelque chose qui équipole; mais il nous semble que cela ne va pas jusqu'à la totalité du Vaisseau & des Marchandises, & que lesdits Articles ne se doivent entendre que pour quelque partie de Marchandises apartenantes aux Ennemis, & chargées sur les Vaisseaux amis. Si cette observation paroît considérable à Sa Majesté, nous insisterons à remettre dans ce Projet ce qui est contenu aux Articles XXVI. & XXXVI. de 1662. & à suprimer entiérement le XIII. du Projet. Il y a encore plusieurs petits chan-

gemens dans la diction qui ne sont bien intelligibles, & qui altérant un pe le sens, ont besoin d'être reformez termes plus purs & plus François, plûtôt aux mêmes dont on s'est servi Traité de 1662.

Pour ce qui regarde le préambule nous joignons, Monsieur, à nôtre Lettre un petit Projet de celui de 1662. & plus convenable, selon nôtre sentiment, à la dignité du Roi: ce qu'il vous plaira, Monsieur, y reformer, soit en ajoûtant ou diminuant, le rendra encore plus de nôtre goût.

Quoique le dernier écrit que les Ministres des Alliez nous ont fait donner par Messieurs les Médiateurs, ne doive être consideré que comme un verbiage inutile qui ne mérite aucune réponse, néanmoins, Monsieur, quelques-uns d'eux, & entr'autres Monsieur de Ronquillo, nous ayant accusez de n'avoir pas le pouvoir de faire le moindre pas qui ne fût dirigé par de nouveaux ordres, nous avons cru qu'il étoit du service du Roi, & de l'honneur de son Ambassade, de leur donner sans delai la réponse dont nous vous envoyons la copie, d'autant plus qu'elle est presque semblable à celle que vous avez déja vû, & que vous nous avez écrit être approuvée de Sa Majesté. Cependant Messieurs les Ambassadeurs d'Anglèterre sont venus nous faire de grandes instances pour reformer cet écrit, nous disant que le Roi leur

Mai-

Maître leur a ordonné de ne s'en charger d'aucun qui puisse faire naître quelque aigreur entre les Parties. Nous leur avons répondu, que le nôtre ne contient que des véritez qui leur sont connuës, & que nous ne croyons pas avoir excédé la modération qui doit être gardée dans cette Assemblée; que néanmoins nous remettions entiérement à leur prudence, ou de n'en dire verbalement que la substance, ou de dicter nôtre écrit en la maniére qu'il est conçû; qu'ils sçavent bien que nous avons toûjours soûtenu la prémiére voye comme la meilleure, & que ce n'est qu'à force d'être fatiguez des écrits des Alliez, qui rejettent sur nous le retardement de la Paix, & amusent les peuples de ces fornettes, que nous nous sommes vûs obligez de faire une petite récapitulation de toutes les diligences qui ont été faites de la part du Roi, pour donner le repos à la Chrêtienté. Lesdits Médiateurs ont encore pris tems pour consulter entr'eux ce qu'ils auroient à faire. Nous vous rendrons compte par le prémier ordinaire de la résolution qu'ils auront prise. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 3. *Decembre* 1677.

LA Lettre que vous avez reçû de nous, Monsieur, l'ordinaire dernier, & celle que nous avons aussi écrite à Monsieur de Seignelai, ont répondu par avance à ce que contient la *dépêche* du Roi du 25. Novembre, & épuisé entiérement ce qui nous pourroit *faire prendre* la liberté d'écrire à *Sa Majesté. Nous* ne croyons pas même qu'avant le retour de Monsieur le Prince d'Orange, où la réponse touchant la conclusion du Traité de Commerce semble être attachée, il se passe rien ici qui mérite que nous ayons l'honneur de l'en informer directement.

Nous avons cependant laissé, tant à Monsieur le Nonce, qu'aux Ambassadeurs d'Angleterre, toute la liberté de tourner nôtre réponse au prémier *écrit des* Alliez, en la maniére qu'ils le jugeroient à propos, & nous croyons qu'ils se réduiront à leur faire voir de bouche, que l'admission du Ministre de Monsieur l'Evêque de Strasbourg est d'autant plus juste, que les mêmes raisons que les Impériaux alléguent *pour le* ren-

envoyer à la Diéte de Ratisbonne, ont été discutées avant l'expédition des Passeports, & que, sans y avoir égard, l'Empereur a été obligé d'accorder le sien en faveur dudit Ministre, & de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, comme Plénipotentiaire; que d'ailleurs la clause d'Alliez qui sont en guerre, insérée par les Confédérez dans le Projet des Pleinpouvoirs, ayant été rejettée par nous, & réduite d'un commun consentement au seul terme d'Alliez, sans aucune autre addition, & par la seule raison que l'Evêque de Strasbourg, quoiqu'Allié de la France, n'étoit point en guerre, ce différend doit être censé terminé & jugé par ces deux Actes. A vous dire le vrai, Monsieur, nous étions résolus de reserver pour une autre replique ces deux raisons peremptoires & décisives, de crainte qu'elles ne fissent trop tôt finir un différend que nous avions intérêt de prolonger, pour n'être pas obligez de répondre aux demandes de Monsieur le Prince Charles: mais Monsieur Duker a si fort pressé Messieurs les Médiateurs de s'en servir, qu'il ne nous a pas été loisible de nous opposer à ce qui fait encore plus pour nous, que ce que nous avions donné par écrit, & que nous n'avions omis que pour un dessein que nous ne devons pas laisser pénétrer. Nous sommes, Monsieur, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 7. Decembre 1677.

NOus avons reçû, Monsieur, la Lettre qu'il vous a plû nous écrire le 30. du mois passé. Vous aurez vû par nos dernieres dépêches ce qui s'est passé dans la conversation que nous avons euë avec Monsieur de Beverning touchant *le* Commerce. Nous croyons qu'il *attendra* le retour de Monsieur le *Prince d'Orange*, pour s'expliquer sur la Barriére que Messieurs les Etats Généraux ont toûjours témoigné souhaiter.

Nous avions donné une réponse aux Médiateurs sur les derniers Mémoires des Alliez, qui ne nous engageoit à rien, & dont nous vous avons envoyé la Copie: mais ils nous sont venus trouver depuis, & nous ont prié de trouver bon qu'ils ne la remissent pas si-tôt, parce que le Roi d'Angleterre n'avoit pas approuvé qu'ils se fussent trouvez aux Conférences avec Monsieur le Comte Anthoine, & qu'il leur avoit même défendu de s'y joindre, jusqu'à ce que ce Ministre eût rendu ce qu'il doit au Caractére des Médiateurs. Ainsi ils ont les

mains

mains liées, & ne peuvent agir depuis ces derniers ordres.

Nous craignons que la fermeté du Roi d'Angleterre, à refuser les expédiens qui avoient été proposez pour faciliter ces visites, n'attire un plus grand inconvénient, & que les incidens qui pourront naître dans la suite de cette contestation, ne portent les Impériaux & les Espagnols à chercher des moyens de s'exempter, autant qu'ils pourront, de passer par les mains des Médiateurs d'Angleterre. Nous sommes demeurez d'accord avec eux de la résolution qu'ils ont prise, de ne point donner aux Alliez de réponse de nôtre part, qu'ils n'ayent reçû les nouveaux ordres qu'ils attendent du Roi leur Maître, sur la maniére dont ils doivent en agir dans cette affaire. Nous nous conformerons, Monsieur, dans cette réponse aux intentions du Roi, & à ce que vous nous préscrivez par vôtre dépêche.

Nous avons, Monsieur, fait connoître au Sieur Duker, que le Roi avoit apris avec plaisir, que Monsieur l'Evêque de Paderborn n'avoit pris encore aucun engagement, & nous l'avons prié de faire entendre à ce Prince, que, connoissant comme il fait ce que Sa Majesté peut désirer de lui, qui seroit qu'il entrât dès à cette heure dans un Traité de Neutralité, qu'il rappellât les Troupes qu'il a dans le parti des Alliez, & qu'il s'obligeât à demeurer neutre, quand il

deviendroit Evêque de Munster, c'étoit à présent à lui de s'ouvrir des conditions sous lesquelles il voudroit prendre des engagemens. Le Sieur Duker, à qui nous avons fait voir qu'il y avoit peu de tems à perdre pour cela, nous a promis d'en écrire cet ordinaire. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 9. *Decembre* 1677.

BIen que j'aye reçû, *Messieurs*, vos dépêches du 26. & 30. du mois passé, & que j'aye eu l'honneur de les lire au Roi, que je lui aye même fait voir le Projet de Traité de Commerce qui vous a été remis par Monsieur de Beverning, avec les remarques que vous y avez faites. je ne vous ferai point encore sçavoir ses sentimens sur ce point. Sa Majesté a voulu examiner auparavant ce que les Etats changent ou ajoûtent au Traité de 1662. aussi bien que l'explication qu'ils désirent sur la perception des 50. sols par Tonneau. Je remettrai donc, Messieurs, à un autre ordinaire à vous instruire plus précisément de ses intentions sur ces Articles: mais je crois vous pouvoir dire par avance, que comme

me ces différences sont peu essentielles, il ne sera pas difficile, ou de les accommoder, ou de porter les Etats Généraux à s'en relâcher. Ce qui est d'important pour eux, est la grace que Sa Majesté leur accorde, en voulant bien remettre les impositions sur le pied du Tarif de 1664. Lorsque Sa Majesté aura discuté cette matiére, elle vous fera sçavoir ses sentimens sur la maniére dont vous pourrez rendre la Convention de ce Traité publique, en la déposant, si elle le juge à propos, entre les mains des Médiateurs, pour n'avoir lieu qu'après la Paix. Je ne doute point qu'elle n'approuve de même le changement que vous jugez à propos d'aporter au préambule, & de lui donner plus de raport, ainsi que vous l'avez projetté, au Traité de 1662.

La réponse que vous avez donnée au Mémoire des Ministres des Alliez, ne contenant rien qu'un simple récit de la maniére dont les choses se sont passeés depuis que vous étes à Nimegue, & des facilitez que Sa Majesté y a aportées pour la Paix; ne pouvoit donner aucun juste prétexte aux Médiateurs de refuser de s'en charger; mais la liberté que vous leur avez laissée, ou de donner l'Ecrit même, ou de faire connoître vos sentimens aux Ambassadeurs de l'Empereur, les aura mis en état de les convaincre de l'injustice avec laquelle ils rejettent sur

la France la longueur d'une Négociation qu'eux seuls ont rendu inutile.

Tout l'Article qui touche Monsieur l'Evêque de Strasbourg ne peut mieux faire voir les raisons que vous avez euës, de garder à l'égard de Monsieur le Prince Charles la même conduite que gardent les Ministres de l'Empereur à l'égard des Alliez de Sa Majesté. Comme Monsieur de Beverning étoit de retour à Nimegue, je ne doute point, Messieurs, que vous ne l'ayez informé, selon l'ordre que je vous en avois envoyé de Sa Majesté, de ce qu'elle avoit jugé à propos de faire touchant les Vaisseaux que les Etats Généraux se sont plaints qui avoient été arrêtez par les Armateurs François, & des raisons qui avoient porté Sa Majesté à ne point répondre à la Lettre que Messieurs les Etats Généraux m'avoient adressée pour elle, en même tems qu'elle prenoit la résolution de révoquer l'ordonnance, par laquelle elle avoit accordé la liberté de la pêche. J'attens, Messieurs, par le prémier ordinaire la réponse que vous me rendrez sur ce sujet.

Le Siége de Saint Guillain, où la tranchée est ouverte en quatre endroits, s'avance de telle sorte, & avec si peu de résistance de la part des Ennemis, que selon les assûrances que Sa Majesté en a reçûes aujourd'hui, elle est en état d'attendre que cette Place sera demain

ou

ou après demain entre ses mains. Cette conquête produira sans doute en Flandre le même effet, que celle de Fribourg a causé en Allemagne, & achevera de remplir une année déja si pleine de gloire pour Sa Majesté. Je suis, Messieurs, avec vérité, entiérement à vous.

L E T T R E

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 10. *Decembre* 1677.

Le retour de Monsieur le Prince d'Orange étant retardé par le vent contraire, & toutes les affaires de ce Païs-ci étant en suspens jusqu'à son arrivée, nous n'avons rien, Monsieur, à vous mander par cet ordinaire.

L'Assemblée d'Hollande, qui devoit s'ouvrir dès le mois de Novembre dernier, a été rémise jusqu'au 16. de ce mois, dans l'espérance que Monsieur le Prince d'Orange arrivera dans ce tems-là, ce qui marque la grande considération que les Etats & la Province d'Hollande, ont pour lui. Nous sommes, Monsieur, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 14. *Decembre* 1677.

NOus nous sommes déja donné l'honneur, Monsieur, de vous rendre compte de la raison qui empêchoit Messieurs les Médiateurs de paroître en l'Assemblée des Alliez, par la défense qu'ils avoient reçû du Roi de la Grande Bretagne d'y aller, tant que *Monsieur* le Comte Anthoine s'y *trouveroit. Les* Ambassadeurs d'Angleterre, qui *craignoient* avec quelque raison, que ce procedé ne blessât le Comte Anthoine, & ne le portât encore plus à rendre à leur préjudice les prémiers devoirs aux Impériaux, avoient remontré au Roi d'Angleterre, qu'ils n'avoient fait nulle difficulté d'aller à l'Assemblée des Alliez, lorsque Monsieur de los Balbasez, Don Pedro Ronquillo, Monsieur l'Evêque de Gurk & autres Ambassadeurs y avoient été présens, quoiqu'ils ne leur eussent pas encore donné part de leur arrivée: qu'ainsi cette distinction qu'on feroit du Comte Anthoine pourroit blesser le Roi de Dannemarc; que jusqu'à cette heure cet Ambassadeur n'avoit point manqué

à

à leur égard, & qu'ils ne devoient pas présumer qu'il le dût faire. Mais le Roi de la Grande Bretagne leur a mandé, que les autres Ambassadeurs avoient toûjours été fort disposez à rendre à sa Médiation ce qui lui étoit dû; qu'on sçavoit que le Comte Anthoine au contraire y faisoit difficulté, & que tant qu'il ne rendroit pas à ses Ambassadeurs les mêmes honneurs que les autres avoient fait, non-seulement il leur défendoit de se trouver avec lui à l'Assemblée, mais qu'il leur ordonnoit de déclarer aux Ambassadeurs des Alliez, qu'ils avoient cette défense, & que ses Ministres à Londres avoient ordre de le déclarer à tous les Envoyez des Alliez qui étoient à sa Cour. Messieurs les Médiateurs sont venus nous communiquer cette affaire, qui, à ce qu'ils pensoient, ne pouvoit pas être secrete deux jours après, quand même ils ne s'en déclareroient pas. Ainsi, Monsieur, nous n'avons eu rien à faire, qu'à les remercier de la confiance dont ils usoient avec nous. Nous ne pouvons vous dire quel train prendra cette affaire, car les Médiateurs molissent beaucoup. Ils ont seulement parlé à Monsieur de Beverning, pour le prier de se charger de le dire aux Alliez, mais il n'a pas jugé à propos de le faire. Cependant nous avons sçû depuis peu, & les Médiateurs le sçavent aussi, que les Ambassadeurs de l'Empereur avoient été chez

les Ambaſſadeurs de Dannemarc (car ils voyent le Comte Anthoine incognito) & qu'ils avoient déclaré, que l'Empereur trouvoit fort mauvais qu'ils balançassent plus long-tems à rendre ce qui étoit dû à ſes Ambaſſadeurs; & les autres ayant voulu s'excuſer, les Impériaux leur avoient dit, que l'Empereur tenoit à injure tous les jours que le Comte Anthoine différeroit à donner part de ſon arrivée. Un procédé ſi fier mériteroit bien que Meſſieurs les Médiateurs exécutaſſent leurs ordres avec quelque vigueur, mais Monſieur Jenkins a peur d'offenſer les gens, & Mylord Hyde eſt parti hier pour aller trouver Monſieur le Prince d'Orange, qui doit faire aujourd'hui ſont entrée à la Haye, apparemment pour ſe trouver aux Etats, qui ſe tiendront demain.

Monſieur Jenkins vient de nous envoyer le préſent Mémoire pour des Députez de Liége que Monſieur l'Electeur de Cologne veut envoyer à Nimegue: Nous attendrons la réponſe qu'il plaira au Roi que nous y faſſions. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 17. *Decembre* 1677.

NOus n'aurions aujourd'hui, Monsieur, qu'à vous témoigner nôtre joye de la prise de Saint Guillain, si Monsieur de Meklebourg ne nous avoit addressé cette Lettre pour le Roi, & ces Mémoires, que nous avons fait mettre en chifre. Quoique ce Prince fasse des demandes que nous ne pensons pas lui devoir être accordées, nous n'avons pas cru cependant devoir nous dispenser de vous les envoyer.

Nous joignons aussi à cette Lettre la Copie du Traité que Monsieur le Duc de Neubourg a fait, il y a quelque tems, avec Monsieur de Munster, que nous avons eu par Monsieur de Paderborn, qui a promis à Monsieur Duker, de lui donner aussi Copie du Traité par lequel Monsieur l'Electeur de Cologne s'est joint aux deux autres.

Nous attendons au prémier jour la réponse de Monsieur de Paderborn à la Lettre du Sieur Duker, qui le presse de s'expliquer sur ce qu'il pourroit souhaiter de Sa Majesté. Ce Prélat lui a mandé dans une Lettre, que nous vîmes hier,

que

que l'Evêque de Munster baissoit tous les jours de corps & d'esprit: qu'on travailloit même à son Testament, & que dans cette conjoncture lui Evêque de Paderborn étoit bien aise que les Troupes de Munster eussent repassé le Rhin. Nous sommes, &c.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 18. *Decembre* 1677.

MOn Cousin, Messieurs *Colbert*, & Comte d'Avaux. Ce qui fut répandu par toutes les Nouvelles publiques de quelques propositions qui m'avoient été faites par le Roi de la Grande Bretagne, dans le tems que le Prince d'Orange étoit auprès de lui, & les derniéres Nouvelles que j'ai reçûës du Marquis de Feuquiéres, me donnent lieu de vous écrire aujourd'hui.

Il me mande que le Sieur Olivenkrans, qui étoit arrivé de *Nimegue*, s'étoit extrêmement loué de l'étroite correspondance que vous aviez gardée en toutes choses avec lui & avec son Collégue. J'ai vû avec plaisir qu'il ait rendu un compte si fidéle de la maniére pleine & sincére dont j'agis avec le Roi son Maître: mais parce que je veux augmen-

menter de plus en plus la satisfaction que ce Prince en fait paroître, & que je ne voudrois pas qu'en, ajoûtant foi à des Nouvelles publiques, il crût que j'écoutasse sans sa participation des propositions de Paix, j'ai jugé à propos de vous mettre en état de parler au Comte d'Oxenstiern sur ce point.

Pour cela, vous pourrez lui témoigner, que je vous ai donné ordre de lui dire, que quelques ouvertures, negociées apparenment par le Prince d'Orange, sont venues jusqu'à moi, mais telles qu'il paroît qu'il les avoit lui seul accommodées aux intérêts de mes Ennemis, & non à ceux de la Suéde & aux miens; qu'aussi j'avois refusé d'y entendre par ces deux raisons, & que je m'étois expliqué, comme j'avois toûjours fait, comme je ferai toûjours, & comme je vous donne ordre de leur confirmer, que je ne consentirai à aucunes conditions de Paix, que de la participation & du consentement de la Suéde.

J'ai fait examiner le Projet de Traité de Commerce qui vous a été remis par le Sieur de Beverning. J'ai vû qu'en quelques Articles il s'éloignoit, ou ajoûtoit à celui de 1662. & comme je suis bien-aise de le renfermer dans les mêmes bornes, je vous envoye le Mémoire qui porte les observations que j'y ai fait faire. Je suis bien persuadé que vous ne trouverez aucune difficulté sur ces points, puisque c'est revenir aux prémié-

res

res Conventions que j'ai avec eux, & que je continuë toûjours dans la pensée de leur accorder la grace què vous avez promise en mon nom, de remettre les impositions sur le pied du *Tarif* de 1664. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Saint Germain en Laye le 18 Decembre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 18. *Decembre* 1677.

JE n'ai pû, Messieurs, vous envoyer plûtôt les sentimens de S. M. sur le point du Traité de Commerce qui vous a été communiqué par Monsieur de Beverning. Je le fais aujourd'hui par le Mémoire qui sera joint à cette dépéche. Il retranche seulement diverses clauses qui ont été ajoûtées aux *Articles* du Traité de 1662. & les Etats n'auront pas sujet de trouver à redire, que l'on les rappelle à leur origine. Vous ne parlerez point encore, s'il vous plaît, sur ce qui regarde l'Article qui retranche le privilége des Huiles de Baleine, parce que ce point n'est pas encore tout-à-

fait

fait arrêté, mais je vous en envoyerai l'éclairciſſement par le prémier ordinaire.

Je ne doute point, Meſſieurs, que la nouvelle qui ſera arrivée à Nimegue avant cette Lettre, que le Roi d'Angleterre a convoqué ſon Parlement pour le quinziéme du mois prochain, n'ait fort rélevé l'eſpérance de nos Ennemis. Le Roi en reçoit préſentement l'avis, ainſi je ne puis encore vous dire quelles ſont les penſées de Sa Majeſté. Je ſçai ſeulement, que les ſuites ne répondront pas apparemment aux eſpérances que les Ennemis en concevront. Il ne me reſte, Meſſieurs, qu'à accuſer la reception de vos dépêches des trois & ſeptiéme de ce mois, & de vous aſſûrer de toute la vérité avec laquelle je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 21. Decembre 1677.

IL n'y a rien de plus froid à préſent, Monſieur, que la Négociation de Nimegue. Les Autrichiens ne ſe contentent pas de garder un profond ſilence ſur les affaires de la Paix ; ils veulent encore nous priver de tout commerce avec

avec eux. Celui que les Dames ont établi alternativement chez elles, n'a point été renouvellé par Madame de los Balbasez depuis son retour. Elle s'est contentée de restituer les visites, & n'a parû dans aucune assemblée. Monsieur son Mari en use de même, & Dom Pedro Ronquillo suit aussi leur exemple. On attribuë la cause de tout ce desordre au Roi, qui fâche tous les jours de plus en plus ces Messieurs, en leur prenant des Places si importantes, dans le tems que la nature seule les devroit mettre à couvert de semblables affronts, & leur donner un repos inviolable. Nous avons encore plus de sujet de nous plaindre de l'entretien de nos Alliez, que du silence de nos Ennemis. Monsieur d'Oxenstiern ne nous parle que de l'impossibilité qu'il y a de faire passer les troupes de Livonie en Prusse, de la protestation que Monsieur Paats a faite, qu'il s'y opposera avec toutes les Forces de Lithuanie, de la Confédération que tous les Lithuaniens ont faite avec lui contre le Roi de Pologne pour la garantie de la Prusse, à laquelle le Royaume est obligé envers l'Electeur de Brandebourg, des conspirations fréquentes qu'on découvre contre la personne de ce Roi : enfin il semble qu'il nous veuille préparer à la perte de Stettin malgré la vigoureuse resistance des habitans. Il ajoûte au desagrément de cet entretien, le mauvais état de ses affaires particu-

ticuliéres, causé par un desordre domestique, & une negligence qui lui a fait dissiper sans éclat & sans magnificence, non-seulement les trois mille écus par mois que le Roi son Maître lui donne, mais même plus de six mois d'avance: ensorte qu'il n'a pas de honte de nous solliciter jusqu'à l'importunité, de lui faire préter quelque argent sur le payement des subsides du mois de Juillet prochain, sans quoi il nous laisse entendre, qu'il est réduit à la derniére extrémité; mais quand il devroit faire banqueroute & fuir, comme cela pourroit arriver, personne ne pouvant rien fournir chez lui, nous ne lui pourrions donner aucun secours, n'ayant nous-même que trop de peine à subsister, dans l'excessive cherté où sont ici tous les vivres & les denrées.

Monsieur de Beverning est parti depuis deux jours pour se rendre à la Haye auprès de Monsieur le Prince d'Orange, & a laissé ici son Secretaire, pour lui aller rendre compte de ce que nous aurons à lui faire sçavoir.

Monsieur Duker vient de remettre entre nos mains la Copie ci-jointe des derniéres Lettres de Monsieur l'Evêque de Paderborn. Vous y verrez, Monsieur, ses offres: quoique le Roi n'en puisse tirer grande utilité quant à présent, il ne laisse pas de s'expliquer, qu'il espéroit que Sa Majesté voudroit bien, en cette con-

considération, le gratifier d'une somme de quatre-vingt mille écus. Mais ledit Sieur Duker nous a fait entendre en même tems, qu'il croit que ce Prélat se contenteroit d'une somme de trente ou trente-cinq mille écus, & qu'on pourroit se promettre de bons effets de la bonne foi avec laquelle il serviroit Sa Majesté dans toutes les occasions qui s'en présenteront.

Nous joignons aussi à cette Lettre un extrait de ce qui a été dit par Monsieur le Prince d'Orange à l'Assemblée des Etats d'Hollande, qui nous a été remis par Monsieur d'Oxenstiern.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite, le Sieur Duker nous a encore donné les deux extraits ci-joints, sur lesquels nous attendrons, Monsieur, vôtre réponse aussi bien que sur le prémier. Cependant, nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.



LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 22. Decembre 1677.

C'Est seulement, Messieurs, pour ajoûter au Mémoire que je vous envoyai il y a trois jours touchant le Traité de Commerce, que je vous écris présentement, pour vous dire, que le Roi juge à propos que vous ne vous arrêtiez point à faire rétablir dans l'Article septiéme du nouveau Projet, la reserve qui étoit faite dans le 20. du Traité de 1662. de la Compagnie des Baleines. Le tems de ce privilége étant expiré, Sa Majesté n'a point dessein de le renouveller: ainsi il n'importe point d'en parler présentement. C'est la seule chose, Messieurs, qui sera le sujet de cette Lettre, à laquelle je n'ai qu'à ajoûter les assûrances de la vérité avec laquelle je suis entiérement à vous.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 24. Decembre 1677.

LEs Lettres qui nous sont venuës cet ordinaire de Mastricht *& de Liége* nous apprennent, Monsieur, que *celles* de France n'étoient point *encore* arrivées: ainsi nous n'avons pas sujet de nous étonner que nous n'ayons aucune dépéche du Roi ni de vous. *Celles* qui sont venuës d'Angleterre *réjouissent fort* les Alliez, qui croyent gagner beaucoup plus par la convocation du Parlement du 25. Janvier, qu'ils n'ont perdu *par* la prise de Saint Guillain.

Le Marquis de los Balbasez & Dom Pedro Ronquillo, que nous avions écrit ne plus paroître dans les Assemblées, vinrent avant-hier à celle *des* Dames qui se tenoit chez l'un de nous; & le prémier, ou plûtôt *Madame sa* Femme, régala hier la Compag*nie chez* elle, où ces Messieurs comptoient hautement le tems qu'il faut à Monsieur de Montaigu pour retourner à Saint Germain, celui de la déliberation du Roi sur la réponse qu'il y auroit à rendre à ce Ministre, & son retour en Angleterre, auquel tems ils fixoient la conclusion

de

de la Paix, dont ils font assez entendre par leur gayeté, que l'acceptation leur sera avantageuse, ou le refus dommageable à la France; mais nous espérons que Dieu, & la prudence avec laquelle le Roi sçait conduire ses affaires, dissiperont tous ces nuages, n'y ayant pas d'ailleurs sujet de croire, que le Roi d'Angleterre puisse manquer à toutes ses promesses & à son propre intérêt, qui ne lui peut pas permettre de rompre avec la France. Comme nous ne faisons ici, Monsieur, que des raisonnemens inutiles, nous ne vous en importunerons pas davantage, & nous prendrons moins encore la liberté d'écrire au Roi, que nous n'ayons quelque matiére qui nous puisse procurer l'honneur de ses commandemens. Nous sommes, Monsieur, &c.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 28. *Decembre* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. Je répons à vos Lettres du quatorziéme & dix-septiéme de ce mois, bien que les affaires qui sont contenues dans l'une & dans l'autre, ne soient pas d'une fort grande considéra-

tion. La prémiére m'apprend seulement les ordres que les Ambassadeurs d'Angleterre avoient reçûs du Roi leur Maître, de ne point se désister d'être visitez les prémiers, comme Médiateurs, par l'Ambassadeur de Dannemarc. Comme il est en droit de soûtenir un rang qui a été accordé à sa Médiation, & qui lui doit être déféré, autant par les Ministres de l'Empereur que par tous ceux qui se trouvent à l'Assemblée, que même j'ai bien voulu que vous en donnassiez l'exemple; il importe que vous fortifiïez les Ambassadeurs d'Angleterre dans une prétension aussi juste, & à se tenir fermes dans l'exécution des ordres qu'ils ont du Roi leur *Maître*.

Je vous envoye le Passeport qui vous a été demandé par les Médiateurs pour les Députez de l'Electeur de Cologne, comme Prince de Liége, & qui en cette qualité ne peuvent prétendre le même rang qui a été accordé aux Ministres des autres Electeurs.

J'ai reçû avec vôtre seconde Lettre des Mémoires qui y étoient joints du Duc de Meklebourg. De toutes les propositions qu'il me fait, la seule que je puis *admettre*, est de lui accorder ma protection & mes offices, lorsqu'il pourra en avoir besoin dans le Traité de Paix, & vous pouvez lui témoigner que je vous en ai donné ordre.

Je serois bien aise de sçavoir quelles pourront être les demandes de l'*Evê*que

que de Paderborn, & quel engagement il voudroit contracter avec moi. J'ai vû cependant la Copie que vous m'avez envoyée du Traité de l'Evêque de Munster & du Prince de Neubourg, touchant les secours qu'ils donnent à l'Espagne.

Mes Cousins le Prince de Condé & le Duc d'Anguien, m'ayant représenté les intérêts qu'ils ont contre l'Espagne, l'un, comme Créancier de cette Couronne, des sommes qui lui restent dûes depuis le Traité des Pirenées, l'autre, pour entrer en possession des revenus qui lui sont échûs dans le Royaume de Naples, par la succession du feu Roi de Pologne; mon intention est que vous apuyiez, en mon nom, de vos soins & de vos offices leurs justes prétensions, & dont, par l'affection que j'ai pour eux, je serai bien aise qu'ils ayent satisfaction. Ils vous feront remettre leurs Mémoires sur ces affaires, suivant lesquels vous vous conduirez dans la discussion du Traité avec les Ministres d'Espagne. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Saint Germain en Laye, le vingt-huitiéme Decembre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 28. *Decembre* 1677.

J'Ai reçû, Messieurs, depuis que la Lettre du Roi que je vous envoye *a été* écrite, vôtre dépêche du vingt-uniéme de ce mois. J'en accuse seulement la reception, en attendant que je vous puisse informer du compte que j'en aurai rendu à Sa Majesté.

Je n'ai rien à ajoûter à ce que je vous ai déja mandé sur les affaires d'Angleterre. Le Roi de la Grande Bretagne assûre toûjours Monsieur de Barillon de la sincérité de ses intentions, pour demeurer constant dans l'amitié qu'il a avec Sa Majesté, & lui représente en même tems, l'embarras où il se trouve de rassûrer ses peuples, sur la crainte qu'ils témoignent de la perte entiére des Païs Bas. Le remede en seroit aisé, si les Ennemis de Sa Majesté étoient aussi équitables qu'elle sur les conditions qui pourroient les conserver par la Paix. Monsieur de Montaigu est de retour de Londres, & est chargé des ordres de son Maître auprès de Sa Majesté.

Monsieur de Montbas a des intérêts

en Hollande, qui ne peuvent être terminez, la Paix se faisant, que par vôtre autorité & vôtre entremise. Sa Majesté, qui a été satisfaite de ses services depuis son retour, trouve bon de l'honorer de sa protection: ainsi Messieurs, vous serez bien aise, je m'assûre, d'employer vos offices en sa faveur.

Je vous envoye un paquet que Monseigneur le Prince adresse à Monsieur Descarriéres, dans lequel il le charge de Mémoires & de Lettres pour vous, touchant son affaire. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 28. *Decembre* 1677.

SIRE,

Nous avons reçû la dépêche que V. M. nous a fait l'honneur de nous écrire du 18. de ce mois, & nous avons vû, suivant ses ordres, Monsieur le Comte d'Oxenstiern, à qui nous avons dit de la part de V. M., que quelques ouvertures, négociées apparamment par Monsieur le Prince d'Orange, étant venuës à sa con-

noissance, & lui ayant parû être plus avantageuses aux intérêts de ses *Ennemis* qu'à ceux de la Suéde ou aux siens, elle avoit refusé d'y entendre par ces deux raisons. Nous l'avons ensuite *informé* des ordres que nous avions de V. M., de l'assûrer, qu'elle s'*expliquera* toûjours, en toutes rencontres, comme elle a fait en celle-ci, & qu'elle ne consentira à aucunes conditions de Paix sans le consentement & la participation du Roi de Suéde. Monsieur *le* Comte d'Oxenstiern nous a témoigné être fort satisfait d'aprendre les *bonnes* intentions que V. M. continuë d'avoir pour le Roi son Maître, *à qui il feroit* part de tout ce que nous *lui avons dit*, & nous a assûré par avance, qu'il recevoit avec bien de la joye les marques d'amitié & de confiance que V. M. lui donnoit en cette occasion. Il *nous a* dit ensuite, qu'il avoit apris par des avis particuliers, que les propositions qui avoient été faites à V. M. étoient fort desavantageuses au Roi son Maître, puisqu'on prétendoit garder Brême & la Comté de Bahus sur l'entrée de la Norvegue. Ce que nous avons dit, *Sire*, à ce Ministre, servira beaucoup à lui ôter les soupçons qu'il avoit conçûs de cette prétenduë négociation, son esprit étant fort ombrageux & susceptible de mauvaises impressions.

Nous avons été voir le même jour

Mon-

Monsieur de Jenkins, qui est le seul Médiateur Anglois qui soit ici, Monsieur Hyde étant allé à la Haye pour voir Monsieur le Prince d'Orange. Nous lui avons dit, que V. M. ne pouvoit rien changer dans la résolution qu'elle avoit prise, de faire cesser au mois de Janvier prochain les Conventions qu'elle avoit faites avec Messieurs les Etats le dix-septiéme Mai dernier sur la liberté de la pêche, & que nous le prïons d'en avertir Messieurs les Ambassadeurs d'Hollande, pour en informer leurs Maîtres.

Nous suivrons, Sire, exactement le Mémoire que V. M. nous a envoyé, & nous nous tiendrons à ce qu'elle a promis aux Etats touchant le Tarif du Traité de Commerce, sur le pied de 1664. Sur quoi nous nous expliquerons avec Monsieur de Beverning à son retour de la Haye. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 28. *Decembre* 1677.

LEs deux Lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire des dix-huit & vingt-deuxiéme de ce mois,

& le Mémoire qui y étoit joint, nous expliquent les intentions du Roi, sur ce qui nous reste à faire pour la conclusion du Traité de Commerce avec les Etats Généraux des Provinces-Unies : mais comme Monsieur de Beverning n'est pas ici, & que les clauses qu'il faut changer ou rétrancher de son *Projet*, demandent plûtôt une conférence avec lui que l'envoi du Secretaire qu'il avoit laissé ici, nous avons seulement *dit à ce* dernier, que lorsque ledit Sieur de Beverning seroit de retour, nous espérions terminer promptement cette affaire avec lui, en rétranchant seulement les clauses, ou inutiles, ou contraires aux *Ordonnances* de France, ou aux *Traitez précédens*. Mais comme il ne nous paroît pas que les Alliez veuillent avancer la Paix générale dans la conjoncture présente, ni les Etats Généraux leur accommodement particulier avec la France, nous ne presserons dorénavant ce Traité de Commerce, qu'autant qu'il plaira au Roi de nous faire connoître qu'il est de son service de le faire.

Les Alliez examinent déja sur qui pourra tomber la Médiation, en *cas de* rupture de l'Angleterre avec la France. Monsieur de los Balbasez a même demandé à Monsieur le Comte d'Oxenstiern, si le Roi de Suéde feroit difficulté d'accepter le Pape pour Médiateur au défaut d'un autre, & celui-ci ayant fait connoître,

tre, que le Roi son Maître n'y pourroit jamais consentir, ledit Marquis a proposé le Roi de Portugal. Toutes ces pensées nous ayant été rapportées par Monsieur le Comte d'Oxenstiern, nous lui avons fait connoître, que nous étions tellement persuadez que le Roi d'Angleterre ne feroit rien contre la qualité de Médiateur, qu'il avoit si dignement exercée jusqu'à présent, que nous ne voulions entrer en aucune dissertation ni examen de ceux qui pourroient remplir cette place. Vous jugerez par-là, Monsieur, des grandes espérances que les Alliez fondent sur ce qui se passe à présent en Angleterre. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 31. *Decembre* 1677.

NOus n'avons rien reçû, Monsieur, par cet ordinaire. Nous remîmes hier ès mains du Sieur Hulst, Secretaire de l'Ambassade d'Hollande les observations que nous avons faites, sur le Mémoire que vous nous avez envoyé, pour le communiquer ensuite à Monsieur de Beverning, qui est de retour ici depuis

puis deux jours. Nous aurons l'honneur de vous informer par le prémier ordinaire de ce qu'il aura répondu sur cette affaire. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

Fin du Tome neuviéme & dernier.



TABLE
DU
TOME NEUVIEME.

L'Année 1677.

JUILLET.

Let-

TABLE.

AOUT.

Let-

SEPTEMBRE.

TABLE.

OCTOBRE.

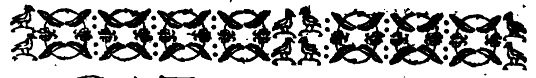
Let-

NOVEMBRE.

DECEMBRE.

FIN.

CATA-



CATALOGUE DE LIVRES

Qui se trouvent à Londres, chez J. NOURSE.

LIVRES FRANÇOIS.

Medailles de grand & de moyen Bronze du Cabinet de la Reine CHRISTINE, *gravées aussi délicatement qu'exactement d'après les Originaux, par le célèbre* PIETRO SANTES-BARTOLO, *en LXII. Planches, expliquées par Mr.* S. HAVERKAMP, *Professeur dans l'Académie de Leyde.* Haye 1742. François-Latin, Folio.

—— *Le même Livre*, Grand Papier.

Histoire des Anciens Parlemens de France, ou Etats Généraux du Royaume; avec l'Histoire de France, depuis le Commencement de Monarchie jusques à Charles VIII. accompagnée de Reflexions Politiques sur les Changemens arrivez dans le Gouvernement; à quoi l'on a joint les Mémoires présentez au Duc d'Orleans, Régent de France, concernant les affaires de ce Royaume, par le Comte de BOULAINVILLIERS. Londres 1737. Fol.

*Description exacte de l'Univers, ou l'*ANCIEN-

[U]NE GEOGRAPHIE *Sacrée & Profane; à laquelle est joint une Relation des Evenemens & des Changemens les plus intéressans, arrivez dans les Empires, les Royaumes, les Souverainetez & les Républiques, depuis leur Etablissement jusqu'au Siécle présent. Cet Ouvrage est précedé d'une Introduction à la* Géographie Ancienne, *où l'on rapporte en peu de mots tout ce qui concerne l'Ancien Monde, les Transmigrations des Nations, les Origines des Peuples, & généralement tout ce qui peut servir à éclaircir l'Histoire.* Haye 1740. avec LXIII. Cartes Géographiques, Folio, Format d'Atlas.

Méthode pour dresser les Chevaux, par le très-Haut Prince de NEWCASTLE. *Londres* 1737. avec de très-belles Figures, *Fol.* Edition magnifique.

——— *Le même Ouvrage*, sur du Papier Impérial.

La Parfaite Connoissance des Chevaux, par Monsr. SAULNIER. Haye 1734. avec 60. Planches. Fol.

——— *Le même Livre*, en grand Papier.

Art de monter à Cheval, ou Description du Manège dans sa perfection, par Mr. le Baron d'EISEMBERG. Haye 1740. avec 60. Planches, gravées par PICART. Fol. Obl.

De l'Attaque & de la Défense des Places, par Monsr. le Maréchal de VAUBAN, Haye 1737. avec 36. belles Planches. 4.

——— *Le Second Volume du même Ouvrage, contenant un Traité des Mines par le*

même

même Auteur, & *un Traité de l'Art de la Guerre, avec une Table générale pour les deux Volumes*, & *des Figures*. Haye 1742. 4.

La BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE, *ou Histoire des Ouvrages des Sçavans de la Grande Bretagne, par une Societé de Gens de Lettres à Londres*, Haye 1734-1742. XXXVIII. Parties 8.

Les Cent Nouvelles Nouvelles, par Mad. de GOMEZ, Haye 1735. 20. vol. 12.

Discours Historiques, Critiques, Théologiques & *Moraux, sur les Evenemens les plus mémorables de l'Ancien* & *du Nouveau Testament, avec de très-belles Figures, Lettres grises, Vignettes*, & *Culs-de-lampe, gravez sur les Desseins de Mrs.* HOET, HOUBRAKEN & PICART LE ROMAIN. Haye 1727-1739. 6 vol. Fol. Papier Median.

——— Sur du Papier Royal.

——— Sur du Papier Superroyal.

——— Sur du Papier Impérial.

——— *Les mêmes Discours* en XI. Volumes 8.

Etat Militaire de l'Empire Ottoman, par Mr. le Comte MARSIGLI, 2 vol. Italien François, Fol. avec des Figures & des Cartes Géographiques.

Examen du Pyrrhonisme Ancien & Moderne, par Mr. de CROUSAZ. Haye 1733. Fol. *Cet Ouvrage est imprimé sur le même Format du Dictionaire* & *des Oeuvres de* BAYLE, *dont l'Auteur fait une Critique perpetuelle.*

——— *Le même*, en Grand Papier.

Essai Historique & Philosophique sur [l]*e Goût*. Haye 1737. 8.

La GUERRE SERAPHIQUE, *ou Histoire des Perils qu'a couru la Barbe des* Capucins, *par les violentes Attaques des* Cordeliers; *avec une Dissertation sur l'Inscription qui se trouve au Portail de l'Eglise de Rheims*: Deo Homini & Beato Francisco, utrique Crucifixo. Haye 1739. 12.

Histoire METALLIQUE *des XVII. Provinces des Païs-Bas, depuis l'Abdication de l'Empereur Charles V. en 1555. jusqu'à la Paix de Bade en 1716. par Mr.* VAN LOON. Haye 1736. avec plus de 3000. Médailles, 5 vol. Fol.

——— *Le même Ouvrage*, en Grand Papier.

Histoire du XVI. Siécle, par Mr. DURAND, Haye 1735. 4 vol. 12.

Les Hommes Illustres qui ont paru en France, par Mr. PERRAULT, Haye 1736. 2 vol. 8.

*Mémoires d'*Anne Marie de MORAS, *Comtesse de* COURBON, *écrits par Elle-même.* Haye 1740. 4. Parties 12.

Oeuvres de CLEMENT MAROT, *revûës sur plusieurs Manuscrits, & sur plus de quarante Editions, augmentées, tant de diverses Poësies véritables, que de celles qu'on lui a faussement attribuées*, avec les *Ouvrages de* JEAN MAROT *son Pere*, *& ceux de* MICHEL MAROT *son Fils*, Haye 1731. 6 vol. 12.

Le PAISAN GENTILHOMME, *ou Avantures de*

de Mr. Ranſau, *& ſon Voyage aux Iſles Jumelles.* Haye 1735. 12.

Recueil complet d'Eſtampes qui repréſentent les Evenemens les plus Mémorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament (ſans Diſcours) gravées ſur les Deſſeins de Mrs. HOET, HOUBRAKEN & PICART. Sur du Papier Median.

——— Sur du Papier Royal.

——— Sur du Papier Superroyal.

——— Sur du Papier Impérial.

Le Nouveau Teſtament avec les Notes de Meſſieurs DE BEAUSOBRE *&* LENFANT. Amſt. 1741. 2 vol. 4.

Les Remarques Hiſtoriques, Critiques, & Philologiques, ſur le Nouveau Teſtament, par Monſr. DE BEAUSOBRE LE PERE. Haye 1742. 2 vol. 4.

Le Siége de CALAIS, *Nouvelle Hiſtorique,* Haye 1739. 12.

Traité des Armes, par le Sr. P. J. F. GIRARD, *ancien Officier de Marine: enſeignant la maniére de combattre de l'Epée en Pointe ſeule, toutes les Gardes étrangeres, l'Eſpadon, les Piques, Hallebardes, Bayonnettes au bout du Fuſil, Fleaux briſez, & Batons aux deux Bouts: enſemble à faire de bonne grace le Salut de l'Eſponton, l'Exercice du Fuſil, & celui de la Grenadiére, tels qu'ils ſe pratiquent aujourd'hui dans l'Art Militaire de France; orné de* 116. *belles Planches.* Haye 1739. Quarto Obl.

Voyage de CORNEILLE LE BRUN *au Levant, c'eſt-à-dire dans les principaux endroits de l'Aſie Mineure, dans les Iſles de Chio, Rho-*

des, Chypre &c. de même que dans les plus considerables Villes d'Egypte, de Syrie & de la Terre Sainte, enrichi d'un grand nombre de Figures en Taille douce. Haye 1732. 5 vol. 4.

——— *Le même*, en Grand Papier 5. vol. 4.

PHARSAMON, *ou les Nouvelles Folies Romanesques, par Monsr.* MARIVAUX. Haye 1736. 2 vol. 12.

L'Histoire d'Angleterre par Monsr. DE RAPIN-THOIRAS. Haye XIII. vol. 4.

Le Suplement au Corps Diplomatique, avec le Corps Diplomatique Cérémoniel, & l'Histoire des anciens Traitez, par Mr. de BARBEYRAC, 5 vol. Fol.

——————— *Le même*, en Grand Papier.

L'Histoire de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, par le P. DU HALDE. Paris 1735. 4 vol. avec des Figures & des Cartes Géographiques.

Antiquitez de la Monarchie Françoise, par le P. MONTFAUCON, Paris, 5 vol. *Fol.*

——————— *Le même*, en Grand Papier.

Traité de la Dissolution du Mariage pour cause d'Impuissance, avec quelques Piéces curieuses sur le même sujet. Luxemb. 1735. 8.

Journal Helvétique, ou Recueil de Piéces Fugitives de Litérature choisie, Poesie, de Traits d'Histoire ancienne & moderne, de Découvertes, des Sciences & des Arts, &c. 8.

Mémoires pour servir à l'Histoire de la Fête des Foux, qui se faisoit autrefois dans plusieurs

sieurs Eglises. Lausanne, 1741. fig. 4.

Reflexions sur les Ouvrages de Litérature. Paris. 1738. 12. vol. 12.

Histoire de FREDERIC GUILLAUME I *Roi de Prusse.* Amst. 1741. 2 vol. 12.

Histoire DE DON RANUCIO D'ALETEZ. Venise 1738. fig. 2 vol. 12.

Relation de l'Expédition de la Flote Angloise en 1718. 1719. *&* 1720, *par l'Amiral* BING. Haye 1741. 12.

Défense du Christianisme, ou, Préservatif contre un Ouvrage intitulé, Lettres sur la Religion essentielle à l'Homme, Lausanne 1740. 8.

Le Perroquet, ou, Mélange de diverses Pièces intéressantes pour l'esprit & pour le cœur. Francf. 1742. 2 vol. 8.

Histoire du Prince FRANÇOIS EUGENE DE SAVOYE. Amst. 1740. 5 vol. 12.

Mémoires Anecdotes pour servir à l'Histoire de Mr. DU LIZ, *& la suite de ses Avantures, après la Catastrophe de celle de Mademoiselle* PELISSIER. Lond. 1739. 8.

Description du Cap de Bonne Espérance, l'Histoire Naturelle du Païs, la Religion, les Mœurs, & l'Usage des Hottentots, & l'Etablissement des Hollandois. Amst. 1741. 3 vol. fig. 8.

Histoire, Obligations, & Statuts de la très Venérable Confraternité des FRANCS-MAÇONS. Francf. 1742. 8.

La Logique, ou Systême de Réflexions qui peuvent contribuer à la netteté & à l'étendue de nos Connoissances. Lausanne 1741. 6 vol. 12.

Mémoires de Condé, ou Recueil pour servir à l'Histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce Royaume sous les Régnes de FRANÇOIS II. & CHARLES IX. Amst. 1740. 6. vol. 12.

****

LIBRI LATINI.

THesaurus Antiquitatum Italiæ, Neapolis, Siciliæ, Corsicæ, Melitæ, &c. curâ illustrium Professorum, GRÆVII, PERIZONII, BURMANNI, & HAVERCAMPI; cum Figuris, Numismatibus, & Mappis Geographicis, 45 *vol. Fol.*

——— Idem Liber, *Charta Majori.*

——— Idem, *XXXIX. voluminibus, Fol. Charta Majori. & Minori.*

Nummophylacium Reginæ CHRISTINÆ, quod comprehendit Numismata Ærea Imperatorum Romanorum Latina, Græca, atque in Coloniis cusa, quondam à PETRO-SANTES-BARTOLO, summo artificio, summâque fide Æri incisa, nunc primùm prodeunt cum Commentario SIGEB. HAVERCAMPI, in Universitate Lugduno-Batava Professoris. *Hagæ Com.* 1742. *Lat. & Gall. cum LXII. Tabulis. Fol.*

——— Idem, *Charta Maj.*

Accuratissima Orbis Delineatio, sive GEOGRAPHIA VETUS Sacra & Profana: exhibens quicquid Imperiorum, Regnorum, Principatuum, Rerumpublicarum, ab initio

tio rerum ad præsentem usque Mundi statum fuit. Præmissa est Introductio ad Geographiam Antiquam, quâ Orbis Vetus, Gentium Migrationes, Populorum Origines, & quicquid Historias illustrare potest, breviter refertur. *Hagæ Comitum* 1740. *cum LXIII. Tabulis Geographicis, Forma Atlantica*, *Fol.*

Acta quædam Ecclesiæ ULTRAJECTINÆ, exhibita in Defensionem Jurium Illustrissimi Archiepiscopi & Capituli ejusdem Ecclesiæ, adversus Scripta Eminentissimi Cardinalis Archiepiscopi Mechliniensis, cum Præfatione ad Illustrissimos omnes inclytæ Germaniæ Archiepiscopos. *Hagæ Comitum* 1737. 4.

BREVIARIUM Rothomagense, Illustriss. & Reverendiss. in Christo Patris *Ludovici de la Vergne de Tressan*, Rothomagensis Archiepiscopi, autoritate reformatum & editum. 1739. 4 *vol.* 18. *Rubro Nig. cum fig.*

JAC. DE BIE Numismata Aurea Imperatorum Romanorum, à Julio Cæsare ad Heraclium usque, Excellentissimi, dum viveret, Caroli DUCIS CROSII & ARSCHOTANI magno & sumptuoso studio collecta; accedit LUD. SMIDS Romanorum Imperatorum Pinacotheca; ex recensione & cum notis SIG. HAVERCAMPI. *Amst.* 1738. *cum Fig. & Numismatibus*. 4.

BIBLIOTHECA Hohendorfiana, Hulsiana, Marckiana, Krysiana & Du Boisiana. *Hagæ Comitum. XV. vol.* 8.

CLE-

CLERICI Opera Philosophica, *Amst.* 1722. 4 *vol.* 12.

CATALOGUS Librorum qui in Thesauris Romano, Græco, & Siculo continentur. *Leidæ* 1725. 8.

Compendium Moralis Evangelicæ, sive Considerationes Christianæ in NOVUM TESTAMENTUM: *Lovanii* 1694. 4 *vol.* 12. *Editio Nitidissima.*

Jo. HARDUINI Opera varia; in quibus continentur: I. Undecim Athei hodierni: scilicet Janssenius, Martin, Thomassin, Mallebranche, Quesnel, Arnaud, Nicole, Pascal, Descartes, Le Grand, & Regis. II. Platon expliqué. *III.* Pseudo Virgilius. IV. Pseudo-Horatius. V. Numismata Sæculi Justinianei *VI. Antiqua* Numismata Sæculi Theodosiani. *VII. Numismata* Regum Francorum. *Hagæ Com.* 1733. *cum LVII. Tabulis Numismatum. Fol.*

——— Idem, *Charta Majori.*

Jo. HARDUINI Commentarius in Novum Testamentum: accedit ejusdem Autoris Lucubratio, in cujus prima parte ostenditur, Cepham, à Paulo reprehensum, Petrum non esse: in altera parte, Joannis Apostoli de Sanctissima Trinitate locus explanatur, & eidem Autori suo vindicatur. *Hagæ Comitum* 1740. *Fol.*

——— Idem, *Charta Majori.*

ANT. MATTHÆI Veteris Ævi Analecta, seu Vetera Monumenta hactenùs nondùm visa, quibus continentur Scriptores varii, qui præcipuè Historiam Universalem, Expeditiones in Terram Sanctam, Res Germaniæ,

maniæ, Gelriæ, Hollandiæ, Ultrajecti, Frisiæ, tam Occidentalis quàm Orientalis, & Groningæ, ut & Gesta Equestris Ordinis Teutonici, Dominorum de Brederode, de Culemburch, & de Arckel, memoriæ prodiderunt. Prætereà Itineraria, Testamenta vetera, & Doctorum Virorum Epistolæ. *Hagæ Com* 1738. 5 *vol.* 4.

——— Idem, *Charta Majori.*

HOSPITALII, Galliarum Cancellarii, Carmina. *Amst* 1732. 8.

LIMBORCH Theologia Christiana: adjuncta est Relatio Historica de Origine & Progressu Controversiarum in Fœderato Belgio de Prædestinatione. *Hagæ Com.* 1736. *Fol.*

JO JAC. SCHEUCHZERI Herbarium Diluvianum. *Lugd. Bat.* 1723. *fig. Fol.*

——— Idem Liber, *Charta Majori.*

——— Ejusdem SCHEUCHZERI Itinera per Helvetiæ Alpinas Regiones facta; plurimis Tabulis æneis illustrata. *Lugd. Bat.* 1723. 4 *vol. charta maj.* 4.

P. REBUFFI Commentarius in Constitutionis Regias. *Amst* 1668. *Fol.*

SANTORINI Observationes Anatomicæ. *Lugd. Bat.* 1739. *Fig.* 4.

S. JUSTINI, Philosophi & Martyris, Opera omnia, Gr. & Lat., Studio Benedictinorum. *Hagæ Com.* 1743.

——— Idem Liber, *charta maj.*

TURRETINI Prælectiones Criticæ, Theologicæ, & Concionatoriæ in Pauli ad Romanos Epistolæ Capita XI. *Lausannæ* 1741. 4.

Is. NEWTON Optice, sive de Reflexionibus, Refractionibus Inflexionibus, & Coloribus Lucis. *Lausannæ* 1740. 4.

A. B. TREKELL de Origine ac Progressu Testamenti Factionis præsertim apud Romanos; in qua præterea multi Veterum Romanorum Ritus, Mores, Leges, multa Juris & Veterum Scriptorum Loca illustrantur. *Lipf.* 1739.

Sam. WERENFELSII Opuscula Theologica, Philosophica, & Philologica. *Lausannæ* 1739. 2 vol. 4.

Fin du Tome Neuvième.